This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378065 DUPL

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME IX. — ANNÉE 1890

AVIGNON
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-EDITEURS
13, rue Bouquerie, 13

1890

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
NUC-11
10-23-33
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801

BUREAU EN 1890

MM.

ROCHETIN, président.
MOUZIN, vice-président.
CAZIOT, vice-président.
BAYLE G., O. I. ✪, secrétaire-général.
VALLENTIN R., secrétaire.
CHANTRON, trésorier.
LIMASSET, bibliothécaire-archiviste.
TIQUET, bibliothécaire-adjoint.

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER, épigraphiste, à Lyon.
Mgr l'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
DELOYE, ✱, conservateur du Musée, à Avignon.
DUHAMEL, ✱, O. I. ✪, archiviste du départem. de Vaucluse.
FABRE, ✱, docteur ès-sciences, à Sérignan.
Mgr FUZET, évêque de la Réunion.
Le GÉNÉRAL de division, à Avignon.
GUILLAUME, statuaire, à Paris.
JULIAN, CAMILLE, profes. à la Faculté des Lettres, à Bordeaux.
Le MAIRE d'Avignon.
MISTRAL, ✱, *capoulié* du félibrige, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le PRÉSIDENT du Conseil général.
REVOIL, ✱, O, inspecteur des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRIC Maurice, négociant, à Avignon.
ACHARD Félix, percepteur, à Agde.
ADHÉMAR (d'), propriétaire, à Avignon.
AINAUD, commandant en retraite, à Avignon.
ALLARD, chef de statistique au chemin de fer, à Tarascon.
ARMAND, avoué, à Avignon.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire à Barcelonnette.
AUTRAN, pasteur protestant, à Avignon.
BACOURT (Fourier, comte de), à Sorgues.
BARBEYRASSY, ancien directeur des domaines, à Avignon.
BARRÈS, O. I. P., ancien bibliothécaire, à Carpentras.
BARUÉ, propriétaire, à Monteux.
BAYLE, O. I. P., s.-bibliothécaire, au Musée Calvet, à Avignon.
BAZE Octave, à Avignon.
BENOIT, O. A., président du tribunal civil, à Avignon.
BIRET, serrurier, à Avignon.
BONNARD Julien, négociant, à Avignon.
BONNET, professeur de musique, à Avignon.
BONNET, ex-conseiller de Préfecture, à Avignon.
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BOURGES, professeur de dessin au lycée d'Avignon.
BRAUN Carlos, photographe, à Avignon.
BRICQUEVILLE (E. de), à Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Pont-St-Esprit.
BRUNEL, peintre, à Avignon.
BRUNEL, adjoint, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRIÈRE (abbé), curé de Villeneuve-lez-Avignon.
CASSIN fils, docteur en médecine, à Avignon.
CASTELJAU (Fernand de), professeur, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CAZIOT, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
CHABRIER DE LAFONGT, ancien sous-préfet, à Avignon.
CHANTRON, ancien inspecteur des Domaines, à Avignon,
CHANTROUX, pharmacien, à Beaucaire.
CHAPOT Gustave, propriétaire, à Avignon.
CHAUVET, ancien archiviste de la ville d'Avignon, à Monteux.

Digitized by Google

MM.

CHIRON, instituteur public, à St-Just (Ardèche).
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLAUSEAU Joseph, propriétaire, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (abbé), aumônier, au Lycée, à Avignon.
COUDERC, professeur au Lycée d'Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DEYBERT, professeur au Lycée d'Avignon.
DIGOINE (de) Gaetan, à Avignon.
DUCOS, O. ✱, ex-commandant du génie, propriét., à Avignon.
DURAND, ancien professeur, adjoint au maire de Bonnieux.
DURAND (abbé), professeur, à Beaucaire.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
DUSSER, chef de section, à L'Isle.
ESCOFFIER (M^me^), géologue, à Visan.
FÉLIX A. (comte de), propriétaire, à Avignon.
FÉRAUD, ex-percepteur, à Orange.
FERRY DE LA BELLONE, docteur en médecine, à Apt.
FICHAUX, O. ✱, commandant en retraite, à Avignon.
FLANDRIN, sous-chef de section du chemin de fer, à Pont-St-Esprit.
FORTUNET Augustin, ancien magistrat, à Carpentras.
FRAISSE Émile, propriétaire, à Tresque.
FRAISSE Gabriel, propriétaire, à Tresque.
FRANQUEBALME Adrien, négociant, à Avignon.
GAULTIER, propriétaire, à Baumes.
GIÉRA, maire de Gadagne.
GILLES, archéologue, à Eyragues.
GIRAUD, propriétaire, à Avignon.
GOUBET, avocat, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRIVOLAS, O. A., dir. de l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
GUENDE Blanche (Mlle), à Cavaillon.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
HUGUES, notaire, à Monteux.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
JULLIAN, docteur en médecine, à Beaucaire.
LABORDE (de) SAINT-CLAIR.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

LAVAL, O. A., médecin-major, à Montélimar.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
MAILLET, O. I. P., professeur au Lycée d'Avignon.
MANIVET P., à Avignon.
MARTIN, propriétaire au hameau de Thouzon (Le Thor).
MAS, inspecteur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
MASCLE, conducteur des Ponts et Chaussées, à Avignon.
MAUMET, propriétaire, à Avignon.
MAURIN G., ancien procureur de la République, à Sarrians.
MENTASTI, O. I. P., ancien professeur au Lycée d'Avignon.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MONIER, ✱, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ✱, trésorier général, à Avignon.
MOUZIN, receveur municipal, à Avignon.
NICOLAS, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, ingénieur civil, à Avignon.
NOAILLES (abbé), professeur, à Beaucaire.
OLLAGNIER, O. A., directeur de l'école professionnelle, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✱, O. P., docteur en médecine, à Avignon.
PERNOD, négociant, à Avignon.
PERRIN Jules, instituteur, à Mondragon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PIÉCHEGUT, juge au tribunal d'Apt.
PIGNAT, O. , commandant du génie en retraite, Avignon.
PILAT, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
PONCET, ✱, négociant, à Avignon.
PONTBRIANT (de), propriétaire, à Bollène.
POURQUERY DE BOISSERIN, député, à Avignon.
PROTON Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
RAYMOND (abbé), curé, à Bédoin.
REGUIS (le docteur), professeur, à Avignon.
REQUIN (abbé), vicaire à St-Symphorien, à Avignon.
REY, O. P., inspecteur d'Académie, à Avignon.
REYNAUD Gustave, inspecteur des contributions directes, à Avignon.
RICARD, ingénieur, à Avignon.
RIEU, propriétaire, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROUMANILLE, ✱, libraire, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SARRET JEAN, professeur au Lycée de Constantinople.
SHAEDELIN, ✱, officier en retraite, à Avignon.
SEGUIN, pharmacien, à Cavaillon.
SEPTEMBER PIERRE, ancien directeur d'école normale, à Seurès-en-Val (Aude).
SEYNE (DE), propriétaire, à Avignon.
TARDIEU, docteur en médecine, à Arles.
TAULIER, , docteur en médecine, à Avignon.
TÉLESPHORE (frère), directeur du Pensionnat, à Avignon.
TERRIS (DE), ✱ notaire, à Avignon.
THOMAS JOSEPH, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistrement, à Avignon.
TORCAPEL, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Avignon.
VALABRÈGUE ROGER, avocat, à Avignon.
VALAYER LOUIS, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, receveur des Domaines, à Villeneuve-lez-Avignon.
VAYSSIÈRES, docteur ès-sciences, à Marseille.
VERDET, ERNEST, négociant, à Avignon.
VERDET GABRIEL, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET MARCEL, négociant, à Avignon.
VERDET MAURICE, licencié en droit, à Avignon.
VERDET THÉODORE, propriétaire, à Avignon.
VERNET, sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
VILLENEUVE-BARGEMONT (DE), à Avignon.
VILLENEUVE-ESCLAPON (DE), à Avignon.
YVAREN HENRI, propriétaire, à Avignon.

MEMBRES ASSOCIÉS

AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON ÉMILE, propriétaire, à Aramon (Gard).
BLANC (abbé), à Domazan (Gard).
BLANC HIPPOLYTE, conchiliologue, à Villanova-Portici (Italie).
BRÉMOND, caissier à la Caisse d'Épargne, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

BRUNO-VAISON, conseiller général, à Marseille.
CHABREL, employé à la préfecture, à Avignon.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.
DELACOUR THÉODORE, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
FAUCHER (DE), propriétaire, à Bollène.
FAUVELLE, docteur en médecine, à Paris.
GAP, instituteur, aux Vignères.
GARCIN, propriétaire, à Apt.
GÉRIN (VICOMTE DE), au château de Valdonne (B.-du-R.).
GUIGNARD, prop., à Sans-Souci-Chauzy (Loir-et-Cher).
MAIRE, bibliothécaire de Faculté, à la Sorbonne, Paris.
MAUCHE, propriétaire, à Marseille.
MOIRENC, employé des ponts et chaussées, à Apt.
MONCLAR (DE), ✱, consul général de France, à Amsterdam.
MONNIER, bibliophile, à Paris.
MOREL, O. I. P., receveur particulier, à Mirecourt (Vosges).
OLLIER DE MARICHARD, propriétaire, à Vallon (Ardèche).
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
SALLUSTIEN (frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL FERDINAND (chanoine), à Montpellier.
SAVINIEN (frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Arles.
VÉRAN, architecte, à Arles.

MEMBRES CORRRESPONDANTS

ALBANÈS (abbé) ✱, à Marseille.
ARBAUD Paul, bibliophile, à Aix.
ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (D') DUMESNIL, docteur en médecine, à Abbeville.
BARTHÉLEMY (A. DE), membre de la commission des Gaules, à Paris.
BAYLE ÉMILE, professeur au Prytanée de la Flèche.
BEUREGARD, propriétaire, à Paris.
BERLUC-PERRUSSIS (de), à Aix (B.-du-R.).
BLANCARD, archiviste des B.-du-Rhône, Marseille.
BOISLISLE (DE), membre du comité des travaux hist., à Paris.
BOULAY (abbé), professeur de faculté, à Lille (Nord).
BOURGOINT-LAGRANGE, ancien sous-préfet, à Bordeaux.

Digitized by Google

MM.

BOUSQUET, contrôleur des poids et mesures, à Oran.
CARRIAS Ferdinand, notaire, à Lagnes (Vaucluse).
CARMEJANE (de), anc. commandant de pontonniers, à Avignon.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET Jules, à Lyon.
DALÉAU, propriétaire, à Bourg-sur-Gironde.
DESCHAMPS Eugène, explorateur, à Marseille.
DUPUY (abbé), à Auch.
ESPÉRANDIEU (d') Antoine, propriétaire, à Marseille.
ESTÈVE Louis, directeur du Musée, à Nîmes.
FABRE Cyril, condr des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FONTANES, géologue, à Lyon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GANTELMI D'ILLE (de), à Aix.
GAUDRY Albert, membre de l'Institut, à Paris.
GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
HONNORAT Ed., à Digne (Basses-Alpes).
HONNORAT Désiré, chef de section, à Lure (Haute-Saône).
JEANDET, employé à la Bibliothèque, à Mâcon.
KOZIOROWIEZ, à Annecy.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, archiviste au Palais, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du Musée, à Marseille.
LAURIÈRE (de), secrétaire général de la Société d'archéologie, à Paris.
LEENHARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille (Nord).
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LIEUTAUD Victor, ancien archiviste, à Volonne (B.-Alpes).
LOCCARD, propriétaire, à Lyon.
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
LUNEL, conservateur du musée d'histoire, à Genève.
MARCY (de), dr de la Société fr. d'archéologie, à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MARTIN, numismate, à Orange.
MAS, professeur de rhétorique, à Chambéry.
MASLATRIE (de) Louis, ancien chef de section aux archives nationales, à Paris.

Digitized by Google

MM.

MILLE, directeur d'école primaire, à Marseille.
MORTILLET (de) fils, à Paris.
MORTZ, conducteur des ponts et chaussées, à Tarascon.
MOURET, instituteur, à Avignon.
MUNTZ Eugène, conservateur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
NICOLAS J., horticulteur, à Lyon.
PALUSTRE, ex directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.
PARDIGON Émile, employé des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.
ROZIÈRE (de), sénateur, ancien inspecteur des archives départementales, à Paris.
SAMUEL (frère), directeur des Ecoles chrétiennes, à Nîmes.
SCHAEDELIN Arthur, pharmacien, à Charenton.
SÉRAND, archiviste-adjoint, à Annecy.
STRAUB, chanoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, directeur des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TESTUT, professeur d'anatomie, à Lille (Nord).
TURPIN, chef de bureau à la Préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. de), conservateur au musée du Louvre.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

Sociétés avec lesquelles l'Académie échange ses Mémoires

Alpes (Hautes-). . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes-Maritimes. . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche. . . . . — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche.
Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Digitized by Google

Bouches-du-Rhône. . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard . . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-). . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Hérault . . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie.
Société pour l'étude des langues romanes.

Isère . . . . . — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze Storico-Giuridiche di Roma.

Lot-et-Garonne . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère . . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Marne . . . . . — Académie de Rheims.

Puy-de-Dôme . . . . — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Digitized by Google

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyr.-Orient., à Perpignan.

Rhône . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société de géographie de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Société de topographie historique de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry.

Seine. . . . . — Société des antiquaires de France.

Société de l'histoire de l'art français.

Musée d'ethnographie au Trocadéro.

Société de géographie.

Société géologique de France.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn.

Tarn-et-Garonne . . — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var. . . . . — Académie du Var, à Toulon.

Revues reçues par la Société

Anales del Museo national, République de Costa-Rica.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie.

Id., Section d'archéologie.

Id., Revue scientifique.

Comptes-rendus des séances de la Commission centrale de géographie, Paris.

Le Panthéon du mérite, Revue biographique et littéraire illustrée, Bordeaux.

Revue épigraphique du midi de la France, Lyon.

Revue des langues romanes, Montpellier.

Revue d'Auvergne, Clermond-Ferrand.

Répertoire des travaux historiques, Paris.

Romania, Paris.

Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, Washington.

Teckningar ur Svenska Statens Historika Museum Stochkolen.

Digitized by Google

INSTALLATION
DU NOUVEAU BUREAU

Dans sa séance du 1er février dernier, l'Académie de Vaucluse a procédé au renouvellement de son Bureau, conformément aux prescriptions de l'article 6 de ses statuts.

Ont été élus pour deux années :

MM. Rochetin, *Président.*
Mouzin, Caziot, *Vice-Présidents.*
Bayle, *Secrétaire-général.*
Vallentin, *Secrétaire.*
Chantron, *Trésorier.*
Limasset, *Bibliothécaire.*
Tiquet, *Bibliothécaire-adjoint.*

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu le 1er mars.

En remettant ses pouvoirs à son successeur, M. Sagnier, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

Et maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de vous féliciter sur les choix que vous avez faits. Vous avez choisi parmi les plus méritants et les plus dignes, parmi ceux qui étaient dans le premier rang des travailleurs. Leurs titres à l'élection sont inscrits en pages nombreuses dans les mémoi-

Digitized by Google

res et les procès-verbaux de l'Académie, et ils se trouvent représenter toutes les branches de nos études, les sciences historiques, la littérature, les sciences naturelles. Notre nouveau Président n'a cessé d'être un des collaborateurs les plus actifs et les plus assidus; on peut bien dire de lui que, comme un bénédictin d'autrefois, il consacre toutes ses facultés et toutes ses heures aux travaux historiques et archéologiques. Notre premier vice-Président est un littérateur de large envergure; sa grande œuvre de l'*Empereur d'Arles* lui assure une légitime renommée. Notre autre vice-Président, l'auteur de l'*Histoire technique des Pontonniers*, est pour nous un vulgarisateur des lois et des secrets de la nature; il nous initie dans des mystères scientifiques qui pour la plupart d'entre nous étaient inconnus. Les autres membres du bureau se recommandent hautement chacun dans sa spécialité.

La période qui commence aujourd'hui nous promet donc d'être fructueuse. Tout nous garantit que l'Académie ne manquera pas de s'accroître, soit dans sa popularité, soit dans le nombre de ses membres, soit dans l'importance de ses travaux.

Il n'en était pas ainsi, Messieurs, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à votre présidence. Alors la situation était difficile, l'avenir incertain. Des dissentiments, des déchirements intérieurs et aussi des deuils profondément regrettables faisaient un grand vide parmi nous, quelques uns allaient même jusqu'à prédire une dissolution prochaine. Mais grâce au commun dévouement, ces nuages se sont dissipés, et une ère de paix et de prospérité s'est ouverte devant nous. Nos ressources matérielles se sont trouvées assurées, notre bibliothèque s'est enrichie, le nombre des membres titulaires et autres s'est augmenté, et surtout l'importance et la variété de nos publications. Ai-je besoin de vous signaler ici l'étude de M. l'abbé Boulay sur la flore paléontologique de Théziers, celle de M. Torcapel sur les tremblements de terre et particulièrement sur le tremblement de terre de

Digitized by Google

1887; les nombreuses découvertes numismatiques de M. Roger Vallentin, qui ont révélé au monde savant, à Paris et même à l'étranger, une mine féconde que nul avant lui n'avait soupçonnée; les découvertes de M. Bayle, qui ont exhumé et fait valoir les documents les plus intéressants pour l'histoire de nos mœurs et de nos coutumes locales; les interprétations archéologiques et épigraphiques de M. Rochetin, et notamment son travail sur les origines de la ville des Baux, et les conférences scientifiques de M. Reguis sur la faune et la flore de notre département ?

J'en passe et des meilleurs.

Pour moi, Messieurs, au moment où expire mon mandat, et où je vais prendre une retraite que, sans espoir de retour, m'imposent les fatales nécessités de l'âge, j'emporte le souvenir profond et inaltérable des cordiales relations et du concours dévoué de tous les membres de l'administration, qui à l'envi m'ont rendu agréables et faciles des fonctions que je n'avais acceptées qu'après de très réelles hésitations, et pareillement le souvenir de la continuelle bienveillanee de vous tous, Messieurs, en qui j'ai trouvé, j'ose le dire, non seulement des collègues sympathiques, mais aussi des amis.

Le nouveau président, M. Rochetin, a répondu en ces termes :

Messieurs et chers collègues,

Je veux répondre tout de suite aux paroles si flatteuses que notre cher et vénéré président, M. Sagnier, vient de prononcer à l'adresse des membres du nouveau bureau ; pour essayer de mériter ces éloges, nous nous efforcerons, mes collègues et moi, de remplir nos fonctions avec tout le zèle qu'elles comportent, très heureux et reconnaissants à vous tous, Messieurs, si vous voulez bien nous aider dans notre tâche. Au surplus, elle sera singulièrement facilitée par l'exemple qui vient de nous être donné. S'il n'est pas trop présomptueux pour moi d'aspirer à bien présider nos séan-

Digitized by Google

ces, je ne puis mieux faire que de prendre mon prédécesseur pour modèle. Oui, certainement, nous garderons tous le meilleur souvenir de la présidence de M. Sagnier, de sa direction à la fois si éclairée et si bienveillante, de son énergique impulsion à faire progresser notre Académie, et qu'il me permette de répondre aux sentiments de regret attristé, d'aspirations au repos, qui ont transpiré pour moi non seulement de la fin de son discours, mais aussi des conversations que nous avions eues ensemble, aux approches de la séance. Non, mon cher et savant confrère, chassez loin de vous ces pensées ; ce n'est point alors que, comme vous, on conserve intactes de solides et brillantes facultés, qu'on est encore si capable d'activité et de labeur intellectuels, qu'on peut songer à la retraite. Revenez souvent parmi nous, où vous ne comptez que des amis dévoués, et continuez, comme par le passé, à nous lire de ces excellents travaux qui laisseront dans nos bulletins une empreinte durable. A l'expression émue de vos tristesses nous répondons, nous, par un cordial *au revoir !*

J'avais hâte, mes chers collègues, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider l'Académie de Vaucluse ; je suis fier de vos suffrages et heureux de vous en exprimer ma bien vive gratitude. Vous me permettrez cependant de considérer cette distinction flatteuse moins comme la récompense de mes modestes travaux, que comme un encouragement à faire mieux et davantage. Le champ de l'exploitation archéologique est immense, et je n'en ai cultivé que quelques parcelles. Heureusement je vois autour de moi des collègues distingués dans toutes les branches du savoir, dont les études remarquées brillent à côté de mes faibles essais. C'est grâce à eux que notre Académie grandit tous les jours, et qu'elle a pris un très bon rang parmi les sociétés savantes de province. Que ces succès soient un stimulant pour tous, non seulement pour ceux d'entre nous qui n'ont fait que quelques rares lectures, mais pour ceux aussi dont le nom n'a pas encore paru sur

Digitized by Google

nos programmes. Je profiterai de cette occasion pour faire appel à tous les dévouements, à toutes les bonnes volontés. Nous accueillons, vous le savez, avec un égal plaisir, les travaux de tous les genres, et nous nous honorons autant des productions littéraires et artistiques que scientifiques. Venez à nous, les poètes, les littérateurs, les artistes, les historiens, les archéologues, les savants, et que les pages de notre bulletin se décorent tour à tour de vos articles variés. Chacun de nous a ses aptitudes et ses goûts qui le portent vers une étude préférée, mais n'ayons de dédain pour aucun genre ; dans le domaine du savoir tout se tient, tout s'enchaîne, tout a sa valeur et son intérêt. C'est dans ce sens qu'on a très bien dit :

« Le champ du connaissable est trop vaste pour un seul homme ; il faut que chacun s'applique à défricher son coin de terre, qu'il l'explore et le remue dans tous les sens. Mais nous pensons qu'il ne remplira parfaitement sa tâche que s'il ne dédaigne pas de lever parfois les yeux pour s'enquérir de ce qui se fait autour de lui. Personne, je le veux bien, ne peut exceller en toutes choses ; encore est-il permis d'être supérieur dans quelques-unes, et de ne pas ignorer les autres. A combien de méprises ne s'expose-t-il pas, que de découvertes renonce-t-il à faire celui qui, enfermé dans une science spéciale, est trop peu instruit des autres pour apercevoir les rapports, les analogies qui éclairent la sienne ! Acquérir des résultats nouveaux n'appartient qu'à ceux qui approfondissent une science : il appartient à tous de profiter des résultats acquis. »

Suivons, mes chers collègues, ce bon conseil : soyons des spécialistes, en vue des résultats à obtenir, mais ne restons indifférents à rien de ce qui se fait autour de nous. C'est la variété des goûts et des travaux qui fait le charme des compagnies telles que la nôtre. Permettez-moi donc de compter sur votre zèle, afin que notre Académie conserve le rang qu'elle a courageusement conquis. Pour moi, je tiens à vous assurer de tout mon dévouement. Il m'arrivera d'être mo-

Digitized by Google

mentanément éloigné; je reviendrai chaque fois que l'exigeront mes nouvelles fonctions, et, de près comme de loin, ma pensée et mon cœur seront avec vous. C'est ainsi que je vous marquerai ma reconnaissance, et que je répondrai, dans la mesure de mes forces, à la distinction dont vous avez bien voulu m'honorer.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS SCIENTIFIQUE DE 1889

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de vous rendre compte que la commission nommée au mois de décembre 1888 pour examiner les travaux qui auraient pu être présentés à la suite du concours scientifique de 1889, n'a pas eu à se réunir, car l'Académie n'a malheureusement reçu qu'un seul travail de ce genre : c'est celui de M. l'abbé Boulay sur la flore pliocène des environs de Théziers.

Il n'y a pas eu non plus à décerner de prix, car cet ouvrage est de si haute valeur scientifique, qu'il a été mis hors concours.

La paléontologie végétale, dont s'occupe spécialement M. l'abbé Boulay, est une science exigeant des connaissances étendues ; elle est d'ailleurs si délicate d'analyse, qu'il n'existe en France, à ma connaissance du moins, que quelques paléontologues, de grand mérite, il est vrai, mais en nombre bien réduit, qui se soient occupés de cette question.

J'ai déjà présenté à l'Académie un compte rendu de ce savant ouvrage. Nous avons constaté l'exactitude des descriptions sur les types originaux et les soins infinis que M. l'abbé Boulay avait apportés dans l'examen et la description de ces feuilles fossiles, dont la comparaison avec les feuilles actuelles a permis d'ajouter de nouveaux faits à l'appui d'un changement considérable dans le climat depuis l'époque pliocène.

CAZIOT.

Digitized by Google

LES BAUX DANS L'ANTIQUITÉ

Petit bol antique avec graffite gallo-grec trouvé aux Baux. Ce graffite, joint aux monnaies marseillaises provenant des Baux, démontre que le village ancien avait été hellénisé, comme tous ceux de la chaîne des Alpines : inscriptions gallo-grecques d'Orgon et de St-Remy, épitaphe grecque de St-Gabriel. — L'existence d'un ancien *vicus* aux Baux établie par la découverte d'un cimetière des époques de l'incinération et de l'inhumation et par des monnaies du temps de la République et de l'Empire. — Statuette d'un général ou d'un empereur romain victorieux trouvée au quartier de la Marote. — Bas-reliefs gallo-romains connus sous les noms vulgaires de *Trèmaïé* et de *Gaïé ;* le premier est un ex-voto en l'honneur d'une déesse orientale dont le nom reste à déterminer, le second un monument funéraire. — Habitats et camps datant peut-être de l'âge de la pierre polie : nombreuses *baumes* creusées dans la molasse coquillière et traces de cabanes en clayonnage appuyées contre ses parois ; camps ou refuges des Bringas et de Costa Pera.

Au mois de mai de l'année dernière, notre collègue, M. Brunel, artiste peintre avignonais, nous montra une poterie antique qui avait été trouvée aux Baux, arrondissement d'Arles, par le nommé Jean Erisson, berger de ce village. Cette poterie, de fabrication gallo-romaine, est en argile rougeâtre et recouverte, le pied excepté, d'un enduit noir lustré. Pâte et façon doivent la faire classer parmi les poteries grossières. Elle a la forme et les dimensions d'un de nos petits bols, ne mesurant que $0^{m}\cdot06$ de

Digitized by Google

hauteur, sur o^{m}·09, à son ouverture. Elle est munie d'une anse plate en forme d'oreille, qui a o^{m}·07 de longueur sur o^{m}·1/2 de largeur. Son seul ornement consiste en une rainure au trait tracée à un demi-centimètre de son bord supérieur. Mais la particularité la plus curieuse de ce vase c'est un graffite qui a été inscrit à la pointe et postérieurement sans doute à la cuisson, à l'intérieur de l'anneau lui servant de pied. Quoique mal gravé, on lit pourtant assez facilement écrit en caractères grecs le mot ΣΕΓΟΜΑΡ.... Nous y reconnaissons le nom propre gaulois *Ségomar(os)* qui s'est déjà rencontré ailleurs, et auquel nous ajoutons la finale *os*, avec laquelle il s'écrit habituellement, le graveur l'ayant omise ici, faute de place (1). Remarquons que la première lettre du mot, le sigma, est ce qu'on appelle un sigma carré. Ce n'est donc point une estampille de potier, mais probablement le nom de l'ancien propriétaire du vase, qui s'est amusé à l'y inscrire avec une pointe quelconque, un couteau par exemple. *Ségomar(os)*, avons-nous dit, est un nom gaulois déjà connu. Il figure d'abord dans deux inscriptions gauloises, celle trouvée à Vaison, et acquise par le musée d'Avignon, et celle qui se voit au musée de Dijon gravée sur le manche

(1) L'auteur du graffite ayant écrit le commencement du mot en trop gros caractères et les ayant trop espacés, la place a manqué, et le mot n'a pas été terminé. Peut-être aussi n'est-ce pas sans intention qu'il a été ainsi gravé de façon à rester incomplet : dans un article sur l'oppidum gallo-romain de Tronoen, en Bretagne, M. Paul du Chatellier a fait la remarque que les graffites tracés sur les vases trouvés sur son emplacement étaient presque toujours inachevés. (*Congrès archéologique*, 1881, p. 148.)

Le nom gaulois de notre graffite est au nombre des noms d'homme qui se terminent en *os*, comme les substantifs *tarvos* (*taurus*), de l'inscription de Paris, et *cnos* (*filius*), qui, dans les textes celtiques, accompagne souvent les patronymiques. « Cette désinence en *os*, dit M. Adolphe Pictet, dont les médailles gauloises offrent de nombreux exemples, répond exactement à l'*as* du sanscrit et du lithuanien, devenu également *os* en grec, et *os* en vieux latin, plus tard *us*. » (*Rev. arch.*, 1867, t. 16, p. 123.)

Digitized by Google

d'une petite patère en métal (1). Il se lit en outre sur une inscription latine trouvée à Brescia (2). Notre savant collègue honoraire de Lyon, M. Allmer, à qui nous communiquâmes le vase en question, reconnut qu'il était de fabrication antique, mais il hésita à admettre comme authentique le graffite gallo-grec, le croyant l'œuvre d'un faussaire. Résolu à faire complètement le jour sur cette question, en interrogeant le berger Erisson ; enchanté, d'ailleurs, de trouver l'occasion de revoir le village des Baux, une des curiosités de la Provence, nous partîmes par une belle après-midi de septembre.

Ceux qui veulent visiter les Baux, peuvent aujourd'hui s'y rendre facilement par la nouvelle voie ferrée d'Arles à

(1) L'inscription de Vaison est ainsi conçue :

CEΓOMAPOC
OYIAΛONEOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
EIΩPOYBHΛH
CAMICOCIN
NEMHTON

Les epsilon de cette inscription sont lunaires.

M. Pictet l'a traduite :

« *Segomaros Villoneos* (*scil. filius*), *magistratus Nemausensis, effecit Belisamæ hocce fanum.* »

Celle de Dijon se lit :

« *Doiros Segomari ieuru Alisanu.* »

Traduction de M. Pictet :

« *Doiros Segomari (filius) fecit Alisano.* » (*Loc. cit.*)

(2) Cette inscription latine, reproduite par Orelli, Muratori et, en dernier lieu, par M. Hirschfeld, est rédigée comme suit :

DIS·DEABVS
OMNIBVS
L·VETTVRIVS·L·L
SEGOMARVS
PRO·SE·ET·SVIS

(Orelli, t. I, n° 2123 ; Muratori, t. I, p. CV, n° 7 ; *Insc. Gall. Narb. lat.*, *Civitas Vocontiorum*, p. 162 ; *Rev. arch.*, 1867, t. 15, p. 385 et 398.)

Digitized by Google

Salon (1). Quand on vient d'Arles, il faut s'arrêter à la station du Paradou ; quand on vient de Salon, on descend du train à Maussane. Paradou et Maussane sont à 4 kilomètres des Baux. De ces stations on monte aux Baux par d'excellents chemins en pente douce, le long de terres plantées d'oliviers, en suivant les vallées qui serpentent au pied des Alpines. Au bout d'une heure de marche, on arrive à destination. Les Baux sont souvent visités par les touristes, simples curieux, érudits ou artistes, et il n'est pas rare d'en trouver dans cette antique et intéressante petite ville de Provence, aujourd'hui complètement déchue et descendue au rang de très humble village. Il est situé sur un haut plateau rocheux, qui se détache au midi de la chaîne des Alpines et s'avance comme un promontoire escarpé de toutes parts, excepté du côté du nord, où il se relie au rocher des Bringas par une sorte d'isthme déprimé ou de col. La plateforme qui a servi d'assiette au village et qui a une longueur de 800 mètres environ, du nord au midi, et une largeur de 200, du levant au couchant, est elle-même surmontée au nord, à l'est et au midi, de hautes falaises qui enserrent le village de leur rempart naturel. C'est à la cime de ces rochers qu'avait été bâti, dès le X^e^ siècle, le château de l'ancienne et puissante famille des Baux, démantelé la dernière fois par Richelieu, et dont les épaisses murailles, à moitié renversées par les boulets du terrible cardinal, font l'effet d'une gigantesque

(1) D'ailleurs, tout le pays situé au midi des Alpines et desservi par cette nouvelle voie ferrée offre à la curiosité des archéologues de nombreuses et intéressantes antiquités. Après les remarquables ruines de l'abbaye de Montmajour, on pourra visiter successivement l'ancien camp ou refuge de la montagne de Cordes, les curieuses sépultures de la fin de l'époque néolithique ou *Allées couvertes* de Cordes et de Castellet, les débris de l'aqueduc romain de Barbegal, qui conduisait à Arles les sources réunies des deux versants des Alpines, un segment encore pavé de la grande voie Aurélienne, au midi de Maussane, et enfin, à 2 kilomètres environ au nord-est de Mouriès, et au bord de cette même voie, les derniers vestiges de l'ancienne localité romaine de *Tericiæ* ou *Tericias*.

Digitized by Google

couronne seigneuriale dont on a rasé les fleurons. Beaucoup de familles nobles de Provence étaient venues se fixer au pied du castel et avaient un hôtel dans la petite ville. Un grand nombre de ces maisons, qui datent pour la plupart du XVI^e^ siècle, sont aujourd'hui à moitié ruinées et inhabitables ; les autres sont occupées par les gens du village. Les Baux, qui, au XIII^e^ siècle, ont eu près de 4,000 habitants (1), n'en ont plus aujourd'hui, village et vallon compris, que 360, pauvre population, vivant misérablement du maigre produit de ses terres ou du travail des carrières. Encore quelques années, et le touriste qui s'aventurera jusqu'à ces hauteurs, n'y trouvera plus que la solitude et le silence : les dernières familles seront mortes ou auront émigré. Quand, de l'entrée de la combe d'enfer, on regarde les Baux, la vue de ce pauvre village et de son château, s'étageant à moitié ruinés sur leur haut promontoire, produit un effet saisissant : rien n'est plus grandiose ni plus désolé à la fois.

Mais laissons aux poètes et aux artistes le côté pittoresque du pays (2) ; abandonnons aussi aux érudits qui étudient spécialement le moyen-âge, le soin de retracer l'histoire des Baux, à cette époque, et les glorieux fastes de son ancienne famille. Plusieurs l'ont déjà fait ; d'autres s'en occupent encore (3). Le but de notre excursion aux Baux était, on

(1) *Guide du Visiteur aux Baux*, p. 6.

(2) F. Mistral a magistralement chanté le château des Baux, dans son poème de *Calendal*, et le peintre Brunel, d'Avignon, a fait de ces pittoresques ruines le sujet d'un beau tableau. (*Calendal*, ch. I.)

(3) Jules Canonge a consacré aux Baux une intéressante *Notice historique*, qui se vend, ainsi que le *Guide du Visiteur*, par un ancien curé du village, M. l'abbé Jourdan, à l'école des sœurs de St-Joseph, établies dans l'ancien hôtel des Porcelets. Il y a quelques années, M. le docteur Barthélemy, de Marseille, a publié l'*Inventaire chronologique et analytique des Chartes de la maison des Baux*, et depuis longtemps déjà, M. Estandot, pasteur à Mouriès, fait des recherches sur les anciennes familles protestantes qui, à l'époque de la réforme, étaient venues se fixer aux Baux.

Les archives des deux notaires qui exerçaient aux Baux avant la Révolution de 1789 ont été partagées, nous a-t-on dit, entre les notaires de Mouriès, Maussane et Beaucaire.

Digitized by Google

s'en souvient, de savoir du berger Erisson où il avait trouvé le bol antique, dans quel état il était alors et si le graffite existait déjà. Nous menâmes à bien notre enquête : Erisson, que nous fûmes assez heureux pour rencontrer gardant ses moutons sur les décombres du château où avaient autrefois souri les châtelaines et chanté les troubadours, nous conduisit à l'endroit où il avait fait sa trouvaille. C'est au quartier de la Vayède, au nord du village, sur le talus méridional du nouveau chemin qui vient d'y être pratiqué et qui relie les Baux avec la route de Maussane à St-Remy, à travers les Alpines (1). Par suite de l'abaissement du sol pour l'établissement du chemin, les terrains en pente se sont éboulés et crevassés, et c'est dans le flanc d'une crevasse qu'Érisson avait aperçu le bol émergeant à moitié de la terre. En rentrant chez lui, il l'avait lavé et avait constaté l'existence du graffite. Cette trouvaille date de deux ans environ, et depuis, le bol était resté sur sa cheminée, sans que personne l'y eût jamais touché. Il y a quelques mois seulement, le peintre Brunel, entrant un jour dans sa maison, vit cette poterie et se la fit donner. Erisson nous a fait ce récit de l'air de la plus entière bonne foi, et nous sommes convaincu qu'il a dit la vérité. On ne saurait donc douter aujourd'hui de l'authenticité de ce graffite, et, quoique bien modeste, c'est pour l'épigraphie gallo-grecque un document nouveau qui vient s'ajouter à ceux qui ont été déjà recueillis dans le Midi de la France et particulièrement dans les Alpines. Il nous montre qu'aux Baux, comme sur tous les autres points de cette petite chaîne, les populations celtiques avaient adopté l'alphabet grec et

(1) L'établissement du nouveau chemin a nécessité l'enlèvement d'une grande quantité de terre et a accentué l'échancrure du col. Il existait autrefois au même endroit un petit chemin pavé, d'un mètre de largeur environ, qui gravissait les deux pentes, et qui avait conservé à ces lieux leur physionomie primitive. Cet ancien chemin, reliant le vallon de la Fontaine au vallon d'Entreconque et à la voie antique qui, de Maussane à St-Remy, traversait les Alpines, devait desservir le *vicus* gallo-romain des Baux, et c'est sur ses bords qu'avait été établi l'ancien cimetière.

Digitized by Google

l'avaient appliqué à leurs inscriptions (1). Cinq de ces inscriptions nous ont été précisément fournies par les Alpines. L'oppidum gallo-romain d'Orgon, qui était situé sur le rocher contre lequel s'appuie le village de ce nom, nous a livré, au milieu des ruines de son ancienne chapelle, la très curieuse inscription gallo-grecque au Jupiter gaulois, au dieu *Taranus* (TAPANOOC), dont l'attribut celtique était une roue symbolisant le bruit de la foudre (2). L'ancienne petite ville de *Glanum* (St-Remy) nous a conservé quatre inscriptions du même genre (3). Ces textes, ainsi qu'un certain nombre

(1) M. Allmer, qui est parvenu à traduire plusieurs de ces inscriptions gallo-grecques, en s'aidant du mot grec se rapprochant le plus par la forme du mot celtique correspondant, croit qu'il faut y voir une espèce de patois mélangé de gaulois et de grec corrompus. Nous nous demandons cependant si ces textes ne sont pas véritablement rédigés en celtique, et si la ressemblance, assez lointaine d'ailleurs, qui existe entre certains de leurs mots et les mots grecs correspondants, ne vient pas seulement de ce que ces deux langues, ayant même origine, ont de l'analogie et pour ainsi dire un air de famille.

(2) Le petit autel votif au dieu gaulois *Taranus* fut « trouvé à Orgon, en octobre 1886, dans un monceau de décombres provenant des démolitions d'une chapelle dite de Notre-Dame, au sommet de la colline où était situé le village antique. »

On peut voir aujourd'hui ce curieux monument au musée d'Avignon. Ses dimensions sont les suivantes : Haut., 0^m34 ; larg., 0^m17 ; épais. 0^m13. Haut. des lettres : 0^m02. On y lit :

ΟΥΗΒΡΟΥΜΑΡΟC
ΔΕΔΕΤΑΡΑΝΟΟΥ·
ΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑΝΤΕΜ

C'est une nouvelle et très intéressante inscription gallo-grecque. En appliquant ici le procédé de lecture adopté par lui, M. Allmer traduit ainsi ces trois lignes : « *Vebrumaros dedit Tarano ; posuit libens.* »

« L'inscription d'Orgon, ajoute ce savant, est la seule qui, jusqu'à présent, nomme le Jupiter tonnant des Gaulois par son nom celtique, et le nom du dévot *Vebroumaros* (*Vebrumarus*) est un nom gaulois qui apparaît pour la première fois. » (*Rev. épigr. du Midi de la France*, 1887, p. 259 et 338 ; *Bull. épigr.*, t. VI, p. 296.

(3) Des quatre inscriptions gallo-grecques provenant de l'ancien *Glanum*, une, incomplète, paraît être votive, ainsi que le fait supposer le

Digitized by Google

d'autres découverts dans le midi de la France, sont rédigés en langue celtique et écrits en caractères grecs. La langue grecque proprement dite était écrite et parlée par les lettrés et les négociants. Favorinus, le célèbre rhéteur d'Arles, qui vivait sous Adrien, écrivait ses ouvrages en grec, et s'étonnait lui-même d'employer cette langue, alors qu'il était Gaulois de naissance. Nous savons, d'autre part, que des inscriptions grecques ont été trouvées dans les villes de l'ancienne Province (1) Mentionnons spécialement ici, parce qu'elle provient d'une autre ancienne localité des Alpines, *Ernaginum*, aujourd'hui Saint-Gabriel, l'épitaphe grecque qui se lit sur le couvercle du sarcophage de Gorgonios : ΓΟΡΓΟΝΙ(Ε) ΧΑΙΡΕ. « Gorgonios, adieu (2) ! » Les

mot ΒΡΑΤΟΥΔΕ qui figure habituellement dans ce genre d'inscriptions ; les trois autres sont des épitaphes. A propos de ces dernières, qui avaient été inscrites sur des stèles en forme de colonne, nous rappellerons ce que nous avons dit dans notre article sur l'épitaphe gallo-grecque de l'Isle (Vaucluse), à savoir que les caractères grecs de ces inscriptions, leur rédaction laconique, ainsi que la forme de la stèle, sont autant d'emprunts faits aux Grecs de Marseille. (*Insc. Gall. Narb. lat.*, p. 127 ; *Bull. mon.*, 1879 ; *Rev. épigr. du Midi de la France*, n° 483 ; *Bull. épigr.*, 1884, p. 189 ; et *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1885, p. 104.)

M. de Lagoy, le savant numismate, recueillit en 1824, sur l'emplacement de l'ancien *Glanum*, une monnaie portant à l'avers « une tête de Diane, à gauche, avec pendants d'oreille », au revers, « un taureau bondissant, à gauche, et un épi ou un roseau recourbé avec sa tige », et en exergue, en caractères grecs, l'ethnique : ΓΛΑΝΙΚΩΝ. Le type de Diane et la légende grecque qui l'accompagne viennent établir encore l'hellénisation des Alpines, au point de vue du monnayage, par l'imitation manifeste de celui de Marseille. (*De la Saussaye, Num. de la Gaule Narb.*, p. 96.)

(1) Il a été trouvé d'autres inscriptions grecques à Antibes, Aix, Carpentras, Nîmes, Béziers, Vienne, et des inscriptions latines-grecques à Antibes, Fréjus, Avignon, Vaison, Die et Nîmes.

(2) Le sarcophage de Gorgonios, aujourd'hui chez M. Mistral-Bernard, à St-Remy, se voyait autrefois au mas de Durand-Maillane, à 1,500 mètres environ de cette ville. En raison du voisinage, il semblait qu'il dût en provenir, mais dans un mémoire manuscrit sur les *Antiquités de St-Remy*,

Digitized by Google

motifs qui le décorent pourraient peut-être le faire considérer comme chrétien (1), mais peu importe ; la langue grecque a été longtemps pratiquée dans nos pays; on la parlait encore au VI[e] siècle, et postérieurement, elle était restée la langue de l'Église; on disait les offices en grec et en latin. En résumé, il est avéré qu'avant l'arrivée des Romains et depuis l'établissement des Grecs sur notre littoral, la province s'était complètement hellénisée en adoptant les usages, les arts, l'écriture et la langue de Marseille (2). Il n'est pas rare non plus de rencontrer dans les inscriptions latines du Midi des *cognomen* d'origine et de signification grecques. Nous citerons à titre d'exemples, deux épitaphes provenant d'anciennes localités des Alpines, celle si connue et si souvent publiée du curateur des utriculaires d'*Ernaginum, Marcus Fronton Eupor*, auquel sa femme *Julia Nice* a fait élever le tombeau, et celle recueillie sur l'emplacement de *Tericiæ*, un autre ancien *vicus* des Alpines, aujourd'hui disparu, qui

M. Durand-Maillane raconte qu'il l'avait fait porter de St-Gabriel, hameau bâti en partie, comme l'on sait, sur l'emplacement de l'ancien *vicus d'Ernaginum* (*Bull. mon.*, *Ib*, et *Mont-Pahon* de M. I. Gilles dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1888.)

(1) Il semble, en effet, qu'en raison des figures symboliques qui y sont sculptées, il faudrait y voir un tombeau chrétien : on y a représenté un oiseau becquetant une fleur, un génie ailé faisant une libation sur un autel, des colombes, le vase, le paon ; à l'exception du second de ces sujets, tous les autres se rencontrent sur les tombeaux chrétiens. (*Rev. arch.*, fév. et mars 1878 ; *Bull. mon.*, *Ibid.*; *Insc. chr.* de Le Blant, n° 517 ; pl. 48 à 65, 70 n° 423, et pl. 69 n° 416; *Bull.* de Rossi, éd. franç., 2[e] série, t. IV, p. 136.)

« Ce couvercle, dit M. Héron de Villefosse, a été publié par Millin (*Voyage dans le Midi*, t. III, p. 405 ; atlas, pl. LIX, 8), d'après un dessin inexact avec la lecture ΓΟΡΓΟΝΙ, tandis qu'on y lit très distinctement ΓΟΡΓΟΝΙ/Ε ΧΑΙΡΕ. » .... « Il est bon, a judicieusement ajouté le savant épigraphiste, de signaler l'épitaphe grecque de *Gorgonios*, dans un pays où la population hellénique a tenu une large place. »

(2) Beaucoup de mots grecs sont restés dans le dialecte provençal de Marseille, où on les retrouve à peine corrompus ; c'est surtout dans le langage des pêcheurs qu'ils sont le plus nombreux.

Digitized by Google

nous apprend que le tombeau a été élevé par *Lucius Cellius Stefanus* à sa mère bien-aimée, *Cellia Atenaïs* (1). Tous ces surnoms sont, en effet, d'origine grecque. Le mot *Gretia*, qui, sur la carte de Peutinger, désigne tout le pays compris entre la mer et la Durance, est très significatif par lui-même et marque d'une façon précise l'étendue du pays où la civilisation massaliète s'était fait particulièrement sentir. La chaîne des Alpines était donc entièrement comprise dans cette zone. L'influence marseillaise se continua longtemps encore. « Si dans l'ancien temps, a écrit M. Mommsen, la province du sud appartenait sous le rapport intellectuel à la sphère grecque, l'abaissement de Marseille et l'envahissement de la Gaule méridionale par l'élément romain ne purent moins faire que d'amener un changement. Malgré cela, cette partie de la Gaule est toujours restée, comme la Campanie, un

(1) De ces textes épigraphiques le premier provient de *Tericiæ*, et a été recueilli par M. H. Révoil, le savant architecte diocésain de Nîmes, dans son château de Servane, voisin des ruines de l'antique localité ; le second a été trouvé à St-Gabriel, l'ancien *Ernaginum*, et se voit dans l'église romane de ce hameau.

1° LVCTVS·CEL (sic)
LIVS·STEFNS
CELLIAE·ATE
NAIDI·MA
TRI·PIENTIS
SIME·POSV
IT

2° *d* M
M·FRONTONI·EVPORI
IIIIIVIR·AVG·COL·IVLIA
AVG·AQVIS·SEXTIS·NAVICVLAR
MAR·AREL·CVRAT·EIVSD·CORP
PATRONO·NAVT·DRVEN
TICORVM·ET·VTRICLARIOR
CORP·ERNAGINENSVM (sic)
IVLIA·NICE·VXOR
CONIVGI·CARISSIMO

Digitized by Google

foyer de culture hellénique (1). » Cela fut vrai spécialement pour l'architecture; le remarquable tombeau de Saint-Remy que les archaïsmes de son épitaphe font remonter à l'époque d'Auguste, a inspiré au même historien les lignes suivantes : « Le tombeau des Jules à Saint-Remy, près d'Avignon, œuvre du temps d'Auguste, est un remarquable témoignage de la manière animée et ingénieuse dont était traité l'art hellénique dans le sud de la Gaule, manière qui s'affirme non moins par la hardiesse de la construction : — deux étages carrés que couronne un cercle de colonnes couvert d'une coupole conique, – que par l'exécution pittoresquement mouvementée de ses bas-reliefs, représentant, dans un style proche parent de celui de Pergame, de brillantes scènes de combat et de chasse, se rapportant sans doute à la vie du personnage honoré (2). »

Nous avons constaté, lors de notre excursion aux Baux, que les terrains où Érisson avait trouvé le bol portaient de nombreuses traces d'antiquité. C'est là qu'on remarque sur le sol beaucoup de tessons d'anciennes poteries ; c'est là aussi qu'après des pluies abondantes, le long du talus qui borde, au midi, le nouveau chemin (3), on ramasse des monnaies massaliètes et romaines. C'est là enfin, qu'en exploitant, en 1720, une nouvelle carrière, les ouvriers mirent au jour un cimetière gallo-romain. Cette découverte établit de la façon la plus positive l'existence sur ces rochers d'un ancien *vicus*. Le village des Baux a donc une origine antique. Sur ce versant méridional des Alpines, tout attirait les populations, et elles s'y sont fixées de très bonne heure : on pourrait peut-

(1) *Hist. rom.* de Mommsen, tradon de M. Allmer, dans sa *Rev. épig. du Midi de la France*, 1887, p. 304.

(2) *Id.*, *Ibid.*, p. 321.

(3) Parmi les monnaies romaines qui ont été trouvées en assez grand nombre aux Baux, il faut citer celles de Jules César, d'Auguste, de Constantin-le-Grand et de Gallien. (*Guide du Visiteur aux Baux*, p. 11.)

Les monnaies de Jules César et le cimetière des Baux de l'époque de l'incinération assignent au *vicus* gallo-romain une haute antiquité.

Digitized by Google

être y voir jusqu'à des traces d'habitats préhistoriques. Ces hauts plateaux étaient propices à la défense ; ces vallées et ces plaines, arrosées par de nombreuses sources et abritées du vent du nord, n'attendaient que le travail de l'homme pour devenir fertiles. Si la montagne était, dès les temps primitifs, couverte de chênes et de pins, les bas-fonds, lors de l'arrivée des Grecs, se plantèrent de vignes et d'oliviers (1). Ceux-ci crurent se retrouver chez eux Ce paysage pittoresque et coloré de Provence ne ressemblait-il pas à un site de leur mère-patrie ? Au midi, de vastes champs d'oliviers, inclinés en pentes douces, et dont le feuillage argenté chatoie sous un soleil éblouissant ; au nord, les molles inflexions des Alpines, qui s'arrondissent en courbes harmonieuses et découpent sur le ciel d'un bleu intense leurs fines dentelures, tout leur donnait l'illusion de la douce Ionie.

On a mis au jour, dans l'ancien cimetière des Baux, des urnes funéraires encore pleines de cendre, avec les menus objets qu'on y déposait, tels que pièces de monnaie et fioles lacrymatoires. On y a trouvé aussi des sarcophages en pierre du pays, grossièrement façonnés en formes d'auges rectangulaires. La plupart du temps, ces diverses sépultures des Baux, qui étaient celles de pauvres paysans, sont dépourvues de mobilier funéraire. L'époque de l'incinération et celle de l'inhumation sont donc représentées ici. L'incinération fait remonter ce cimetière au moins aux deux premiers siècles de l'Empire romain. Comme aux célèbres Aliscamps d'Arles, on dut y enterrer de bonne heure et longtemps, et lorsqu'il n'y eut plus de place pour d'autres tombes, on se décida à en creuser sur les rochers environnants. Lorsque du haut des vieux remparts du village on jette un coup d'œil sur les terrains de la Vayède, on est tout étonné de voir, à plusieurs mètres d'élévation, la surface des rochers entièrement couverte d'auges funéraires. La seule différence qui existe

(1) Ce sont les Grecs qui importèrent ces deux cultures dans le Midi de la Gaule.

Digitized by Google

entre celles d'en bas et celles-ci, c'est que ces dernières n'ont pas été détachées de la pierre pour être enfouies dans le sol, mais qu'elles ont été entaillées dans le roc même. Il y en a pour tous les âges et pour toutes les tailles. A côté du cercueil d'une grande personne, on en voit un autre d'un tout jeune enfant. Depuis bien longtemps sans doute leur couvercle a disparu, et les ossements qu'ils contenaient ont été dispersés. Ces tombes doivent remonter aux temps du Bas-Empire ou au moins à ceux qui lui ont immédiatement succédé ; elles pourraient donc être chrétiennes (1) Tout autour, on avait ménagé des rigoles pour que l'eau de la pluie s'écoulât jusqu'au bord du rocher, et, de là, suivant d'autres sillons pratiqués dans sa paroi verticale, vînt tomber au pied de la falaise dans des récipients ou des citernes, en forme de silos, que les anciens habitants de ces quartiers plaçaient sous ces gouttières pour s'approvisionner d'eau. Dans les flancs du même rocher l'homme a creusé, peut-être dès les temps primitifs (2), des *baumes* qui ont servi d'habitation à toutes les races qui se sont succédé dans le pays, et, chose curieuse, tandis qu'au rez-de-chaussée pour ainsi dire demeuraient les vivants, sur leur tête, au premier étage, reposaient les morts. Ces *baumes* ou habitations, les premières que nous mentionnons ici, nous fournissent l'occasion de dire qu'elles sont nombreuses aux Baux, et qu'on en trouve sur tous les points du plateau. Les rochers du

(1) Ces tombes des Baux ne sont pas anthropoïdes comme celles que l'on voit à Montmajour, autour de la chapelle de Sainte-Croix. Simplement rectangulaires, elles sont païennes ou chrétiennes ; s'il y en a dans le nombre de cette dernière catégorie, elles appartiennent aux premiers siècles du christianisme et ne dépassent pas, dans tous les cas, le XI^e^. Les auges funéraires qui dessinent la forme du corps sont réputées appartenir à une époque postérieure. L'examen des monnaies, si l'on pouvait y en trouver, permettrait seul de dire à quelle époque il faut les faire remonter.

(2) Parmi les nombreux débris de poteries anciennes répandus sur ces terrains, nous en avons remarqué qui appartiennent à l'époque néolithique.

Digitized by Google

pays, qui sont des dépôts de l'époque miocène et appartiennent à la couche appelée vulgairement molasse coquillière (1), se taillent facilement et ont pu être ainsi creusés dès l'âge néolithique, par les outils en pierre dure. On le croirait d'autant plus volontiers qu'on ne remarque sur les parois de ces baumes aucune trace d'outil. Une de ces grottes, apparemment la plus profonde, est fermée et ne peut être visitée. A côté, il en existe une autre qui a été aménagée pour tous les usages domestiques; on y voit un banc, une armoire, la place d'un lit, et sur son plancher un silo creusé dans le roc et destiné à recevoir l'eau de la pluie. Pour faciliter son adduction dans le silo, on a pratiqué sur la face antérieure et verticale de la baume plusieurs rainures qui descendent obliquement de la corniche supérieure du rocher jusqu'à son bord inférieur.

Il existe en France un grand nombre de grottes analogues. Nous citerons entre autres celles de Brives (Corrèze), dont la monographie a été écrite par MM. E. Rupin et Ph. Lalande et analysée dans les *Matériaux* de M. Emile Cartailhac (2). « Les puissantes couches de grès siliceux de cette région, est-il dit dans ce dernier ouvrage, sont creusées de

(1) Les roches des Baux, dans lesquelles on a ouvert d'importantes carrières, appartiennent au miocène, à l'étage particulier que les géologues ont appelé *Helvétien*. Elles sont caractérisées par le *pecten præscabriusculus* et le *pecten latissimus*.

(2) Nous citerons encore parmi les travaux qui ont été publiés sur les grottes artificielles ceux de MM. Piette et Fleury, sur les creuttes de l'Aisne ; de M. de Rochebrune, sur les grottes de St-Marc, près d'Angoulême ; de MM. Christy et Lartet, sur les grottes de la Vézère ; de M. Devals et autres, sur les cités troglodytiques du Tarn-et-Garonne.

On peut voir, sur le même versant des Alpines, derrière Lamanon, un véritable village de grottes artificielles également creusées dans la molasse. Elles remontent sans doute aussi à une très haute antiquité, et ont dû être habitées successivement par tous les peuples qui ont occupé le pays. Cet ancien village de troglodytes, qui porte le nom de *Calès*, est bien connu des archéologues et a été souvent signalé, mais n'a pas encore fait, que nous sachions, l'objet d'une étude approfondie.

Digitized by Google

grottes naturelles dont plusieurs ont servi de refuge à l'homme quaternaire. Plus tard de nouveaux occupants les ont agrandies et en ont creusé d'autres. On en compte ainsi 230. Elles sont généralement peu profondes, assez bien éclairées, exposées au sud ou au sud-ouest, toujours à proximité d'un cours d'eau et dominent le fond des vallées sur une hauteur qui varie entre 10 et 30 mètres. » On remarque dans ces grottes de Brives certains aménagements dont la plupart existent dans celles des Baux, comme « des bancs, des sièges, des étagères, des placards creusés dans l'épaisseur des parois, des citernes, mais plus souvent des bassins qui reçoivent les infiltrations au moyen de petits sillons parcourant obliquement les parties humides du rocher (1). » On y voit aussi « des trous carrés ménagés dans les plafonds et destinés à suspendre divers objets à l'aide d'un bâton dont les deux bouts pénétraient dans de petites cavités pratiquées dans les parois verticales de ces trous (2). Plusieurs de ces grottes ont été transformées en étable, ainsi que le démontrent aisément les mangeoires pratiquées dans le roc, et à côté desquelles se trouvent des trous d'attache destinés à retenir les animaux (3). » Mais tout en considérant ces grottes de Brives comme fort anciennes, MM. E. Rupin et Ph. Lalande, étant données la dureté de la roche et la trace laissée par les outils, n'osent pas conclure à un travail de l'époque néolithique : « L'on distingue partout, disent-ils, les entailles laissées par l'instrument qui a servi à creuser ces grottes; ce

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, par E. Cartailhac, 1878, t. IX, p. 378.

(2) *Id., Ibid.*

Nous ne nous rappelons pas avoir observé aux grottes des Baux un pareil système de suspension ; mais analogue était celui qui y fut en usage : c'était, comme on le verra plus loin, des anneaux incisés dans le plafond de l'habitation.

(3) *Id., Ibid.*

Nous retrouverons ces mangeoires, avec trous d'attache, à la fin de ce travail, lorsque nous parlerons de l'habitat des Bringas.

Digitized by Google

sont des sillons étroits, les uns décrivant une parabole de $0^{m}\cdot30$ à $0^{m}\cdot50$ c. et se terminant par un trou circulaire de forme conique, les autres presque rectilignes et beaucoup plus courts. Ce travail ne doit pas avoir été fait avec des outils de pierre. Le grès de ces collines, étant pétri de grains de quartz, ne peut être travaillé qu'avec des instruments en métal (1). » C'est à l'occasion de cette réflexion que le savant directeur des *Matériaux*, M. Emile Cartailhac, ajoute dans une note : « Peut-être! me permettront de dire MM. Rupin et Lalande : on ne se doute pas d'ordinaire de la puissance des ciseaux en roches dures polies et même en os pour exécuter un travail de ce genre (2). » Si l'un des maîtres de l'archéologie préhistorique admet la possibilité d'un travail de ce genre dans des roches aussi dures avec des outils de pierre, que pensera-t-on du même travail exécuté dans une roche tendre comme la molasse des Baux, et alors que les instruments n'ont pas laissé de trace (3)? Nous décrivons

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, par E. Cartailhac. 1878, t. IX, p. 378.

(2) *Id.*, *Ibid.*

A l'époque néolithique, les roches ont été attaquées avec des ciseaux en silex ou des pics en bois de cervidés. On a trouvé de ces pics au fond des puits et galeries pratiqués dans certains terrains par l'homme primitif pour parvenir jusqu'aux bancs de silex avec lesquels il confectionnait ses armes et ses outils.

(3) Déjà, plusieurs fois, nous avons eu l'occasion de remarquer que c'est surtout dans les dépôts du miocène qu'ont été accomplis les travaux des populations néolithiques. Nous avons fait cette observation, notamment dans les environs d'Uzès (Gard), à l'habitat si intéressant de Sagriers, où n'existent pas, il est vrai, de grottes artificielles, mais seulement des trous ayant servi à supporter les toitures des anciennes cabanes et certains aménagements de ces huttes primitives, tels que niches, placards, bassins et écuelles hiératiques. Ici encore, les outils qui ont servi à pratiquer ces cavités n'ont pas laissé de trace.

Lorsque les surfaces du rocher sont lisses, comme à Sagriers et aux Baux, c'est sans doute avec le tranchant plus ou moins obtus, des outils en pierre dure que ces travaux ont dû être exécutés. C'est aussi de la même manière qu'ont été sculptées sur les dolmens, dans les allées couvertes de Gavr'inis, en Bretagne, et de Collorgues, dans le Gard, ainsi que dans les

Digitized by Google

plus loin d'autres baumes artificielles, des vestiges d'anciennes cabanes qui avaient été appliquées contre le rocher, et des camps ou refuges qui datent peut-être de la même époque.

Quand on a étudié la topographie des lieux, on reconnaît qu'au quartier de la Vayède était anciennement l'entrée du plateau des Baux et que le petit col situé entre le village actuel et le rocher des Bringas était le seul point par lequel on pût, soit des Baux, soit du vallon de la Fontaine, parvenir à celui d'Entreconque et à l'importante voie qui conduisait à *Glanum* (St-Remy), à travers les Alpines (1) Avant l'établissement de la route actuelle, il existait un petit chemin pavé, d'un mètre environ de largeur, qui gravissait les deux pentes du col et qui avait laissé à ces lieux leur physionomie

grottes funéraires artificielles de la Marne, les différentes figures symboliques en creux ou en relief qu'on y voit représentées grossièrement, mais distinctement, telles qu'écuelles, lignes ondées, spirales, haches emmanchées et figures humaines. M. de Limur, qui a examiné attentivement ces dessins, a remarqué que le grain de la pierre avait été écrasé et non tranché, comme lorsqu'on se sert d'outils en métal. (*Congrès archéologique*, 1881, p. 39.)

(1) La route qui conduit aujourd'hui des Baux ou de Maussane à St-Remy, à travers les Alpines, est une ancienne voie romaine mentionnée dans la *Table de Peutinger*. Elle venait s'embrancher, au midi des Alpines, avec la grande voie Aurélienne, et, par cette dernière, reliait *Glanum* (St-Remy) avec *Tericiæ* ou *Tericias*, une des anciennes localités qui y étaient échelonnées. La *Table de Peutinger* compte XI milles de *Tericias* à *Glanum ;* cette évaluation correspond aux 16 kilomètres qui séparent leur emplacement. On lit dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, à propos de cette ancienne voie : « Ce chemin, quoique assez rude, est praticable pour des voitures ; dans plusieurs endroits il est taillé dans le roc, et ce travail est très ancien, puisqu'il est fait au ciseau. On voit aussi des parties de chemin, aujourd'hui abandonnées, dans lesquelles on remarque les ornières des chariots à voie étroite. En approchant des monuments de St-Remy, où était situé l'ancien *Glanum*, on trouve une grande quantité de ruines de construction romaine... Le chemin vient aboutir directement à l'arc de triomphe. » (*Table de Peutinger*, et *Statist. des Bouches-du-Rhône*, t. 2, p. 310).

Digitized by Google

primitive. La route moderne a profondément abaissé le sol et accentué la coupure naturelle. Evidemment sous les Romains le village des Baux ne se réduisait pas au quartier de la Vayède, mais il s'étendait au plateau tout entier; en effet, sur toute son étendue ont été trouvés des monnaies et autres objets antiques; nous n'en voudrions pour exemple que le beau casque qui fut découvert au bas du château et qui faisait partie de la collection de M. de Lagoy. Ce casque est considéré comme de facture grecque. « Non seulement, lit-on dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, à propos des Baux, les monnaies marseillaises s'y trouvent en abondance, mais encore divers objets qu'on regarde comme de fabrique grecque, et, entre autres, un beau casque découvert au dessous du château des Baux et conservé dans le cabinet de M. le marquis de Lagoy (1). »

Mais, comme il est arrivé de nos jours, un certain nombre d'habitants descendirent du plateau pour se fixer dans les vallons qui l'entourent. En haut, l'homme fut réduit, de tout temps, à se contenter de l'eau des citernes; en bas, il y avait, et il y a encore des sources pouvant servir à son alimentation et à l'irrigation des terres. Il dut, dès lors, y avoir des villas ou des fermes. C'est dans le vallon d'Entreconque, au quartier de la Marote, que l'ancien maire des Baux, M. Cornille, trouva, il y a une trentaine d'années, des urnes cinéraires, des pièces de monnaie romaine et une jolie statuette en grès (2). Elle n'a pas encore été décrite et mérite cependant de l'être. C'est un général ou un empereur romain revêtu du costume militaire avec tous les attributs de la victoire. Le personnage a une figure juvénile et la tête laurée. Il porte la cuirasse, que décore en son milieu, au dessous même du menton, un soleil radié. Le *paludamentum* ou manteau militaire, agrafé sur l'épaule gauche, tombe en partie derrière le dos, en partie par devant, où il est soutenu par la main gauche.

(1) *Stat. des Bouches-du-Rhône*, t. 2, p. 1145.

(2) On peut voir cette statuette chez M. Cornille, aux Baux.

Digitized by Google

De cette main, le personnage tient une haste dont l'extrémité supérieure manque ; de la main droite, qui s'appuie sur un socle, une branche de laurier. Les pieds sont chaussés de brodequins. La statuette repose sur une petite base. Elle ne mesure pas moins de $0^{m}\cdot 82$ de hauteur, base comprise, sur $0^{m}\cdot 26$ de largeur, aux épaules. La base n'a que 2 c. et demi de hauteur, sur 0^{m} 28 de largeur.

Le quartier de la Marote, où fut trouvée cette statuette, est situé au levant des Baux, au-dessous des pentes rocheuses sur lesquelles ont glissé, des hauteurs du château, des gros blocs de molasse. C'est sur deux de ces blocs qu'ont été sculptés les bas-reliefs gallo-romains connus dans le pays sous les noms vulgaires, l'un de *Trémaié*, l'autre de *Gaié*. Nous avons déjà mentionné le premier dans une précédente étude (1). Puisque l'occasion s'offre à nous d'en parler de nouveau, nous en profiterons volontiers, car il est très intéressant et pique vivement notre curiosité. Trois personnages, qui, au premier abord, paraissent être trois femmes, ont été sculptés de grandeur naturelle sur le rocher. On connaît l'interprétation d'après laquelle les habitants des Baux ont voulu y voir l'image des trois Maries, Marie Madeleine, Marie Jacobé et Marie Salomé, les saintes femmes qui, suivant une version, auraient été chassées de la Palestine, après la mort du Christ, avec Lazare, Marthe et Maximin, et seraient venues débarquer en Provence (2). La mer, dit-on

(1) *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1888.

(2) Suivant cette version, considérée comme légendaire par un grand nombre d'érudits, c'est vers l'an 40 de notre ère que les trois saintes femmes, accompagnées de Lazare, Marthe, sa sœur, Maximin, et de leurs servantes Marcelle et Sara, auraient été obligées de fuir la Palestine devant la persécution, de se confier à la mer sur une barque fragile, et seraient venues aborder sur le littoral de la Camargue, à l'endroit où se sont bâtis depuis l'église et le village des Saintes-Maries. Marie Jacobé et Marie Salomé s'y seraient fixées et y seraient mortes ; Lazare serait allé à Marseille, qu'il aurait évangélisée et dont il serait devenu le premier évêque ; Marthe aurait remonté le Rhône jusqu'à Tarascon, qu'elle aurait

Digitized by Google

dans le pays, baignait alors ces falaises (1), et, en souvenir de leur passage, les saintes sculptèrent ou on sculpta leur image sur le rocher. Cette explication, avons-nous besoin de le dire, est purement légendaire. Il est curieux de la retrouver presque identique, à Marseille, à propos d'un bas-relief antique, ayant, avec celui des Baux, une grande analogie. Il est encastré dans la façade d'une petite maison de la place de Lenche. Nous en lisons la description dans un intéressant et savant article de M. Camille Jullian, qui parut, il y a quelques années, dans le *Bulletin épigraphique* (2) : « Isis tenant en main une corne d'abondance, ayant près d'elle le chien Sirius et un personnage inconnu, peut-être Anubis, apaise les flots et sauve du naufrage une barque qui renferme deux navigateurs. C'est un ex-voto offert par des matelots ou des voyageurs à la grande déesse Isis, après une pénible traversée.... La superstition populaire entoure ce bas-relief d'une profonde vénération. On veut y voir l'arrivée à Mar-

convertie au christianisme ; Marie Madeleine se serait retirée, pour faire pénitence, dans la Sainte-Baume, et Maximin se serait arrêté non loin de là, dans le village qui porte aujourd'hui son nom. (*Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, par M. l'abbé Faillon, 2 vol in-8°, Paris, 1846; *Origines chrétiennes de la Gaule*, in-8° de 240 pages, Paris, 1855; *Géog. de la Gaule romaine*, par E. Desjardins, t. 2, p. 76.)

(1) Comme confirmation de cette croyance légendaire, les habitants des Baux invoquent l'existence des anneaux de fer qui, disent-ils, sont fixés dans les flancs de la falaise méridionale, et auxquels on amarrait alors les bateaux ; or ces anneaux n'ont jamais existé que dans leur imagination. Nous étions bien aise de mentionner ici cette légende, parce qu'on la retrouve en beaucoup d'autres endroits. Nous l'avons rencontrée, pour notre part, à l'oppidum du *Camp de César* de Laudun et même à Avignon. On raconte dans cette ville que des anneaux de ce genre ont été trouvés fixés à de grandes dalles dans les fondations de l'ancien hôtel Crillon (ancien café Henri IV, rue Galante), et aussi sous l'église St-Didier, bâtie, suivant une tradition, par saint Agricol, sur l'emplacement d'un temple païen ; c'est la preuve, dit-on, que le Rhône passait anciennement dans ces quartiers, et que les bateliers attachaient leur barque à ces anneaux.

(2) *Bull. épig.*, 1886.

Digitized by Google

seille de Lazare, le premier évêque de notre cité. Les figures sont ornées, le jour de la fête du saint et durant l'octave, de fleurs et de feuilles toujours renouvelées, et les lampes allumées pendant longtemps devant Isis ont noirci et dégradé le monument. Même, lors des processions, où l'on portait les reliques de Lazare, on faisait une longue station devant le bas-relief. » La mer, disent les gens du peuple, s'élevait alors jusqu'à la place de Lenche, et c'est à cet endroit où l'on voit le bas-relief, que Lazare avait abordé. La légende marseillaise, on le voit, diffère peu de celle des Baux ; c'est toujours le même récit du débarquement des saints personnages de la Palestine, mais, ici, il est plus particulièrement adapté à l'histoire de Marseille, à celui qui est considéré comme en ayant été l'apôtre et le premier évêque. Le bas-relief de la place de Lenche est donc un ex-voto à la déesse égyptienne Isis, une de ces divinités de l'Orient dont le culte devint populaire à Marseille, avec l'arrivée des Romains, et se répandit très vite en Provence. Nous allons voir que, suivant toute apparence, celui des Baux est également votif, et très vraisemblablement aussi dédié à quelque autre déesse orientale par deux dévots de l'ancien *vicus* des Baux.

Cette stèle avait été signalée depuis longtemps par le savant numismate, M. le Marquis de Lagoy (1), mais il s'est

(1) On lit au tome II, p. 449, de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* :

« Sur un quartier de rocher écroulé du plateau des Baux, M. de Lagoy a découvert un bas-relief taillé à 12 pieds du sol : c'est une niche de 5 pieds 1/2 de haut sur 4 1/2 de large, surmontée de trois palmettes, dans laquelle sont sculptées trois figures de grandeur naturelle, vêtues à la romaine. Au dessous de la niche, dans un espace qui avait été aplani pour cet effet, on avait gravé une inscription : elle est dégradée en grande partie ; on ne lit plus que la fin de la première ligne et quelques mots de la seconde ainsi qu'il suit :

. . . . . F · CALDUS
. . . AE · POSVIT · P... »

Si M. de Lagoy a bien lu, l'*ae*, qui précède *posuit*, est, au datif, la fin du nom de la déesse qui figure au milieu du bas-relief, et ce verbe, qui

Digitized by Google

contenté de la décrire à grands traits en proposant une lecture des trop rares et incertains vestiges de l'inscription ; il s'est tu sur la signification à donner au monument. Après lui, un savant épigraphiste, M. Héron-de Villefosse, en a publié une description qui, sur quelques points, ne nous paraît pas tout-à-fait exacte, et a lu un peu différemment l'inscription. C'est lui qui, le premier, a déclaré que c'était un ex-voto. Nous allons essayer à notre tour de décrire le bas-relief aussi fidèlement que le permet son état de dégradation ; puis nous expliquerons l'inscription.

Les trois personnages qui figurent sur ce monument ont été sculptés en bas-relief et de grandeur naturelle dans une niche dont le cintre, très surbaissé et surmonté de palmettes, repose sur deux petits pilastres (1). Au milieu est une femme, vue de face, qui personnifie, nous le croyons avec M. Héron de Villefosse, la déesse dont le nom est ignoré. Elle est vêtue d'une tunique qui descend jusque sur les pieds, et par dessus, d'un *peplum*. Son bras droit, replié sur sa poitrine, tient appliqué le long de son corps un attribut en forme de haste qui se terminait, en haut, nous ne savons comment, son extrémité supérieure ayant été brisée. Cette mutilation est très regrettable : elle nous prive d'une indication qui aurait été fort utile pour la détermination de l'attribut et conséquemment du personnage (2). Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est sa coiffure,

signifie « a élevé », est employé dans les inscriptions votives. Le P qui suit est peut-être alors le commencement de la formule *pro sal(ute)* qu'a déchiffrée M. Héron de Villefosse.

(1) Le bloc de molasse sur lequel a été sculpté ce bas-relief et qui n'a pas moins de 7 m. 60 de hauteur sur 4 m. 50 de largeur, a été grossièrement taillé, à son extrémité supérieure, en forme pyramidale. La niche a 2 mètres de hauteur sur 1 m. 57 de largeur. L'archivolte qui surmonte le cintre surbaissé consiste en une simple plate-bande retombant sur les chapiteaux des pilastres, et ces pilastres vont en s'évasant de haut en bas. Enfin, les trois palmettes qui décorent l'archivolte sont à huit lobes.

(2) Il pourrait se faire cependant qu'il n'y eût point d'attribut, et que ce que nous prenons pour une haste ne fût qu'un pli de la tunique tombant perpendiculairement le long du corps.

Digitized by Google

sorte de bonnet élevé et cintré comme une tiare asiatique ; arrondie sur le devant tout d'abord, elle devait légèrement bomber sur le front, mais elle a été, en même temps que la figure, martelée et aplatie (1). A la droite de la déesse est un homme dont les cheveux et la barbe sont coupés ras. Il est vêtu à la romaine, c'est-à-dire couvert de la toge qui laisse les pieds à découvert, et dont un pan, rejeté de l'épaule droite sur l'épaule gauche, forme en tombant sur la poitrine un pli arrondi où repose la main droite (2). Ce personnage se retourne respectueusement à moitié vers celui du milieu. Enfin, à la gauche de ce dernier, est une femme vêtue d'une double tunique. Celle de dessous descend jusque sur les pieds ; celle de dessus, qui ne dépasse pas les genoux, recouvre la tête par derrière (3) et forme aussi un pli arrondi sur la poitrine où s'appuie la main droite. De la main gauche, ce personnage relève légèrement cette seconde tunique. Comme le précédent, ce dernier est à demi tourné vers celui du milieu, dans une attitude respectueuse. Quant à l'inscription qui avait été gravée en relief sur trois lignes et qui est presque complètement effacée, M. Héron de Villefosse a pu en déchiffrer quelques mots ou fragments de mots. A la fin de la première ligne, il lit comme M. de Lagoy :

(1) M. Héron de Villefosse nous semble s'être mépris, lorsque, en décrivant la déesse, il dit : « Sa coiffure élevée était ornée d'un diadème, dont on devine encore les traces.... De la main droite, elle paraît tenir un arc. » Suivant nous, ce n'est pas sa chevelure ornée d'un diadème qu'il faut y voir, mais une coiffure ou bonnet en forme de tiare ; ce n'est pas non plus un arc qu'elle tenait sous le bras droit, mais plutôt une haste, à moins toutefois que ce que nous prenons pour une haste ne soit tout bonnement un pli de sa robe. (*Bull. mon.*, 1879, et *Insc. Gall. Narb. lat.*, n° 979).

(2) On lit dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Rich, au mot *Toga* : « C'est l'attitude qu'on désignait par l'expression *brachium veste continere*, et c'était celle qu'adoptaient en général les orateurs de la république, imitant en cela les coutumes des Grecs. »

(3) Dans l'ouvrage précité de Rich, au mot *Tunica muliebris*, on peut voir une gravure représentant une femme dont la tête est ainsi recouverte par un pan de sa tunique.

Digitized by Google

. . . . . F·CALDVS

Vers le milieu de la seconde :

. . . OV PRO·SAL (ute) . . . .

Enfin, à la troisième, ce reste de mot :

. . . . . VRICVS . . . . . .

Ces quelques vestiges de l'inscription permettent de dire qu'elle était votive, et que les dévots et notamment l'un d'eux, *Caldus*, de son surnom, celui qui, vêtu de la toge, est placé, sur le bas-relief, à la droite de la divinité, avaient fait sculpter l'ex-voto en l'honneur d'une déesse, grâce à laquelle ils avaient eu la vie sauve (1). Tenant donc compte de ces indications et de celles que nous fournit le bas-relief, nous estimons que les personnages qui sont représentés à la droite et à la gauche de celui du centre sont les deux dévots, auteurs du vœu, sans doute le mari et la femme. Ainsi que sur les petits tableaux ou modestes ex-voto qui couvrent les murs de nos sanctuaires chrétiens particulièrement vénérés et buts de pèlerinages, on représenta souvent aussi, dans l'antiquité, sur les monuments votifs, les auteurs du vœu (2).

(1) Ce qui se lit à la fin de la première ligne indique qu'elle contenait le prénom et le nom du dévot; sa filiation, c'est-à-dire le prénom de son père, suivi de la lettre F, par abréviation du mot F (*ilius*); et enfin, son *cognomen* ou surnom CALDVS

A la seconde ligne, il est à supposer que le fragment du mot OV a été imparfaitement déchiffré par M. Héron de Villefosse. Il y aurait sans doute lieu d'y voir deux lettres du mot POSVIT, qu'a lu M de Lagoy, et alors, en réunissant les lectures de ces deux savants, on obtient ceci :. . . AE· POSUIT·PRO·SAL(ute) . L'expression *prosalute* se retrouve souvent dans les inscriptions votives ; on la traduit : « pour la conservation, pour la guérison. » Cette dernière traduction s'appliquerait plutôt à une divinité balnéaire ; « pour la conservation » conviendrait mieux ici, et il ne serait pas impossible que pour l'ex-voto des Baux, comme pour celui de Marseille, il s'agît d'un vœu accompli par des dévots revenus sains et saufs d'un vogage en mer.

(2) Citons, à titre d'exemples, un autel votif du musée de Nîmes dédié à Vulcain et aux vents, *Vulkano et ventis*, où l'on a représenté en bas-reliefs non seulement Vulcain et les vents, mais aussi la dévote à demi age-

Digitized by Google

Pour nous, comme pour M. Héron de Villefosse, le personnage qui occupe le milieu de la niche représente la déesse secourable, vis-à-vis de laquelle le vœu a été accompli; comme ce savant, nous l'induisons de l'attitude respectueuse des deux personnages qui l'accompagnent, et de la hauteur de sa taille qui dépasse sensiblement celle des deux autres; en effet, tandis que ceux-ci ont $1^{m}\cdot75$, celui du milieu a $1^{m}\cdot85$. Dans l'opinion des anciens, les divinités avaient une stature qui dépassait celle des mortels, et sur les monuments de la peinture et de la sculpture on les représentait ainsi. Mais au lieu d'être tenté de voir dans ce dernier, avec M. Héron de Villefosse, une Diane, nous sommes plutôt disposé à y reconnaître, étant donnée cette coiffure étrange qui rappelle la mitre asiatique, une de ces déesses de l'Orient dont le culte s'établit de bonne heure en Provence et sur les bords du Rhône, où il fut surtout apporté par les bâtiments de commerce. En ce qui concerne spécialement Marseille, la grande métropole grecque, dans le rayon de laquelle était placé, au point de vue de l'hellénisation, le pays des Alpines, aux divinités de la Grèce avaient succédé, dès le début de l'occupation romaine, non pas les dieux du panthéon latin, mais ceux de l'Orient : « Toutes les divinités que l'on adorait à Marseille depuis la conquête romaine, a dit encore M. Camille Jullian, étaient venues de l'Orient : les dieux de Crète et d'Asie-Mineure, Diane Dictynne ou Apollon de Delphes avaient été remplacés par d'autres divinités orientales, la

nouillée devant Vulcain, et le très curieux ex-voto dessiné dans la *Géographie de la Gaule romaine* de E. Desjardins (t. 1, p. 367), où l'on voit, comme ici, la divinité placée au centre du bas-relief et les deux dévots de chaque côté.

Dans l'antiquité, l'usage des tableaux votifs était aussi fréquent que de nos jours :

« ... *Votiva testantur fana tabella*
« *Plurima*. »

a dit Juvénal (XII, 28), et on voit par ces exemples, qu'il se pratiquait parfois de la même façon.

Digitized by Google

Mère des dieux, Jupiter de Doliché, Leukothée et surtout Isis. Les vrais dieux de Rome n'apparaissaient pas dans son panthéon. Si, au second siècle de notre ère, la langue, la littérature et les mœurs de Rome étaient dominantes dans Marseille, la religion s'était soustraite à l'influence latine. C'était toujours à l'Orient le plus lointain, à celui d'où elle était sortie, que la ville demandait sa foi et ses dieux, et quand elle abandonna définitivement ceux de l'Égypte et de l'Asie-Mineure, ce fut pour adopter celui que la Palestine donna au monde : le christianisme lui vint encore de la Syrie. Ce sont ces tendances religieuses de Marseille qui expliquent en partie pourquoi elle a été la première à recevoir en Gaule la foi nouvelle (1). » Nous croyons donc que c'est aux orientalistes qu'il appartient de déterminer l'identité de notre déesse des Baux (2).

(1) *Bull. épigr.*, 1886.

(2) Il serait désirable que M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée de St-Germain, fît prendre un moulage de ce curieux ex-voto, afin que les spécialistes, qui visitent cette magnifique collection de nos antiquités nationales, pussent l'étudier à loisir. La reproduction de ce bas-relief n'en serait pas une des pièces les moins intéressantes.

Dans une note de son article sur les bas-reliefs des Baux, M. Héron de Villefosse les rapproche de ceux d'Irapta et de Maschnaka, en Phénicie. Ceux-ci sont aussi sculptés sur le rocher et ont assez d'analogie, par la disposition et l'attitude des personnages, avec celui des *Trémaié*. Celui d'Irapta, qui est, suivant M. Renan, « la plus remarquable sculpture sur le roc de toute la Phénicie, » se compose d'un médaillon central, où est représentée une déesse, au dessous de laquelle se tiennent deux prêtres ou deux dévots se faisant face et accomplissant un sacrifice. Comme le visage de la déesse des Baux, celui de la déesse phénicienne a été détruit. Le bas-relief de Maschnaka qui, d'après M. Renan, serait plutôt funéraire, représente une grande figure en pied, une femme pleurant, encadrée dans une cella d'ordre ionique et flanquée de deux médaillons cintrés, renfermant chacun une figure plus petite qui se retourne vers le personnage principal. Suivant le savant orientaliste, ces deux figures moindres représenteraient « des personnages secondaires, des suivants se joignant à l'action du principal personnage. » (*Bull. mon.*, 1879; Renan, *Mission de Phénicie*, p. 238 et 288.)

Digitized by Google

Nous ne serions pas étonné qu'au commencement du moyen âge, le culte idolâtrique de cette déesse persistant dans le pays, et la croyance du débarquement en Provence des saintes Maries commençant à se répandre, le clergé eût encouragé l'interprétation chrétienne qui a persisté jusqu'à nos jours. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, les vieilles croyances païennes ont été particulièrement tenaces dans les campagnes, et ce n'est qu'en recourant à de pieux subterfuges que les prêtres sont venus à bout de les faire oublier. « Avec le peuple attaché au passé, a très bien dit G. Sand, il faut toujours transiger. Il est plus facile de changer le nom d'une croyance que de la détruire. On apporte une foi nouvelle, mais il faut se servir des anciens temples et consacrer de nouveau les vieux autels (1). » Aux Baux on dut également approprier le bas-relief au christianisme. Les personnages vêtus tous trois de vêtements à longs plis pouvaient aisément passer pour les saintes femmes ; on adopta donc le récit provençal en le modifiant légèrement pour l'adapter aux Alpines. Récemment encore, le clergé a continué à encourager la légende : il a planté une croix de fer au sommet du bloc où est sculpté le bas-relief, et il a bâti au dessous une petite chapelle dédiée aux saintes, où la population des Baux et des villages voisins se rend en procession le 25 mai, jour de leur fête. De la croyance légendaire qui s'attache depuis longtemps à ce monument est venue la dénomination vulgaire de *Trémaié*, qui n'est que la continuation par syncope et corruption du bas latin *tres Mariæ*, dont on s'était servi tout d'abord dans le langage liturgique de l'Église.

Le bas-relief des *Gaié* (2) est à peu de distance de celui

(1) *Promenades autour d'un village*, par G. Sand, p. 161.

(2) Le mot provençal *li Gaié*, par lequel on désigne les deux bustes de ce bas-relief, nous paraît une dénomination populaire, un sobriquet, ayant servi aux habitants des Baux à qualifier plaisamment ces personnages. Voici comment nous l'expliquons Quand on examine ces bustes, on constate que les visages ont été entièrement brisés, et qu'il n'est resté que les mentons ou les cous, très apparents et proéminents ; nos person-

Digitized by Google

des *Trémaié*, vers le couchant. Il est pareillement sculpté sur un bloc de molasse, mais de moindre dimension. On y voit deux personnages en buste, vêtus, autant qu'on peut en juger, d'une robe, mais dont la tête surtout est tellement dégradée, qu'il est impossible de distinguer aucun détail, et de savoir s'il s'agit bien réellement de femmes. Celui qui est à la droite du spectateur, tient de la main gauche un objet allongé mais fruste et qu'on ne peut déterminer. Les deux bustes sont dans une niche encadrée primitivement des quatre côtés par une large plate-bande; en haut, le bloc a dû être cassé, car le sommet de la niche a disparu. Ce monument a tout à fait l'aspect d'un de ces cippes funéraires sur lesquels a été sculpté, dans une niche, le buste de deux personnes décédées, comme le mari et la femme, deux frères, deux sœurs, etc; aussi le considérons-nous comme tel. A ne s'en tenir qu'au travail de sculpture et étant donné son état de dégradation, il est difficile d'aller plus loin et de dire quels sont les personnages qu'on a voulu représenter. Mais l'inscription, qui est aussi en grande partie fruste, et difficile à déchiffrer, vient cependant jeter quelque jour sur le bas-relief. Elle a été gravée, non pas en relief, comme la

nages en ont pris l'aspect de gens gras, replets, et le vulgaire, suivant son habitude, les a qualifiés en conséquence : l'adjectif *gaiè* est tiré du substantif *gaio*, qui s'emploie pour désigner quelqu'un qui est gras, bien portant. On dit dans ce sens en provençal : *A uno belo gaio ; quanto gaio !* Aux Baux on s'est servi de l'adjectif, et on a dit en parlant de nos personnages : *Soun gaiè, li gaiè*, c'est à-dire : les gras, les replets, les bien portants.

On sait avec quelle facilité, dans nos campagnes du Midi, on désigne les gens par un sobriquet tiré d'une particularité, d'un défaut du visage ou d'une infirmité du corps ; on dit en effet : *lou guèche*, *lou camard*, *lou manchot*, en parlant de quelqu'un qui louche, qui a le nez écrasé, à qui il manque un bras. Cette habitude de nos paysans n'est sans doute que la persistance de l'usage des Romains, dont les surnoms et les sobriquets étaient habituellement tirés d'une particularité de ce genre ; ainsi s'expliquent les surnoms latins de *Flaccus*, *Nasica*, *Cicero*, etc. (V. le *Dict. prov.* de F. Mistral, au mot *Gaio*.)

Digitized by Google

précédente, mais en creux, au dessous de la niche, et disposée sur trois lignes, les deux premières divisées par le milieu en deux colonnes, la troisième occupant toute la largeur du registre. Quoique fautive et incertaine, la lecture qu'en a proposée M. Héron de Villefosse (1), commentée par M. Allmer, confirme notre supposition que ce monument est funéraire et permet de supposer que ces bustes sont ceux de deux femmes, peut-être de deux femmes mariées, auxquelles le mari survivant, *Montanus*, avait fait sculpter cette stèle. M. Héron de Villefosse y a lu :

ERIMADAE TLEISA
SERVI · FILIA VOTONNAE · FIL
MONTANVS DEVOT · EATI

M. Allmer, qui trouve cette lecture la plus satisfaisante de celles qui ont été proposées, nous écrivait à son sujet :

« L'inscription est, je crois, funéraire, et doit être lue en deux colonnes pour les deux premières lignes, la troisième court sous le tout. *Erimadae* et *Tleisa* sont des lectures fausses : *Erima* semble pouvoir se corriger en *Prima*, *Tleisa* peut-être en *Helpis*. *Servi filia* et même *Votonnæ filia* peuvent être bien lus. Ce qui vient après *Montanus* est tout à fait incompréhensible, peut-être, *u*XOR*(ibus)* A*m*ATI *(ssimis)* (2). »

Le bloc de rocher, que décorent les deux bustes ne repose pas sur le sol dans toute son étendue : sur le devant, sa base présente une échancrure naturelle qui laisse un certain intervalle entre le roc et la terre. *Montanus*, l'auteur de la sépulture, aura voulu profiter de cet abri naturel pour y déposer à couvert la dépouille des deux défuntes. Si ce sol n'a

(1) *Bull. mon.*, 1879, et *Insc. Gall. Narb.*, n° 980.

(2) *Lettre* de M. Allmer, du 22 déc. 1889.

On voit, par le commentaire de M. Allmer, combien la lecture de ce texte épigraphique laisse encore à désirer. Le seul moyen de parvenir à un déchiffrement plus satisfaisant, serait, comme pour celui des *Trémaié*, d'en faire prendre un moulage et de le soumettre au patient examen des épigraphistes.

Digitized by Google

jamais été remué, il ne serait pas étonnant qu'on y mît à découvert leurs urnes cinéraires.

Nous avons dit plus haut, en décrivant les baumes creusées dans la molasse, au quartier de la Vayède, que le plateau des Baux avait dû être habité dès les âges préhistoriques. Nous croyons donc que le village gallo-grec et gallo-romain avait succédé à un habitat bien antérieur. Nous n'en voudrions pour preuve que les tessons de poterie, à la pâte grossièrement pétrie de petits grains de cailloux blancs, que l'on remarque en si grand nombre sur les rochers de l'Esplanade, quand on se dirige de l'est à l'ouest vers le vieux moulin à vent. C'est là, certainement, à l'extrémité du promontoire, où elles étaient si bien défendues, de deux côtés, par les précipices, et du troisième, par les falaises rocheuses, qui, à la hauteur de l'ancien hôpital et des chapelles de St-Blaise et de St-Claude, fermaient le plateau comme une haute muraille, qu'ont campé les peuplades de ces temps néolithiques. L'homme, alors, aux premières lueurs de la civilisation naissante, devenait sédentaire, et se ménageait, à côté de sa hutte, un refuge pour les heures de danger. Le jour, ces peuplades descendaient dans les vallons de la Fontaine et d'Entreconque, où la culture des céréales contribuait dès lors, pour une bonne part, à leur subsistance; le soir, elles remontaient sur le plateau pour y dormir en paix, à l'abri de leurs ennemis, hommes ou fauves. Les nombreuses *baumes* qui ont été creusées dans le roc, au bord même de l'escarpement, ont bien pu l'être dès les temps préhistoriques. Plusieurs sont peu profondes et constituent ce qu'on appelle des grottes-abris; mais ces abris étaient complétés et prolongés au moyen d'un auvent en clayonnage ou d'une tente soutenus par des piquets fixés dans des trous, creusés aussi de main d'homme, et que l'on remarque çà et là, autour de ces grottes, sur la surface du rocher. Les plus grandes renferment, taillés dans leurs parois, des bancs, des foyers, des récipients, des petites niches ayant tenu lieu d'étagères ou de supports pour les lampes, des anneaux de pierre incisés dans leurs flancs ou à leur

Digitized by Google

voûte, les premiers ayant sans doute servi à attacher des animaux domestiques, les seconds à suspendre des provisions. Nous avons déjà parlé de la nature de ces roches, et nous avons dit que, se taillant facilement, elles avaient pu être entamées dès les temps de la préhistoire par les outils en silex ou en autres pierres dures ; on le croirait d'autant plus volontiers, avons-nous ajouté, que leurs parois sont unies et ne portent pas trace d'instruments. Souvent, cependant, l'homme primitif a reculé devant la difficulté, et il s'est contenté de pratiquer à une certaine hauteur au dessus du sol, dans la paroi du rocher, une série horizontale de trous où s'appuyaient les poutrelles soutenant le toit de sa modeste cabane en clayonnage. D'autres poutrelles, supportant le bord de la toiture, étaient fixées perpendiculairement au sol, dans d'autres cavités creusées à cet effet. Au dessous de l'esplanade dont nous venons de parler, et au pied de l'escarpement, a dû exister une de ces cabanes. On y voit un petit abri sous roche naturel avec une terrasse ménagée au devant, surmonté d'une rangée de trous pour soutenir les poutrelles de l'auvent artificiel, et au bord inférieur du rocher, incisés dans son arête, plusieurs anneaux en pierre ayant servi probablement à attacher une tente en toile ou en peau de bête. On accède aisément à cette ancienne habitation, par une montée en pente douce existant à gauche, sur la surface du rocher. Des vestiges d'autres habitats se font remarquer en dehors du plateau des Baux. Un des plus curieux est celui qu'on peut visiter au sommet du rocher des Bringas, déjà mentionné et situé au nord du village.

On y monte par un sentier qui serpente sur les flancs de la montagne, au milieu des plantes aromatiques, et, après avoir visité, chemin faisant, trois grottes où l'homme a laissé des traces de son séjour, on parvient sur une plateforme, au centre de laquelle s'élève un petit mamelon rocheux. Après s'être reposé quelques instants au bord de ce plateau pour admirer le magnifique panorama qui se déroule au-des-

Digitized by Google

sous, à perte de vue (1), on reconnaît facilement, en jetant les regards autour de soi, les restes manifestes d'un ancien habitat. De ces hauteurs l'œil embrassait un vaste horizon et sondait tous les points de l'immense plaine. Les populations qui s'y étaient retranchées voyaient venir de fort loin, et pouvaient le cas échéant, se préparer longtemps à l'avance à la défense ; c'était un excellent poste d'observation. Quand on considère le sol, au pied du mamelon central, on s'aperçoit que l'homme y avait transporté de la terre et des pierres, et y avait préparé une sorte d'aire ou de plancher pour s'y établir. Tout autour du rocher et à la hauteur de plusieurs mètres sur sa paroi, se voient des rangées de trous à poutrelles, soutiens des anciennes toitures, et à la base, des séries de petites mangeoires en forme de gueule de four. Certaines de ces mangeoires sont pourvues à leur bord supérieur d'un trou d'attache. Sur la paroi occidentale du rocher on voit une rangée de cinq mangeoires ; il en existe une autre de trois sur son flanc méridional. Si les huttes étaient au pied du mamelon, au-dessus, était le camp ou refuge où la peuplade montait se retrancher en cas d'attaque. Ce refuge, qui n'est pas considérable et pourrait contenir deux à trois cents personnes environ, occupe le plateau supérieur du mamelon. Il a $17^{m}\cdot 80$ de longueur sur 13^{m} 75 de largeur. Au coin nord-ouest, on peut voir, creusé à la surface du roc, à quelques centimètres seulement de profondeur, deux grands rectangles juxtaposés. Ce sont probablement deux citernes qu'on avait com-

(1) A deux ou trois cents mètres au dessous du plateau et au premier plan, se déploient le village et les ruines du château des Baux. Vus de cette hauteur, ces vieux murs éventrés et découronnés ont un aspect fantastique, et ils font bien comprendre ces vers de Mistral dans lesquels il nous dit que « sur ces roches nues et sur ces grandes tours écroulées *reviennent*, la nuit, les vieux princes des Baux. » Plus loin, s'étale la plaine verdoyante et fertile, que tachent de blanc, ça et là, les villages du Paradou, de Maussane et de Mouriès, et enfin, tout au fond du tableau, l'immense plaine de la Crau, « la Crau tranquille et muette, dont l'étendue, au loin, se perd dans la mer. » (*Mireille*, ch. II et V.)

Digitized by Google

mencé de creuser pour approvisionner d'eau le refuge et qui n'ont pas été achevées. Nous verrons dans un instant, pour le camp de Costa Pera, qu'une citerne existe à l'un de ses angles. Le petit plateau culminant était entouré et défendu, au midi, au levant et au couchant, par les escarpements naturels ; au nord, où le camp était plus facilement accessible, par un fossé creusé de main d'homme dans la molasse, de 2^m 83 à $2^m \cdot 93$ de largeur sur $0^m \cdot 55$ de profondeur, et en arrière, par trois murs en pierre sèche, s'étageant en retraite les uns au-dessus des autres. Le premier de ces murs, celui qui vient immédiatement après le fossé, a $1^m \cdot 90$ de largeur, le second, $2^m \cdot 20$, et le troisième, qui borde le refuge, $2^m \cdot 36$. Derrière chacun de ces murs avait été ménagé un petit couloir que pouvaient occuper un certain nombre de combattants pour défendre le plateau et l'abandonner successivement au fur et à mesure que l'ennemi gagnait du terrain. Le fossé est entièrement rempli de pierres tombées de ces murs.

Un autre camp ou refuge tout à fait analogue existe sur le plateau de Costa Pera, au couchant des Baux, immédiatement au-dessus du vallon de la Fontaine. Mais celui-ci est encore plus exigu que le précédent (1). Du côté du vallon, il avait pour défense naturelle la forte déclivité du talus. Des trois autres côtés, on avait creusé un fossé dans le roc et on avait élevé en arrière un seul mur en pierre sèche. Une citerne en forme de silo a été creusée dans le rocher, à l'angle sud-est du refuge. Défendus de la même façon, les camps des Bringas et de Costa Pera sont de la même époque.

Au sujet de l'habitat des Bringas, nous rappellerons ce que

(1) C'est sur le plateau de Costa Pera que, suivant la tradition des Baux, les troupes du cardinal de Richelieu étaient venues camper en 1630, et c'est de là qu'elles avaient bombardé le château ; le camp avec fossé et mur en pierre sèche qui s'y fait remarquer est même considéré dans le pays comme leur ayant servi. On lit dans le *Guide du Visiteur aux Baux*, p. 33, qu'on a trouvé sur ce plateau de nombreux fers de flèche, dont quelques-uns à pointe triangulaire, et des boulets de pierre.

Digitized by Google

nous avons dit dans une note de ce travail sur la station néolithique de Sagriers, près d'Uzès, où se remarquent des cavités analogues creusées de main d'homme dans la molasse. Des camps des Bringas et de Costa Pera nous rapprocherons le camp néolithique de Peu-Richard (Charente-Inférieure) qui a été étudié et décrit par M. le baron Echassériaux. Il était d'un périmètre considérable et défendu par trois fossés creusés dans la craie. Les armes, instruments et poteries de l'époque de la pierre polie qui y ont été recueillis en grand nombre par l'explorateur ne peuvent laisser de doute sur les temps reculés auxquels il faut le faire remonter. Le creusement des fossés avait été effectué avec des outils de pierre, ce qui prouve que ces populations primitives ne reculaient pas devant un pareil travail, quelque long et pénible qu'il fût. L'habitat des Bringas, le camp du même nom et celui de Costa Pera remontent peut-être à une époque aussi lointaine. Ils ne nous paraissent pas, en tous cas, dépasser les temps protohistoriques. Seules, des fouilles, si elles étaient productives, élucideraient la question. Il faudrait interroger leur sol et vider leurs fossés.

Non loin du camp de Costa Pera ont été recueillies, il n'y a pas longtemps, deux haches en pierre polie. La plus belle a 15 cent. de long sur 9 cent. de large et 4 cent. d'épaisseur. Elle est entre les mains d'un habitant des Baux ; nous ne l'avons pas vue et ne pouvons pas dire à quelle roche elle appartient. L'autre, en serpentine, est malheureusement brisée et réduite à l'état de fragment ; c'est la partie inférieure ou du tranchant ; elle fut ramassée au mois de septembre dernier, par le nommé Barthélemy Farnier, des Baux, et cédée à M. Raphaël de Grille, qui a bien voulu nous la communiquer. La Grotte des fées, qui s'ouvre non loin de là, a été elle-même habitée fort anciennement, puisqu'on y a découvert des objets en silex. M. Alfred de Surville, de Nîmes, nous a dit y avoir trouvé un grattoir, un poinçon en os et plusieurs fragments de poterie noire. Sans doute une de ses salles avait servi de grotte funéraire, car on en a extrait des

Digitized by Google

ossements humains (1). Les quelques trouvailles qui ont été faites montrent que, si elle était régulièrement fouillée, on y mettrait à découvert bien des richesses archéologiques (2).

Nous avons voulu montrer dans ce travail que le pays des Baux est des plus intéressants au point de vue archéologique ; que, depuis la préhistoire jusqu'au moyen-âge et à nos temps modernes, toutes les époques y sont représentées. Aujourd'hui que, grâce à une nouvelle voie ferrée, on peut se transporter plus facilement sur ce versant des Alpines, nous engageons vivement les érudits et les curieux qui n'y sont pas encore allés, à visiter ce coin si pittoresque et si instructif de notre belle Provence.

L. ROCHETIN.

(1) *Guide du Visiteur aux Baux*, p. 29.

(2) On raconte, aux Baux, que la chèvre d'or a été cachée dans la Grotte des Fées, sous la garde de trois fées malfaisantes, ou sous l'un des rochers qui entourent le village. On dit aussi que la Grotte des Fées communique par un souterrain avec celle de Cordes, distante de la première d'une dizaine de kilomètres.

La légende du souterrain faisant communiquer deux points ou deux monuments éloignés l'un de l'autre, et la légende de la chèvre d'or, sorte de trésor ou talisman enfoui dans quelque endroit secret, sont très répandues en Provence : c'est ainsi que, suivant une autre version, la chèvre d'or aurait été laissée par les Sarrasins dans la Grotte de Cordes. Calvet a relaté dans ses *Manuscrits* qu'à l'effet de découvrir le trésor, il s'était autrefois formé à Arles une société qui destina une somme considérable à faire fouiller dans la montagne de Cordes, mais qu'après beaucoup de travail et des dépenses énormes, toutes les découvertes se bornèrent à pénétrer dans de grandes cavités que les Sarrasins sont réputés avoir creusées pour leur servir d'arsenaux, et où l'on ne trouva rien. (V., à la Bibl. d'Avignon, les *Manuscrits* de Calvet, t. II, p. 138, au verso.)

Cette dernière explication est encore légendaire, et l'on sait aujourd'hui que la Grotte de Cordes, comme les autres cavités qui existent, à côté, dans la montagne du Castellet, ont été creusées, vers la fin de l'âge néolithique, par des peuplades préhistoriques qui y ensevelissaient leurs morts. Ce sont des sépultures dites *Allées couvertes*, où MM. Cazalis de Fondouce et Nicolas ont trouvé tout un mobilier funéraire se composant d'armes et d'outils en pierre et en bronze et des parures en or et en callaïs. (V. les *Allées couvertes de Provence*, par M P. Cazalis de Fondouce.)

Digitized by Google

VICTOR DE PRILLY

OFFICIER DE DRAGONS, POÈTE, ÉVÊQUE.

MESSIEURS,

La publication récente de la biographie d'un Avignonais qui habita pendant quelques années Roquemaure, ma ville natale, m'a inspiré le désir de vous faire connaître une des physionomies les plus originales de ce temps-ci. Quoique celui dont je vais vous entretenir n'ait pas joui d'une grande notoriété dans son pays d'origine, dont il a vécu longtemps séparé, il n'en est pas moins digne de figurer, à un bon rang, sur la liste déjà nombreuse des illustrations vauclusiennes.

En 1860, au mois de janvier, la ville de Châlons-sur-Marne, veuve de son évêque regretté, faisait de pompeuses funérailles au noble prélat qu'elle venait de perdre. La séparation était d'autant plus cruelle que l'union avait été plus heureuse. Jamais, en effet, entre l'épouseur et l'épousée, comme on dit en style mystique, il n'avait existé une affection plus constante et une pareille réciprocité de dévouement. Le jour où le marquis de Prilly avait reçu l'anneau d'or de ses solennelles fiançailles, il s'était fait à lui-même le serment de rester fidèle jusqu'à la mort aux liens sacrés qu'il contractait et de ne les rompre sous aucun prétexte.

Tour à tour soldat, poète, prêtre, évêque, ne comptant que des jours glorieusement remplis, il venait de s'éteindre comme il avait vécu, dans les différentes étapes de sa brillante carrière, sans peur et sans reproche, souriant à la mort libératrice qui allait lui ouvrir les portes de l'infini.

Digitized by Google

Quelques années après, un de ses successeurs à l'évêché de Châlons, chargea l'abbé Puiseux, prêtre distingué de son diocèse, de ressusciter cette respectable figure pour ceux qui n'avaient pas eu le doux privilège de la connaître vivante. C'est de ce remarquable travail que je vais vous entretenir aujourd'hui.

Le biographe nous apprend que Monseigneur Monyer de Prilly naquit à Avignon le 27 octobre 1775 et qu'il fut baptisé le lendemain à l'église St-Agricol, sous les noms de Marie-Joseph-François-Victor.

Avant de vous parler de cet homme, qui devait porter si haut l'honneur de son nom, il est nécessaire que je vous dise quelques mots de sa famille.

Son père était le marquis Pierre-Marie-Hippolyte Monyer de Prilly, major au régiment de Schomberg-Cavalerie, et sa mère, Marie Rose Mignard, de cette famille d'artistes qui ont tant illustré votre ville. Il eut pour parrain Antoine-François Monyer de Prilly, son grand père, et pour marraine, la comtesse de Sade de Villeneuve, descendante de la belle Laure.

La famillle de Prilly, de noblesse ancienne, était originaire de Lyon, et s'était fixée depuis longtemps dans le Comtat. Son nom lui venait d'une terre qu'elle possédait aux environs d'Aoste, en Dauphiné. Plusieurs de ses membres avaient occupé les premières charges à Avignon. François de Monyer, dit le chevalier de Prilly, en avait été viguier en 1735 et premier consul en 1758, Antoine-François, trois fois premier consul, en 1744, 1760 et 1768. L'un d'eux avait été page de Louis XIV et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Le marquis de Prilly, le père, était un officier du plus grand mérite. Né au bourg d'Aoste, il s'était engagé à 20 ans dans les dragons de Schomberg, et avait pris part, avec l'armée de Hanovre, à la guerre de Sept-Ans. Ses lettres à sa famille forment une histoire très intéressante de la période qui s'écoule de 1757 à 1763, dans l'ouest de l'Allemagne. Nos généraux Richelieu, Clermont, de Contades, le duc et le

Digitized by Google

comte de Broglio, de Castries, Soubise y sont appréciés avec une rare sûreté de coup-d'œil.

Au combat près de Büdingen (2 mars 1762), il émerveilla par son courage le prince Ferdinand de Brunswick commandant l'armée ennemie, qui inscrivit son nom sur ses tablettes ; quinze jours plus tard, dans les environs de Grünberg, il faisait prisonniers, avec 80 hommes, 127 soldats anglo-hanovriens et deux officiers, qui ne se rendirent qu'après une lutte acharnée. Enfin, le 4 septembre, dans un engagement près de Hanau, il prit 3 pièces de canon et, au moment où il allait s'emparer d'une quatrième, il fut blessé par plusieurs coups de sabre et fait prisonnier par sept hussards d'Elliot. Le prince Ferdinand l'invitait le lendemain à sa table et lui témoignait son admiration pour sa belle conduite.

La guerre de Sept-Ans lui avait valu le grade de capitaine et la haute estime du maréchal de Schomberg.

Il avait épousé, en 1772, Marie-Rose Mignard, née à Avignon en 1754. Elle était la dernière descendante de Nicolas Mignard, surnommé l'Avignonais, frère aîné de l'illustre Pierre, dit le Romain.

De ce mariage naquirent huit enfants, dont trois moururent en bas âge ; le second fut Marie-François-Victor.

Ses parents le présentèrent à la tonsure vers sa dixième année: en qualité de cadet de famille, on le destinait à l'Église. On l'envoya ensuite rejoindre son frère Hippolyte au collège royal de Tournon. Plus tard, en 1787, le duc de Nivernais l'admit comme boursier au collège Mazarin ou des Quatre-Nations. Sous les professeurs Bruget, Furgault l'helléniste, et Chauveau, Victor fit d'excellentes études littéraires, apprenant tour à tour le latin, le grec, l'hébreu, l'italien et l'allemand ; le latin surtout lui était devenu très familier. Mais le célèbre collège ayant été fermé en 1792, Victor en sortit dans les derniers jours du mois d'août pour entrer dans la pension de M. Fleurizelle, rue de Charonne. Il y passa près de neuf mois, après lesquels il rentra à Roquemaure dans la maison paternelle.

Digitized by Google

Lorsqu'après la première coalition des puissances, la Convention eut décrété la réquisition permanente et la levée en masse (25 août 1793), le jeune Victor fut incorporé dans les volontaires du Gard, puis dans le bataillon des Côtes-Maritimes. Il prit part, sous Dugommier, à cette brillante campagne dans laquelle les Espagnols, chassés de toutes leurs positions, durent rentrer dans leur pays pour se défendre à leur tour contre l'invasion. Deux mois après, il était nommé caporal provisoire sur le champ de bataille ; au fameux combat de quatre jours qui eut lieu dans les défilés de la Montagne-Noire, Victor se trouvait auprès de Dugommier, lorsque le général fut frappé à mort, et il le reçut expirant dans ses bras.

Après la prise de Figuières (27 novembre 1794), le jeune soldat fut laissé comme adjoint du génie dans les forts de cette place et plus tard dans ceux de Bellegarde, mais, au lendemain de la signature des traités de Bâle (25 juillet 1795), une maladie assez grave l'obligea à rentrer dans sa famille. Il passa à Roquemaure les trois années suivantes, pendant lesquelles ses souffrances physiques furent aggravées par la douleur que lui causa la mort de son père.

Celui-ci n'avait pas tardé à s'élever aux premiers grades de l'armée : chevalier de l'ordre de St-Louis depuis 1779, il était nommé général de brigade en 1792 ; il se distingua à la bataille de Valmy.

Un décret de la Convention le suspendit de ses fonctions à raison de sa qualité de noble. Le lendemain du jour où cette décision lui fut notifiée, avant l'arrivée de son successeur, la position qu'il défendait fut attaquée par un ennemi très supérieur en nombre. Les soldats, sans chef, devaient être fatalement écrasés. Garder le commandement, malgré le décret de la Convention, c'était, pour le général de Prilly, un acte courageux, mais plein de danger ; il n'hésite pas cependant à combattre, puis à diriger la retraite qui s'opère en bon ordre, et ne se retire qu'après avoir assuré le salut de ses soldats.

L'année suivante, 1794, le Comité du salut public levait

Digitized by Google

l'arrêt de suspension et offrait, en même temps, au général de Prilly le grade de divisionnaire; mais des raisons de santé le décidèrent à rentrer définitivement dans la vie privée.

Deux ans plus tard, à la suite d'une émeute qui eut lieu à Avignon, il fut dénoncé comme ayant voulu renverser le gouvernement établi, alors qu'il était venu de Roquemaure pour se mettre à la disposition des autorités. Accusé de complot contre la République, il fut enfermé dans les hautes prisons du fort et y contracta une fièvre maligne. Sa femme obtint son transfèrement à l'hôtel Mignard, où il rendit le dernier soupir le 27 avril 1796. On l'enterra le lendemain au cimetière général de St-Roch.

Après cette mort, qui terminait péniblement la carrière glorieuse de son père, Victor, qui avait déjà un frère aux armées, vint se recueillir dans sa solitude de Roquemaure. Il occupa ses loisirs à de fortifiantes études et publia une traduction poétique des vers dorés de Pythagore, imprimée à Avignon.

Cependant l'année 1799 voyait une nouvelle coalition se former contre la France. La patrie était de nouveau en danger. Le Directoire avait ordonné une levée de 200.000 hommes, et, malgré le mépris des royalistes pour ceux qui allaient aux armées et qu'on appelait indifféremment canailles ou patriotes, Victor, animé d'un saint et noble enthousiasme, ce sont ses propres expressions, n'hésita pas une heure : « Allons, maman, du courage, écrit-il à sa mère, la patrie est menacée, c'est à sa voix que j'accours. Nous ne serons ni aux Russes ni aux Autrichiens. Si nous succombons, ne comptez plus sur moi ; » et il ajoutait : « *Patriote*, oui, je le suis, et rien ne peut m'arrêter. Plus nous serons malheureux, plus j'aurai du courage, plus je serai inébranlable. Enfin, qu'on me laisse être *canaille*, j'ai juré de l'être toujours sur ce point. »

Parti à pied de Roquemaure, il arrivait le 26 floréal à Strasbourg et se mettait en route le 8 prairial pour la Suisse. C'est là que se trouvait le 17e dragons de l'armée de Masséna, où le frère aîné du jeune volontaire servait comme capitaine.

Digitized by Google

Trois mois, à peine, s'étaient écoulés depuis l'arrivée de Victor au régiment, lorsqu'il recevait le baptême du feu à la célèbre bataille de Zurich. Bientôt son enthousiasme s'épanchait dans une ode où il chantait le glorieux fait d'armes qui venait d'arrêter la marche des envahisseurs de la France. Le ton en est déclamatoire, comme c'était alors la mode ; il peut se justifier aussi par l'ivresse d'un premier succès, peut-être même y trouve-t-on un peu de ce souffle de liberté qui passait alors sur la France, après avoir émancipé un grand peuple de l'autre côté de l'Atlantique.

Ombres illustres de nos frères,
Martyrs de cette liberté,
Héros, victimes volontaires,
Qu'adopte l'immortalité !
Entends-nous, famille plaintive :
Si la vengeance fut tardive,
Au moins vous fûtes bien vengés.
Puisse le sang de l'hécatombe
Apaiser, au fond de la tombe,
Vos cœurs, vos mânes outragés.

Le jour a fui, la nuit obscure
Couvre ce rivage sanglant :
Parmi ce deuil de la nature
Que ton silence est imposant,
O nuit !... Hélas! tes voiles sombres
Entourent d'éternelles ombres
Un héros, l'aimable Nisus (1).
Sur ces coteaux, sensible aurore,
Demain tu brilleras encore :
Nisus ne te reverra plus !

Qu'entends-je ? Quel cri magnanime
Succède à ces sons déchirants !
Quelle pompe sainte et sublime
M'a voilé l'aspect des mourants !
Ceint des attributs de la gloire,
L'enfant chéri de la Victoire
Conduit le char triomphateur ;
Tandis que ses guerriers fidèles,
Couronnés des palmes nouvelles,
Entonnent l'hymne du vainqueur.

(1) Jeune officier du régiment, tué d'un boulet de canon.

Digitized by Google

Puis il termine par cette invocation :

Fais luire ce jour de justice;
Parle, que ta voix retentisse
Au fond de leurs coupables cœurs (1);
O Liberté, sois notre guide:
Nous combattrons sous ton égide;
Toi, mets un terme à leurs fureurs.

Cette ode fut lue à Masséna qui en ordonna l'impression et l'envoya à toute l'armée.

Victor de Prilly alla rejoindre, en Allemagne, l'armée de Moreau pendant la brillante campagne de 1800. Nommé maréchal des logis avant le commencement des opérations, il mérita d'être promu sous lieutenant dès le premier engagement avec les Autrichiens. La première période de sa vie militaire fut terminée par la victoire de Moreau à Hohenlinden (3 décembre 1800). Après la paix de Lunéville, bientôt suivie de celle d'Amiens, Victor fut envoyé en garnison à Pont-à-Mousson, où il fut sur le point de se marier. L'union projetée n'eut pas lieu, et quelques semaines plus tard il partit pour le camp de Boulogne. Nommé lieutenant le 15 décembre 1803, il fut désigné pour faire partie de cette armée de 150,000 hommes réunie par le premier Consul dans l'intention d'opérer une descente en Angleterre.

Avec l'insouciance de la jeunesse et le mépris de la mort qui distingue le véritable homme de guerre, il écrit à propos des alarmes de sa mère : « Je n'ai jamais été assez attaché à la vie pour redouter une mort qui me serait honorable et qui pourrait être utile à mon pays. Ma mère s'inquiète de ce dévouement, mais je veux en faire *une dame romaine ou spartiate.* » Quelques jours après la bataille d'Austerlitz, le 10 décembre, il fut nommé aide de camp du général de la Coste et ne tarda pas à rejoindre son chef en Styrie d'abord, puis, après le traité de Presbourg, dans le Frioul vénitien qui venait d'être cédé à la France. C'est là, à Udine, capitale de

(1) Des ennemis.

Digitized by Google

la province, qu'il allait renoncer pour jamais à la carrière des armes. Pendant le séjour qu'il y fit, il partageait son temps entre les devoirs de sa charge et la culture des lettres. Les poètes italiens, l'Arioste surtout, l'enchantaient. En même temps, il traduisait un chant de l'*Orlando innamorato* de Boiardo et les plus belles pages de la Messiade de Klopstock, qui resta toujours son auteur favori. Mais son œuvre préférée était un poème religieux, *la Vierge du Frioul*, qu'il dédia à sa sœur Victoire, hospitalière de l'Hôtel-Dieu d'Avignon. Sans doute, il songeait à soi-même lorsqu'il peignait ce soldat qui, éclairé enfin sur la vanité des honneurs, est venu chercher dans la solitude le pardon et l'espérance :

Aujourd'hui gémissant, pâle, silencieux,
L'œil baissé vers la terre ou levé vers les cieux,
Il déplore l'erreur de sa folle jeunesse,
Cette soif des combats, leur furieuse ivresse.
Il se nomme en pleurant coupable, infortuné ;
Mais à son repentir le ciel a pardonné ;
Au nombre des élus il le compte d'avance
Et dans ce cœur contrit il verse l'espérance.

Ce poème est en effet la révélation d'un état d'âme nouveau. Victor, dans les camps, sans se rallier à la Révolution, avait été séduit par l'éclat de ses triomphes et s'était imprégné de l'esprit de son temps. Il avait de plus cette pointe d'ironie empruntée au scepticisme des dernières années du siècle qui venait de finir. A propos du nom d'Amédée donné à son neveu, il écrivait : « Ce nom là est fort bien et je l'aime beaucoup. Je craignais d'abord qu'on ne lui eût choisi quelque nom de Xavier, Régis, qui sait ? Bonaventure ou saint François, peut-être ? » Dans une lettre qu'il écrit à une de ses sœurs pour lui annoncer les victoires de 1799, il termine par ce trait, bien dans le goût de l'époque : « Tu vois que tout va bien. Rendons grâces aux dieux protecteurs. »

Tout à coup, vers les premiers mois de l'année 1806, il se fait une révolution profonde dans son esprit. La guerre lui apparaît comme un fléau, les fumées de la gloire ne

Digitized by Google

l'enivrent plus. Il veut, à un moment où la vocation ecclésiastique ne s'est pas encore emparée de lui, se consacrer au soulagement des misères humaines : « Faire le bien, essuyer quelques larmes, » disait-il; et c'était la rude vie des religieux du mont Saint-Bernard ou du mont Genèvre qu'il avait choisie pour lui. Peut-être se ferait-il frère de la charité. L'entrée en religion de sa jeune sœur en 1804 l'avait vivement impressionné. Dans sa correspondance avec elle, il lui disait confidentiellement ses incertitudes et ses luttes. La religieuse lui vantait la paix, le renoncement.

Cette vocation fut combattue par ses amis. Mme de la Coste mit en œuvre toutes les ressources de son esprit pour lui faire abandonner ses nouveaux projets. Le général la secondait de tout son pouvoir. Mme de Prilly elle-même essayait de le détourner de cette voie. Tous ces efforts coalisés furent impuissants. Ni la prudente opposition de sa mère, ni la riante philosophie de Mme de la Coste, ni les instances du général, qui voulait le faire nommer capitaine, ne purent triompher de son inébranlable résolution. Sourd à toutes les prières, il demanda l'autorisation de quitter l'armée, dans l'espérance d'obtenir bientôt sa libération définitive.

Parti à cheval de Pordenone le 25 avril, après une courte halte à Milan, il arrivait le 10 mai suivant à Avignon et se fixait dans cet hôtel Mignard destiné à devenir d'abord son petit séminaire et plus tard le couvent de la Grande-Providence. C'est à cette époque qu'il fut complètement édifié sur une vocation qui s'imposait à lui. Le chagrin qu'il ressentit de la mort de sa jeune sœur succombant à 19 ans, presqu'au lendemain de son mariage, acheva de le détacher du monde. Comme il n'y avait pas alors de grand séminaire à Avignon, il alla chercher dans celui d'Aix en Provence la solitude qu'il souhaitait.

Après deux années passées dans cet établissement, un nouveau deuil non moins cruel vint atteindre encore son cœur inconsolé. Son frère Hippolyte succombait aux suites

Digitized by Google

des graves blessures reçues dans sa dernière campagne. Victor éprouva une immense douleur de la perte de son cher compagnon d'armes. Sa famille et ses amis tentèrent une fois de plus de l'attirer dans ses foyers pour lui faire occuper la place laissée vide par ce frère regretté; rien ne put ébranler sa résolution. Dès que sa santé un momen compromise lui permit de partir, il revint dans cette retraite paisible, si bien appropriée à ses nouvelles aspirations.

En 1810, il recevait à Aix, en vertu d'un dimissoire de l'archevêque d'Avignon, les ordres mineurs et le sous-diaconat, puis, au printemps de 1811, le diaconat des mains de l'évêque de Digne. Ce prélat devait aussi lui décerner la prêtrise; mais lorsque l'abbé de Prilly se présenta, il venait de partir pour se rendre au concile national de 1811, convoqué à Paris par l'empereur. Victor prit alors le chemin de Vintimille, accompagné de quelques séminaristes. La petite troupe traversa à pieds les Alpes de Provence, marcha péniblement pendant une semaine, et eut la déception d'apprendre que l'évêque était absent pour les mêmes motifs. Les pèlerins durent revenir sur leurs pas. A leur arrivée, ils avaient parcouru près de cent lieues en quinze jours. Enfin, au mois de septembre suivant, l'abbé de Prilly se dirigea, à travers les Alpes, vers Turin, où il devait être ordonné par l'archevêque d'Aoste. La cérémonie terminée, il quitta cette ville et fit encore douze journées de marche pour se rendre à Avignon.

Au lendemain de son ordination, on le nomma vicaire dans la petite ville de Saint-Gilles, qui, quoique faisant partie du département du Gard, appartenait alors au diocèse d'Avignon; mais, peu de temps après, Mgr Perrier le rappela dans sa ville natale pour le charger de la fondation d'un petit séminaire. La tâche était difficile: tout manquait à la fois, les élèves et le local. L'abbé de Prilly obtint de sa mère l'autorisation d'affecter l'hôtel Mignard à cette nouvelle destination.

Lorsque Mgr de Mons eut remplacé Mgr Perrier à l'archevêché d'Avignon, un de ses premiers actes fut d'élever le

Digitized by Google

supérieur du séminaire à la dignité de chanoine honoraire, en attendant les plus hautes distinctions qui lui étaient réservées.

Le diocèse de Châlons-sur-Marne, supprimé par le concordat de 1801, venait d'être rétabli par la bulle *Paternæ caritatis*, du 6 octobre 1822. L'abbé de Prilly fut choisi pour occuper ce siège, l'un des plus importants de l'ancienne Église de France. Voici dans quelles circonstances eut lieu cette nomination.

Au commencement de l'année 1823, on fondait à Avignon une société composée mi-partie d'ecclésiastiques, mi-partie de laïques. Parmi les premiers on remarquait M. Sollier, supérieur du grand séminaire et vicaire général, et parmi les seconds le marquis de Forbin, pair de France. Cette société avait pour programme la réimpression des ouvrages les plus remarquables des Pères de l'Église. Comme cette entreprise exigeait des fonds considérables, on envoya à Paris l'abbé Bonnard pour demander une subvention au ministre des cultes. Sur la présentation des lettres de recommandation de M. de Forbin, le mandataire de la société fut immédiatement reçu par le ministre, auquel il exposa l'objet de sa mission. Mgr de Frayssinous lui promit de s'y intéresser très sérieusement, puis il ajouta : Il s'agit maintenant pour moi, non d'imprimer les ouvrages des Pères de l'ancienne Église, mais de découvrir d'autres Pères dans l'Église moderne. Sur un geste d'étonnement de l'abbé, le ministre reprit : Le roi vient de décider la création de 27 évêchés supprimés par le concordat de 1801, et je cherche 27 titulaires dans le clergé de France; n'auriez-vous pas à Avignon quelques noms à me signaler? M. Bonnard répondit : Je pourrais désigner à Votre Excellence d'abord M. Sollier, supérieur du grand séminaire, homme d'un incontestable mérite, et, en second lieu, l'abbé de Prilly, ancien officier de dragons, démissionnaire en 1807 et ordonné prêtre à 36 ans. — Ces messieurs sont-ils riches? demanda Mgr de Frayssinous; nous ignorons encore si les Chambres voteront des fonds pour leur traitement. — M. Sollier, dit

Digitized by Google

l'abbé Bonnard, jouit d'une certaine aisance et passe pour avoir réalisé de sérieuses économies; il vient d'acquérir, ces temps derniers, un très beau domaine entre les Basses-Alpes et le Vaucluse. Quant à M. de Prilly, né d'une famille opulente, il prodigue tellement sa fortune dans des œuvres de charité qu'il ne lui restera bientôt plus rien. Tout récemment encore, il vient de décider sa mère à abandonner au petit séminaire l'hôtel des Mignards qui lui appartenait. — Je ne sais pas encore sur lequel des deux j'arrêterai mon choix, dit Mgr de Frayssinous, mais en principe, je préfère les saints qui s'appauvrissent aux saints qui s'enrichissent.

Quelque temps après arrivent au petit séminaire les lettres de nomination signées du roi. L'économe qui les reçoit les porte à M. de Prilly, auquel il annonce « *la bonne nouvelle* ». Celui-ci, persuadé qu'on se trompe, jette à peine un regard distrait sur l'adresse, et comme l'économe insiste, il est bien obligé de se rendre à l'évidence. — Donnez, lui dit-il, et surtout n'en parlez à personne, car je suis convaincu qu'il y a erreur. — Il prend la lettre et retourne tranquillement à ses classes, où il avait l'habitude de remplacer les professeurs malades ou empêchés. En sortant, il annonce qu'il va s'absenter pour trois jours; et il part à pied pour Aix, tenant à la main un simple roseau, qui lui servait ordinairement de bâton. Arrivé chez M. Bauny, l'ancien directeur de ses études théologiques, il lui apprend « *le malheur qui le menace* ». Ce sont ses propres expressions. Il lui fait part du trouble qui l'assiège à la pensée de la responsabilité que l'on veut faire peser sur lui, et lui demande en grâce de le tirer d'embarras. — Non seulement, lui dit M. Bauny, je ne peux rien faire pour vous, mais encore je vous ordonne d'accepter sans hésitation.

M. de Prilly paraît se soumettre; le lendemain cependant, il repart à pied, traverse Avignon, passe sans s'y arrêter à Roquemaure où se trouvait sa mère et arrive à Viviers, chez le supérieur du grand séminaire, qui était aussi un de ses conseillers Sans lui parler de son récent voyage à Aix, il

Digitized by Google

lui dit ses inquiétudes et son irrésistible désir de se soustraire à des honneurs qui l'épouvantent. Tel autrefois le Fiesole, quand le pape Nicolas V lui offrait l'archevêché de Florence, le refusait en affirmant qu'il ne possédait pas les qualités nécessaires aux pasteurs des âmes.

La réponse du supérieur fut aussi impérieuse que celle de M. Bauny. Il fit asseoir M. de Prilly à son bureau et lui ordonna d'écrire, séance tenante, sa lettre d'acceptation. L'abbé la rédigea dans les termes les plus humbles : *Ego impendam et superimpendar*, y disait-il. Je donnerai tout ce que j'ai et je me donnerai moi-même.

Ce qui l'effrayait, par dessus tout, c'étaient les honneurs inséparables de la dignité épiscopale. « Je ne sais, écrivait-il à un ami, comment je pourrai m'accoutumer à cet appareil, à cette représentation qui semblait si peu faite pour moi. »

A la fin du mois de décembre, il lui fallut se rendre à Paris, où devait avoir lieu la cérémonie du sacre, fixée au dimanche 18 janvier.

Il y reçut l'onction des mains de l'évêque d'Hermopolis, assisté des évêques d'Évreux et de Cybistra.

Avant de quitter Paris, il rencontre, un jour, dans la rue, un pauvre presque nu et grelottant de froid qui lui demande l'aumône. N'ayant pas assez d'argent pour lui procurer un vêtement, le prélat se dépouille de son manteau et en recouvre les épaules du mendiant, après lui avoir versé le fond de sa bourse entre les mains. Rien ne le retenant plus, il se met en route pour Châlons, où il arrive le 31 janvier.

Dans sa ville épiscopale, où il fut accueilli par de respectueuses sympathies, son glorieux passé, l'auréole d'honneur qui couronnait son noble front et la distinction de ses manières lui eurent bientôt conquis tous les cœurs. Ses nouveaux diocésains ignoraient encore, cependant, sa détermination de faire de leur pays sa patrie définitive. Ils l'apprirent quelques années après, en 1844, lorsqu'on lui offrit, à plusieurs reprises, l'archevêché d'Albi, qu'il refusa obstinément, en déclarant que c'était à Châlons qu'il voulait vivre et mourir.

Digitized by Google

En 1832, Mgr de Prilly eut l'occasion de donner une nouvelle preuve de ce courage et de cette abnégation qui l'avaient suivi autrefois sur les champs de bataille. Il se trouvait alors aux prises avec un autre ennemi redoutable, le choléra, la fameuse peste de 1832 qui, après avoir ravagé l'Europe, vint s'abattre sur la France entière et décimer particulièrement le diocèse de Châlons.

La terrible maladie avait été apportée de Russie en Pologne par les troupes qui étaient venues combattre l'insurrection de Varsovie ; de là, elle avait gagné l'Allemagne et la France. Le 27 mars le fléau éclatait brusquement à Paris, et quelques jours plus tard dans les départements voisins. Bientôt, tout le centre fut contaminé. Dès les premiers jours du mois d'avril, la petite ville de Vertus était atteinte ; Mgr de Prilly s'y rendit aussitôt. Lorsque ce fut le tour de Châlons, on le vit se multiplier au chevet des malades, soit au lazaret établi hors de la ville, soit dans leurs maisons. Il visitait spécialement les pauvres et les ouvriers, consolant les mourants et répandant partout d'abondantes aumônes.

En 1842 se place un petit épisode qui montre que sous sa robe épiscopale battait toujours un cœur de patriote. La France avait décidé de faire restituer à Hippone une partie des reliques de son grand docteur, saint Augustin. Ces restes mortels avaient été transportés d'Hippone à Cagliari vers le milieu du VI[e] siècle, lors de la persécution des Vandales. Deux siècles plus tard, la Sardaigne étant tombée aux mains des Sarrasins, les vainqueurs les cédèrent au roi Luitprand pour 60 mille écus d'or ; on les déposa à Pavie dans la crypte de la basilique de St-Pierre-du-Ciel-d'or. C'est de là qu'elles allaient être transportées en Afrique.

A une demi-lieue de Bône, éparses sur deux collines qui descendent en pente douce vers la mer et traversées par la voie romaine qui allait de Carthage à Gibraltar, se trouvent les ruines d'Hippone. Au milieu d'une végétation luxuriante, dans des champs couverts de cactus et d'aloès, des monceaux de pierre, quelques citernes, des débris d'aqueduc, c'est tout

Digitized by Google

ce qui reste de l'opulente cité depuis le temps des Vandales. Au sommet de la colline la plus voisine de la mer, non loin de l'embouchure de la Seybouse, quelques pans de muraille encore debout seraient, d'après la tradition, les restes de cette fameuse basilique de la Paix, où retentissait la voix d'Augustin. Quelques-uns pensent qu'ils auraient servi de refuge à ses ossements pendant les premières années de la persécution. C'est là que se dressaient le monument destiné à contenir ses restes mortels et sa statue, tournée vers la France, qui allait faire participer aux bienfaits de sa civilisation cette terre d'Afrique si longtemps désolée.

Le 22 septembre, six évêques français réunis à Toulon y recevaient la relique apportée de Pavie par les évêques d'Alger et de Fréjus. Mgr de Prilly était du nombre. Invités par l'évêque d'Alger à faire cortège aux restes sacrés, ils s'embarquèrent sur deux vaisseaux, le *Gassendi* et le *Ténare*, qui devaient les porter en Afrique. En passant en face des côtes de Sardaigne, Mgr de Prilly fut chargé de donner la bénédiction avec les reliques. Par un mouvement spontané, il se tourna d'abord du côté du rivage que l'on avait quitté le matin et s'écria d'une voix forte : A la France ! à la France ! L'équipage tout entier répéta le même cri au milieu d'un immense enthousiasme.

Mais il faut passer sous silence bien des détails curieux de cette existence si variée.

Je dois vous signaler pourtant la prédilection que Mgr de Prilly conserva jusqu'à ses derniers jours pour tout ce qui touchait à l'armée. Lorsqu'un de ses représentants frappait à la porte de son palais épiscopal, il était toujours sûr d'y recevoir un accueil des plus empressés.

L'évêque s'intéressait d'une manière toute particulière aux manœuvres du camp de Châlons. Un jour qu'il était allé le visiter, il y rencontra l'empereur, qui lui remit la médaille de Ste-Hélène, aux applaudissements répétés de toute l'assistance. Dans sa simplicité antique, il la porta depuis suspendue

Digitized by Google

à son cou, au moyen d'une simple ficelle ; elle était pour lui la décoration préférée.

Déjà ses forces commençaient à le trahir. Vers les derniers jours de l'année 1859, elles défaillirent tout à fait. Il demanda au médecin qui le soignait de le prévenir lorsque son heure serait venue. Le 31 décembre, sentant sa fin approcher, il tendit la main à un officier admis auprès de son lit et lui dit : « Mon cher commandant, je suis au combat. » Le *combat* dura toute la nuit et le jour suivant ; enfin, le dimanche 1er janvier, le soldat-évêque entrait souriant dans l'éternité. La ville de Châlons, dans un deuil recueilli, l'accompagna tout entière à la cathédrale, où il fut conduit entre deux haies de soldats, au son de la musique militaire, jusqu'au caveau qui lui était réservé.

Telle fut cette vie de labeur, de patriotisme, d'austérité et d'abnégation. Ce qui distingua surtout l'homme dont je viens d'esquisser la noble figure, ce fut une modestie excessive, un rare détachement des honneurs, une inépuisable charité. Doué de ces belles manières qui étaient pour lui tradition de famille, et qui, rehaussées par une haute culture de l'esprit, lui auraient conquis partout les premières places, il se complaisait de préférence dans la société des humbles et des déshérités. Fuyant systématiquement tout ce qui pouvait lui être une occasion de triomphe, il ne touchait aux puissants que pour en obtenir les moyens d'être utile à ses compatriotes d'adoption. Ce sont là, en tout temps, des vertus assez rares pour qu'on éprouve le désir de les rappeler.

Mgr de Prilly avait d'ailleurs un titre incontestable à l'éloge qu'on en fait ici : il était enfant d'Avignon, et son nom méritait, à tous égards, d'être inscrit au livre d'or de ce pays.

A. LIMASSET.

Digitized by Google

LA FACTURE INSTRUMENTALE

AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLES

(Introduction à un ouvrage en cours de préparation.)

Objet du travail. — Les collections d'instruments de musique. — Disparitions et transformations. — Les familles instrumentales. — Caractère de l'ancienne lutherie.

Ce n'est point ici une histoire de l'instrumentation : le livre est fait et, comme eût dit La Bruyère, de main d'ouvrier (1). Ce n'est pas davantage un traité des procédés de la lutherie ancienne. L'*Art du faiseur d'Instruments* qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*, le *Manuel* de MM. Maugin et Maigne (2) et certains ouvrages spéciaux dont il est inutile de donner la liste, contiennent à cet égard les renseignements désirables. Notre but spécial peut se définir en quelques mots. Il consiste à déterminer la forme des instruments en usage aux deux derniers siècles, à étudier, en passant, le rôle qu'ils jouaient dans l'orchestre, et à établir leur valeur en tant qu'objets d'art.

Nous avons dit que, sauf pour quelques cas, le XVII^e et le XVIII^e siècles doivent nous occuper particulièrement. La raison en est que l'art de la lutherie, aux époques plus reculées, ne subsiste qu'à l'état de spécimens rarissimes. Quand certains musicologues ont voulu raconter les origines de la viole, de la flûte, du hautbois, etc..., ils n'ont eu qu'à copier, à tour de rôle, trois ou quatre ouvrages de Prætorius, d'Agricola, du Père Mersen-

(1) *Histoire de l'Instrumentation depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, par H. Lavoix fils. Paris, Didot, 1878.

(2) *Manuel complet du luthier*. Paris, Roret, 1834

Digitized by Google

ne (1). La besogne n'offre aucune difficulté. Aussi voulons-nous simplement nous occuper des objets *qui se voient*, qui peuvent paraître aux devantures des antiquaires, aux murs des musées publics ou des collections particulières. Or, tout en souhaitant à nos lecteurs de découvrir des rebecs, des organistrum, des harpsicordes ou des luths à cinq cordes, nous n'oserions leur garantir, une fois dans leur vie, cette bonne fortune. Les pièces authentiques du XVI^e^ siècle elles-mêmes sont à peu près introuvables. Le Conservatoire de Paris en possède une dizaine, toutes remarquables et qui proviennent des cabinets de Clapisson et du docteur Fau, heureux antiquaires qui connurent l'âge d'or de la curiosité. Quant aux instruments du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles, il devient chaque jour plus difficile de s'en procurer. Les Américains, les Anglais et les Belges sont, depuis quelques années, très friands de ce genre de bibelots, et bien avisés sont ceux qui, voyant de loin se dessiner ce mouvement du goût, ont su s'approvisionner à temps. Il est vrai que la contrefaçon, ici comme partout ailleurs, guette l'amateur, et qu'il en est déjà des cornemuses, des pochettes et même des tambourins, comme des commodes ventrues, des vieilles faïences et des bronzes patinés : plus on en achète, plus on en retrouve.

Nous n'avons pas à nous étendre sur ce genre d'industrie. Bornons-nous à constater qu'il prend chaque jour unplus grand développement.

*
* *

L'idée de collectionner des instruments de musique n'est certes pas une idée neuve. Un critique érudit, M. Edmond Bonnaffé, dans une curieuse étude publiée par la *Gazette des Beaux-Arts* (juillet 1883), cite un passage instructif des *Riccordi* de Sabba da Castiglione. Ce gentilhomme italien, né en 1485, donne à son neveu quelques conseils sur l'art de meubler un palais ; et il constate en passant que de son temps « certains seigneurs se « plaisent à décorer leurs palais d'instruments de musique, or-

(1) Et aussi les travaux de M de Coussemaker publiés dans les *Annales archéologiques* de Didron.

Digitized by Google

« gues, clavecins, monocordes, psaltérions, doucines, baldoses « et autres semblables ; les autres de luths, de violes, violons, « lyres, flûtes, cornets, trompettes, cornemuses, dianoni, trom- « bonnes et autres. » Guillebert de Metz (1) nous a également conservé le nom d'un Parisien de son temps, « maître Jean Du-chier, demeurant en la rue des Prouvelles, lequel avait une salle remplie de toute sorte d'instruments : harpes, orgues, viel-les, guiternes, psaltérions et autres. » Alphonse II, duc de Fer-rare, possédait un véritable musée, dont la garde était confiée à son maëstro di capella, Hyppolite Fiorini, avec mission de tenir en bon état, d'accord et montés de cordes ou d'anches, plus de cent magnifiques spécimens de lutherie démodés.

Dans la description que fait le *Mercure Galant* (2) du somp-tueux palais élevé à Piazzola par le seigneur Contarini, procura-teur de Saint-Marc, figure une « galerie située au troisième « étage où se voient toutes les sortes d'instruments de musique « que l'on peut s'imaginer. » « Il ne faut pas s'étonner de cet « amas — fait remarquer la gazette — puisque pour avoir les « instruments les plus particulières (*sic*), M. Contarini n'a épar- « gné aucune dépense. » Cette splendide collection, transmise par héritage à la famille Correr, de Venise, gisait dans un grenier quand, en 1869, le docteur Fau, de Paris, fut admis par le comte Pietro Correr à la visiter et à faire un choix parmi les pièces qui la composaient. Le savant et sagace antiquaire fut assez heureux pour acquérir ainsi une quinzaine de pièces uni-ques en leur genre qui, après avoir figuré quelque temps dans son cabinet, passèrent, au musée du Conservatoire en 1874. Elles vinrent compléter la riche collection de Clapisson, compo-sée de 230 spécimens et le premier fonds de l'établissement fourni par quelques citoyens généreux... ou indifférents (3).

(1) *Description de Paris au XV^e siècle.*

(2) Juin 1861.

(3) Le décret du 3 août 1795 qui organisait à Paris le Conservatoire décidait qu'on enrichirait cet établissement d'une « collection d'instru-ments antiques ou étrangers, et de ceux à nos usages qui peuvent, par leur perfection, servir de modèle. » On commença par affecter à ce nou-

Digitized by Google

*
* *

On peut se demander ce que sont devenus tant d'instruments divers, dont nous nous procurons aujourd'hui si difficilement les spécimens. Pour les grandes trompettes de cavalerie, les belles trompes de chasse en un seul tour, les timbales, dont chaque régiment à cheval possédait une paire, elles sont allées, hélas ! aux dépôts de vieux cuivres. Les luths, théorbes, archiluths, pandores, furent, pour la plupart, transformés en vielles à l'époque où cet instrument eut sa plus grande vogue, de 1730 à 1760 environ. Quand, sous la Restauration, la guitare longtemps abandonnée redevint à la mode, les marchands recherchèrent ce qui restait de luths ; ils rognèrent les manches assez larges pour supporter jusqu'à vingt-quatre cordes, et, après y avoir adapté des touches fixes, livrèrent des guitares à fonds bombés et montés de six cordes. Les clavecins, eux, ne sont pas morts en entier ; les peintures ont été découpées et mises en cadre, les pieds ont servi à faire des tables de style Louis XV ou Louis XVI, quelquefois même le corps de l'instrument a été converti en vitrine. J'ai vu souvent de vieux clavecins servir, dans les écuries de campagne, à mettre en réserve l'avoine pour les chevaux.

Une famille d'instruments qui a beaucoup souffert est celle des violes. A la vérité, on trouve assez facilement des quintons ou plus exactement des pardessus de viole intacts: il était de mode, parmi les dames, d'en jouer (1). L'*Almanach musical* pour 1783 signale encore deux maîtres de pardessus de viole : ils s'appelaient Decais et Doublet.

De ci, de là, quelques violes d'amour apparaissent dans les

veau musée 404 instruments de tous genres saisis avec les biens des émigrés. On voyait figurer sur cette liste d'objets volés quantité de fortepiano, de violes, vielles, tympanons, musettes, clarinettes, etc., et entre autres 66 clavecins. Ces instruments étaient, il faut croire, destinés à enrichir les voleurs : pas un d'eux n'arriva au Conservatoire.

(1) Voir une gravure de Leblond (XVII[e] siècle) et un autre de Nicolas Bonnart (XVIII[e] siècle.)

Digitized by Google

ventes ; on rencontre également des basses de viole qui ont subi une opération analogue à celle dont nous parlions tout à l'heure au sujet des luths : on en a fait des violoncelles généralement médiocres. Beaucoup de violes et de *bassa da gamba* ont aussi été *recoupées* pour fournir des violons et des altos. Le travail, très délicat, ne réussissait pas toujours, si j'en crois ce passage de la *Chelonomie* (1) : « J'eus le malheur, il y a quelques années — « c'est l'abbé Sibire qui parle — de consentir à la dégradation « d'une magnifique basse de viole de cet auteur célèbre (Stradi- « varius), espérant tirer d'un instrument passé de mode un ma- « gnifique et délicieux violon qui serait encore l'auteur même. « Je me trompais dans mon attente. L'extrait infortuné alla se « briser dans le moule ; les miettes restèrent, Stradivare avait dis- « paru. Cette opération informe, qui m'a coûté bien des louis et « des remords, ne m'a laissé de précieux que le surplus de la « masse. »

Ces fragments servirent à l'auteur pour faire des expériences sur l'élasticité et la densité des bois employés par le maître de Crémone : triste consolation ! Et qui sait le nombre d'Acevas, de Duiffoprugcars, de Thielkes, de Gaspars da Salo qui sont venus ainsi, au commencement de ce siècle, expirer entre les mains de rapetisseurs maladroits ? Faisons ensuite la part du feu, et plus encore des insectes rongeurs, et vous comprendrez que les marchands tiennent à haut prix une viole intacte signée d'un nom connu.

Ce qui est étrange, c'est la disparition complète des instruments à vent, si nombreux et si variés autrefois. Rien que pour les instruments à anche double, Prætorius signale, comme employés de son temps, outre les *Musettes à sac* et les *Cornemuses*, 1° les *Hautbois* proprement dits, 2° les *Bassons*, 3° les *Rackets* ou *Cervelas*, 4° les *Kromhorns* ou *Tournebouts*, 5° les *Courtauds*, 6° les *Sourdines*, 7° les *Bassanelli*, 8° les *Schryaris* (ces deux derniers

(1) La *Chelonomie ou le Parfait luthier*, par l'abbé Sibire (1806).

(2) *Prætorius* (*Michel*) né en 1571, mort en 1621 ; auteur de savantes dissertations sur la musique.

Digitized by Google

portant le nom de leur inventeur) ; et pour chacune de ces huit espèces une famille complète, du grave à l'aigu.

Pour les flûtes à bec, les cornets, même multiplicité de types, même disette à notre époque. Croirait-on qu'il est impossible de se procurer une clarinette à deux ou trois clés ? alors que la clarinette, inventée en 1990 par Denner du Nuremberg, a eu sa cinquième clé ajoutée seulement vers 1780. Il est rare de pouvoir mettre la main sur une flûte douce du XVIII^e^, et cela à une époque comme la nôtre où l'on découvre des meubles de la Renaissance, des statuettes gothiques et des monnaies gallo-romaines !

***

Rameau est le premier qui ait systématiquement fondu dans la masse de l'orchestre les divers agents sonores connus à son époque.

Jusqu'alors, sauf de rares exceptions, les instruments, soit au théâtre soit au concert, étaient employés par groupes ; chaque groupe affecté à un personnage spécial du drame, quand il s'agissait d'une représentation lyrique, et comprenant, à l'instar de la voix humaine, un dessus, une taille, une basse et parfois un sopranino aigu et une contre-basse. Le tambourin lui-même s'avançait, en Proyence, précédé de la petite timbale et suivi de l'énorme bachas (1).

La lecture des auteurs du XVII^e^ siècle nous fournit à cet égard des citations intéressantes. St-Evremond, dans sa comédie des *Opéras* dit en parlant de la *Pastorale* de Cambert et Perrin : « On y entendit des concerts de flûtes (2). » Madame de Sévigné décrit une fête où elle a pu admirer « des jets d'eau, des cabi-« nets, six hautbois dans un coin, six violons dans un autre, des « flûtes douces un peu plus près, une basse de viole admira-« ble, etc... (3). »

L'abbé de Marolles, dans ses Mémoires (4) parle d'un de ses

(1) *Notice sur le tambourin*. Marseille 1883.
(2) Acte II, scène IV.
(3) Lettre du 16 juillet 1677.
(4) Publiés en 1656.

Digitized by Google

amis qui organisait chez lui des *concerts de luths*. Enfin la *Gazette de Londres* du 4 février 1674 annonce « *un rare concert de « quatre trompettes marines qui n'a jamais été entendu en An- « gleterre* (1). »

De toutes ces familles si nombreuses et si variées, une seule a su conserver son autonomie, grâce aux merveilleuses compositions d'Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Mendelssohn : c'est celle des violons. Les hautbois et les clarinettes, bien que possédant encore l'échelle complète de leurs timbres respectifs, ne sont jamais employés isolément, mais restent disséminés dans l'orchestre. Parmi les groupes désorganisés, certains ont conservé seulement leur dessus, comme le flageolet et la mandoline, soprani de la flûte à bec en *fa* et du luth ; d'autres survivent dans une de leurs parties intermédiaires, comme le hautbois, la flûte ordinaire, la trompette en *re*, etc ..., dotés chacun, auparavant, de congénères aigus et graves. Nous nous rappelons avoir entendu à Avignon, il y a une vingtaine d'années, une fantaisie pour *20* trombones divisés en altos, ténors et basses. Ce singulier trio était intitulé : *Échos du Ventoux*. Gluck avait utilisé quelque cent ans plus tôt la famille entière de cet instrument, à laquelle on reconnaissait encore un soprano.

Il est utile de constater, en passant, que dans une même espèce d'instruments, il y avait des individus réservés à la chambre ou à la Cour, — c'est-à-dire au concert mondain, — et d'autres destinés à l'accompagnement des chants religieux, ces derniers accordés à l'époque où Prætorius vivait (1618) un ton environ au dessous du diapason de chambre (2).

***

Il est impossible de se faire une idée complète de l'histoire de la musique, si l'on n'a pas sous les yeux les agents expressifs de cet art si répandu à notre époque, et hélas! si superficiellement

(1) Vidal, *Les instruments à archet*, tome 1er, page 39.

(2) *Der chor-ton... welcher umb einen ganzen Ton tiefer ist, wird allein in der Kirchen gebraucht.* (*Prætorius, Organographia*, liber II, pag. 15.)

Digitized by Google

pratiqué. Bien plus, tous ces instruments abandonnés, démodés, par leur forme, par leur organisation, j'ajouterai par leur diapason, peuvent servir de documents à l'histoire générale du goût et des mœurs, en dehors même de leur application au but que se propose la musique.

Regardez ces musettes en robes de velours brodé d'argent; ces vielles couvertes d'ivoire, d'ébène, de citronnier, d'écaille ou de nacre; ces dessus de violes dont le cheviller se termine en une jolie tête d'amour; admirez ces clavecins que d'illustres peintres n'ont pas dédaigné de décorer; ces tambourins provençaux ornés de gracieuses arabesques; ces harpes aux proportions élégantes, qui laissent courir sur leur crosse et s'enrouler à leur bras des guirlandes de roses, des colliers de perles et des entrelacs. N'y a-t-il pas là comme un reflet de cette période de l'histoire de France qui va de la Régence à la Révolution, et marque, pour notre pays, l'épanouissement de sa civilisation ?

Faisons un pas en arrière; nous trouvons les grandes violes aux éclisses hautes, aux têtes recourbées en forme de crosse; les flûtes à bec massives, les grandes trompes de trois pieds de diamètre, tout cela digne, majestueux, et fait pour sonner en présence du grand *Alcandre?* En rétrogradant encore, nous saluerons l'archiluth, cette contre-basse de la mandoline, dont le manche seul mesure jusqu'à un mètre et demi de longueur, les luths au cheviller renversé, les basses de violes aux contours bizarres et telles que le Dominiquin en met aux mains de sa sainte Cécile.

La préoccupation de faire *beau*, de faire *original*, est constante chez les anciens luthiers. Je ne parle pas des guitares en écaille, des flûtes sculptées dans un bloc d'ivoire, des mandolines dont les chevilles laissent apercevoir sur leur tête des émeraudes ou des saphirs, des violes que l'art d'un habile marqueteur a couvertes de paysages, de fleurs, d'oiseaux, etc. Même quand les bois ou les métaux sont moins riches, quand la décoration est plus sobre, vous remarquerez toujours les contours gracieux de l'instrument, ses heureuses proportions, son aspect général des-

Digitized by Google

tiné à séduire les yeux, avant que l'oreille soit charmée. Et je ne parle pas des vernis rouges, jaunes, ambrés, qu'on croirait empruntés à la palette de Titien ou de Véronèse, ces vernis qui font le désespoir des luthiers modernes et dont M. Mailand a eu la bonne fortune de surprendre les secrets de la fabrication.

Toutefois, ne l'oublions pas, les détails de l'ornementation, la facture extérieure ne sont que des qualités contingentes de l'instrument dont la destination est avant tout de fournir au musicien les moyens d'émettre purement le son et de déployer sa virtuosité. Il nous faut donc rechercher le caractère spécial de l'orchestre aux siècles qui ont précédé le nôtre.

Voici donc une viole à six ou sept cordes. Écoutez comme le son en est doux ; et encore l'a-t-on garnie de cordes en acier ou en laiton vibrant par sympathie, de manière à enlever à la corde en boyau ce qu'elle peut avoir de dureté et de raideur.

Cette préoccupation d'éteindre la sonorité est constante chez les anciens facteurs. Le maréchal d'Estrades donne à Nimègue, en 1677, une fête aux dames de la ville, et le correspondant du *Mercure* écrit : « M. le Maréchal a régalé les invitées d'un excellent « concert composé de luths, de clavecins et de quelques instru- « ments nouvellement inventés et qui ressemblent à un dessus de « violon, mais qui sont infiniment plus propres à accompagner le « luth, parce que leur son, qui imite celui de la flûte douce, fait « beaucoup moins de bruit que celui du violon, de sorte qu'il « ne couvre pas le jeu du luth et n'a rien qui crie ni qui soit « aigre. » Écoutez bien ces luths, ces flûtes à bec, ces bassons aux notes molles, discrètes, un peu voilées ; tout cela va bientôt disparaître avec la politesse, la bonne humeur, la grâce du XVIII[e] siècle ; car tout se tient et se commande, hommes et choses, institutions politiques et combinaisons harmoniques, et Grétry, se souvenant qu'il eut la joie de vivre dans ces années chères à à M. de Talleyrand, Grétry avouera un jour que « depuis la

(1) Mailand, *Découverte des vernis employés par les maîtres italiens.* — Paris, imp. Lahure (1856).

Digitized by Google

prise de la Bastille, on ne fait plus de musique qu'à coups de canon. »

Nous n'avons pas à entrer ici dans l'histoire des variations du diapason. Bornons-nous à constater que les cordes de violons montés un ton ou un demi-ton au dessous des notes qui lui fournissent l'accord aujourd'hui, donnaient à l'instrument une sonorité spéciale. Nos violonistes modernes se sont si bien rendu compte de cette différence de tonalité qu'ils font un usage immodéré de la *sourdine* quand ils ont à jouer une chaconne, une gavotte, un menuet, une pavane, ne songeant pas que l'instrument est tout à fait dénaturé par ce petit appareil : on croirait entendre le crin-crin d'un ménétrier de village ou la pochette d'un maître de danse. Pourtant ces fragments de ballet, à l'origine, étaient confiés à de bons et beaux violons, au son ample et pur, sortant des ateliers d'Amati, de Stainer, d'André Guarneri ; seulement les cordes étant moins tendues que les nôtres, la sonorité perdait de son éclat, et l'effet produit répondait exactement à l'effet rêvé par le compositeur.

Si des instruments à cordes nous passons aux instruments à vent : flûtes, hautbois, clarinettes et bassons, nous devons reconnaître que leur timbre, leur *couleur* s'est très sensiblement modifié sous l'action des découvertes de Bœhm. Il est difficile de soutenir qu'un tube percé seulement de six trous hermétiquement bouchés par les doigts conduit le vent dans les mêmes conditions qu'un autre tube percé de treize trous, dont le plus grand nombre est bouché par des clés. C'est pour des instruments de la première catégorie qu'ont été écrites les œuvres des grands maîtres des siècles passés, c'est à eux que doit en être confiée l'exécution. La flûte sera un peu aigre, le haubois nasillard, le basson sourd ; mais ce sont précisément ces originalités d'émission du son qui constituent le timbre et fournissent les *valeurs* du coloris instrumental.

Pour les instruments à clavier la différence est encore plus sensible. Qu'ont de commun, en effet, le clavecin et le piano sous le rapport du son? rien. Dans le premier, la corde très fine

Digitized by Google

est pincée par un sautereau ; dans l'autre cette corde, beaucoup plus grosse, est frappée par un marteau.

Le clavecin n'est autre chose qu'une harpe placée horizontalement où les sautereaux garnis d'un bec de plume font l'office du doigt de l'homme. Le piano est au contraire un instrument à percussion. Les vibrations se produisent par conséqueut dans des conditions différentes et les timbres qui en résultent ne sauraient être confondus par l'oreille la moins exercée. Et même, en ce qui concerne le piano, ne croyez-vous pas que ces vieux instruments carrés si dédaignés aujourd'hui, nous donnent mieux que les magnifiques instruments d'Erard ou de Pleyel la pensée de Mozart, de Méhul, de Hummel, de Clémenti, etc..., à condition bien entendu que les cordes soient d'accord entre elles et exemptes de rouille, que la table d'harmonie soit intacte et le mécanisme en bon état, toutes qualités qu'un séjour prolongé dans les greniers ne garantit pas,... au contraire.

On voit donc quelles réserves il importe de faire quand telle ou telle production d'un des maîtres d'autrefois ne nous satisfait qu'imparfaitement. Nous ne pouvons la juger au point de vue qui lui convient et servie par les moyens d'expression qui lui sont propres qu'en ayant recours aux vieux instruments d'autrefois

EUGÈNE DE BRICQUEVILLE.

Digitized by Google

PHILIBERT FERRIER

VICE-LÉGAT D'AVIGNON

(1541)

Tous les auteurs, sans exception, qui ont écrit sur l'histoire d'Avignon, ou qui ont plus spécialement étudié la chronologie des Vice-Légats de cette ville, font remonter à 1542 la création des fonctions de vice-légat et considèrent Alexandre Campeggi, comme en ayant été investi le premier. Ces données sont inexactes. D'heureuses recherches m'ont permis de rectifier bien des erreurs. Les écrivains modernes, et même les historiens locaux, ont préféré copier leurs devanciers et mettre littéralement en coupe réglée leurs travaux plutôt que de se livrer à des études personnelles, études pénibles, il est vrai, mais cependant pleines d'attrait.

Jusqu'à ce jour la date du décès du Légat d'Avignon, François-Guilhem de Clermont-Tonnerre, n'a pu être déterminée. Ughelli et Fuzon affirment que ce cardinal mourut en 1540; Contelori et Nouguier ont adopté, au contraire, la date de 1541. Reynard-Lespinasse s'est borné à mentionner les opinions de ces auteurs. En réalité, François de Clermont alla de vie à trépas le mercredi 2 mars 1541, au Palais apostolique d'Avignon, et fut enseveli à Sorgues, chez les Célestins de Gentilly : « Décès de feu Monseigneur François, cardinal de Cleremont. — L'an mil cinq cens quarante ung, à la Nativité, et le mecredi second de mars, ala de vie à trespas feu Monseigneur Françoys, cardinal de Claramont, au Palais Apostolique de la présante cité d'Avignon, estant en la vingt-neufviesme année de sa légation, lequel fut

Digitized by Google

pourté en sépulture aux Gentelins du Pont de Sorgue, où il a fondé silz beaus pères du d. ordre et aultres biens. Perpétuellement Dieu veulhe son amme avoir. » (*F° 35 v° du Registre de la Monnaie*). Cette note nous apprend que le 2 mars 1541, le cardinal de Clermont était dans la 29e année de sa légation ; on doit en conclure qu'il commença à être légat au début de l'année 1513. Une bulle du pape Sixte IV (1471-1484) avait défendu aux Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon et aux Célestins de Gentilly d'acquérir même des pensions dans toute l'étendue du Comtat-Venaissin : « Item qu'il ne soit permis aux Chartreux et Célestins achepter fiefs, ne pensions, ne possessions acquérir en la dicte Comté. » (1). Cette prohibition visait-elle seulement les acquisitions, c'est-à-dire les mutations à titre onéreux étaient-elles défendues, tandis que les legs et donations entre vifs à titre gratuit étaient tolérés? Ou bien cette bulle était-elle déjà considérée comme lettre morte dans la première moitié du XVIe siècle? Quoi qu'il en soit, le cardinal de Clermont avait répandu ses largesses sur les Célestins de Gentilly, et avait notamment doté six pères.

Alexandre Farnèse, cardinal-diacre du titre de St-Laurens-de-Damas, vice-chancelier de l'Église et neveu du pape Paul III, fut nommé, par ce dernier, légat d'Avignon le jour des ides de mars 1541 (14 mars) (2). Le même jour, Paul III adressa un bref au viguier et aux consuls d'Avignon pour leur notifier cette nomination (3). Comme Alexandre Farnèse ne pouvait quitter Rome à cause de ses nombreuses occupations et qu'il y rendait les plus grands services à son oncle, il se décida à se faire représenter à Avignon et dans le Comtat-Venaissin par un vice-légat. Le 20 mars 1541, il nomma à cet effet Philibert Ferrier, évêque d'Ivrée, qui fut son premier vice-légat. Alexandre Campeggi, donné par tous les auteurs comme le premier vice-légat d'Avignon, ne fut donc que le second vice-légat d'Alexandre Farnèse.

(1) *Statuts de la Comté de Venaiscin* de 1558, p. 106.
(2) *Registre de la Monnaie*, f° 35, v°.
(3) *Archives de la ville d'Avignon*, botte 4, n° 32.

Digitized by Google

Au XVI^e^ siècle, les lettres portant nomination d'un légat ou d'un vice-légat étaient appelées *faculté et puissance* ou simplement *faculté*. Voici la teneur de la faculté du vice-légat Philibert Ferrier, d'après une transcription contemporaine, faite au vu d'une expédition peu lisible ; aussi est-elle criblée de fautes. Le copiste n'a pas pu déchiffrer facilement le texte qu'il avait sous les yeux ; il s'est hâté de terminer sa tâche et il a omis ou altéré une foule de mots. J'ai dû me borner à corriger les erreurs les plus évidentes : Obdum pour Ebredunen, Apostolicus pour Apostolicæ, presentiar pour presentia, etc.

TENEUR DE LA FACULTÉ ET PUISSANCE DU DIT S^r^ VICE-LÉGAT.

Alexander, miseratione divina, Sancti Laurentii in Damaso diaconus cardinalis de Fernesio, nuncupatus Sancte Romane Ecclesie vice cancellarius, in civitate Avinionis et Comitatu Venayssini in spiritualibus et temporalibus vicarius generalis, et in illis nec non Vienensis, Arelatensis, Ebredunensis, Aquensis et Narbonensis provintiis ac aliis adjacentibus terris et locis, Appostolicæ Sedis Legatus, Venerabili in Christo patri Philiberto Ferrerio, episcopo Ipporegiensi, Locumtenente et pro nobis Vice-Legato et nostro Gubernatore Gennerali, Salutem in Domino et in comissorum diligen. et nostrorum mandatorum observante, Cum nos ad decretas nobis provintiasi n presentia personnaliter accedere et in omnibus illorum locis addesse utque annis nec li... inganamentum nobis paciatur magnitudo negotiorum utque suis sinode nostre Legatione amplitudo et coram integritatem, fidem, doctrinam et erga Sanctam Sedem praedictam et in nos indubitatam observentiam ac in gerendis rebus Dei servillitatem, longam experentiam exploratas, hactenus vices nostras et provincias et circaque ex premissis de causis adhiberem non posse.... Locumtenens et Vice Legatus ad gubernatorem nutare curamus Paternitatem igitur Vestram de qua in omnibus premissis exprobarem (?) cum Domino fidicio obtinemur in presentia Comitatu, Provinciis, terris et locis predictis et Locumtenentem et Vice-Legatum nostrum et Gubernatorem Generalem cum omni modo pro facultate, aucthoritate, potestate et jurisdictione qua in eisdem Civitate, Comitatu, provinciïs, terris et locis predictis, depputati fuimus, auctoritate Legationis nostre

Digitized by Google

per presentes cum oneribus, esmolumentis et honoribus solitis et consuetis, constituimus et deputamus ac vobis, tam per nos quam per alium, seu alios a nobis depputatos vel depputandos, que Nos ipsi vigore facultatem Nobis de.... et concessarum querere, facere et exercere possemus, si presentes essemus, etiam si talia forent, que mandatum exigerent magis speciale querendum et exercendi facultatem, auctoritatem et potestatem, ut profertur, concedimus et impartimur et quidquid in omnibus hiis statuere et decremen... nos estatum et gratum habemus id que aucthore domino inviolabiliter observari faciemus Nos vero ut experamus in premissis non sunt ipse gr.... merito comendari contradictorum quolibet et revelet per sensuras ecclesiasticas et penas, usque ad invocationem brachii secularis inclusive comprehendo. In quorum omnium fidem presentes litteras fieri, a manu nostra propria subscriptas, per secretarium nostrum infrascriptum, subscribi nostrique sigilli . . . . . mandamus.

Datum Rome, in palatio publico appostolico, sub anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quadragesimo primo, die vero vigesima mensis martii, Pontifficatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Pauli, divina providentia, Pape tertii, anno septimo. Presentibus Domino Johanne Runis Politerino Milanensis Diocezis et Anthonio Helio clerico justine politano testibus ad premissa vocatis, habitis et rogatis.

A. Cardinalis de Fernesio.

Reic. Mafeus, Extracta libro 3 etc.... (1).

Philibert Ferrier ne tarda pas à se mettre en route; il fit son entrée à Avignon au mois d'avril 1541 : « L'entrée de Monseigneur d'Ivrée, vice-légat et gouverneur en ce pays. — Le..... (2) d'avril au dict an entra en ceste ville Monseigneur Philibert Ferrier, évesque d'Ivrée, *vice-légat* et gouverneur en ce pays pour Monseigneur Révérendissime Alexandre Fernes, cardinal, archevesque de cette dicte ville. Dieu lui donne grâce de vivre longuement en prospérité et nous tenir soubz sa bonne protection et justice. » (3). La durée de la vice-légation de Philibert Ferrier

(1) *Registre de la Monnaie*, p. 36, v°

(2) Le blanc existe dans le registre.

(3) *Registre de la Monnaie*, p. 35, v°

Digitized by Google

fut d'environ neuf mois. Il est étonnant qu'aucune des nombreuses pièces, soumises à sa signature pendant ce laps de temps assez long, n'ait été retrouvée jusqu'à ce jour. Sans divers documents, relatifs à la fabrication des monnaies, le gouvernement de ce prélat serait complètement inconnu de l'histoire.

Le 10 juillet 1541, il signa une ordonnance enjoignant d'ouvrir la Monnaie et d'y « besoigner », selon l'expression consacrée. Le légat étant retenu à Rome, la fabrication des monnaies concernait évidemment le vice-légat, son mandataire général. Cette ordonnance étant fort longue, je n'en reproduis que le commencement et la fin, pour ne pas grossir outre mesure les Mémoires de l'Académie de Vaucluse :

S'en suit la tenur des lettres patentes contenant l'ordonnance dudict sieur

Philibert Ferrier, par la grâce de Dieu et du Sainct Siège Apostolique, évesque d'Ivrée, pour Révérendissime et Illustrissime s^r^ Alexandre de Farnes, cardinal et vice-chancellier de la Esglise Romaine, Légat d'Avignon, conté de Venise et terres adjacentes, *Vice Légat* et lieutenant général, A notre bien aymé le Prévost général des Monoyers desd.cicté d'Avignon et Conté de Venise, Salut, Scavoir faysons que..... et de ce faire vous donnons plain pouvoir et commandement espécial. Donné au Palais d'Avignon le dixième jour du moys de julhet, l'an de grâce mil V^c^ quarante-ung.

Par Mons. le Secrétaire : J. Antachon.

Extrait de son propre original d'aultre main et tabelioné et moy Henricy, notaire (1).

Par suite d'une spéculation effrénée, les monnaies de billon étaient, soit transportées hors du Comtat-Venaissin et d'Avignon, soit fondues directement sur place et transformées en lingots, destinés à être exportés en Italie principalement. Les opérations des billonneurs étaient fructueuses. Elles eurent pour conséquence immédiate le surenchérissement

(1) *Registre de la Monnaie* f° 37, r°. — Minutes de M^e^ Henrici (1541).

Digitized by Google

excessif des prix du marc d'argent blanc et du billon. Les espèces de billon, émises pourtant en quantités énormes, étaient devenues fort rares au milieu de l'année 1541. Les Consuls d'Avignon et la haute banque signalèrent le fait et les souffrances du commerce au Vice-Légat, Philibert Ferrier, qui prit immédiatement en considération leurs doléances. Le mardi, 19 juillet 1541, neuf jours après la signature des lettres-patentes que je viens de signaler, il manda auprès de lui dans la soirée « en la grande esglise au dessus la grand audiance », le Prévôt général, noble Pierre de Coussils, dit Agaffin, deux des consuls, Gilles Breton et Marquiot Cavallier, et l'assesseur, le docteur Nicolas Tartulli, pour les leur communiquer.

Le lendemain, dès 6 heures du matin, le Prévôt-général ordonna à l'huissier de la Monnaie, Georges Marin, de convoquer les gardes Antoine de Tulle et Jehan Alphonse ou d'Alphonse, l'essayeur Paulet Chenineau et le tailleur Martin Chenineau et de leur enjoindre de se réunir sans retard à la Monnaie, installée à cette époque « dans la mayson des héritiers de feu Messire Jehan Montaigne, docteur quand il vivoit ». Ceux-ci obtempérèrent sur le champ à cet ordre et se rendirent dans le local désigné, habité par le maître de la Monnaie, Jérôme Bourdin. Les gardes déclarèrent « ne y pouvoir vacquer pour estre alheurs occupés » et présentèrent respectivement pour les remplacer Pierre Sapin et Charles de Valence. Pierre Sapin était marchand et figure plusieurs fois comme témoin dans divers actes relatifs à la Monnaie (1). Le maître remit immédiatement « aulx ouvriers quelque nombre de marc pour ouvrer et mectre en œuvre ». Un procès-verbal du tout fut dressé par le notaire Girard Henry, secrétaire de la Monnaie, en présence de Michel Benet et de Gaspard Redon, changeurs d'Avignon (2).

Le Prévôt général se transporta ensuite, accompagné du même notaire, des gardes et de leurs délégués auprès du Vice-Légat

(1) *Registre de la Monnaie*, passim. — Minutes de Me Henrici (1541).

(2) Ibid.

Digitized by Google

« audict Grand Palays, en la Chambre près de la Mirande et de la chappelle ». Henri de Rouilhasc et Raimond Vidal ayant attesté « la suffizance et l'idoynité » de Pierre Sapin et de Charles de Valence, le Vice-Légat approuva la délégation faite par les gardes et rappela que ces « commis et deputés » devaient prêter serment entre les mains du Prévôt général. Un nouvel acte fut dressé en présence d'Henri de Rouvilhasc, de Raimond Vidal, de Joseph de Panisse, prévôt de l'église de Cavaillon et de plusieurs autres. Le serment prescrit pour les délégués des gardes fut prêté le lendemain à la Monnaie; les témoins furent Arnaud Parrelli de L'Isle-sur-Sorgue et Pierre Pebre, trésorier d'Avignon (1).

Pithon-Curt déclare qu'à partir de 1536 « on n'entend plus parler » d'Henri de Rouvillasc (2). Les actes, que je viens de citer, prouvent qu'il jouissait d'une certaine faveur auprès du vice-légat, Philibert Ferrier, en 1541 et qu'il vivait encore à cette époque. La famille de Revilliasc ou de Rouvillasc (vulgairement Rouvillasse) était subdivisée en plusieurs branches. Pithon-Curt mentionne comme appartenant à la branche établie en Dauphiné Bernard de Rouvillasc, mineur en 1491 et figurant dans un acte du 15 juillet 1497 (3). M. Rivoire de la Bâtie l'a omis dans la généalogie qu'il donne de cette branche (4). Son existence et son séjour en Dauphiné sont pourtant incontestables. Le 28 juin 1498, Bernard ou Bernardin de Rouvillasc fut commis à la maîtrise de la Monnaie de Montélimar. Le 10 mars 1502, il fut investi des mêmes fonctions par le maître Claude Faure (5).

Voici la description de la monnaie que fit frapper le vice-

(1) *Registre de la Monnaie*, f° 37. — Minutes de M^e Henrici (1541).

(2) *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, etc., t. 3, p. 157.

(3) Ibid.

(4) *Armorial du Dauphiné.*

(5) ROGER VALLENTIN. *Les monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII*, p. 4.

Digitized by Google

légat Philibert Ferrier. Elle ne porte au revers que le nom du Légat, Alexandre Farnèse.

PAVLVS PP TERTIVS. Le pape Paul III assis de face.

℟ ALEX—FAR.C. — LEGA — AVE Croix pattée coupant la légende et cantonnée dans chaque canton de deux clefs en sautoir.

Musée Calvet (1 ex.). Coll. Vallentin (4 ex.). Ces pièces, ayant servi longtemps, sont presque toujours frustes.

Il fut battu, d'après les comptes de la Monnaie, mille marcs environ (summam mille marcharum vel circa), à raison de 213 au marc de Paris, soit 213,000 pièces approximativement, en 13 délivrances du 30 juillet au 15 octobre 1541.

Après vérification des opérations, il fut constaté qu'il revenait au Vice-Légat pour faiblage, 65 florins, 9 gros, 1 denier et pour écharseté 53 florins, 11 gros, 20 deniers, soit en totalité 119 florins, 8 gros, 21 deniers Les Légats et les Vice-Légats touchèrent parfois de ce chef des sommes assez rondes. Jadis il était assez souvent recommandé aux maîtres des Monnaies de veiller à ce que les poids et les titres fussent un peu inférieurs aux poids et aux titres prescrits officiellement, tout en restant dans les limites des remèdes indiqués. Les bénéfices ainsi réalisés revenaient de droit au souverain, à qui appartenait l'atelier monétaire. Il y a un peu plus de cent ans, Necker soutenait la légitimité de ce procédé, qui avait pour conséquence l'affaiblissement des monnaies. Ainsi par une circulaire du 2 avril 1779, il reprochait aux directeurs des Hôtels des Monnaies du Royaume « de ne pas fabriquer les pièces assez faibles, pour qu'il pût en résulter un plus grand bénéfice pour le Roy ».

Le compte par florins et le compte par livres étaient simultanément usités au XVI[e] siècle, non seulement à Avignon et dans le Comtat Venaissin, mais encore dans les provinces françaises

Digitized by Google

du Sud-Est. De nombreuses recherches dans une foule d'actes, de documents divers et de protocoles de notaires m'ont permis de retrouver le mode de conversion d'une somme exprimée en livres, en florins, et vice-versa. Les résultats que j'ai obtenus pouvant être de quelque utilité aux auteurs qui se livrent aux études historiques, je vais les consigner ici brièvement. Une livre valait 20 sols, un sol 12 deniers. On distinguait deux sortes de florins : le florin et le petit florin. Dans un premier système le florin était l'équivalent de 15 sols t.: « Sexdecim florenorum regiorum monete regis, cursum habente quolibet floreno pro quindecim solid. turon (1); » et le petit florin l'équivalent de 12 sols t. : « videlicet viginti florenorum parvorum monete currentis, quolibet floreno pro duodecim solid. turonen computato » (2). Dans un deuxième système, le florin était compté pour 12 gros, le petit florin pour 6 gros, ou la moitié. D'autre part, ce florin était l'équivalent de 12 sols. L'identité du sol et du gros est donc évidente dans le deuxième système. Le gros était subdivisé en 24 deniers. En résumé, 1 livre = 20 sols et 1 sol = 12 deniers dans le système du compte par livre. 1 florin = 2 petits florins = 12 gros et 1 gros = 24 deniers dans le deuxième système du compte par florin, système le plus usité. Par conséquent, 1 livre = 5/3 florin = 10/3 petit florin ; 1 gros = 1 sol ; 1 denier du système par livre = 2 deniers du 2e système par florin. Les 119 florins, 8 gros, 21 deniers, reçus par le vice-légat Philibert Ferrier valent, en monnaie réelle, 70 livres, 16 sols, 10 deniers, obole. Si l'on considère le pouvoir de l'argent comme étant de quatre et demi environ en 1541 à Avignon, on trouve approximativement 319 francs en monnaie actuelle.

Le neuf novembre 1541, à la veille de son départ, Philibert Ferrier donna quittance de ces 119 florins, 8 gros, 21 deniers, par acte public :

(1) Testament à Avignon de Mondon Grailh, « ribeyrerius, oriundus ville de Sarratis, diocesis Viennensis » en 1532. Minutes d'Anastays, notaire à Villeneuve.

(2) Minutes diverses, passim (commt du XVIe siècle).

Digitized by Google

Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo primo et die nona mensis novembris in mei notarii.... Reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Philibertus de Fereriis, Dei et appostolice Sedis gratia episcopus Ipporegiensis, *Vice-Legatus* Avinionis, habita rellatione nobilium Grabriellis Gerardi et Marci Fortia et Petri de Cocillis, Prepositi Generalis Monete, per eum commissorum, super visitatione brevium et expeditione Monete Petrorum per Hieronimum Bordini magistrum, custodes, cissorem, assaiatorem et alios monetarios et opperarios Monete Avinionis ultimo auctoritate et mandato suis cussorum, ascenden. ad summam mille marcharum vel circa, qui retullerunt sibi Petros ipsos ultimo cussos fuisse factos et expeditos in legali liga et pondere, juxta consuetudinem..... super hec edictas et factas et nihilhominus contentus ut dixit, etiam Reverendissimus Dominus gubernator, de florenis centum decem et novem, grossis octo, viginti uno denariis numeratis per predictum magistrum Hieronimum in manibus Ramondi Vitalis, thesaurerii et receptoris genneralis Legationis Avenion. presentis et predicta omnia recepisse, nomine Reverendissimi Domini Legati et ejus seu Appostolice Camere confitentis expresse et protestantis in presentia mei notarii estipullan. et recipien. nomine et vice pro cujuslibet cujus intersit vel interesse possit quovismodo etiam in futurum, necnon de et pro jure suo sive debito sibi per et causam remedii et alias quovismodo dictos magistros Heronimum Bordini magistrum, cissorem, assaiatorem, licet absentes, dicto Hieronimo Bordini me notario etc., per eisdem presen. etc. et stippulan. usque ad dictam sumam et per dictam sumam mille marchar. vel circa de Petris cussis juxta dictam relationem sibi factam, etc... quictavit, etc... promisit non facere petitionem etc... De quibus etc... Actum Avinion. in Palatio Appostolico, in Camera superiori juxta magnam aulam Mirande, presentibus ibidem nobilibus et venerabilibus viris Domino Joanne Riquerii, legum doctore, et nobili Henrico de Rouilasco civibus Avinion. testibus etc... Et me etc .. (1)

(1) *Registre de la Monnaie*, f° 39. — *Minutes* de M° Henrici (1541).

Digitized by Google

Le lendemain 10 novembre, il quitta définitivement Avignon et fut remplacé par Alexandre Campeggi, évêque de Bologne. « Le dixiesme de novembre au dict an le sus dict Monseigneur Philibert Ferrier, évesque d'Ivrée, et Vice-Légat, se retira de ce pays (1). »

Le nom propre Ferrier était autrefois et est encore assez répandu dans le Midi de la France. Deux archevêques d'Arles portèrent ce nom au XVI[e] siècle, Jean VIII Ferrier (1499-1521), et Jean IX Ferrier (1521-1550). Un long procès eut lieu au XVI[e] siècle, entre les Consuls de Beaucaire et les Célestins d'Avignon devant le maître des Ports de la sénéchaussée de Beaucaire, noble Antoine-François Escarphy ou Escarfy; le « procureur généralement fondé » des consuls de Beaucaire était M[e] Ferrier, procureur habile et jouissant d'une grande notoriété (2). Bien que le nom de notre vice-légat semble être un nom propre français, ce prélat était cependant d'origine italienne. Il n'appartenait pas à la même famille que Joseph Ferrier, vice-légat d'Avignon de 1607 à 1609, né à Savone et archevêque d'Urbin.

La création de la vice-légation d'Avignon remonte au-delà du 20 mars 1541. Philibert Ferrier ne fut pas le premier investi de ces fonctions importantes, souvent délicates à remplir et qui exigeaient à la fois une extrême souplesse et une grande fermeté. Alexandre Farnèse, en le désignant, se conforma à un usage existant déjà. Un document inséré au Registre de la Monnaie, à la suite d'un texte daté de 1533, et avant un autre de 1534, démontre en effet la préexistence d'autres vice-légats : « Le susdict Général preste le serement entre les mains de Monseigneur Révérendissime Légat ou Vice-Légat » (f[o] 16, v[o]). Un grand nombre de documents antérieurs au XVI[e] siècle, toutes les autorisations, toutes les ordonnances, en un mot tous les actes relatifs à la Monnaie, nécessitant l'intervention de l'autorité supérieure, émanèrent toujours des « Legati » et des

(1) *Registre de la Monnaie*, f[o] 39.

(2) *Minutes* de M[e] Régis, notaire à Villeneuve (1573) f[o] LXXXVI.

Digitized by Google

« Camerarii seu Gubernatores ». Il n'y est jamais question de vice-légats. Aussi est-il vraisemblable d'admettre que la vice-légation a été créée vers la fin du XV^e siècle, sans qu'elle fût pourtant toujours pourvue d'un titulaire dès cette époque.

Philibert Ferrier, originaire de Verceil, fut évêque d'Ivrée du 1^er mai 1518 au 24 août 1550, date de sa mort (1). En 1549, Paul III, pour le récompenser de ses services, le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Vital (2). Ses armes étaient : *d'argent au lion d'azur* (3).

ROGER VALLENTIN.

(1) GAMS.— *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ*, p. 816.

(2) CIACONIVS. — *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium* (édition de MDCXXX), p. 1564 c. — DE MAS LATRIE. *Trésor de chronologie d'histoire et de géographie*, p. 1218.

(3) CIACONIVS *Ibid.*, p. 1564 c.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. ROCHETIN, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE, AUX OBSÈQUES DE M. DE PONTMARTIN (1).

M. Armand de Pontmartin, l'éminent écrivain, l'auteur bien connu des *Samedis littéraires* de la *Gazette de France*, est décédé en son château des Angles, le 29 mars dernier. Il s'est éteint doucement, sans souffrance et sans agonie, entre les bras de son fils et de sa belle-fille.

Ses obsèques avaient été fixées au 1er avril, à 9 heures et demie du matin. Elles ont été vraiment imposantes par l'immense concours de population qui s'y pressait. Toutes les classes y étaient confondues. Les nombreux amis du brillant critique, venus d'Avignon, y marchaient à côté des habitants des Angles et de Villeneuve. Ces villages chômaient ce matin-là, et c'était touchant de voir ces gens du peuple, accourus en foule, accompagner, avec tous les signes d'une réelle douleur, le cercueil de celui qui avait été leur bienfaiteur, et dont la réputation d'inépuisable charité était connue bien loin à la ronde. Un corbillard avait été commandé et devait porter le corps jusqu'aux Angles, mais les gens du village s'y sont opposés, réclamant comme un honneur de le porter eux-mêmes sur leurs épaules. On ne saurait traduire l'effet saisissant de

(1) Les trois discours prononcés aux obsèques de M. de Pontmartin ont été publiés dans le *Courrier du Midi* d'Avignon du 1er avril, et dans la *Gazette de France* du 3 avril.

Digitized by Google

la montée du cercueil par le chemin en lacets, bordé d'arbres en fleurs, du village des Angles, sous le ciel azuré et radieux d'une claire matinée de printemps, au tintement du glas et aux accords d'une marche funèbre, jouée par la musique de Villeneuve. On aurait dit l'apothéose de l'illustre défunt qui gravissait la colline, et auquel les splendeurs du paysage et la respectueuse admiration de la foule émue rendaient simultanément hommage.

Après une grand'messe, chantée dans la petite église des Angles, le cortège s'est dirigé vers le cimetière. Les dernières prières de l'Église récitées, trois discours ont été prononcés : M. de Roubin a parlé au nom des amis de M. de Pontmartin; M. Garnier, directeur de la *Gazette du Midi*, de Marseille, au nom de la presse; et M. Rochetin, président de l'Académie de Vaucluse, au nom de cette société. Voici ce dernier discours :

Messieurs,

Je viens, au nom de l'Académie de Vaucluse, dont M. de Pontmartin était membre honoraire, adresser un dernier adieu, un suprême et respectueux hommage à l'éminent écrivain que nous avons perdu. Il était le dernier survivant de l'ancienne Académie, et, à sa reconstitution, il y a une douzaine d'années, la société nouvelle fut heureuse d'inscrire son nom parmi ceux de ses membres d'honneur.

Quel lustre sa seule présence parmi nous ne donnait-elle pas à notre modeste compagnie, lui qui eût brillé dans la plus haute, celle où sa place était marquée et où il aurait dû être appelé depuis longtemps. Il s'intéressait à nos travaux, à nos réunions, et l'un de mes collègues me disait hier les bonnes et flatteuses paroles avec lesquelles M. de Pontmartin l'avait abordé, à propos de ses vers, au sortir d'une de nos séances publiques. J'étais loin de me douter, il y a quelques jours, qu'il allait m'échoir le douloureux privilège de parler devant ce cercueil, et je le fais avec d'autant plus d'émotion que cet homme excellent voulait bien m'honorer de son affectueuse sympathie.

Il y a peu de temps, vous le savez, quelques-uns de ses amis

Digitized by Google

eurent l'heureuse pensée d'ouvrir une souscription pour lui faire hommage de son buste en marbre, sculpté par un artiste de mérite. Non seulement son pays natal, mais la France entière répondit à cet élan ; de partout, de Paris et de la Province, arrivèrent les adhésions ; ses confrères de la littérature et de la presse s'empressèrent de lui témoigner, en cette circonstance, leur haute estime, leur profonde admiration. Il semblait, Messieurs, que la mort attendait l'accomplissement de cette imposante et touchante manifestation pour mettre fin à ses jours.

D'autres diront, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, combien est considérable l'œuvre littéraire laissée par M. de Pontmartin ; ils parleront de tant de belles pages aussi délicatement pensées que finement écrites, des titres éclatants du critique et du conteur qui, pendant plus de cinquante ans, prodigua les trésors de son esprit, de son cœur, de son imagination ; ils raconteront comment ces brillantes facultés sont restées, toute sa vie, au service des nobles causes auxquelles il l'avait vouée, de sa foi religieuse, de ses convictions politiques, des belles-lettres. Certes, celui-là fut un idéaliste dans toute l'acception du mot. Il était en littérature de ceux qui pensent que l'art doit être l'expression non seulement du vrai, mais aussi du beau, et que le beau, suivant une définition connue, est la splendeur du vrai.

Immense est le vide que sa mort va laisser dans cette maison en deuil. Qui dira l'affabilité de son accueil dans ce salon du rez-de-chaussée, où l'on était toujours sûr de le trouver lisant, méditant ou écrivant? Elle est tarie la source de ces causeries charmantes, pleines de verve et d'esprit, de ces anecdotes piquantes dont il émaillait son discours. Il connaissait à fond les événements historiques et littéraires de notre siècle ; il en parlait toujours avec un atticisme de langage, une abondance de récit et une sûreté de mémoire qui étonnaient. C'est que M. de Pontmartin fut un causeur exquis ; tout le temps sous le charme, on n'était jamais las de l'écouter.

Depuis une vingtaine d'années, il avait quitté Paris pour se retirer dans son château des Angles, situé sur la rive droite du Rhône, à une petite lieue d'Avignon. Il trouvait dans cette charmante habitation, recueillie sous ses ombrages, la tranquille retraite qui convenait aux années de son automne. Il pou-

Digitized by Google

vait y poursuivre à loisir ses travaux littéraires, tout en cultivant ses vieilles amitiés d'Avignon. C'est là qu'il commença la rédaction de ses intéressants *Souvenirs d'un vieux critique*, et qu'il continua, pour la *Gazette de France* les *Semaines littéraires*, articles de spirituelle critique et de fine causerie, où il passait en revue les œuvres et les romans de notre époque. Commencés en 1861, ils n'ont été interrompus que par la mort. Entre temps, il recevait ou allait voir ses amis. Mais ni les occupations de l'homme de lettres, ni les épanchements de l'amitié ne lui firent oublier un instant les malheureux. Ceux-là seuls qu'il a comblés de sa charité pourraient dire combien il en a secourus ; et pour proclamer la générosité de son cœur, est-il rien de plus éloquent que cet immense concours de population des villages voisins autour de sa dépouille, et la douleur qui se peint sur tous ces visages?

Il y avait quelques mois que M. de Pontmartin sentait ses forces décliner et sa fin approcher. Les mélancolies qui, par moments, s'exhalaient de sa plume et de sa conversation, laissaient transpirer ses funèbres pressentiments. Il s'était préparé chrétiennement à la mort; il la vit venir le front serein, et s'éteignit doucement, comme un croyant qui a mis en Dieu toute sa confiance.

Quelle perte vient de faire ce fils pieusement dévoué, qui fut élevé dans les traditions de l'honneur, dans la pratique de la charité, dans l'étude approfondie des lettres et de l'histoire ! Quelle affliction pour cette jeune femme, sa fille par alliance, si digne de sa tendresse ! Quels regrets enfin pour ses amis affectionnés, pour tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et de l'aimer ! Cependant, Messieurs, quel que soit le deuil où nous plonge cette mort, il s'en dégage une pensée consolante et une suprême espérance, l'espérance des éternelles réunions dans un monde meilleur, celle que fait naître une vie admirablement remplie, consacrée tout entière au culte du beau et du bien.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1890.

Séance du 4 Janvier 1890. — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président communique à l'Académie diverses lettres et circulaires.

M. Caziot lit une étude sur les climats aux temps géologiques, d'après les animaux et les plantes fossiles.

M. Nicolas présente quelques observations sur cette question fort intéressante.

Sur la proposition de M. le Président, les élections pour le renouvellement du Bureau sont renvoyées à la prochaine séance, à cause du petit nombre de membres présents.

Séance du 1er Février. — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président fait connaître à l'Académie les diverses publications qui lui ont été adressées pendant le mois de janvier. Il signale tout spécialement un récent travail de M. Bruguier-Roure sur le pont St-Bénézet.

M. Loubet donne lecture de l'introduction d'un savant ouvrage qu'il va publier sur le jury en matière criminelle.

M. Limasset lit une notice biographique sur Victor de Prilly, soldat, poète, évêque ; il dessine de main de maître cette imposante figure, l'une des plus remarquables des illustrations vauclusiennes.

M. Vallentin présente un mémoire sur le premier vice-légat d'Avignon, Mgr Philibert Ferrier, dont l'existence était restée inconnue jusqu'à ce jour. Cette découverte fait remonter à 1541 l'institution de la vice-légation dans les États citramontains de l'Église.

L'Académie, consultée sur la question de l'adoption de l'*heure nationale*, émet un avis favorable.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau,

Digitized by Google

conformément aux prescriptions des statuts de l'Académie. Le scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. Rochetin.
Vice-présidents, M. Mouzin. M. Caziot.
Secrétaire général, M. Bayle.
Secrétaire, M. Vallentin.
Trésorier, M. Chantron.
Bibliothécaire, M. Limasset.
Bibliothécaire-adjoint, M. Tiquet.

Séance du 1er Mars 1890. — Présidence de M. Rochetin.

M. Sagnier, président sortant, prononce un discours qui est accueilli par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Il est ensuite procédé à l'installation du nouveau Bureau élu dans la séance précédente.

M. Rochetin prend place au fauteuil de la présidence et lit un discours vivement applaudi.

Le compte des dépenses et des recettes de 1889 est présenté par M. Chantron, trésorier. Il est approuvé à l'unanimité, ainsi que le projet de budget pour 1890. Des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

M. Caziot fait une communication du plus grand intérêt sur la flore pliocène de Théziers (Gard) et la flore actuelle des Canaries ; il soumet à l'Académie de fort beaux échantillons de fossiles, que M. l'abbé Boulay a bien voulu lui confier pour cette conférence.

M. de Bricqueville lit une étude, écrite avec le talent habituel de l'auteur, sur la pochette et sur le violon.

M. Bruguier-Roure communique divers épisodes de la guerre de Cent-Ans, qui se sont déroulés dans la vallée du Rhône et plus spécialement à Pont-St-Esprit, appelé à cette époque *St-Saturnin-du-Port*.

Sur la présentation de divers membres, sont élus membres titulaires, à l'unanimité des suffrages, MM. Saint-Clair de Laborde, Gaëtan de Digoine, de Villeneuve-Esclapon, de Villeneuve-Bargemont, Goubet et Valabrègue, avocats, Couderc, professeur au lycée d'Avignon, Piéchegut, juge au tribunal d'Apt, et M. Pilat, capitaine de pontonniers. M. de Carmejane, commandant de pontonniers en retraite, est élu membre correspondant.

Le Secrétaire,
R. VALLENTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

GLANUM

SAINT-REMY DE PROVENCE

SON EXISTENCE HISTORIQUE
DANS L'ANTIQUITÉ ET AUX PREMIERS SIÈCLES
DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

(Tiré du *Pays d'Arles*).

---

§ I. — ÉPOQUE CELTIQUE

Romany, Rogmagny, Roquemagne

Avant de nous occuper de Glanum, recherchons d'abord entre Eygalières, à l'Est, et N.-D.-du-Château, à l'Ouest, le lieu d'origine de la population indigène qui occupa ce pays avant l'arrivée des Grecs et des Romains.

Le seul lieu celtique, le seul habitat intermédiaire, c'est le château de Romany, plus connu dans le pays sous le nom de Castellas, où l'on trouve tout ce qui constitue ces demeures primitives : sites escarpés de trois côtés, poteries des premiers âges, tombeaux antiques, et enfin son nom de Castellas, que portent la plupart de ses analogues.

L'orthographe du nom de Romany n'est pas fixée, car on n'en connaît pas l'origine. Raynouard écrit Roman-if, on trouve Romany, Roumanil, Roumanille, Romanil, Romanin, et dans les chartes *Romanini Castrum*, 1275 ; de *Romanyo condamina*, 1797 ; Romanin, 1532 ; Rogmanye, 1779 ; et enfin Roque Magne, qui paraît être la véritable étymologie : *La*

Digitized by Google

Grande Roche, au-dessus de laquelle l habitat est établi, portant le nom de Caume, *culmen*, sommet, et étant le plateau le plus élevé de la chaîne. Rogmanye et Roque Magne seraient donc l'origine du nom de Romany, comportant l'élision de la lettre G et signifiant la grande roche, ou l'habitat de la grande montagne.

D'après cette interprétation, nous devons écrire Romagny et par abréviation et élision Romany, qui se rapprocherait du vocable le plus acceptable et ne changerait pas la prononciation actuelle. Quoi qu'il en soit, et comme qu'on l'écrive, le nom de Romany n'est pas moderne, les habitats qui ont perdu leur nom primitif les ayant généralement échangé contre celui d'un saint patron, ou contre un nom générique.

Le Castellas de Romagny est situé sur le territoire de Saint-Remy, à six kilomètres à l'Est de cette ville ; il est perché à l'Ouest d'Eygalières sur un contrefort Nord de la chaîne des Alpines. Les murailles à pierre sèche qui l'entouraient ont fait place aux trois enceintes du moyen âge, dont les ruines recouvrent les débris des poteries celtiques, romaines grecques et arabes.

La population de Romany appartenait à la grande nation celtique de la tribu salienne, de la famille des Désuviates dont Arles était la capitale. Elle occupait un maigre territoire compris entre cette montagne et l'immense étang qui recouvrait la plaine jusqu'à la Durance.

Elle fut surprise sans doute de voir passer sous ses murailles l'armée de Marius, mais elle avait, par ses ancêtres, entendu parler de celle de Publius Cornelius Scipion, qui avait traversé les Alpines dans la vallée même où allait être fondée Glanum ; de celle d'Annibal, qui avait traversé le Rhône à Tarascon avec ses éléphants, et elle allait voir bientôt défiler les hordes innombrables des Teutons Ambrons, qui, comme un feu dévorant, détruisaient tout sur leur passage.

Les indigènes, qu'attira le camp de Marius, établirent leurs demeures dans la partie supérieure du vallon de Saint-

Digitized by Google

Étienne, où l'on voyait les fondations de trois temples, dont l'un était surmonté par la chapelle romane de N.-D.-de-la-Valle que nous avons connue à demi ruinée à l'Est du chemin de Maussane, immédiatement au-dessus de Glanum. Cette vallée, dont les abords de difficile accès sont couverts de poteries, est défendue à l'Ouest par un escarpement, au Sud par le mont Gausier qui le surplombe, tandis qu'une arête, courant à l'Est au-dessus du vallon de Saint-Clergue, le rend inattaquable de ce dernier côté.

C'est dans cet entonnoir, qu'on ne saurait prendre pour un lieu celtique, qu'on trouve, affaissées sur elles, les Bories, de *Boria* habitations rustiques (du Cange), les demeures celtiques rondes, recouvertes en voûte, à pierre sèche, dans lesquelles on entrait par une porte étroite et basse, en rapport avec l'ensemble de l'édifice ; l'on voit encore de ces habitations aux Baux et dans beaucoup d'autres communes. Les murailles de ces constructions étaient mélangées de rochers pris sur place, et de moellons de pierres de taille apportés des carrières qui sont au-dessus de Glanum. Ces moellons sont aujourd'hui fort rares, depuis que les agents-voyers en ont fait précipiter la majeure partie dans la vallée Ouest, pour faire contre le torrent un mur de soutènement au chemin de Maussane. Mais ils sont en assez grand nombre encore pour prouver qu'ils y ont été intentionnellement apportés pour servir aux constructions dont nous retrouvons les ruines.

Il n'y a autour de ces bories que des poteries celtiques, et il faudrait des fouilles pour en trouver de grecques et de romaines ; mais les unes et les autres se montrent en quantités considérables autour de la chapelle de N.-D.-de-la-Valle et dans l'escarpement de la montée qui y conduit. De récents déblais ont mis à nu à l'entrée de cette gorge les fondations des trois édifices, dont l'origine et la destination seront successivement discutées.

Nous attribuons à la même époque celtique une galerie souterraine formée de gros blocs de pierre de taille et cou-

Digitized by Google

verte de dalles, qu'on voyait, il n'y a pas longtemps encore, au dehors à l'Est du camp de Marius, au-dessus des carrières de Saint-Paul. Un chercheur, élève en médecine à Saint-Paul, y trouva des outils, ou armes en silex, des fibules, divers bijoux en bronze d'origine celtique et enfin des médailles romaines, dont nous n'avons pu connaître l'attribution. On avait cru voir dans cette galerie, qui nous paraît être une allée couverte comme celles du Castellet à Montmajour, un aqueduc ou un égout de Glanum ; comme aqueduc, il devrait être supérieur et non inférieur à la ville ; comme égout une méchante bourgade assise sur le roc au pied de la montagne, dans le fond d'un torrent à pente rapide, n'en avait pas besoin. Ajoutons que cette galerie est à plus de 200 mètres en contre-bas de la ville, et que son mode de construction en gros blocs bruts et mal assemblés exclut toute idée de maçonnerie romaine.

Le vallon de St-Étienne ne suffisant pas pour loger toute la population celtique, celle-ci construisit ses bories dans des lieux moins escarpés en les échelonnant à l'Est dans celui du *Trésor* et le long du chemin des poissonniers, qui se dirige vers Eygalières. On voit encore dans ce vallon comme des ornières tracées par les roues des chars, sur le dernier contrefort des Alpines, et c'est dans l'ornière Sud, la plus basse, par suite de l'inclination du sol et de l'usure de la roche, que nous avons trouvé nos plus beaux échantillons de poteries celtiques et une médaille de la même nation, le tout entassé pêle-mêle, avec des poteries romaines et arabes, comme pour mettre de niveau les deux sillons.

Le vallon du Trésor dont nous venons de parler tire son nom d'une cavité naturelle du roc, placée à mi-côte et au Sud de cet étroit vallon. Cette cavité, qui n'a guère plus de 0 m, 20 c. de diamètre à son orifice, s'élargit à mesure qu'elle s'enfonce, formant à sa base une grotte d'environ 2 mètres de diamètre sur 3 mètres de profondeur. Comme cette cavité, en raison de la petitesse de son ouverture, n'a jamais été fouillée, le peuple suppose qu'elle renferme de grandes

Digitized by Google

richesses : de là son nom du Trésor. Il ne serait pas surprenant cependant que, soit les Celtes, soit les Gallo-Romains, qui n'étaient pas moins superstitieux que nos aïeux, y eussent en effet jeté comme offrande aux dieux infernaux, aux divinités inconnues, des armes, des monnaies, des bijoux, des amulettes, etc., d'où lui serait venu son nom.

La fouille de cette cavité, qu'on éventrerait avec quelques coups de mine, pourrait donc avoir un grand intérêt archéologique; nous supplions les curieux de ne pas reculer devant une aussi petite dépense.

Les Celtes des vallons escarpés n'avaient pas plus d'eau pour leurs besoins, que les Grecs et les Romains du fond de la vallée ; mais les uns et les autres usaient de celle des vallons Est de St-Clergue, et Ouest des Chaudrons, et des puits creusés jusqu'en contre-bas des anciennes carrières au Sud-Ouest de St-Paul. Ces puits antiques sont reconnaissables à leur orifice, qui n'a généralement pas plus de 0,40 c. de diamètre, et à leur margelle, que les Romains nommaient *gergillas* (Rich par Cherruel), d'environ 0,30 de haut.

Telle fut l'origine du clan qui se forma au dessous du mont Gausier quand Marius vint établir son camp sur le plateau des antiquités ; et il faut renoncer à chercher autre part dans les environs un établissement celtique autre que Romany qu'on puisse regarder comme l'origine de la ville, à moins de se jeter dans la fantaisie et de créer une époque celtique de convention.

Absorbés par les Grecs et par les Romains qui avaient suivi l'armée, les indigènes oublièrent leurs vieilles traditions, le repas des funérailles aux tombeaux des aïeux, et le culte de leurs divinités sanguinaires pour celui plus humain des divinités de l'Olympe. Voilà pourquoi les habitants de St-Remy n'ont pas de pèlerinage, et pourquoi la chapelle de San-Piargue, que nous trouverons sur la voie Aurélienne et au-dessous de l'habitat, n'a aucun rapport avec l'idée celtique.

Les transfuges de Romany n'oublièrent pas plus que leurs

Digitized by Google

descendants leur primitive demeure ; nous en avons la preuve dans les nombreux tombeaux gallo-romains qui longent la voie aux approches du Castellas sur les terres du mas Pelissier, mais surtout à l'Est du jardin du Mazet au dessous de l'habitat. Tout ce champ est couvert de tuiles à rebords soulevés par la charrue ; c'est une véritable nécropole dont nous avons vainement cherché l'analogue aux alentours de Glanum ; preuve évidente que les habitants de cette ville n'avaient pas oublié leur lieu d'origine, et qu'ils voulaient être inhumés en terre sainte où reposaient leurs pères, quoiqu'une distance de 6 kilomètres les en séparât.

Il ne reste de cette époque celtique que des débris de poteries, quelques monnaies gauloises en bronze, coulées sans marques ni figures reconnaissables, qui sont assez rares. Nous ignorons quelle divinité adorait cette peuplade, vouée comme ses voisines au culte des tarasques, des divinités sanguinaires auxquelles on immolait des victimes humaines. Espérons qu'un heureux hasard fera retrouver son image, comme l'ont été celles de Noves et des Baux.

Les habitants de St-Remy ont donc, comme tous les Celto-Ligyens leurs frères, un lieu d'origine qu'ils habitaient il y a trois mille ans, à l'arrivée des Phocéens à Marseille, ce qui leur donne une existence propre aussi ancienne que celle de leurs voisins.

Romany devint, comme ses analogues, un château fort du moyen-âge, et, d'après une légende inventée par Nostradamus, Phanette de Gantelme y aurait établi, en 1270, une cour ou Puy d'amour, qui serait devenue plus tard souveraine dans les questions de galanterie, qu'on traitait sérieusement sous le règne de la maison de Barcelonne et sous Charles d'Anjou, époux de Béatrix, héritière de cette maison protectrice des troubadours. Cette cour subsista, ajoute-t-on, jusqu'en 1382 mais nous savons aujourd'hui ce que nous devons croire de toutes ces fictions.

Le château fut détruit en 1793, et nous ne pouvons juger

Digitized by Google

de son importance que par la masse de ses ruines qui jonchent au loin le sol, dessins ni descriptions ne nous en ayant été conservés (1).

J. GILLES.

(*A suivre*).

(1) M. Bayle, bibliothécaire au musée d'Avignon, à l'obligeance duquel nous devons les variantes du nom de Romany, prépare une étude sur l'histoire de ce château.

Digitized by Google

LA GUERRE

AUTOUR DU PONT SAINT-ESPRIT

En tête de ce chapitre, ajouté à l'introduction de l'histoire de Pont-St-Esprit (1), ce mot « la guerre » paraîtra sinon étrange, au moins exagéré. Nous avons hâte de le dire : sous notre plume l'expression n'évoque pas le génie des grandes batailles ; elle veut rappeler seulement, dans une monographie à laquelle toutes nos institutions locales 2) apporteront des renseignements, les faits militaires accomplis aux abords ou au dedans de la petite place forte que, dès les premiers Valois, on appela « l'une des clefs du Languedoc. » Ce n'est point à raison de la solidité de ses murailles quelle reçut ce surnom, mais bien à cause d'une position stratégique enviée par tous les belligérants, dans la vallée du Rhône.

Aussi, depuis le passage d'Hannon et de ses Numides jusqu'à la retraite du duc d'Angoulême, combien d'hommes armés s'arrêtent au carrefour de nos vieux chemins, essayant la résistance ou l'attaque sur la falaise que baigne le grand fleuve au dessous du confluent de l'Ardèche ! Leurs vigies, au sommet des

(1) Bruguier-Roure. — *Notions générales sur la Viguerie du Pont St-Esprit*, suivies d'une étude sur la viabilité et les premiers monuments chrétiens du pays, 64 pages in-8° avec carte et planches — Avignon. Seguin frères, 1886.

(2) « La seigneurie, la communauté, la paroisse, avons-nous dit page 63 de notre introduction, forment le triple cadre dans lequel se meut l'existence de nos pères ». Chacun de ces pouvoirs du passé aura sa monographie, puis viendront celles de l'œuvre du pont et des autres établissements religieux du pays.

Digitized by Google

collines de St-Pancrace (1) et de la Mirandole (2), avaient moins pour objet de surveiller les cols de Roquebrune, de St-Alexandre, de Carsan, de Valbonne et d'Aiguèse que de recevoir les signaux d'avant-postes blotis en ces endroits mêmes, quand l'ennemi tenterait de franchir l'Ardèche ou la Cèze, ou bien encore les bois de Ronze, au-delà du Garn.

Ces limites extrêmes de notre canton faisaient, du territoire de St-Saturnin-du-Port, un vaste camp retranché. Grande et belle presqu'île, assez riche pour nourrir une armée, durant quelques jours ; tellement accidentée qu'on pouvait y organiser la guerre de buissons. Si l'issue de la défense commandait la retraite, une flotille de bateaux pêcheurs, amarée au port de *rivière*, permet-

(1) B.-R., *Notions générales*, p. 33. — Sur le flanc-est de la colline, une ferme porte le nom de Quiquengrogne, donné, en bien des pays, à des tours fortifiées. On ignore la raison qui le valut à ce lieu-ci.

(2) Ce lieu-dit n'est point celui appelé *Miral* dans un document relatif au prieuré de St-Pierre (D. P. de Clavin, à la date 1240.) Les *Notes sur la ville du St-Esprit*, par M. d'Alphonse (dont quelques feuillets ont été retrouvés au cours de nos recherches sur l'origine des fragments de mémoires composant les *Notes et documents pour servir à l'histoire du Pont St-Esprit*), contiennent un paragraphe qui mérite d'être cité. Il confirme pleinement nos appréciations ci-dessus et celles relatives au chemin de Lyon à Narbonne, dans les *Notions générales sur la Viguerie du Pont St-Esprit*. « La tradition du pays, dit M. d'Alphonse, conserve la mémoire de ce célèbre passage (d'Annibal). Elle raconte que le prince africain s'arrêta sur la colline de la Mirandole et qu'il vint, de là, traverser le Rhône vers l'île de la Trache qui, dans l'idiôme du pays, signifie « l'île du passage ».

« La colline de la Mirandole domine une croisière d'anciennes voies romaines, qui conduisent du pied des montagnes de Gaujac et des anciens bains de Bagnols au temple du fameux Mithra, à Bourg St-Andéol, et du château de Montaigu, séjour d'une garnison romaine, au port du St-Esprit. Cette route dut être indiquée à Annon par les guides du pays qui lui furent donnés par Annibal. Elle est toujours fréquentée par les gens de la contrée. Une foule de tombeaux chargés d'inscriptions romaines y ont été et y sont encore assez souvent découverts, et le savant Lancelot ne peut s'empêcher de faire reconnaître les traces de son antique cours, lors même qu'il se montre moins crédule aux récits des habitants.

« La Mirandole n'est séparée de la vaste forêt de Valbonne que par une légère distance, et par des quartiers appelés la Blache et la Bousquête ; dénominations qui prouvent que ces lieux, pour lors couverts de forêts, purent fournir à Annon tous les bois suffisants à la construction de ses radeaux ».

Digitized by Google

tait aux vaincus de se dérober en quelques instants dans les marais de la rive gauche du Rhône, pays de tous temps étranger à la rive droite. Ainsi, sur notre territoire, dans un passé lointain et mal connu, avec ou sans la permission des maitres de céans, gens pacifiques par tempérament ou condition, trop peu nombreux, d'ailleurs, pour se protéger eux-mêmes, campèrent, tour à tour les Carthaginois d'Hannon allant vers Orange pour protéger le passage d'Hannibal, les armées romaines envahissant la Gaule, les vieux Celtes revendiquant leur liberté, Chrocus et ses Alamans, Gontrand et ses Burgondes, les Sarrasins (1), les Francs de Charles-Martel, Raymond VI défendant ses états dans la lutte entre les comtes de Provence et de Forcalquier, les troupes de Louis VIII et celles de Simon de Montfort préparant la réunion du Languedoc à la France (2).

Guerre contre l'Évêque de Viviers.

Sans doute, la construction du pont du St-Esprit répondit à des besoins commerciaux, et non à un plan stratégique ; mais, grâce à ce viaduc qui fixait dans le pays l'une des grandes routes du Midi, la bourgade donnée à Cluni par Géraud (3) devint la base de la plupart des opérations militaires entreprises dans la vallée du Rhône.

Le pont n'est pas achevé qu'on lui assigne ce rôle. C'était en 1305. Soucieux de soumettre à son autorité l'évêque comte de Viviers qui se maintenait dans l'indépendance, en invoquant la

(1) « On sait encore, par tradition, dit ailleurs M. d'Alphonse, qu'une sanglante bataille a été livrée en face de l'île de la Trache, dans la plaine de la Motte. Cette plaine est une antique dépendance de la colonie et ensuite de la principauté d'Orange. Sont-ce les Cimbres, les Teutons ou les Sarrazins qui y ont été défaits ? »

(2) D'après un récit de Joudou (*Hist. d'Avignon*, 1853, p. 233), les croisés de S. Louis s'étant réunis à Lyon, descendirent le Rhône par petites troupes. « Ces barques, ajoute-t-il, furent souvent pillées par les débris des bandes albigeoises réfugiées dans le château de Gicon. »

(3) L'évêque Géraud, ou Gérald, donna aux Bénédictins le territoire de St-Saturnin, en 848.

Digitized by Google

suzeraineté nominale des empereurs d'Allemagne, le roi de France envoya un corps de troupes s'organiser à St-Saturnin-du-Port. La petite armée franchit l'Ardèche pour envahir le Vivarais ; la prise de St-Just commença et termina la campagne. Une convention intervint: l'évêque Aldebert de Peyre reconnaissait la suzeraineté du roi de France sur le Vivarais. De son côté, Philippe-le-Bel admettait que ce comté restât un franc alleu, avec réserve de toute justice à l'évêque. Le prélat gardait même la connaissance des cas royaux, le droit de battre monnaie et de faire la guerre hors du royaume (1).

Ce traité, dont les préliminaires furent conclus à St-Saturnin-du-Port, n'obtint la ratification des parties qu'en 1307 (2). Il est à croire qu'en attendant cette solution, l'armée victorieuse campa, quelque temps, dans le pays.

Guerre de Cent-Ans.

Les rassemblements ou passages des vassaux de la sénéchaussée de Beaucaire appelés, en 1338, aux guerres de Gascogne et de Flandre, en prévision du débarquement d'Édouard, roi d'Angleterre (3), occupèrent moins l'attention populaire, tout d'abord. La frontière à défendre était bien lointaine, et l'ennemi n'avouait pas encore l'objet de ses convoitises. L'émotion gagne seulement le peuple quand les Anglais tentent de s'emparer d'Aigues-mortes tandis que leur souverain, petit-fils de Philippe-le-Bel par sa mère Isabelle, affirme sa volonté de ceindre la couronne de France, à l'exclusion des Valois que les barons du royaume avaient appelés au trône, en la personne de Philippe VI, petit-fils de Philippe-le-Hardi.

Par le sang, en effet, Édouard est plus proche du dernier roi de France que Philippe, héritier en vertu de la loi salique. Mais pour le maintien de ce principe, gage certain de leur indépendance, les Français acceptent l'interminable duel qui prend dans l'histoire le nom de guerre de Cent-Ans.

(1) Docteur Francus, *Voyage au pays helvien*, Privas 1885, p. 240.
(2) Ibid., et Ménard, 2e édit. t. I, p. 375.
(3) Ménard, *Hist. de Nîmes*. 2e édit. t. II, p. 81 et 84.

Digitized by Google

Alors que les Anglais pensaient surprendre Aiguesmortes, en 1346 (1), le sénéchal de Beaucaire combattait dans la Guyenne, sous les ordres du duc de Bourbon, lieutenant du roi en Languedoc et en Gascogne, avec quatre cents hommes d'armes et les sergents de la sénéchaussée. Sur le point de manquer d'argent et de vivres pour ses troupes, il écrivit aux baillis de Beaucaire et de Vivarais. On dut fournir partout des subsides et des hommes, car les Anglais avaient pris Bergerac et Beaumont. Les armées permanentes et régulières n'existaient pas encore. Les levées se faisaient en raison du nombre des feux et suivant l'importance du contingent nécessaire. Si le pays était voisin de celui attaqué par l'ennemi, tous les nobles et non nobles devaient prendre les armes. On fit de la sorte, dans la sénéchaussée de Toulouse, en l'occasion dont il est ici parlé; vers la fin de mars, le duc de Normandie se trouva à la tête de cent mille hommes (2).

A cette prise d'armes, conformément à l'ordonnance de l'assemblée de la milice, la ville de St-Saturnin-du-Port envoya six sergents de pied : Étienne Roux, Chabert Alras, Marquet Blachère, Bertrand Barbe, Gauffret Capelli et Pierre Mercier. Enrôlés à Nîmes, le jour de la montre ou revue des troupes de la sénéchaussée, le trésorier municipal leur compta, pour ce premier déplacement, vingt sols et six deniers à chacun, et, pour quarante jours de campagne à faire en Guyenne, une somme de six livres, plus l'équipement, consistant en gippon, plat te, gorgerin, bassinet, cuissinet, brassar, arbalette et baudrier. Ce harnais militaire devait revenir à la communauté, la campagne finie, sauf les objets perdus dans le combat. Si l'expédition ne durait pas le temps de l'engagement, les sergents étaient tenus de rendre, au prorata, partie de la solde (3). Clause inutile, en la circonstance : non seulement le renfort servit tout le temps convenu, mais la plupart des gens d'armes du pays accompagnèrent le

(1) *Hist. du Languedoc*, t. IV., p. 263, et Ménard, t. II, p. 110.

(2) *Hist. du Languedoc.*

(3) Magnin, *Inventaire des papiers, titres et documents de la ville du St-Esprit*, 1639 ; manuscrit qu'a bien voulu nous céder M. le marquis de Causans, petit-fils de M. de Renoyer.

Digitized by Google

sénéchal en Limousin, d'où ils passèrent au siège de Tulle, sous les ordres du comte d'Armagnac (1).

Pendant ce temps se préparait l'expédition de Normandie. Le sénéchal revint à Nîmes pour y prendre le commandement des milices de son ressort.

On sait la suite de cet événement : Crécy, la prise de Calais, la trêve, les nouvelles hostilités, les succès, puis les revers des Anglais. Se reprenant à Poitiers, comme son père à Crécy, le Prince-Noir opposa ses habiles archers et son incomparable infanterie à notre cavalerie présomptueuse, superbe d'élan quand elle était montée, réduite à l'impuissance quand elle recevait l'ordre de mettre pied à terre. Ce désastre, d'où l'honneur sorti sauf, grâce à des prodiges de bravoure personnelle, semblait livrer à l'étranger la belle et riche terre de France. La trêve de Bordeaux la préserva de l'occupation anglaise, mais la mit à la discrétion de la soldatesque irrégulière des deux armées ; ces mercenaires (il y en avait d'Écosse, d'Allemagne et de Gênes), effrayés de se trouver sans solde et sans emploi, coururent dans les provinces méridionales pour les piller.

Bandits susceptibles de toutes les félonies et parfois de quelque dévouement, aujourd'hui à un maître, demain à son adversaire, ils se présenteront à nous, durant un demi-siècle, sous divers noms que leur donnèrent successivement les populations affolées : Routiers, Grande-Compagnie, Bretons, Anglais, Tard-Venus, Retondeurs, Écorcheurs, Malandrins, Touchins, Foillards ou Feuillards, Gaudins ou Godins, etc. (2).

Autant pour se garder des exactions de ces indisciplinés et des bandes régulières du comte d'Armagnac qu'en vue de la reprises des hostilités avec le Prince-Noir, les villes du Midi réparèrent hâtivement leurs murailles (3). Grâce à Dieu, elles n'étaient pas la proie, comme le centre de la France, de cette sauvage jacquerie à laquelle Étienne Marcel et la commune de Paris tendirent la main en attendant d'appeler Charles-le-Mauvais, l'allié des An-

(1) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 263.

(2) Baron de Coston, *Hist. de Montélimar*, t. I, p. 259. — Theraube. *Hist. d'Uzès*, p. 15.

(3) Ménard, *Hist de Nîmes*, t. II, p. 181.

Digitized by Google

glais, aux portes de la capitale qu'ils eussent livrée finalement sans la mort tragique du prévôt des marchands (1).

Le lendemain, 1er août 1358, Édouard et Charles se partageaient la France, au mépris de la trêve de Bordeaux, et, pour assurer leur domination, jetaient sur le pays la grande compagnie appelée par le moine de St-Alban « la compagnie sans tête. » Cette tête existait cependant, bien vivante, quoique séparée du corps. « C'était Édouard lui-même, associé à Charles-le-Mauvais (2). »

A St-Saturnin-du-Port, l'irruption soudaine des brigands était d'autant plus redoutable que, seul des quatre ponts reliant les deux rives du Rhône, de Lyon à la mer, le pont du St-Esprit ne s'abritait pas encore sous une forteresse. Pour sa propre sécurité, notre petite ville, distante de la route du Languedoc en Dauphiné d'une portée d'arbalète environ, disposait seulement d'une muraille en mauvais état bien qu'elle fût de construction récente.

A l'enceinte primitive, enfermant les quartiers de Rivière (*Ribeyre*) et de Mercat (*Mercati, Macellus*), c'est-à-dire l'agglomération des bords du Rhône et la portion du plateau urbain sur lequel s'élevaient le monastère, l'église majeure et l'église paroissiale, en 1231, on avait substitué de nouveaux remparts. Une imposition extraordinaire fit les frais de cette deuxième enceinte, après accord entre le seigneur et les habitants : à ceux-ci, défense de bâtir sur les murs, comme ils l'avaient fait précédemment ; à celui-là, la garde des clefs des portes de la ville, avec faculté de les confier à des mandataires de son choix. La propriété des fossés fut reconnue au prieur avec le droit de pêche (3), mais pas en totalité, si on ajoute foi au récit de Pithon Curt (4) qui prétend que la famille de Piolenc possédait déjà la

(1) Luce, *Hist. de Duguesclin et de son époque*, Paris, Hachette, 1878.
(2) Ibid, p. 290.
(3) D. Lanteaume, *Mém. ou Hist. de la ville du St-Esprit*, 1731, manuscrit, à la date 1231.
(4) Pithon-Curt, *Hist. de la noblesse du Comtat-Venaissin*, au nom *Piolenc*.

Digitized by Google

8e partie des fossés, le devant de sa maison, sans doute (1).

Cette enceinte du XIIIe siècle enveloppait la précédente au nord, au couchant et au midi, tandis que le Rhône restait une barrière infranchissable vers le levant. La ville garda ainsi sa première configuration. Dirigée du port actuel sur la rue St-Jacques, la muraille longeait cette voie, prolongement de l'ancienne route de Bagnols (2), puis la rue du Haut-Mazeau ; de là, reprenant sa direction première, dans la direction du couchant, à travers les maisons appartenant actuellement aux familles Rangon, Gallini, Bouyer et Liautier, on la voyait, sur l'emplacement du couvent des Ursulines, tourner au nord, suivant un nouvel angle droit. Le *barri*, flanqué de tourelles mi-cylindriques, subsiste dans plusieurs maisons de la rue des Minimes. De l'extrémité de cette rue, le rempart redescendait vers le Rhône. Une porte, appuyée à la maison de Broches des Combes (3), donnait entrée dans la ville. C'était peut-être la porte de Villebonnet (4).

Des plans et devis présentés, en 1358, par un commissaire de la sénéchaussée, déterminèrent l'agrandissement de l'enceinte. Le 15 novembre, les habitants consentirent (5) une imposition

(1) Dans *Les Plafonds peints du XVe siècle, dans la vallée du Rhône*, nous n'avons osé affirmer l'identité de la maison dite des chevaliers avec la demeure des Piolenc ; espérons que la lumière se fera avant la disparition de cette page héraldique, heureusement relevée dans le magnifique *album* de notre regretté maître et ami, M. Alègre.

(2) M. de Vanel suppose que le mur d'enceinte avait son fondement là où sont les façades des maisons bordant la rue (St-Jacques), au levant, « lesquelles étaient alors en arrière de toute la largeur d'une rue ». Mais comment expliquer la façade de la *maison des chevaliers*, dont la construction n'est pas postérieure au XIIIe siècle ? Il faudrait croire qu'elle était en dehors de la ville et n'avait point ses dépendances intérieures ; c'est inadmissible.

(3) A la fin du siècle dernier, cette porte était dite *du Plan*, quand les trésoriers de France en ordonnèrent la démolition, le 17 septembre 1784. On devait la reconstruire dans les mêmes dispositions, suivant une supplique de M. de St-Maximin, dont les héritiers vendirent l'immeuble à M. de Bernard ; celui-ci l'a vendu à M. de Broche des Combes.

(4) *Cartulaire* 1390-1434. *Archives municipales.*

(5) Procès-verbal de cette assemblée populaire se trouvait dans nos archives municipales. L'auteur ou les auteurs anonymes du *Manuscrit municipal* et D. Pinières de Clavin l'analysent, mais inexactement. Adoptons

Digitized by Google

extraordinaire de 1.037 florins, soit environ 39.000 fr. de notre monnaie, qu'on répartit par feux sur les quatre quartiers : Ribeyre, Mercat, Villebonnet et Vergier. Le nom de ce dernier indique quelles ressources il eût offert à l'agglomération urbaine, en cas de siège ; cependant, on ne l'y avait pas encore annexé, bien qu'il comprît le sixième de la population. La tour bâtie, en 1202, par Raymond de St-Gilles (1), semblait devoir rester son unique défense à la veille des incursions anglaises.

la version de Magnin, qui, lui, disposait du titre même. On y lisait que le sénéchal, intendant des fortifications, ayant remarqué de grands défauts dans les murailles de St-Saturnin du Port « avait longtemps auparavant pressé le syndic de la ville d'y pourvoir et faire travailher, ce qu'il avoit différé jusques alhors que le sénéchal, ayant reçeu plusieurs commandements des supérieurs, y avoit envoyé des experts pour en faire la vérification avec ung commissaire pour en bailher le prix-fait, par devant lequel accisté du lieutenant de viguier séans en jugement le scindic de la ville ayant compareu, expoza comme il n'avoit aucuns deniers pour satisfaire à cet ouvrage du tout nécessaire veu les approches des ennemys, de jour en jour. Sy bien qu'il feust ordonné de fere promptement une cotisation, laquelle feust présentée aud. commissaire pour l'autorizer sur les quatre quartiers de la ville dont la teneur est plaisante à voyr coucher de mot à mot dans cest instrument en langage que s'ensuyt : primo, la carte de Ribeyre que monte l'an de cinquante dos semanes a douze deniers de la magos per fuoc et huet deniers de la megan et ung denier per centenal de labre et mettre quatre deniers per fuoc et non rèn per bens, monte dous escus trente libre deux soulz de monède de Vignon, florin bon per 24 soulz que valent 191 florins 9 gros, et ez entendamen dou scindic q quy o compte que les gens de la carte sobre diche de Rebeyre car necessetat es que pagon lo premier dimegre que venra, per dous mes et per la maniere dessus diche, et a quel que o comprara, vol lou scindic, que sobligue autament et fort et fermos, et lou scindic se obligera as el per la maniera mezeys au nom de la villa, et es entendamen dou scindic que sy deguns eyso a cuy la villa deio reñ per prest o per salari o per journado o presfaoch que deysso el no se pagarie d'un dernier mes bailhara leus deniers al scindic o al deputa per el pel raison que puesque far a plaze az aquels que an pres le presfacho per autres causes necessarios per la villa, et de mesme en est des autres quartiers Mercat, Vergier et Villebonnets ; requiz limpozition estre authorize pour un an de cinquante-deux sepmaines et fust en fin deslivré au prix de 1037 florins, et ensuite cinq jours après lachapteur bailhe caution et passe obligation. — Guilhe Nazari, notaire ».

(1) D'après le traité entre le comte de Toulouse et l'abbé de Cluni, Raymond commença cette construction avant d'en avoir obtenu l'autori-

Digitized by Google

C'est aux flancs de cette tour qu'on appuya les courtines, dirigées, au levant, vers la porte St-Jacques; au nord, vers la place St-Michel, enfermant ainsi la bourgade du Plan, les Maison, Église et Hôpitaux du St-Esprit et finalement le pont (1). La porte St-Michel (2) à l'endroit où l'enceinte prenait sa direction vers le Rhône, en décrivant un arc de cercle autour des bâtiments hospitaliers, et la petite tour dite également de St-Michel, en amont du pont (3), sont les seuls points de la nouvelle ligne de défense dont il soit possible de préciser l'assiette, bien qu'on sache la transformation en promenades du *Nord* et du *Midi*, vers 1745, des *fossés* remblayés.

Temps et argent manquèrent ici, comme en beaucoup d'autres pays, pour achever les nouveaux remparts, avant l'arrivée des grandes compagnies. Tour à tour abandonnés et repris, les travaux se prolongèrent jusqu'en 1364, mais d'une façon tellement

sation; sans doute il l'entreprit alors que la querelle entre le comte de Provence et le comte de Forcalquier, son beau-père, risquait d'amener les troupes provençales sur les terres languedociennes. Les bénédictins, permettant la construction d'un palais là où avait été commencée cette tour, considèrent cette demeure princière comme devant être la résidence du bailli du comte. Elle devint la résidence du bailli royal quand le Languedoc fut réuni à la France, en 1230. La reconstruction des murailles de St-Saturnin, l'année d'après cet événement mémorable, n'implique pas l'annexion de la tour à la nouvelle enceinte. Nous croyons qu'en 1358 seulement, les remparts de la ville de Pont-St-Esprit eurent leur entier développement jusqu'aux promenades actuelles. Le tracé de l'enceinte de 1231 fut tel que nous l'avons décrit plus haut; la propriété en appartenait au prieur et aux habitants; le roi ne put rien y prétendre jusqu'après l'acte de paréage, en 1302. Pour s'en attribuer entièrement la défense, en 1358, le suzerain invoqua, sans doute, le danger imminent, comme il l'eût fait d'un fief rendable.

(1) « Tout cela, dit D. Lanteaume, était auparavant dehors la ville dans une bourgade qu'on nommait et qu'on nomme encore aujourd'hui (1731), le plan du St-Esprit ». « A cause de l'oratoire de ce nom », ajoute D. Pinières de Clavin.

(2) Cette porte était primitivement située entre la place de ce nom, et la petite place intérieure, à l'entrée de la rue Calade. Sur l'ouverture charretière, on voyait le bas-relief, St Michel terrassant le démon, que la famille Soumille a eu l'heureuse idée de faire encastrer dans la façade de sa maison.

(3) La partie basse existe encore, comprise dans la paroi orientale du bastion n° 1 de la citadelle.

Digitized by Google

sommaire qu'en 1388 un nouveau crédit de 363 florins dût être voté par la municipalité (1) pour flanquer de tours les murailles construites en dernier lieu, entre le pont et la forteresse de Raymond de St-Gilles.

Faute des devis relatifs à ces travaux, l'aspect de l'enceinte du XIV^e^ siècle ne peut être décrit, mais, au couronnement près de la courtine et des tours (des hourds de bois en surplomb, sans doute), la gravure « Pont St-Esprit », de Mérian (2), doit donner une idée de la petite place forte vue de la campagne (3) Plus récente, la gravure de Née (4) rappellerait non moins exactement les bords du Rhône, en plein XIV^e^ siècle, si l'on y trouvait les trois poternes par lesquelles la ville communiquait avec le fleuve : l'une au sud-est de la maison ou hôtel du St-Esprit, l'autre entre les églises de St-Saturnin et de St-Pierre, la troisième sous le prieuré et en aval du *coups de Soulaci*, appelée primitivement *porte de la Trappe* et plus tard *poustarlet de carnage*.

Sur la première pile du pont, du côté de la ville, entre la 1^re^ et la 2^e^ arche, et sur la plus éloignée, à la rive de l'empire, des portes crénelées fermaient le passage (5). Une cloche, dans la bastille du levant, devait donner l'alarme, en cas d'attaque par eau ou par terre.

De l'enceinte urbaine et des défenses du pont, les habitants eurent la garde, tant que durèrent les hostilités (6). Comme à

(1) Le *Manuscrit municipal* mentionne seul, sous la date du 29 mars 1388, cette réparation : « Prix fait des réparations nécessaires pour leur fortification, tant aux allées (courtines) qu'aux tours nouvellement construites, à commencer au chef desdits murs qui est au-dessus de la chapelle du St-Esprit jusqu'à la porte de la tour, au prix de 363 florins d'or. »

(2) Martin Zeiller, *Topographia Galliæ*, 1655. — La gravure d'Allard, publiée à Amsterdam, vers 1625, paraît moins exacte ; elle parait au moins incomplète. Il est vrai que pour la citadelle et la nouvelle porte St-Michel, ces travaux étant encore inachevés ; c'est d'après des plans qu'on figura cette partie de la ville.

(3) Un fossé la défendait, sur la contrescarpe duquel on posait une haie ou palissade pour retarder l'assaillant dans sa marche.

(4) Sans date, mais de la fin du XVIII^e^ siècle, 1780 environ.

(5) D. Lanteaume, à la date de 1358 ; ces portes subirent des modifications dans la suite.

(6) Lettres patentes du roi Charles VI, du 2 septembre 1384, exemptant la ville des tailles.

Digitized by Google

Nîmes (1), le syndic fit le dénombrement des hommes de la ville aptes à porter les armes, en tenant compte de ceux qui tiraient de la baliste et de ceux exercés à l'arbalète. Les ordonnances voulaient qu'on dressât un état des armes dont chacun disposait, en invitant les nobles et les bourgeois riches à se pourvoir chacun d'un harnais militaire. Tous, est-il dit, disposeront d'un équipement en rapport avec leur fortune et leur condition ; les plus pauvres auront gippon, cervelière, glaive de dix palmes, pavois et gorgerin. Tout noble ou bourgeois, prescrit-on encore, conservera dans sa maison autant de harnais militaires qu'il aura de serviteurs en âge de prendre les armes. Tous, riches ou pauvres, possèderont une massue avec fronde. Aux syndics municipaux incombait le soin de pourvoir les hommes de cette arme, mais le soldat devait en rembourser le prix (2). A Nîmes, deux nobles et deux consuls assignaient à chacun son poste, en cas d'attaque de la ville, et personne ne pouvait le quitter sans qu'on l'en relevât. L'ordre de combat plaçait entre deux pavesiers un balistaire ou un archer, soumis, les uns et les autres, au commandement de cinquanteniers ou de dizainiers, ordre que nous retrouverons, à Pont-St-Esprit, au XVI[e] siècle. A la garde de toute porte non murée veillaient quatre hommes. Ces prescriptions étaient partout observées (3).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, 2[e] édit. t. II, p. 133 et 140.

(2) Quand les armes à feu devinrent communes, la municipalité de St-Saturnin se pourvut d'*artillerie* qu'on distribuait aux habitants en cas de danger. Les armes revenaient à la ville, les craintes passées ; les syndics s'en transmettaient l'inventaire. (Magnin, à la date 1393).

(3) 26 Février 1367-1368. Imprimis quod in quolibet cadaffaudo dictorum murorum dicte ville Balneolarum, quolibet cero durante, regardo stent tres persone quorum unus continue vigilet et vadat de uno cadaffaudo ad aliud cadaffaudum ne valeat sompno opprimi, vel nisi posset ire per corseriam quod stet pedes supra corseriam vel supra cadaffaudum, sic quod illi de serca illum sic vigilantem videre possint, et quod venientes ad dictum cadaffaudum seu sercam portent suum arnesium, et hoc sub pena unius grossi, applicanda operi murorum, comittenda per illum qui nollet venire ad excubias, et duodecim denarios seu medii grossi comittenda per illum qui non staret pedes dum vigilare ipsum continget. Item voluerunt et statuerunt, ut supra, quod fiat, circumcirca muros Balneolorum, quatuor chaterii incertis domibus continue usque ad mediam noctem, et hoc sub pena predicta appli-

Digitized by Google

La population de St-Saturnin, dès lors supérieure à 3.000 âmes, comptait 5 à 600 combattants, nombre qui s'augmentait, à l'occasion, les communes ayant le droit de porter leur garnison au double, au triple, au quadruple même de l'effectif urbain, par l'appel des plus braves et des meilleurs habitants de leur district (1). Pour la nourriture de tout ce monde, les syndics se pourvoyaient de six mois de vivres et devaient disposer des munitions nécessaires pour le même espace de temps (2). Mais d'autre part les habitants des bourgades et villes ouvertes, qui demandaient asile, étaient tenus d'apporter avec eux leurs victuailles et provisions ; à défaut, ils se procuraient, avant d'entrer dans la place, blé ou farine, vin et chair salée pour une durée de six mois (3). Les étrangers, au contraire, devaient quitter le pays à la première sommation (4).

Aux moyens de défense réunis dans la localité, la province ajoutait des subsides financiers et un contingent militaire votés par ceux qui payaient l'impôt. Le 18 janvier 1358, le comte de Poitiers, fils du roi et son lieutenant en Languedoc, écrivit de Mâcon, au sénéchal de Beaucaire, lui ordonnant de réunir à Saint-Saturnin, le 30 du même mois, les communes de son département. Il s'agissait de prendre leur avis sur les finances du pays (5). Quittant la Bourgogne, le même jour, le prince dut présider l'assemblée, lui-même, puisqu'il fit son entrée à Nîmes, le 4 février suivant.

Antérieurement, le comte de Poitiers avait nommé commissaire-général en Languedoc, pour lever les subsides, Jean Arbalestier, dit de Montelimar (6) ou encore le fol (7), successive-

canda ut supra. Item quod nullus se amoveat de dicta garda ante sonum campane, et hoc sub pena duorum solidorum applicanda ut supra (*Arch. municip. de Bagnols*, BB. 4.)

(1) Ménard, t. II, p. 156.
(2) Ibid.
(3) Ibid., p. 140.
(4) Ibid., p. 161.
(5) *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 293.
(6) Ménard, t. II, p. 156.
(7) *Arch municip. de Pont-St-Esprit.*

Digitized by Google

ment sergent d'armes du pape (1) et du roi (2), viguier de St-André de Villeneuve-les-Avignon (3). C'était vraisemblablement une créature du sénéchal de Beaucaire, Hugues Adhémar, seigneur de la Garde, recommandé d'autra part, aux municipalités par une autre commission que lui avait donnée Arnaud de Servole, l'année précédente chef de la Grande Compagnie, alors secrétaire-conseiller du roi et du duc de Normandie (4). Le trésorier provincial délégua Jean Verdier, pour se transporter dans les bailliages et vigueries de la sénéchaussée et exiger des consuls et habiants de chaque lieu le payement immédiat des arrérages, soit de la capitation ou *capage* pour rançon du roi (5), soit de la somme de treize mille écus d'or imposés sur la sénéchaussée de Beaucaire, pour la solde de la milice départementale (6).

Quand les communes épuisées ne pouvaient trouver l'argent exigé des chefs de famille, chaque mois ou chaque semaine (7), à moins qu'elles ne voulussent se racheter en une seule fois (8), Maître Jean Arbalestier faisait offrir crédit contre un engagement notarié de la part du syndic et de son Conseil.

Souvent le prêt dut être usuraire, comme on le montrera dans l'emprunt fait par la ville de Saint-Saturnin au financier Montillien (9). Pour l'excuse de maître Jean et de ses imitateurs, observons que, les compagnies se montrant partout, dans le Languedoc, en Auvergne et en Provence, la rentrée des sommes avancées par eux aux communes paraissait bien incertaine. Sans

(1) *Archives municipales de Pont-St-Esprit.*

(2) Menard, t. II, p. 156.

(3) *Arch. mun.* et Ménard.

(4) Ménard, t. II, p. 161.

(5) Ibid , p. 144. Votée par les États généraux du Languedoc, en 1356, la capitation consistait en trois petits deniers payés par tout chef de famille, chaque semaine.

(6) Ibid., p. 156. — Le subside voté pour la milice, dans la même assemblée de 1356, fixait à 15 écus d'or, par mois, la solde de chaque glaive ou homme d'armes, ayant deux chevaux, et à moitié moins la solde des autres combattants, arbalétriers ou pavoisiers.

(7) Ibid., p. 157.

(8) Ibid., p. 159.

(9) Voy. ci-après p. 118, et note 1.

Digitized by Google

doute, les usuriers escomptaient les futures épargnes d'un peuple à la misère ; mais cette usure, comme celle de Jacques Cœur, plus tard, rendit de réels services au pays. En dégageant le roi, on reprit les hostilités ; l'unité nationale était malheureusement à ce prix.

Si partout le peuple opposa à l'ennemi l'énergie du désespoir, nulle part la résistance ne fut plus méritoire qu'en Languedoc, dans ce pays réellement français depuis moins d'un siècle, où l'on voyait peut-être non sans regret les faveurs et le bien être que l'administration anglaise procurait au Bordelais et aux pays limitrophes constituant la Guyenne. Pour rester à la mère-patrie, les sacrifices en hommes et en subsides se renouvelèrent, ici, continuellement (1). Jamais l'argent ne fut davantage le nerf de la guerre. Il en fallait aux communes pour leur défense particulière, au pouvoir central pour l'entretien de la milice provinciale et la dispersion incessante des brigands.

Quand vint le traité de Bretigny, réduisant la rançon du roi à 3 millions d'écus d'or, on s'empressa d'en réunir les éléments par de nouveaux subsides, une part des premiers ayant été distraite de son emploi pour parer à la défense du territoire. Paris promit de fournir cent mille écus ; toutes les villes du royaume s'imposèrent également des sacrifices au-dessus du crédit dont elles pouvaient disposer. C'est ainsi que la municipalité de Saint-Saturnin-du-Port ne trouvant, ni en ville ni dans les pays circonvoisins, le crédit nécessaire pour solder sa cotisation, le syndic Arnaud Cortet et quelques notables (2) achetèrent, à Jean de la Croix, de Montpellier, moyennant 900 deniers d'or au mouton, une certaine quantité de drap, qu'on revendit aussitôt ; le montant fut versé au trésor destiné à la rançon du roi.

Cette fiction commerciale constituait le gage de Jean de la Croix, qui, à la double profession de marchand et de banquier, joignait

(1) *Hist. du Languedoc* et *Hist. de Nimes*, à l'époque dont il s'agit.

(2) Raymond de Travalhans, docteur ès lois, Pons Reboul, Pons de Barjac, Pons Fabre, juriste, Rostang Donadieu, Dragonet Roch, Raymond Gorde, Pierre Reboul, Pons, Biordon, Pierre Ancellac, Guillaume Martin, Bertrand de St-André, et quelques autres hommes dudit lieu.

Digitized by Google

la charge de trésorier de la sénéchaussée de Beaucaire (1). Assurément l'usure eut sa large part dans ce marché, mais l'obligation souscrite ne souffrait pas de contestation (2). Le remboursement, fixé à la prochaine fête de Noël, se trouva seulement retardé pour cause de force majeure, comme on pourra le voir plus loin. Une première quittance, datée du 7 janvier 1362 (3), porte que Jean de la Croix donne reçu de la somme de 900 deniers d'or au mouton, comptée en monnaie de cours, mais qu'il retient l'obligation jusqu'au payement, par Étienne du Port, Raymond Comprat et Jean Artaud, de quarante florins d'or destinés à solder autres trois cents florins dont les habitants de Saint-Saturnin lui étaient redevables, aux termes de la même créance. Cette dernière somme était peut-être l'intérêt de ce prêt étrange (4). Quoi quil en soit, on paracheva le remboursement, le 23 novembre 1363 (5). Dans l'intervalle le syndic municipal en exercice, Pierre Ancellac, compta cinquante florins à un habitant du pays nommé André François (6).

Si notre ville paraît ruinée dès le milieu de l'année 1359, les

(1) Ménard, t. II, p. 173.

(2) Jean Magnin (*Inventaire des papiers, titres et documents de la ville du St-Esprit*) résume cet instrument singulier. L'acte, depuis longtemps égaré, écrit par Ébrard, sur trois peaux de parchemin, le 12 août 1360, en l'absence de Jean de Lacroix, trois notaires du pays stipulant en son nom, est seulement mentionné dans la quittance ci-après.

(3) *Arch. municip.*, n° 144 de l'anc. invent., F. 1. de l'inventaire actuel. Cette quittance, du 7 janvier 1362 (1363), fut donnée par J. de Lacroix, présent ; témoins : Ét. Annan Jacques Soquier, Simon Pradier, habitants du lieu ; André François et Dominique Chiny, de Florence ; Jehan Cocu, de Montpellier, et Bernard de Coutins, de St-Saturnin, dans l'hôtel (*hospicio magno*) de Pons Reboul.

(4) L'usure n'était pas toujours tolérée, ainsi qu'on le voit par l'ordonnance du roi Jean, datée du 20 octobre 1363, contre des banquiers Lombards. Sous cette dénomination on comprenait aussi les florentins, venus en grand nombre à Avignon, après les troubles de leur patrie.

(5) *Archiv. municip.*, n° ci-dessus.

(6) Ibid., n° 165 de l'anc. inventaire, F. 1 du nouveau. Les conseillers du syndic : Rostaing Donadieu, Pierre Hopital, Jacques Soquier, Arnaud Cortet et Pons Biordon ; les témoins : Guillaume Chabert, Raymond Appolonat, Jean Chat et Étienne Garcin ; Pons Colomb, notaire, écrivant devant la boutique de Rostaing Donadieu.

Digitized by Google

subsides à jet continu, exigés hebdomadairement pour l'entretien des milices, en sont l'unique cause. A la date du 31 août 1364, les habitants devaient encore 404 moutons d'or sur la somme de 7,000 florins imposés par le comte de Poitiers, alors que Jean de la Croix était trésorier du comte d'Armagnac. Quand le nouveau trésorier du prince, Guillaume Gros, damoiseau et seigneur de Châteaurouge, exigea le recouvrement de la créance, le syndic Dragonet Roch, seigneur de la Motte, ne put mieux faire que convenir de la dette, promettant (1) de payer cent florins à la fête de Saint-Michel suivante, et de là, de mois en mois, jusqu'à complet payement, cinquante florins d'or de France. En garantie de cette nouvelle obligation, la communauté hypothéqua : 1° l'émolument du barrage levé à Saint-Saturnin et dans la partie du territoire ressortissant au royaume de France ; 2° l'émolument d'imposition qu'on pourrait ultérieurement lever, dans le pays, tant à la rive de l'empire qu'à celle du royaume (2).

La facilité avec laquelle la ville de St-Saturnin s'acquitta de tant d'onéreux engagements confond l'historien, quand il constate que ce fut au lendemain même d'une longue occupation par les compagnies, qui trouvèrent dans cet asile la meilleure part de leur bien-être journalier et un tribut de guerre comme n'en paya jamais un bourg de 3 à 4.000 âmes.

De 1358 à 1360, St-Saturnin-du-Port, *aliàs* la ville du St-Es-

(1) 3 Novembre 1363.

(2) *Archives municipales*, n° 146 de l'ancien inventaire, F. 1 du nouveau. Cette première quittance établit procureurs de la ville, pour faire approuver l'hypothèque, Jean et Michel Baroncelli (*Baronchellis fratres de Altoniti de Florencia*), marchands et habitants d'Avignon, Jean Columberii et Arnaud Ros, de Montpellier ; Guillaume Valaurie, notaire impérial de St-Saturnin, écrivant dans le magasin de Michel B., à Avignon. — Une deuxième quittance, datée du 21 novembre 1364 (Pons Colomb, notaire), présente Michel Baroncelli, comme receveur délégué de noble Guillaume Gros, trésorier du comte d'Armagnac ; témoins : Stold Hautevigne, Thomas Sodor, marchands d'Avignon, Arnaud Cortet, de St-Saturnin, et B. Colomb, de Mornas.

Digitized by Google

prit (1), serait tombé aux mains des ennemis, quatre fois, si on en croit les historiens (2). Mais nos chroniqueurs, on l'a fait remarquer souvent, notamment pour Froissard et Villani, sont d'une inexactitude désespérante au sujet des dates qu'ils rapportent.

Peut-être notre petite place fut-elle prise, en 1358, par l'armée d'Arnaud de Cervole, courant l'une de ses expéditions de Provence. Mais, si l'on se souvient qu'à cette heure où l'Archiprêtre menaçait Avignon, la sénéchaussée de Beaucaire fut par lui traitée en pays allié (3), l'occupation sera mise au compte de l'un de ses lieutenants en quête de rapines.

Procédant par escarmouche, les brigands se présentent en détachement partout où ils pensent trouver des richesses. Les jouissances, la vie du grand seigneur, c'est là le but de toutes leurs grandes entreprises. Dans leurs écuries, leur vaisselle, leur table, leur toilette, ils étalent un luxe insolent. Les chefs ne sont contents que s'ils ont, à la fois, des haquenées pour leurs maîtresses, des dextriers pour les combats et des palefrois pour les joutes. Chaque compagnie a maréchaux-ferrants, selliers, tanneurs, bouchers, sommeliers, couturières et lessivières et s'attache celles-ci aussi favorablement que chirurgiens et médecins (4). Un bon cuisinier a leurs préférences (5). Ils s'abattent sur les contrées en renom pour la fertilité du vignoble, où ils peuvent boire tout leur saoul (6). Si on tombe entre leurs mains, pas de plus sûr moyen, pour être relaxé, que de leur offrir une belle robe, quelque riche ceinture ou des joyaux (7). La compagnie c'est la fortune, puis quand on revient à résipiscence, ce sont des

(1) St-Saturnin-du-Port, que précédemment on disait près du pont du St-Esprit (*apud pontem S. Spiritus*) est en voie de perdre son ancien nom. Un acte que nous analyserons bientôt porte : *Loc. de Sancto Saturnino de portu alias S. Spiritus.*

(2) Chronique du roi Jean ; Petit Thalamus ; Froissard ; Veli ; Villani ; Daniel ; Baluze ; Vaissette ; Ménard ; Allut.

(3) Ménard, t. II, p. 161.

(4) Luce, *Histoire de Duguesclin*, p. 334.

(5) Ibid., p. 335.

(6) Ibid., p. 336.

(7) Ibid., p. 337.

Digitized by Google

honneurs qu'on recueille. Ainsi finit Arnaud de Cervole; un an après avoir fait trembler le pape dans Avignon, les témoignages de sympathie qu'il avait donnés au Languedoc lui valurent la lieutenance du roi en Nivernais, et, plus tard, la main d'une riche héritière de Bourgogne, Jeanne de Châteauvilain.

St-Saturnin du-Port fut mis à sac, une deuxième fois, dans l'occasion rapportée par le Petit Thalamus et la chronique du roi Jean. La quittance de Jean de la Croix en marque l'époque, disant que les 900 deniers d'or lui furent empruntés « le 12 août 1360, peu de temps avant que la ville fût occupée par de méchants et impies Anglais (1). » Le manuscrit de Montpellier est plus précis : « Aquel an meteys, an LX, la nuog dels innocens, fo pres lo luoc de Sant-Esprit sus lo Roze per uno compenha angleses. Johan Souant, senescal de Belcayre, en la combatement tombet d'un cadafalc de fuste ont era et rompet se cuyssa. »

Ces anglais n'étaient autres que des routiers surnommés les *tard-venus* (2), parce qu'ils vinrent fouiller les décombres amoncelés par les précédentes bandes de brigands. Réunis dans le Nord sous la conduite de Batillier, Guyot du Pin et le Petit Mechin, d'après Froissard; sous la conduite de deux aventuriers anglais, Jean Hawkvood et Jean Creswey, et de deux Anglo-Gascons, Seguin de Badefol et Robert Briquet, d'après M. Luce (3), ce ramassis de pillards, deux jours avant de se présenter devant St-Saturnin-du-Port, avait tenté de s'emparer de Lyon. Ce n'était qu'une feinte de siège; tandis que les habitants se portaient sur le point menacé, mille barbutes désignés d'avance prenaient leur chemin par la montagne de la Ricordana (4): « Tant ils chevauchèrent, par monts et par vaux, qu'ils les traversèrent en un jour et une nuit; ils firent plus de 40

(1) Per malignos et impios Anglicos, inimicos regni Francie.

(2) Allut, *Les Routiers au XIV^e siècle.*

(3) *Loc. citat.* p. 362.

(4) Ce nom rappelle le tracé de la voie romaine, comme à la Calmette, près Nîmes (*caminus romeus in territorio de Calmetta* ou *cami regourdan. Bullet. de l'Ac. de N.*, 1889, p. 36), et comme à Génolhac, au delà d'Alais, sur le même chemin de Gabalum (*Regudana, Recordana, Recordanam. G. D. Dict. topog. du départ. du Gard*).

Digitized by Google

mille par des chemins difficiles. Après s'être refaits du froid et de la fatigue de cette marche forcée, ils continuèrent leur route vers Pont-St-Esprit (1). »

Si la rapidité de cette attaque étonna la population, les brigands ne la surprirent pas dans le sommeil. Prévenus, sans doute, par les feux mouvants ordonnés en pareille circonstance aux communautés voisines des points menacés (2), les défenseurs de la petite place attendaient l'ennemi sous le commandement du sénéchal de Beaucaire et de son lieutenant le viguier. Mais dès le premier assaut, Jean Souain tombe d'un moucharabit, comme on l'a vu plus haut, la jambe fracassée; il doit céder le commandement à son lieutenant; la milice démoralisée lâche pied. Toutefois, avant que l'ennemi pénètre dans la ville, les habitants ont le temps de se retrancher dans l'église paroissiale, enfermant avec eux leurs joyaux et les objets précieux qu'ils avaient dans leurs demeures (3).

C'est en vain qu'on attend du secours pendant trois longues journées ; il faut traiter avec les brigands. La population aura la vie sauve, moyennant une rançon de 6,000 florins (environ 222,000 fr. de notre monnaie) (4). Soit, de la part des uns, impossibilité de satisfaire immédiatement à cette promesse, soit, de la part des autres, mépris de la parole jurée, une partie de la garnison fut massacrée par les vainqueurs, qui pillèrent à leur convenance, et retinrent un grand nombre de femmes et de jeunes filles pour le service de la compagnie (5). Moins réservé

(1) Allut, loc. citat.

(2) Ménard, t. II, p. 171, ordonnance d'Aymeric VII, vicomte de Narbonne, capitaine général en Languedoc.

(3) Arnaud de la Roche, tuteur de Pierre de la R. fit porter dans l'église les meubles de son pupille. Une partie fut volée. En 1370, le duc d'Anjou commit le notaire Nazari, lieutenant du viguier de Bliac, pour informer contre certains habitants. Le syndic Bertrand Solorin présenta (27 août) une cédule appellatoire tendant à l'abandon des poursuites. — *Arch. mun.* et Magnin, à la date 1370.

(4) Au milieu du XIV^e^ siécle, le florin valait 12 gros, le gros valait 24 deniers. Étant donné le pouvoir de l'argent à cette époque, on estime que le denier valait 13 centimes de notre monnaie,

(5) Matteo Villani.

Digitized by Google

que Matheo Villani, le Petit Thalamus explique la nature de ce service. Dom Martène prétend que les religieuses n'en furent pas exemptes (1). « Conquirent si grand avoir, dit Froissard, qu'on ne le sauroit nombrer, et assez grandes pourvéances pour vivre un an. » Cependant l'orgie et le butin n'étaient rien, à raison de l'avantage résultant pour les Tards-Venus de l'occupation du pont du St-Esprit. Maîtres du passage du Rhône, on les vit « courir à leur aise et sans danger, une heure au royaume de France, et l'autre en l'empire. » Dans ces sorties journalières ils incendièrent les villages de la Motte (2) et de Montaigu (3) et commirent de grands dégâts à la chartreuse de Valbonne (4). Les brigands ne se faisaient pas faute de profaner les choses saintes, en toute occasion. Il est vrai que les prêtres refusaient de faire cause commune avec eux (5). Des renforts leur vinrent de tous côtés quand on les sut en position si sûre. Aussi coururent-ils jusques aux portes d'Avignon (6). Dans l'une de ces sorties le fort de Codolet tomba en leur pouvoir.

Une route praticable jusqu'alors, de l'avis du roi Jean qui l'avait prise pour retourner à Paris, la voie du Rhône, fut complètement interceptée. Les arrivages de Bourgogne ne ravitaillèrent plus la cité papale bloquée, d'un autre côté, par la compagnie blanche (7).

Le Souverain Pontife invita les brigands à se retirer, puis les menaça de l'excommunication. Ils ne s'en émurent pas, comptant pour les maintenir dans un repaire aussi avantageux, non

(1) *Thesaurus anedoct.* t. II, col. 862 à 64.

(2) D. Pinière de Clavin, *loc. citat.* p. 98. Cette agglomération, que M. d'Alphonse désigne comme une ville, était située sur le bord du Lauzon, au nord du pont dit de la Motte.

(3) Bruguier-Roure, *La Chartreuse de Valbonne*, p. 36, et *Notions générales sur la viguerie du Pont-St-Esprit*, p. 45.

(4) D. P. de Clavin et B.-R. *loc. citat.*

(5) Luce et Allut, *loc. citat.*

(6) Froissard. — D'après Fantoni (t. I, p. 283), les brigands divisèrent leur troupe en trois corps ; l'un resta à St-Saturnin pour intercepter les voies de terre et d'eau, les deux autres descendirent les rives du Rhône, vers Carpentras et Montpellier.

(7) D. Martène, *loc. citat.*

Digitized by Google

seulement sur leurs propres forces mais aussi sur les nationalités diverses des deux rives du Rhône et sur les allures d'indépendance qui persistaient chez certains seigneurs vivarois et dauphinois.

En présence de cette résistance, et comme s'il se fût agi des Turcs (1), Innocent VI expédia à l'archevêque de Narbonne et à ses suffragants, une bulle promettant, à tous ceux qui se croiseraient et combattraient contre les compagnies durant six mois, les mêmes indulgences qu'on accordait aux croisés de la Terre-Sainte. Des secours furent demandés aux princes chrétiens. Les souverains d'Aragon envoyèrent immédiatement 600 hommes d'armes et 1.000 hommes de pied (2).

Cependant le maréchal d'Audenehan, lieutenant pour le roi en Languedoc, vint de Montpellier à Massillargues, d'où il délogea l'ennemi (3). Ce seul exploit rendit la sécurité au plat pays. Villes et bourgades y avaient été mises en état de défense (4).

Dès lors, les croisés se rendirent, les uns à Carpentras, les autres à Bagnols, sous le commandement suprême de l'évêque d'Ostie, Pierre Bertrand de Colombier. Le cardinal triomphe dans une première escarmouche à Montdragon. Mais soldat, il se défie de ses troupes jeunes et inexpérimentées qui hésitaient à présenter la bataille et se fussent débandées dans une affaire sérieuse ; diplomate, il réussit à effrayer les brigands. Ceux-ci redoutaient une double attaque par la rive droite et la rive gauche du Rhône, et craignaient également de se voir assaillis par derrière du côté du Vivarais, où le généralissime comptait de nombreux parents et amis. Ils envoyèrent Eugène Béganson, dominicain, et Étienne de la Tuile, frère mineur, porter au camp

(1) Fantoni, *Historia.* — Allut, *loc. citat.*, p. 133.

(2) Menard, t. II, p. 196.

(3) Ibid., p. 197.

(4) Le 21 janvier 1361, le Conseil de ville de Bagnols enjoignit à tous les chefs de famille de se procurer chacun quatre pieux de douze palmes de longueur, et de les apporter, le jeudi suivant, pour former une palissade autour de la ville, qui manquait de fortifications (*Archives de Bagnols*, BB. 1).

Digitized by Google

pontifical des propositions de paix (1) On les accepta avec empressement. Le Saint-Père donna aux routiers l'absolution de tous les crimes commis par eux et permit de compter à leurs chefs 60,000 florins d'or (2), sous l'obligation expresse de quitter le pont St-Esprit.

En fin mars 1361, après trois mois d'occupation, (3) le gros des troupes abandonna notre malheureuse cité pour suivre le marquis de Montferrat, en Lombardie. L'arrière-garde attendit l'encaissement d'un dernier tribut que le syndic municipal, Raymond Gordes, trouva moyen d'emprunter, le 16 avril, chez Jean Arbalestier, alors en résidence à Avignon. Le prêt était de 4.000 florins d'or ; le notaire Colet (4) porta 8.000 florins dans l'acte. Nos pères y consentirent, pensant avoir raison de l'usurier, quand une rançon, qui équivalait à 150,000 francs de notre monnaie actuelle, les aurait définitivement débarrasés des brigands (5). Ce fut une heureuse diversion, en effet. Une autre

(1) Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 30 et 31.

(2) A cette indemnité, d'environ 2,220,000 fr. de notre monnaie, s'ajoute peut-être un autre tribut payé par la sénéchaussée de Beaucaire. Suivant Ménard (t. II, p. 199) l'assemblée départementale, réunie à Lunel, en juin 1361, frappa le pays d'un subside « à l'occasion de la finance convenue pour retirer des mains des routiers la ville du Pont-St-Esprit. »

(3) C'est à tort qu'Allut (*Les Routiers au XIVe siècle*) fixe à la fête des SS. Innocents de 1359 l'occupation de Pont-St-Esprit. La quittance de Jehan de la Croix et le Petit-Thalamus affirment la date du 28 décembre 1360, sans contestation possible. Allut lui-même rappelle que le 23 janvier suivant, le duc de Berri écrit aux consuls de Nîmes de réparer et fortifier Sommières, à cause du voisinage des Anglais, maîtres du Pont-St-Esprit ; que le 2 février, le capitaine de la tour de Villeneuve donne quittance d'une somme employée par lui à mettre cette tour en défense contre les compagnies « *quæ tunc occupabant locum S. Spiritus* ». Le 13 février 1361, Innocent VI accepta les propositions de paix. Le 24 mars il écrivit au roi Jean que le pays était vidé.

(4) Filius Gensoni Coleti, Coretisone, notarii apostolici et curie episcopalis Avenionensis. (*Arch. municip.*, n° 145 de l'anc. invent.)

(5) Arbalestier étant mort, peu de temps après, le remboursement de sa créance donna lieu à des débats devant diverses cours. Une transaction intervint, le 26 avril 1363, entre le syndic de St-Saturnin, Pierre Ancellac, et les fils d'Arbalestier, Antoine et Guigon, grâces aux bons offices d'amis communs, Pons Reynaud, docteur es-lois, Dondin de Pescayres, arbitre, et Louis Gaudalbert, de Viviers. La dette était réduite de 8,000 à 4,700

Digitized by Google

compagnie sous la conduite de Seguin de Badafol, descendue du Lyonnais dans l'Auvergne et le Velay, menaçait, dès lors, le midi de la sénéchaussée de Beaucaire. Le conétable de Fiennes

florins, dont on paya immédiatement 700 florins, avec promesse de compter 50 florins, le 1er mai de chaque année, jusqu'au solde définitif. Acte de ce nouvel engagement fut donné, le 9 juin 1363, par Dondin de Pescayres de Pavie, lieutenant de Jean de Carie, juge ordinaire de M. le maréchal du pape et de la cour romaine, siégeant sur son tribunal, dans sa propre maison, à Avignon, en présence de deux témoins et du viguier de St-Saturnin, Galbert de Bedessi ; Jacques Rolandin, notaire impérial. (*Arch. municip*, n° 145 de l'ancien inventaire, F. 1 du nouveau).

Pour avoir payement, le créancier dut s'adresser à la cour de Montélimar, ce qui donna lieu au seigneur de la Garde, Hugues Adhémar, de réclamer un droit d'acte, le quart denier. Le syndic de St-Saturnin, Jacques Soquier, en appela au duc d'Anjou, qui renvoya l'affaire à Villeneuve-de-Berg, devant le juge de Vivarais et Valentinois. Celui-ci condamna la ville à payer les 1.000 florins demandés ; sur quoi on transigea en 1392 (*Magnin*, quatre instruments des 15 juin, 2 et 11 juillet, 8 août). Durant ce dernier procès, Alix de Romans, veuve de Jehan Arbalestier, avait convolé avec Pierre de Bagnols, receveur des finances du bailliage royal de Mâcon. De concert avec Guigon A., major de soixante et dix hommes d'armes, seul fils survivant, on reconnut au roi le tiers sur l'héritage du père de famille. Dès lors, avec l'appui de Messire Raoul de Lompeye, gouverneur du Dauphiné, on réclama à la communauté de St-Saturnin le capital usuraire, soit 8.000 florins. Le 25 mai 1367, entre les créanciers et le syndic Jacques Soquier, qui assurait ne devoir plus que 3.300 florins, (sur lesquels, disait-il, il conviendrait de déduire 1.200 florins dus à la communauté par feu A.,) intervint une nouvelle transaction réduisant la dette à 2,738 florins d'or.

D'après plusieurs quittances (*arch. municip.* et *Magnin*), la ville ne devait plus que 880 florins quand, le 29 janvier 1371, le roi donna à l'œuvre du Saint-Esprit 200 francs d'or, à prendre sur le tiers qui lui revenait. Cependant les hoirs Arbalestier trouvèrent moyen de susciter de nouveaux embarras à la cité, en faisant ressortir que sur le contrat de 1363, qui obligeait 68 habitants à payer 800 florins, le décime du roi restait dû. 63 florins furent employés à acquitter ce droit, le 18 juillet 1371. Mais pour éviter les surprises désagréables des usuriers montilliens toujours à la recherche du solde de leur première créance, Dragonet Roch, syndic subrogé à Étienne Fournier décédé, de concert avec ses conseillers et 36 habitants nommés dans le procès-verbal de la réunion du 5 octobre suivant, décidèrent d'acheter, de Pierre Reboul et d'Arnaud Cortet, 1,200 florins de créance que ces particuliers avaient de Jean Arbalestier, d'y joindre 500 florins acquis de Raymond Gorde, et avec le tout de désintéresser Guigon A. et sa mère.

Pierre de Bagnols, répudiant sans doute les dettes de l'usurier de Montélimar, tandis qu'il voulait tous les profits de la succession, refusa la condi-

Digitized by Google

la poursuivit, avec le concours du maréchal d'Audenehan et du Petit Mechin.

Les moments de répit dans le pillage, occupation journalière des bandits, ou dans les hostilités régulièrement conduites par le Prince-Noir, la France les goûta, grâce à la Papauté retirée à Avignon à la suite des dissenssions italiennes. « Quand on étudie le pontificat d'Innocent VI, d'après les actes les plus dignes de foi, dit M. Luce, on est amené à faire justice de bien des calomnies. Préoccupé exclusivement des intérêts matériels du clergé, avare, faible, crédule, ignorant, vendu à la cour de France, c'est sous ces traits défavorables que le successeur de Clément VI, nous apparaît dans la correspondance de Pétrarque et, en général, dans les récits des chroniqueurs italiens. Il fallait être étrangement aveuglé par l'esprit de parti, pour apprécier ainsi un pape qui, à défaut de génie, sut honorer la tiare, en donnant l'exemple de toutes les vertus. Ce défenseur à outrance des immunités financières des ecclésiastiques vis-à-vis du pouvoir séculier accorde pendant huit années consécutives au roi Jean, de 1354 à 1360, la levée des décimes sur le clergé de France. Cet amonceleur de trésors, dont Pétrarque compare quelque part la cour à un gouffre dévorant que rien ne peut combler,

tion qui lui était faite. A la faveur de sa nouvelle charge de receveur de la sénéchaussée de Beaucaire, il trouva moyen d'assigner de rechef devant le juge du scel nouveau de Montpellier, les malheureux habitants de Saint-Saturnin. Ceux-ci, pour éviter d'être emprisonnés, durent fournir deux cautions au délégué du gouverneur provincial ; l'affaire traîna en longueur et fut portée, finalement le 23 avril 1377, devant le parlement de Paris, qui condamna la ville à payer 1,400 florins d'or. Entre temps, Pierre de Bagnols était mort. Alice de Romans transigea, acceptant, pour sa part, 50 florins d'or, qui lui furent comptés, le 27 septembre 1398. On la retrouve, le 22 août 1404, devant le recteur de Carpentras se plaignant, comme tutrice des enfants d'Antoine Arbalestier, d'Entraigues, de ce que le syndic de Saint-Saturnin avait obtenu certaine citation contre elle, de la part du juge de Crest. La cour du Venaissin l'y renvoya pour régler son nouveau différend dont l'issue n'est pas connue. Ce fastidieux procès laissa dans nos archives municipales, suivant Magnin, dix-sept documents. Le texte s'étalait sur plus de 25 mètres de parchemin. Ce n'était rien sans doute à raison des grimoires restés chez les hoirs Arbalestiers ou dans les cours de Nîmes, Montpellier, Villeneuve-de-Berg, Avignon, Montélimar, Crest, Carpentras, et au parlement de Paris.

Digitized by Google

est réduit, en 1357, à engager un tabernacle d'or, aux armes de Clément VI, du poids de 167 marcs pour obtenir le prêt d'une somme considérable dont il a besoin. Cet avare fait généreusement au roi de France qui se trouve au dépourvu, en 1362, pour payer un des termes de la rançon de Brétigny, une avance de 90 mille écus, dont il n'avait pas été remboursé quand il mourût. Cet indigne successeur de Grégoire VII adresse, par l'intermédiaire de son légat, les plus sévères remontrances à dom Pedro, roi de Castille, au sujet de ses mœurs dissolues, et refuse de légitimer le mariage de Pierre, roi de Portugal... Cet homme peureux et timide ose tenir tête au despotisme sanguinaire de Barnabo Visconti, le tyran de Milan... En 1361, ce vieillard infirme et malade ne quitte pas un seul instant la ville d'Avignon, au plus fort des ravages de la peste, qui moissonne à ses côtés 17 mille individus, dont neuf cardinaux et cent évêques; tandis qu'en 1348 l'amant de Laure s'était sauvé devant le fléau, dont fut victime, comme on sait, la femme qu'il avait chantée. Enfin, ce pape ignare, que Pétrarque accuse de l'avoir pris pour un sorcier parce qu'il lisait Virgile, fait offrir à l'auteur des « *Canzonne* » les fonctions de secrétaire apostolique... Pétrarque ne fut qu'un grand poëte ; Innocent VI fut un saint. Ce saint, il est vrai, aima trop la France, sa patrie, et c'est un tort que les écrivains d'au delà des Alpes ne lui ont pas pardonné. Mais n'était-il pas, après tout, dans son rôle de Pape, en prenant la défense d'une nation vaincue ? Il faut dire encore pour son excuse, et c'est là un fait négligé par les historiens, que le jour où sa résidence à Avignon lui parut faire obstacle à son indépendance et nuire à l'accomplissement de ses devoirs, Innocent VI résolut de reporter le Saint-Siège à Rome ; la mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution. » Plus loin, M. Luce fait remarquer que la descente des compagnies vers le Comtat, après le traité de Brétigny, n'eut pas pour seul objectif le pillage : « Ils ont contre la cour d'Avignon un grief capital dont ils poursuivent la vengeance avec une ardeur implacable. C'est le pape Innocent VI qui, après quatre années d'efforts incessants, a enfin amené, par l'intermédiaire de son légat Androuin de la

Digitized by Google

Roche, les rois de France et d'Angleterre à conclure la paix de Bretigny. Voilà, à notre avis, le crime irrémissible que les Hawkwod et les Creswey ne pardonnent pas au Souverain Pontife. » (1)

En considération des malheurs subis par les habitants de Saint-Saturnin-du-Port, le roi Jean, le 4 mai 1363, confirma les lettres du maréchal d'Audenehan, son lieutenant en Languedoc depuis le départ du comte de Poitiers pour l'Angleterre, leur accordant, pour trois ans, la perception d'un droit de barrage, dans les conditions jugées par eux convenables, et dont le produit serait appliqué à l'extinction des dettes de la communauté. On a vu plus haut que la créance de Jean de la Croix fut hypothéquée sur ce barrage.

A l'origine, en mai 1362, cet octroi avait pour objet de subvenir aux réparations des murailles, fossés et forteresses de la ville. On dut s'empresser de la mettre à l'abri d'un nouveau coup de main. Les routiers revenaient, en effet, dans le comté d'Uzès, sous la conduite du Petit Méchin retourné au parti de la rapine ; ses bandits menaçaient, à la fois, les bords du Rhône et Nîmes. De ce dernier côté, les Espagnols apportaient un surcroît de préoccupations. Pour armer de nouvelles troupes, les communautés de la sénéchaussée consentirent un fouage d'un demi-florin par feu. Les habitants de Pont-St Esprit n'en furent pas dispensés, mais, l'année suivante, ils obtinrent des lettres de répit d'un an (2) pour toutes les dettes contractées par eux durant la guerre qui leur avait été faite, soit pour la rançon du roi soit pour la mise en défense de leur ville.

L. Bruguier-Roure.

(*A continuer.*)

(1) Luce, *loc. citat.*
(2) Ménard, t. II, p. 205 et 223.

Digitized by Google

MONUMENTS

ET

HISTOIRE DE VAUCLUSE

DANS LES TEMPS ANTIQUES ET AU MOYEN-AGE (1).

Les religieux cassianites ont desservi le monastère de Ste-Marie et de St-Véran jusqu'à la fin du XV[e] siècle ; à cette époque ils abandonnèrent Vaucluse pour des raisons qui ne sont pas connues et se retirèrent à Marseille. Mais l'abbaye de St-Victor conserva la propriété de ce couvent, et le prieuré de Vaucluse devint l'apanage du capiscol, qui y déléguait un vicaire perpétuel pour l'exercice des fonctions pastorales. Grâce aux documents que nous avons rencontrés dans l'étude de M[e] Bert, notaire à l'Isle-sur-Sorgues, et qui nous ont été communiqués avec tant de bienveillance, nous avons pu recueillir les noms de plusieurs prieurs ; d'autres nous ont été fournis par divers actes non moins authentiques. Nous en donnerons la liste plus tard.

A une courte distance du couvent d'hommes, il y avait à Vaucluse un monastère de dames de l'ordre de St-Benoît, dont l'histoire est encore à faire. L'abbé Granger, dans son *Histoire du diocèse d'Avignon* (2), attribue à Julien II, évêque de Cavaillon, l'établissement de cette maison, en 1136. « Ce prélat, dit l'écrivain précité, donna aux religieuses bé- « nédictines l'église St-Marcel, à laquelle il unit un moulin et

(1) Le commencement de cette étude a été publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4[e] fascicule de l'année 1889, page 286.

(2) Tome 1, page 345.

Digitized by Google

« diverses propriétés. Il mit ces religieuses sous la direction « des moines de St-Benoît qui jouissaient depuis quelque « temps du prieuré de Vaucluse. »

D'après l'abbé Arnavon (1), cette fondation aurait été faite par Porte-Carrin (2), autre évêque de Cavaillon, vers 1060.

Les auteurs du *Gallia Christiana* ne désignent pas le fondateur et ne fixent pas l'époque de la fondation ; ils disent seulement qu'un couvent de l'ordre de St-Benoît existait jadis (*olim*) dans une vaste solitude du diocèse de Cavaillon, sous l'invocation de St-Marcel.

Un titre authentique mentionné dans un acte notarié, en 1499 (3), fait remonter l'origine de l'église de St-Marcel à la fin du X^e^ siècle, mais ne parle pas du monastère. Dans cet acte, Arnaud Albini, *alias* de Montjoie, protonotaire apostolique, prieur de la Garde-Freinet, de la Coste et de Cabrières, reconnaît que Henri Chatoti, bénéficier de l'église cathédrale de Cavaillon, lui a prêté trois instruments ou titres, et s'engage à les lui restituer dans un délai de trois semaines. Ces titres sont :

1° L'acte de l'antique fondation de l'église de St-Marcel, illustre martyr, qui est située au bord de la Sorgue, fondation faite par Ingilran, évêque de Cavaillon (4), et une copie sur parchemin de cet acte, datée de 1008, et presque toute lacérée par suite de son ancienneté ;

2° L'acte d'acquisition d'une pièce de terre vendue, en 1207, par Pierre Siméon et sa femme Bertrande au couvent de la dite église St-Marcel ;

3° Une attestation délivrée, le 2 juin 1337, par Raymond Ricard, bailli de Vaucluse en faveur de l'abbaye de St-Mar-

(1) *Retour de la Fontaine de Vaucluse.*

(2) Aucun évêque de ce nom ne figure sur les listes des prélats qui ont gouverné l'église de Cavaillon.

(3) *Notes brèves*, de Claude de Passis, année 1499, fol. 19. Étude de M^e^ Bert, notaire à L'Isle-sur-Sorgues.

(4) Les dyptiques de l'église de Cavaillon assignent à l'évêque Ingilran la date de 991.

Digitized by Google

cel et St-Jean, de Cavaillon, qui prétendait avoir droit à une redevance en blé sur le moulin de Galas.

On peut supposer, d'après ces documents, qu'Ingilran avait construit à Vaucluse une chapelle sous le vocable de St-Marcel, et que Julien II la donna aux Bénédictines qui étaient venues, sous son épiscopat, fonder une abbaye dans la vallée de la Sorgue.

Le monastère de St-Marcel était situé sur la rive gauche de cette rivière, au lieu où est aujourd'hui l'usine de Galas. Ses dépendances, moulin, terres cultes ou incultes, vignes, prairies, bois, vergers, appartenaient à trois territoires, ceux de Vaucluse, de Saumane et de Lagnes. Elles portent dans divers actes le nom de *fara sancti Marcelli*, la Fare St-Marcel. Le nom de *Galas* est une corruption de *Galhat*, venant de *Galatum*, qui signifie *gué* dans la basse latinité, et a le même sens dans la langue provençale. D'autres titres disent *Las Pessades*, *Gaffa Galatii* (1). On lit dans un acte de 1452 (2) que les dames du couvent de St-Benoît, de Cavaillon, avaient à Galas un percepteur des dîmes levées sur la tonte des troupeaux. Autour du vallon de Vaucluse s'étendaient alors des bois et des steppes immenses où les habitants de ce bourg et ceux des villages voisins élevaient de grands troupeaux de bêtes à laine et de chèvres ; Cabrières, *Capreriæ*, a pris son nom des chevriers qui l'habitaient ; Lagnes, *Castrum de laneis*, a tiré le sien du commerce des laines qui se faisait sur son territoire ; à cette industrie, non moins qu'à l'abondance et à la pureté des eaux de la Sorgue, est due l'origine des fabriques de drap et des moulins à foulon, si nombreux à L'Isle, dès le moyen-âge. Par une de ces libéralités si communes en ce temps-là en faveur des églises et des couvents, les Seigneurs de Vaucluse et des terres adjacentes avaient sans doute donné aux Bénédictines de Galas une partie de leurs droits sur les redevances féodales.

(1) *Nouveaux baux et investitures à Saumanes.* Archives départementales de Vaucluse.

(2) Jean de Hulendone, notaire à L'Isle. *Reg. de* 1452, fol. 92.

Digitized by Google

Ces religieuses ont résidé à Vaucluse jusqu'à l'année 1328. A cette époque, des troupes de pillards parcourant les campagnes et y commettant toutes sortes de brigandages, elles ne se crurent pas en sûreté et s'adressèrent à l'évêque de Cavaillon pour implorer sa protection. Ce prélat ayant appelé sur elles la sollicitude du pape Jean XXII, ce pontife les transféra à Cavaillon, dans l'ancienne maison des chevaliers de St-Jean de Jérusalem (1). Sous le pontificat d'Urbain V, à l'approche des Grandes Compagnies, dont on connaît les méfaits, Philippe de Cabassole obtint pour elles la maison de Ste Catherine, dans l'intérieur de la ville.

L'abbé Thomassis, chanoine de l'église de Cavaillon, dans une histoire manuscrite de cet évêché, donne une autre origine à la communauté des Dames de St-Benoît. Il dit qu'elles avaient été fondées en premier lieu à Eygalières, dans les Alpines ; que les guerres les obligèrent à se réfugier à Sénas, mais que, ne se trouvant pas plus en sûreté, elles passèrent la Durance et se retirèrent dans un prieuré près du village des Taillades, d'où elles vinrent à Cavaillon.

Cette version est démentie par les titres que nous avons cités et auxquels on pourrait ajouter d'autres documents non moins authentiques. Ainsi, dans le registre d'Anglicus Grimoard, frère d'Urbain V, se trouve, sous la date du 14 juin 1306 (2), une résignation de bénéfice faite en faveur de l'évêque Bertrand (3) par Raymond Dufour, prêtre, procureur de l'abbesse et des religieuses du couvent de St-Marcel, de Vaucluse, qui avaient le juspatronat de ce bénéfice. C'était l'église rurale de St-André, près de Sénas.

(1) La bulle de translation, du 10 novembre 1328, est dans les *Preuves* du *Gallia Christiana*, tome I, page 157.

(2) *Anglici Grimoardi documenta*, fol. 227. Archives départ. de Vaucluse. — Ce Registre, rédigé en 1365, contient des actes beaucoup plus anciens.

(3) Nous avons trois listes des évêques de Cavaillon ; deux datent de la fin du XIII[e] siècle l'épiscopat de Bertrand II Imberti (1279 et 1282) ; la troisième le place de 1300 à 1311.

Digitized by Google

Le *Gallia Christiana* cite le nom de deux abbesses du couvent de St-Marcel :

Hermeline, qui transigea, en 1252, avec Bertrand, recteur de St-Trophime, et, en 1294, avec Douce, prieure de St-Hilaire ; et Cécile, 1327.

Nous n'en connaissons pas d'autres.

L'abbaye de St-Marcel, devenue déserte, tomba peu à peu en ruine, ainsi que le moulin qui l'avoisinait, et la communauté qui avait émigré à Cavaillon ne pouvant la faire réparer, la donna à bail accaptif à Étienne de Bompuis, banquier d'Avignon, et à son fils Étienne, en 1437, sous la cense annuelle de 4 salmées de blé et de 8 salmées de vin (1).

Dans les actes subséquents, il n'est plus question du monastère, qui, probablement, était tout à fait ruiné, mais seulement du moulin de St-Marcel et d'une maison d'habitation.

Louis de Bompuis vendit ce moulin au cardinal Pierre de Foix, légat d'Avignon.

Pierre de Foix le laissa par testament (2) aux frères-mineurs d'Avignon, qui le cédèrent à Arnauton de Montjoie, seigneur de Cabrières, en échange d'une vigne située dans le territoire d'Avignon, au clos de St-Chamans (3).

Romaine de Montjoie, fille d'Arnauton, l'apporta en dot, avec la seigneurie de Cabrières, à son mari, Giraud d'Ancezune, coseigneur de Caderousse (4). Il fut ensuite possédé par M. de St-Martin, qui le légua à M. le marquis de Pérussis, seigneur de Vaucluse. Celui-ci le vendit, en 1748, au père d'Alexandre Sylvan, qui était premier consul de Vaucluse, en 1778, lors de la visite du comte de Provence (5).

C'est aujourd'hui une filature de soie.

Au commencement de ce siècle, on voyait encore quelques

(1) Protocole de Jean de Hulendone, année 1452, fol. 92. Etude Bert.

(2) Prot. de Jacques Girardi, année 1464. Ms. de Massillian. Bibl. du Musée-Calvet.

(3) Fonds des Cordeliers aux arch. départ. de Vaucluse. *Fondations*, tome II, page 563.

(4) *Étendues* d'Elzéar Raphaelis, n° 3. Ét. de Me Gaudibert, à Carpentras.

(5) Ms. de Morenas. Bibl du Musée-Calvet.

Digitized by Google

restes du couvent et de l'église, dont une chapelle servait de salon aux propriétaires. En creusant dans la basse-cour on trouva plusieurs tombeaux en pierre, parmi lesquels, dit le chroniqueur Morenas, il y en avait un qui contenait un squelette de grande taille, ayant, à côté de sa tête, une phiole de verre vert fort épais, bouchée avec une espèce de résine. Il y avait, au fond de cette phiole, une sorte de mastic fort dur. Les ouvriers le cassèrent, prirent ce mastic, le portèrent à la bouche et *trouvèrent que c'était du vin d'un goût exquis* (1).

Si on fouillait le terrain en ce même lieu, on exhumerait sans doute d'autres débris antiques,avec lesquels on pourrait déterminer l'âge du tombeau dont parle Morenas, et ajouter quelques pages intéressantes à l'histoire de Galas.

Dans le roman de l'abbé Costaing, c'est dans le vallon de Galas qu'habitaient les parents de Laure, c'est là qu'elle naquit, qu'elle vécut en véritable cénobite, et qu'elle mourut « en état de virginité » dans la fleur de son printemps. De là vient le nom de Galatée que Pétrarque lui donne dans sa XI[e] églogue : *Galas Thea*, la Sainte de Galas. Après avoir résidé longtemps au château de Saumane, sa famille s'était rapprochée des sources de la fontaine et avait établi sa demeure au centre de sa seigneurie, qui comprenait Saumane, Vaucluse, Lagnes et Cabrières, dans un cercle de collines que couvrait une vaste forêt de chênes.

Voici, d'après l'abbé Costaing, ce que raconte Pétrarque de l'habitation de ces seigneurs :

« Il y a un vallon agréable, caché aux yeux du voyageur « par des montagnes nobles d'où descendent les célèbres « sources qui s'y précipitent. C'est là où (*sic*), selon l'art de « de nos anciens, je traçais des paroles fugitives ; un laurier « orange y vivait renfermé *autour* des eaux. Alors un hêtre « élevé, étendant ses rameaux, répandait son ombrage sur « cette demeure agreste et sur les fleurs qui y étaient nées. « Cet ombrage était très propre à favoriser le séjour des

(1) Ms. de Morenas. Bibl. du Musée-Calvet.

Digitized by Google

« oiseaux habitués à y trouver un nid paisible, des chants « variés et assidus. C'est dans ce lieu qu'un seigneur des « Baux, l'ornement *des lieux* de la Sorgue, y gouvernait no- « blement toute l'étendue des forêts de Galas, avec un front « serein et la douce majesté du préteur. » (1)

Nobilibus formosa jugis, et operta meanti
Vallis, ubi occiduæ celeberrima cornua nymphæ,
Arte patrum curas fugitiva verba ligaram
Motantur; seclusa virens in vortice Laurus.
Tum frondosa ingens ramis altissima fagus,
Oblatam ruri gregis, ac in floribus umbram
Fundebat ; volucrum sedes aptissima nidis
Assiduèque sonans, varioque exercita cantu.
Atque hic, multa jubendo, Sorgæ vir decus arvi
Formosusque, Galas lucum omnem fronte serena,
Ac prætoris leni majestate regebat.

(Egloga X^a. ms).

Ce seigneur était le père de Laure. L'abbé Costaing nous le montre (toujours en citant Pétrarque à sa façon) vivant à Galas avec deux de ses frères :

« Il m'était doux de voir réunis dans la même terre trois « seigneurs de ces forêts, qui partageaient leur temps entre « les muses et les soins de leur belle famille. Le premier « chantait son voyage à la terre sainte avec l'élan de la force ; « il était noir, ayant le regard et le geste agréable, quoiqu'il « fût la terreur et l'aiguillon de ses enfants. Le second, au « contraire, était tout amour, et ne refusait jamais rien, por- « tant la douceur peinte sur son front. Le troisième, qui « avait la tête endurcie par les fatigues de la guerre, par la « chaleur, la pluie et le froid qu'il avait supportés dans le « grand nombre de ses courses, était sur la fin de ses jours, « élevant comme le cygne blanchi, sa voix mélodieuse vers « le ciel. »

(1) M. de Pontmartin a dit, dans un journal, que dans les réunions de l'ancienne Académie de Vaucluse on parlait quelquefois français. Si les membres de cette société étaient de la force de leur président, il faut avouer que le spirituel écrivain ne les a pas calomniés.

Digitized by Google

Tres nemorum dominos eodem in cespite musis
Intentos, gregibusque suis spectare decoris
Dulce fuit. Quorum unus iter cantabat acuta
Voce sacrum : niger ille oculo gestuque venusto,
Pastorum pavor ac stimulus. Contra ille secundus
Totus amor, placida ductus nil fronte negaret.
Tertius impexis, æstus et frigora, et imbres
Assuetus perferre comis, qui multa vivendo
Omnes ambierat saltus, cygneaque sursum
Carmina, jam properans vicina morte canebat.

(*Egloga X^a^, Ms*).

« Le dernier de ces seigneur, (ajoute l'abbé Costaing, de « son cru,) nous rappelle le père de Laure, ce préteur dont « l'historien (Pétrarque) nous a déjà fait remarquer la sou- « veraine domination à Galas ; il chantait, dit-il, comme le « cygne étant à la fin de sa course, ce qui laisse à penser « que Laure fut bientôt orpheline ».

Les seigneurs de Galas, pour passer le temps, se livraient à des occupations singulières :

« L'un d'eux, l'ornement de ces forêts, aimant à se cacher « dans le séjour d'une fontaine vive, y gouvernait ses « fleuves (?) et les jeunes dames de sa famille. Le second, « ayant le corps ceint de l'ache verdoyante qui le decorait, « remuait dans les flots ses nattes d'or, comptant les poissons « qu'il avait pris dans le gouffre de la fontaine. Le troisième, « cueillant la fleur d'orange de Rutilus et les lis éclatants « de blancheur, réunissait dans un vase *la beauté* de ces « différentes fleurs ».

Unus, in hoc numero, gaudens se condere vivo
Fonte, decus nemorum, fluvios regit atque puellas.
Fluctivagosque alius, numerans sub gurgite pisces,
Aurea plectra, apio cinctus, viridante movebat.
Hinc alius Rutilumque crocum et candentia carpens
Lilia, tum varios jungebat in ollide flores.

(*Egloga X^a^. Ms*).

Quant à l'origine de cette noble famille coulant des jours si paisibles dans son château de Galas, l'auteur de *Laure des Baux* nous la fait connaître ; mais il entre à ce sujet dans des

Digitized by Google

détails tellement diffus et confus qu'il est nécessaire d'en élaguer une grande partie et d'élucider le reste. C'est ce que nous allons essayer de faire.

« On sait (c'est l'abbé Costaing qui parle) que lors de l'invasion de l'Espagne par les Goths, un famille *Bactre* ou *Balthe* a régné non seulement en Espagne, mais dans l'Aquitaine et en Provence, comme on le lit dans Jornandès et dans Procope. » (1)

« Rutilus, l'un des princes bactres, dont Barcelone a pris le nom de *Barcha*, vint de l'Aquitaine porter l'évangile sur les rivages du Rhône et fonder la principauté d'Orange. C'est le premier des Adhémar qui ont gouverné cet état jusqu'à l'avènement des Baux. De lui descendent S. Véran et Guillaume-au-cornet. »

« A *une* distance de la Sorgue, et dans une principauté « qui s'est élevée *en deçà* du fleuve, Rutilus, l'un des princes « entre les Bactres, fut celui qui y cultiva le champ divin. Il « y forma les premiers sillons d'une terre inculte. Là, ce « prince prudent, cette étoile d'Orange, s'efforçait de vain- « cre la glèbe de cette contrée avec les armes de la force. La « terre était sauvage, les plantes vénéneuses ; on ne voyait « l'orange nulle part. Le lierre et le myrte verdoyant ne s'é- « levaient point, et la gloire du sanctuaire ne faisait point « l'ambition des muses. »

Longe ibi, trans fluvium, ad regnum inter Bactra subortum,
Unus erat Rutilus divini ruris arator,
Qui segnem sacro sulcabat vomere campum.
Hic comes et prudens et sedulus aster Arasi
Certabat rigido glebas convellere rastro.
Terra fera infestique boves et laurea nusquam,
Non hederæ aut myrtus viridis, non gloria sacri
In studium musæ. . . . . .

(*Egloga X^a. Ms*).

(1) Jornandès et Procope disent seulement, en parlant de l'avènement au trône d'Alaric des *Balthes*, dont le nom est synonyme *d'audace* : *Baltha, id est audax*. C'est Grotius (*Historia Gothorum*, Prolegom, pag. 53,) qui fait régner les rois Balthes en Espagne, en Gascogne et dans la Gaule narbonnaise, et qui les donne pour ancêtres aux Baux, princes d'Orange : mais il ne dit rien des Adhémar. On peut lire aussi sur ce sujet l'*Histoire d'Olaüs le Grand*.

Digitized by Google

Une branche cadette des descendants de Rutilus, continue l'abbé Costaing, s'établit à Cavaillon dans le XI^e^ siècle, sous le nom de *vicomtes de Cavaillon* (1), et s'y allia avec les Baux. « Les Adhémar et les Baux gouvernèrent la contrée « de Vaucluse jusqu'à l'an 1373, époque où finit la maison « des Baux, la famille des Adhémar de Cavaillon et la vicomté « de cette ville. A leur mort, ces illustres seigneurs souve- « rains léguèrent à perpétuité aux évêques de Cavaillon, « *qu'ils avaient nommés prieurs de l'abbaye de Vaucluse*, « des fondations pieuses pour l'entretien des trois églises « dont ils étaient fondateurs, Saumane, St-Véran sur le ri- « vage, et l'abbaye des dames de Galas (2). »

Laure était issue de cette antique famille ; elle était *Adhémar* par sa mère, et *Baux* par son père, dit l'abbé Costaing. Assurément, elle n'aurait pas à se plaindre des ancêtres que l'ancien chartreux lui a donnés; malheureusement, tout cela est faux ; voici, avec le texte véritable des vers de Pétrarque, l'interprétation de Benvenuto da Imola.

PREMIÈRE CITATION

Forte oculos avidumque animum, septena per antra
Nobilibus famosa jugis, et opaca moventis
Collis, ubi Arcadiæ celeberrima carmina nymphæ,
Arte patrum curas fugitivaque verba ligarant
Monstratur, cœlosque virens in vertice laurus
Admonuit nostræ, ac dulcem renovavit amorem.
Tum frondosa ingens ramis altissima fagus,
Optatamque gregi atque gregis ductoribus umbram
Fundebat, volucrum sedes aptissima nidis,
Assiduumque sonans varioque exercita cantu ;
Atque hic multa jubens e sede verendus acerna,
Formosusque gigas lucum omnem fronte serena
Et pastoralis vis majestate regebat.

« Je vis ensuite avec une avide curiosité les sept cavernes « fameuses par les sommets qui les dominent et la colline

(1) Les vicomtes de Cavaillon, qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de Provence et dans celle du Languedoc, étaient des *Romei*. Cette illustre famille s'est éteinte dans celle de Rochegude.

(2) Tout cela est absolument faux ; il faudrait un volume pour répondre à toutes les assertions erronées de l'abbé Costaing.

Digitized by Google

« couverte de forêts onduleuses où la nymphe d'Arcadie,
« par la puissance de son art, avait fixé en des vers célèbres
« les sollicitudes de nos pères et ses oracles fugitifs. Là, un
« laurier verdoyant me fit souvenir du mien et réveilla l'a-
« mour si doux à mon cœur. Il y eut aussi en ce lieu un
« hêtre gigantesque qui étendait au loin ses rameaux touffus
« et versait son ombre aimée sur les troupeaux et sur les
« pasteurs. Asile très propice aux nids des oiseaux, son
« feuillage retentissait sans cesse de chants variés. Là, re-
« vêtu d'une grande autorité, du haut de son siège d'érable,
« un auguste et beau géant gouvernait toute la forêt avec un
« calme inaltérable et la majesté d'un pouvoir paternel. »

COMMENTAIRE

Le poète nous transporte dans la ville aux sept collines cachant dans leurs flancs les célèbres égouts de Tarquin, et nous montre, sur le mont Capitolin, le bois sacré du *Laure-tum*. La nymphe d'Arcadie qui y rend ses oracles, c'est *Car-menta*, mère d'Évandre. Le hêtre gigantesque qui abrite sous son ombre les pasteurs et les troupeaux, c'est l'Empire Romain. Les oiseaux qui chantent et font leurs nids dans le feuillage de cet arbre, ce sont les poètes dont les empereurs ont encouragé le talent (1). Le beau géant qui gouverne toute la forêt, c'est l'empereur Auguste, poète lui-même, grand par sa stature et plus encore par son génie et par sa puissance (2). Le trône d'érable sur lequel il est assis rappelle celui que le roi Évandre offrit à Énée quand il le reçut pour la première fois dans sa colonie :

Adcipit Æneam solioque invitat acerno (3)

DEUXIÈME CITATION

Tres nemorum dominos et eodem cespite musis
Intentos gregibusque simul spectare decorum

(1) *Fagus* vient du grec Φαγειν, qui signifie *nourrir*.

(2) Auguste était fier de sa beauté, qui, pour le prétendu descendant de Vénus, semblait être un don de race.

(3) Énéide, liv. VIII.

Digitized by Google

Dulce fuit, quorum unus iter cantabat acuta
Voce suum; niger ille oculos gestuque venusto,
Pastorum pavor ac stimulus. Contra ille secundus,
Totus amor, placida doctus nil fronte negaret.
Tertius impexit æstus et frigora et imbres
Assuetus perferre comis, qui multa videndo
Omnes ambierat sylvas, cygneaque serum
Carmine jam properans vicina morte canebat.

« Il me fut doux aussi de rencontrer sur la même scène « trois seigneurs des forêts adonnés à la fois au culte des « muses et au soin de leurs troupeaux. L'un d'eux, dont l'œil « était noir et l'extérieur séduisant, chantait son voyage d'une « voix éclatante. Il était l'aiguillon et la terreur des bergers. « Le second avait, au contraire, avec un esprit orné, une hu- « meur sereine et une âme pleine de tendresse qui ne savait « rien refuser. Le troisième, sur sa chevelure en désordre, « était accoutumé à supporter la chaleur, le froid et la pluie. « Il avait parcouru toutes les forêts en observant beaucoup « de choses, et il chantait tardivement, comme le cygne, à « l'approche de la mort. »

COMMENTAIRE

Les seigneurs dont parle Pétrarque sont trois empereurs romains.

Le premier est *Domitius Claudius Néron*, fils d'Agrippine. Il était dans sa jeunesse d'une grande beauté. Son nom, qui, dans la langue des Sabins, signifie *valeur* et *force*, veut dire *noir* en italien, et Pétrarque attribue cette couleur à ses yeux. Il célébrait sur les théâtres de Rome les triomphes qu'il avait obtenus en Grèce comme poète et comme musicien. Il excitait les artistes à concourir avec lui pour les couronnes olympiques, mais il ne faisait pas bon les lui disputer, témoin cet acteur qui fut étranglé sur la scène parce qu'il ne voulut pas modérer sa voix pour laisser tout son éclat à celle de l'empereur.

Le second est *Titus*, fils et successeur de Vespasien, qui chantait, jouait de la lyre et improvisait des vers et des dis-

Digitized by Google

cours, en grec et en latin. Son administration intègre et magnifique, sa grande popularité l'ont fait appeler *les délices du genre humain.*

L'empereur *Adrien* est le troisième. Le portrait qu'en trace Pétrarque est emprunté, mot pour mot, à l'*Histoire Auguste* d'Élien Spartien. Ce prince aimait beaucoup les voyages; il voulait voir par lui-même tous les pays dont il avait lu la description. Il supportait patiemment et tête nue le froid et la chaleur, la neige et la pluie. Il avait un goût si prononcé pour la langue grecque qu'il fut surnommé le *petit grec.* L'énergie de son caractère n'était qu'apparente, il termina sa vie dans une sombre tristesse, et les vers que Pétrarque appelle *le chant du cygne*, sous une tranquillité affectée, voilent une douloureuse incertitude :

Animula vagula, blandula
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,
Pallidula, rigida, nudula ?
Nec ut soles dabis jocos.

Petite âme si sémillante
Du corps compagne complaisante,
Où vas-tu, dans quels tristes lieux,
Toute pâle, nue et tremblante?
Pour toi plus de propos joyeux.

TROISIÈME CITATION

Unus in hoc numero gaudens se condere vivo
Fonte, deos nemorum fluviorum arsisse puellas.
Æquoreosque alius memoravit carmine nostro
Insuetum cecinisse deos. Aliusque vicissim
Montanum imparibus carmen variabat avenis,
Hinc procul et latio et musis charissimus afris.
Fluctivagosque alius numerans sub gurgite pisces,
Aurea plectra, apio cinctus viridante, movebat.
Hic alius rutilum crocum et candentia carpens
Lilia, tum varios jungebat in ordine flores.

« Dans le nombre (de ces poètes), il en est un qui se plai-
« sait à se cacher dans l'onde pure des fontaines et à chanter

Digitized by Google

« les amours des Satyres pour les Naïades. Un autre consacrait « sa lyre à célébrer les divinités de la mer. Celui-ci variait « ses chants en vers inégaux. qui prirent le nom de *Monta-* « *nus*. Celui-là fut également chéri des muses latines et afri- « caines. Un autre, le front ceint de l'ache verdoyante, chan- « tait sur son luth d'or les hôtes vagabonds des flots se jouant « dans les gouffres de Neptune. Un autre cueillait le safran « doré et les lis éclatants de blancheur, et classait en ordre « les diverses espèces de fleurs. »

COMMENTAIRE

Pétrarque rappelle les noms et les œuvres de plusieurs poètes latins peu connus qu'Ovide a essayé de faire revivre dans ses *Pontiques*. L'abbé Costaing en a choisi trois, à sa convenance, et ne s'est pas autrement inquiété des autres. Le premier est *Pontanus*, auteur d'un poème sur les amours des Satyres; le second, *Apien*, qui a décrit les mœurs des poissons et qui devint fort riche, en Afrique, par ses plaidoiries; le *luth d'or* que lui donne Pétrarque exprime à la fois, dit Benvenuto da Imola, son talent de poète et d'orateur, et la fortune que lui acquit son éloquence. Le troisième composa un traité sur les fleurs; Benvenuto le nomme *Attribanus*. Ce poète est absolument inconnu, et Pétrarque, en le citant, avait raison de dire : *quantum in nobis oblivia possunt!*

QUATRIÈME CITATION

Longè ibi trans fluvium, regum inter busta seorsum,
Unus erat rutilus divini ruris arator
Qui pinguem scabro sulcabat vomere campum.
Huic comes, hinc prudens, hinc sedulus alter aranti
Certabant rigido glebas convellere rastro.
Terra ferax fessique boves et laurea nusquam.
Nusquam hederæ aut myrtus, viridis nam gloria serti
Non studium musæ . . . . . .

« Au loin, au delà du fleuve, parmi les tombes royales, « un laboureur aux cheveux roux cultivait à part le champ

Digitized by Google

« divin et défrichait une terre féconde avec une charrue « grossière. Deux compagnons, l'un prudent, l'autre zélé, « secondaient ses travaux, s'efforçant à l'envi de retourner « les glèbes avec un râteau rustique. Le sol était dur, les « bœufs harassés de fatigue, et il n'y avait point de lauriers « à cueillir. Il n'y avait non plus ni lierre, ni myrte, car la « muse de ces poètes n'ambitionnait point les vertes cou- « ronnes. »

COMMENTAIRE

Pétrarque désigne plusieurs poètes des premiers siècles de l'ère chrétienne qui ont écrit sur les mystères de notre religion. Le premier est *Arator*, né en Ligurie, ce que symbolise la qualification de *rutilus*. Plusieurs auteurs anciens, entre autres Démostrate, Sudines et Métrodore, nomment le succin ou ambre jaune *lyncurion* et le font naître en Ligurie, de l'urine du Lynx. Néron avait donné ce nom aux cheveux de sa femme Poppée, qui étaient roux. Le *champ fertile* que cultivait Arator, c'était l'Écriture-Sainte ; sa *charrue grossière* indique la rudesse de son style ; il cultiva *à part* parce qu'il ouvre une nouvelle ère poétique. Il passa une partie de sa vie en Toscane, *au delà* du Tibre, où étaient les sépultures des premiers rois du Latium.

Les deux compagnons de ce poète sont *Prudence* et *Sedulius*. Aurelius-Prudentius-Clemens, né en 348, à Calahorra, dans la Tarraconaise, employé quelque temps à la cour d'Honorius, puis disgracié, se retira dans la solitude, uniquement adonné à la culture des lettres et à l'exercice de la piété. On lui doit des hymnes et des cantiques. Cæcilius Sedulius, prêtre du V^e^ siècle, est auteur d'un poème sur la vie de Jésus-Christ, intitulé *Pascale Carmen* ou *de Christi miraculis*. Ces poètes ne manquaient ni d'esprit ni d'imagination, mais leur style, souvent incorrect, n'a pas l'élégance et la souplesse qu'aurait demandées la richesse encore inexploitée du sujet sur lequel s'exerçait leur verve. Aussi sont-ils fatigués de leurs vains efforts *(fessi boves)* et ne recueillent-ils aucune

Digitized by Google

couronne *(laurea nusquam)*. Les éloges des hommes ne sont pas d'ailleurs ce qu'ils ambitionnent *(viridis nam gloria serti non studium musæ)*.

Nous ne suivrons pas l'abbé Costaing dans tout le cours de ses aberrations ineptes ; il nous suffit d'avoir signalé, dans son œuvre de faussaire, ce qui touche à l'histoire de Vaucluse. Tout le reste est à l'avenant ; c'est une mascarade grotesque des charmants poèmes du chantre de Laure.

G. Bayle.

(A suivre).

Digitized by Google

FAUNE MALACOLOGIQUE

FRANÇAISE

ANODONTA CULOXIANA nobis

FORME NOUVELLE DES EAUX DU RHONE AU PONT DE CULOX

Dans une de nos dernières tournées à Aix-les-Bains (Savoie), en parcourant les environs nous arrivâmes au Pont de Culox, où le chemin de fer franchit le Rhône sur ce beau viaduc, pour explorer les bords de ce fleuve. Là, dans une mare laissée en arrière, par des ouvrages d'amélioration tracés en plein lit, nous observâmes des sillons capricieux, mais bien connu des anodonte qui traçaient sur la vase des chemins entrecoupés, véritable méandre de leur marche souterraine, laissant, comme les taupes sous terre, soupçonner leur passage.

Ce jour-là il me fut impossible de recueillir quelques échantillons de ce bivalve. Toutefois un habitant, ayant remarqué lui aussi ces étranges circuits, voulut bien m'en ramasser et s'intéresser à nos recherches. Je reçus en effet, quelque temps après, une quantité assez considérable de ces anodonte, pour me permettre une comparaison utile.

J'en adressai quelques exemplaires aux malacologistes éminents, qui depuis quelques années remanient complètement notre faune conchyliologique française, et bien que nous comptions déjà plus d'une centaine d'anodonte, (1) vivant dans nos

(1) Voir Prodrome de Locard 1882. — Voir aussi Description de

Digitized by Google

eaux douces, ils reconnurent que cette espèce, que je croyais bien connue cependant, était au moins nouvelle pour notre région ; mais ils nièrent en même temps l'origine, pensèrent à une erreur d'indication de localité et n'admirent jamais qu'elle pouvait parvenir de Culox, où elle vit cependant en grand nombre.

Persuadé que l'empressement que l'on met à signaler de pareilles découvertes justifierait au moins une appellation en plus, j'espérais qu'un nom lui serait bientôt donné, et j'ai attendu jusqu'à ce jour, pour entreprendre cette tâche. Je tiens surtout à éviter ces luttes qui résultent de la recherche de *priorité* que les auteurs revendiquent pour eux avec un entraînement et une vigueur d'expression qui n'ont souvent rien d'affable, et font mal juger des discutions et relations scientifiques, où la courtoisie devrait toujours dominer.

Je me décide donc à combler une toute petite lacune en appelant cet anodonte *Anodonta Culoxiana*.

Un baptême en plus ne me semble nullement contraire à la gravité d'une description ou la science seule est en jeu, d'ailleurs on a si souvent abusé de semblables cérémonies, qu'il était inutile d'attendre plus longtemps l'adoption comme française de notre anodonte.

Ma description sera aussi fidèle que possible, étant donné les difficultés que présente toujours un pareil travail.

Je ne reviendrai pas, non plus, parler sur la valeur des termes qui servent à caractériser les espèces ; nous savons combien ce langage est encombré de mots qui, pour avoir la prétention de tout expliquer, n'expliquent absolument rien. Quel labeur lorsqu'il s'agit de fixer par des mots les définitions rigoureuses d'une forme quelconque ! Souvent même, en voulant entrer dans trop de détails, on arrive fatalement à rendre obscur, embrouillé ce qui devrait être présenté sous une forme simple aussi claire que concise.

Les anodontes, comme toutes les autres espèces de coquil-

quelques anodontes nouveaux, 1884, du même auteur, qui porte à 114 le total des espèces françaises.

Digitized by Google

les, semblent cependant se prêter encore moins à des distinctions subtiles, à une phraséologie élégante, tout se résume dans un cadre particulier consistant à les ranger en quelques groupes paraissant bien distincts entre eux, réunis cependant par quelques formes transitoires, intermédiairement placées, allant de l'un à l'autre.

Ici encore on n'a pas voulu tenir assez compte du milieu dans lequel ils vivent, se développent et se multiplient ; de la nature du fond, sablonneux, légèrement vaseux ou complètement argileux, puis la profondeur des eaux et autres causes influentes.

Nous ne pouvons admettre que, pour toutes les mares du Rhône, une forme spéciale soit exclusivement réservée à chacune d'elles.

La distribution des anodontes peut différer d'un bassin à un autre, mais sans jamais nous présenter ces variations infinies pour le même genre et pour le même bassin.

Mais nous pouvons établir que chaque *espèce* peut varier à l'infini. Ce ne sont donc que des *formes* qui se présentent à nous, subissant les influences du milieu où elles vivent.

Par le fait, *l'espèce disparaît* ne laissant à nos études que le soin de définir les nombreuses et multiples modifications qui peuvent se présenter. L'espèce malacologique n'existe donc pas.

De là cette grande difficulté d'avoir des caractères bien tranchés pour fixer une bonne description, et cette autre difficulté, plus sérieuse encore, d'arriver à les montrer aussi saillants dans l'esprit des autres.

Si nous voulions invoquer la différence de taille, on trouverait le même embarras, en ce sens que l'accroissement n'est pas proportionnel pour chaque sujet au nombre d'années qu'ils mettent à l'acquérir. Au bout d'une même période, l'un sera plus ventru, moins allongé, de hauteur différente, ou inversement à l'autre, qui n'aura pas su profiter des mêmes avantages pour des raisons inconnues.

Le développement même des formes est soumis à une

Digitized by Google

foule de causes qui y contribuent ou l'arrêtent brusquement.

Tout bien compté, il suffit que la rapidité des dépôts, l'apport des alluvions viennent combler une dépression du sol, remblayer une mare, pour anéantir l'espèce qui vivait sur ce point.

Aux environs de St-Étienne-des-Sorts une lône du Rhône nous fournissait de beaux échantillons d'*Anodonta cygnæa* d'une taille remarquable ; mais après quelques années un terrain fertile avait remplacé la lône en question. L'espèce ou la forme, sur ce point, était donc anéantie.

A Arles, en tête de la Camargue, des crues fréquentes eurent bientôt raison d'une grande mare où j'avais recueilli un nombre considérables d'*Anodonta Dupuyi* et autres.

J'en dirai autant du confluent du Gardon, qui m'avait fourni de grandes quantités d'échantillons de l'*Anodonta fragillima*, et où actuellement, vu l'exhaussement rapide du fond, il n'y a que peu à glaner. Tout tend à disparaître.

Ne savons-nous pas combien le repurgement des canaux et fossés est contraire à la croissance des unios dans nos régions ?

A l'état adulte, les anodontes peuvent se distinguer ; il n'en est pas de même dans leur jeune âge où leur séparation, est des plus difficile, même pour des formes bien éloignées. Si donc sur ce point donné vous pensez pouvoir reconnaître plusieurs formes adultes, 3 ou 4 au plus, on devrait en retrouver autant de variétés parmi les jeunes.

A leur début, les jeunes anodontes se confondent, du moins pour celles que j'ai pu observer ; je suppose qu'avec le temps ces distinctions s'accusent et se montrent plus franchement encore pour abandonner cet air de parenté.

Il y a donc des causes qui les différencient dans le cours de leur vie, et les éloignent de plus en plus dans l'âge sans entraîner des caractères purement génériques.

Telles ou telles raisons interviennent pour déterminer ces changements que nous prenons pour spéciaux à telle ou telle espèce, et qui ne sont au fond que le résultat de transformations forcées donnant ces modificatons insignifiantes.

Digitized by Google

Ainsi, le bombement des valves, leur renflement prononcé peut être dû à des conditions particulières n'agissant pas sur toutes avec la même efficacité, et cependant nous disons que celle-ci est ventrue, que cette autre est aplatie, courte ou allongée, etc.

En vieillissant, certainement les anodontes s'isolent les unes des autres et finissent par nous offrir de simples anomalies, plutôt que ce qu'il est convenu d'appeler des traits particuliers de chaque espèce.

Je tenais beaucoup à m'appesantir sur ce sujet pour enlever l'importance qu'on accorde trop facilement à la classification actuelle, jusqu'à ce que des expériences directes aient été faites pour en montrer la valeur. Ajoutons que ce serait là une démonstration des plus autorisées, bien facile, ce nous semble, à réaliser dans les conditions les moins discutables.

Que faudrait-il pour réunir sur un même point 3 ou 400 adultes d'anodontes (1) subissant par cet étroit rapprochement les mêmes influences ?

Si vous groupez ainsi de vieux sujets d'une même forme, elle devra se conserver ; si, au contraire, vous en rapprochez d'autres de formes diverses, pourrez-vous les maintenir ?

En résumé, ou bien les formes persisteront, et alors la fixation des espèces serait absolue ; ou bien, soit des formations, des changements se produiront, suite des croisements, et alors l'immutabilité perdrait de son prestige pour tomber dans l'inconnu, et ramener tout à une commune origine avec ses variations multiples dans le temps et l'espace.

Quelques années suffiraient à peine pour donner tous les renseignements désirables sur eux.

Nous exprimons un désir que nous réaliserions certainement si nous avions tout notre temps à nous. Tant de savants disposent de ces moyens qu'il nous semble étrange qu'aucun essai n'ait été poursuivi dans cette voie si féconde en résultats.

(1) Avec ce nombre on aurait au moins 4 exemplaires pour chaque espèce, reconnue ou non.

Digitized by Google

J'ai été entraîné à faire cette proposition, ayant remarqué que dans certaines mares du Rhône, où plusieurs espèces avaient été constatées, je n'avais jamais trouvé chez les jeunes types les différences quelque peu tranchées qu'on remarquait sur les sujets adultes, tandis qu'en les suivant d'âge en âge, on passait par toutes les tailles et toutes les variations.

En attendant qu'on ait comblé un intervalle aussi regrettable dans ces études, l'Anodonta Culoxiana du Pont de Culox s'impose à notre observation.

Description. — Coquille de taille moyenne et variable, régulièrement renflée ou ventrue, de forme ovalaire, allongée, bombée dans son ensemble. Valves légèrement bâillantes.

Test très solide, épais, stries d'accroissement irrégulièrement concentriques, bien saillantes, comme feuilletées. Épiderme d'une couleur sombre presque brunâtre, jaunâtre sur quelques sujets avec un léger reflet verdâtre pâle.

Sommets ou crochets, luisants, fortement usés, dépouillés ou décortiqués au vif, ne laissant qu'une faible épaisseur transparente sur une grande étendue de chaque valve. Intérieur d'un blanc jaunâtre sur le pourtour et aux crochets qui sont même un peu rouge brique faible ; reflets irisés près du rostre, où la nuance bleuit un peu ; tout le restant d'un laiteux opaque.

Insertion musculaire bien accusée bord paléal fortement épaissi, du côté du bord antérieur, sur une bonne partie de son développement.

Les stries d'accroissement nous montrent que le rostre est à peine accusé dans le jeune âge et qu'il prend, par la suite, une extension considérable proportionnée au développement du sujet.

Dimensions :

Longueur maximum variant de 80 à 126.
Hauteur maximum variant de 46 à 66.
Epaisseur maximum variant de 26 à 38.

Nous ne donnons pas les autres mesures, qui varient considérablement en consultant une foule d'individus ; elles sont

Digitized by Google

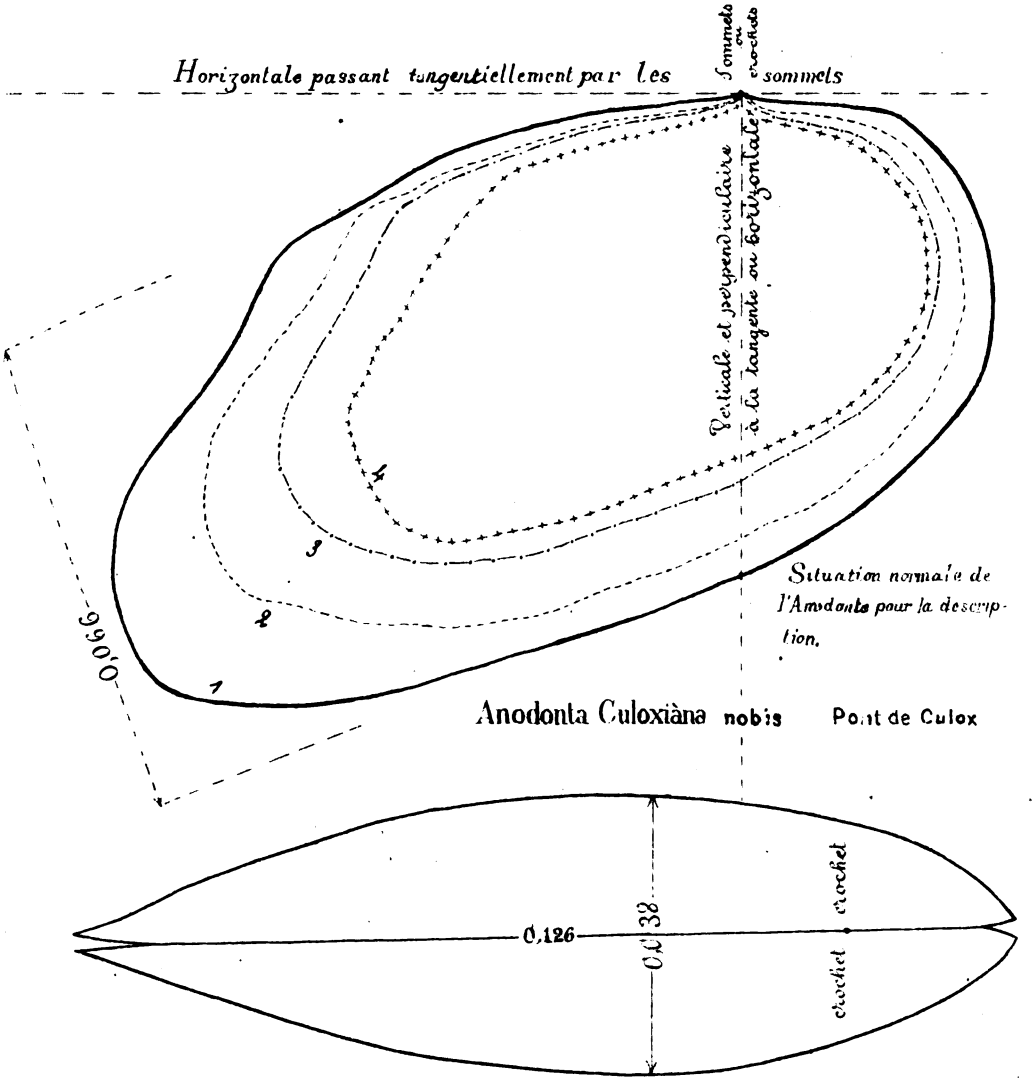

(1) Le N° 1, 2, 3 et 4 correspondant à ceux du petit tableau que nous donnons et représentant le même anodonte à diverses périodes d'accroissement.

Digitized by Google

Digitized by Google

certainement superflues et ne peuvent être considérées comme indispensables à une bonne description.

Il suffit de comparer les données suivantes pour se persuader qu'elles n'ont absolument rien de certain, en nous bornant même aux 3 principales dimensions.

	Longueur maximum	Largeur maximum	Hauteur ou épaisseur maximum
1. Anodonte	126	66	38
2. —	114	64	36
3. —	111	65	39
4. —	106	60	30
5. —	91	50	29
6. —	80	46	26

Ces six échantillons placés suivant l'ordre de longueur maximum, ne le sont plus sous les autres rapports. Nous voyons entre autres la 3e ayant 111 de longueur et 39 d'épaisseur, tandis que le 1er, qui a 126 de longueur, n'arrive qu'à 38 d'épaisseur.

Par leur ensemble, le premier échantillon est franchement ovalaire allongé, le 2e l'est beaucoup moins, avec un soupçon de sinus sur le bord paléal; le 3e est fortement bombé, et le 4e très applati (1), bien que leurs longueurs ne diffèrent que de 5 millimètres pour ces deux derniers ; 5 et 6 n'ont rien de particulier.

(1) Ce 4e sujet a reçu une blessure au manteau dans sa jeunesse, un écrasement, sans doute. La formation de la coquille secrétée sur ce point montre qu'elle s'est perpétuée longtemps après. Les lignes d'accroissement étaient interrompues depuis ce moment. La guérison a été imparfaite et ne s'est jamais accomplie complètement.

Digitized by Google

Souvent, aussi, le bombement pour chacune des valves n'est pas le même.

Les rapports et différences seraient tout aussi difficiles à saisir ; nous nous abstenons d'en donner.

Reste à rapprocher l'*Anodonta Culoxiana* d'une forme analogue de nos régions bien voisine, si c'est possible.

Nous éprouvons, là aussi, les mêmes difficultés, la même gêne.

L'*Anodonta oblonga* que nous avons ramassé au lac d'Aiguebelette, près Chambéry, à celui de Paladru, près Grenoble, et dans la Barthelasse, à Avignon, se trouve placé dans le groupe des *anodontes cygnœa*, il pourrait au besoin lui être comparé ; mais l'épaisseur du test de l'*anodonta Culoxiana*, et la fragilité de celui de l'*anodonta oblonga* ne permettent plus une telle connexion en dehors de la forme. Même parmi le *A. oblonga*, ceux du lac de Paladru et d'Aiguebelette sont réellement oblongs, tandis que ceux de la Barthelasse sont frachement ovalaires ou ellipsoïdaux.

Si nous sortons de ce groupe, nous ferons une tentative ; mais il faut renfler outre mesure l'*anodonta Culoxiana*, pour arriver alors à l'*anodonta Dupuyi* qui est déjà bien voisine de *l'A. Milleti*, puis encore *A. glyca*, *A. hecartiana*.

En dehors du groupe de l'A. cygnæa, nous ne voyons rien en France qui puisse lui être comparé.

Nous pouvons être plus heureux en nous rapprochant de *l'An. rostrata* Carniole qui n'est pas en France, sauf encore que son test est faible ; avec ce groupe de système européen, nous trouvons :

1° An.	limpida	Parreys	Dalmatie.
2° —	Kobeltiana	Adami	Italie.
3° —	Helvetica	Roure	Suisse.
4° —	misara	Servain	—
5° —	diminuta	Bourg	Carynthie.
6° —	versusigena	—	Allemagne.
7° —	Blanci	—	Lombardie.
8° —	Lebinensis	—	—

Digitized by Google

De toutes ces formes, la plus frappante serait l'An. limpida, mais voyez quel saut brusque, du fleuve Narenta au sud de la Dalmatie, à notre Rhône, à Culox, pour retrouver un *rapprochement*, nonobstant cette distance qui les éloigne.

On le voit, nous flottons indécis entre toutes ces formes Françaises et Européennes sans réussir à les trouver. Mais nos hésitations justifient nos craintes sur la valeur qu'il faut accorder aux espèces et à leur authenticité reconnue.

Quoi qu'il en soit, l'A. Culoxiana rentre dans les formes allongées, peu renflées, et non parmi celles raccourcies, bombées ou tout à fait ventrues.

Ces deux catégories suffiraient au besoin pour faire grouper tous les anodontes connus ou inconnus, en introduisant une séparation pour les grands et les petits sujets.

Il conviendrait aussi, comme indice certain, de mentionner celui qui se reconnaît dans le jeune âge : il doit s'accentuer par la suite, à coup sûr, ainsi que nous l'avons indiqué.

Eh bien ! les anodontes, à leur début, ne présentent que ces deux grandes divisions : *courtes* ou *allongées*.

Les courtes donneront pour nos régions les belles formes d'*A. Milleti*, *A. Ramburi*, *A. subrhombea*, *A. elachista*, *A Dupuyi*, *A. episema*, *A Arnouldi*, *A ellipsopsis*.

Les autres allongées fourniront les non moins remarquables *A Gallica*, *A. Locardi*, *A. fragillima*, *A. ventricosa*, *A. cygnœa*, *A. macrostena*, etc, etc.

Nous proposions de réunir sur un seul point des anodontes adultes en nombre suffisant pour les suivre dans leur production. On pourrait tout aussi bien essayer l'inverse, en prenant au contraire de jeunes sujets et les voir se développer. L'expérience serait tout aussi concluante, puisque de ces deux formes, courtes, allongées, surgiraient toutes ces formes.

Avignon, le 16 juillet 1888.

H. NICOLAS.

Digitized by Google

Dans notre description de l'*Anodonta Culoxiana*, nous avons omis à dessein de donner les mesures qui paraissent inséparables d'une bonne description à certains auteurs, mais qui n'ont pas certainement toute l'importance qu'on veut bien leur attribuer, puisque plusieurs système de mensuration peuvent être employés avec un succès tout aussi douteux. Toutefois, il nous a semblé utile pour ceux qui désireront se servir ne la méthode Bourguignat, de leur fournir les éléments de comparaison, pour bien établir les caractères prétendus.

Notons qu'il ne s'agit plus ici de connaissances malacologiques très étendues ou d'une grande habitude des mollusques pour en discuter la valeur, mais bien d'une simple figure quelque peu géométrique, d'une épure enfin applicable et bien compréhensible, paraît-il.

Pour obtenir ces dimensions, il faut d'abord placer les sommets ou crochets de l'anodonte *culminants* (1); puis abaisser une *perpendiculaire de ce sommet.*

Il y a certainement un sous-entendu, et si l'auteur de cette méthode ne s'est pas expliqué plus suffisamment, c'est qu'il a laissé aux autres le soin d'interpréter sa formule pour en faire l'application.

Une légère rectification est nécessaire, elle découle naturellement de la difficulté d'abaisser cette perpendiculaire ; tandis que, si nous disons, et c'est là l'idée, de faire passer *une verticale* par les sommets de l'anodonte, qui sont *culminants,* la question est résolue. Mais il faut que ces crochets soient réellement le point le plus élevé de la coquille, ce qui est une difficulté, et rien de mathématique ne vient vous indiquer que cette condition est satisfaite, entièrement remplie.

Si peut-être on avait fait passer une tangente à ces sommets, que l'on tiendrait *horizontale*, la perpendiculaire abaissée devenait alors une verticale.

(1) Voir page 11, l'ouvrage de M. Locard, intitulé : *De la valeur des caractères spécifiques en malacologie.*

Digitized by Google

Dans ces deux cas, il est facile de se convaincre que la position de la coquille est définie et bien arrêtée.

A cette première observation, nous en formulons un autre et nous ne voyons pas pourquoi, puisque l'on prend la longueur maxima en partant du rostre jusque sur le point le plus éloigné du bord antérieur, on ne mesurerait pas également une *largeur* maxima, au lieu d'une *hauteur* maxima.

Cette hauteur maxima diffère de beaucoup de la largeur maxima, et il faut lire bien attentivement pour ne pas confondre ces deux mots, de *hauteur* et *largeur*.

Dans le cas de notre anodonte, la hauteur = 71 1/2, tandis que la largeur égale seulement 66.

Voici maintenant les dimensions de l'Anodonta Culoxiana.

Longueur maxima.	126
Hauteur maxima (1), qu'il ne faut pas confondre avec la largeur maxima.	71 1/2
Épaisseur maxima (à 40 des sommets; à 68 du rostre; à 58 1/2 du bord antérieur; à 37 de l'angle postero-dorsal; à 37 de la base de la verticale.	38
Longueur de la côte ligamento-dorsale des sommets à l'angle postero-dorsal.	61
Distance de cet angle au rostre.	53
Corde apico-dorsale..	105
Hauteur de la verticale et perpendiculaire. . . .	63
Distance maxima de cette verticale et perpendiculaire au bord antérieur.	34
Distance de cette même ligne au rostre postérieur.	82 1/2
Distance de la base verticale à l'angle postero-dorsal.	74

Pour que ces données eussent une valeur réelle, il faudrait qu'elles fussent immuables ou bien proportionnelles; mais, si on prenait plusieurs anodontes, on n'arriverait jamais à

(1) Si on lisait largeur maxima, elle ne serait que de 66.

Digitized by Google

leur conformité même proportionnellement, et dans notre simple tableau, nous avons montré combien elles variaient, en prenant seulement six Anodonta Culoxiana de diverses grandeurs.

Dans bien des cas, la description comporte des chiffres.

L'entomologie s'en sert, mais elle fixe entre telles ou telles dimensions la taille du sujet décrit, et l'on sait, sauf quelques exceptions, combien les insectes s'éloignent peu entre eux.

Pour nos anodontes, une loi semblable doit les régir, et leurs écarts doivent être encore plus sensibles.

En résumé, c'est une complication fort inutile, et si, au lieu de donner la coquille même à étudier, on ne fournissait que ces dimensions à nos savants malacologistes pour les déterminer, quel ne serait pas leur embarras !

Les reconnaître au simple aperçu d'une figure qu'il serait peu commode de construire avec ces dimensions, n'est pas chose aisée.

On placera facilement le point de l'angle postero-dorsal où nous avons trois dimensions, les trois côtés A D C du triangle ; on en fera de même pour fixer le rostre postérieur, à part que X est inconnu. Mais, s'il faut tracer le côté antérieur avec la seule longueur B, on est indécis pour savoir sur quel point de la verticale C il faut la mesurer.

Le quadrilatère du côté postérieur a seul été l'objet d'une description en partie suffisante sauf X qu'il était facile d'établir en le mesurant du sommet, pour faire oublier qu'on avait aussi le côté antérieur à déterminer.

Le point ⊙ d'épaisseur maxima ne peut être fourni qu'avec les plus grandes précautions.

Enfin, il faudrait admettre que ces données sont invariables pour la même forme, lorsque nous savons que la taille varie considérablement pour le même anodonte.

Avignon, le 29 juillet 1889.

H. Nicolas.

Digitized by Google

Notes a l'appui

Figure de l'Anodonta Culoxiana

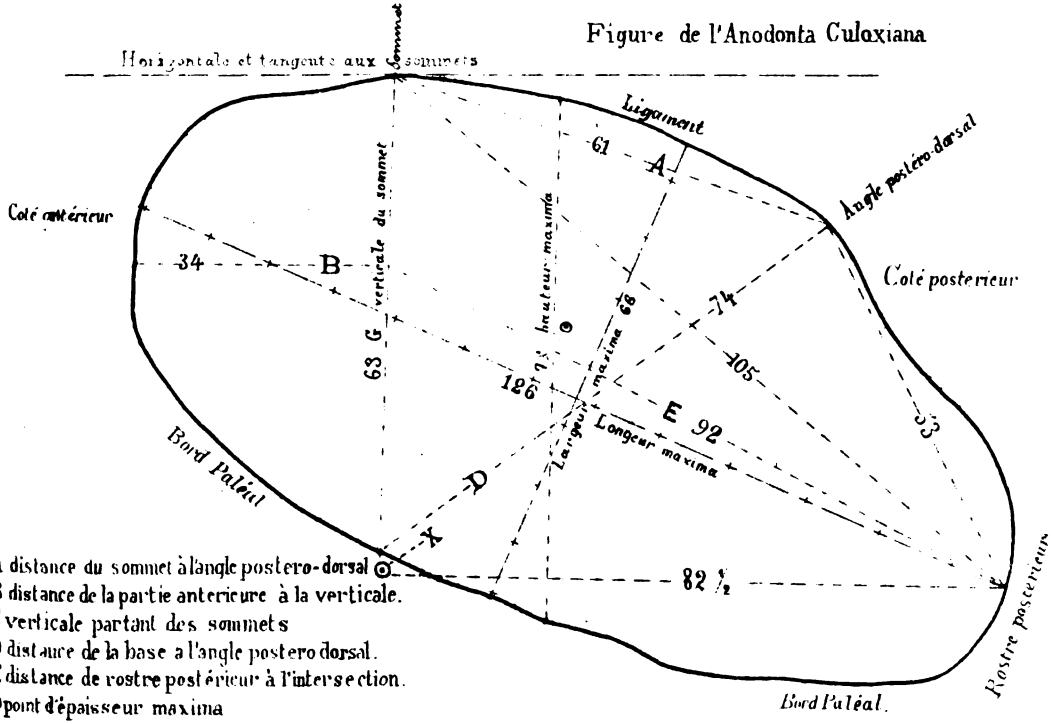

A distance du sommet à l'angle postero-dorsal
B distance de la partie antericure à la verticale.
C verticale partant des sommets
D distance de la base a l'angle postero dorsal.
E distance de rostre postérieur à l'intersection.
⊙ point d'épaisseur maxima

X *Point qu'on a oublié de fixer dans la méthode Bourguignat*

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN-FRANÇOIS FAURE

CHIRURGIEN AVIGNONAIS

SA VIE ET SES TRAVAUX

(1701-1785)

Je ne sais pas de villes ni de provinces qui, plus qu'Avignon et le Comtat-Venaissin, aient le droit de s'enorgueillir de leur passé. Des monuments superbes en attestent la grandeur. Des mœurs et des usages qui subsistent encore, malgré l'indifférence ou le dédain de quelques-uns, témoignent de cette vie facile, exempte de préoccupations, qui laissait à chacun de si doux loisirs pour le repos et le bien-vivre. Nos musées, où sont accumulées les richesses de l'art sous toutes ses formes: sculptures, statues, peintures, etc., rappellent le souvenir de grands maîtres, et proclament combien chez nous fut toujours vivace le goût pour le beau. En littérature, nous ne comptons plus les chefs-d'œuvre dus à nos écrivains ; et, comme si le génie de nos pères avait dû être réellement universel, il n'est pas une branche du savoir humain qu'il n'ait honoré par des noms célèbres, pas une science à laquelle il n'ait donné à toutes les époques un épanouissement merveilleux.

A cet égard, les découvertes succèdent aux découvertes, et chaque jour vient ajouter une nouvelle page au livre d'or de nos célébrités. Dans cette glorification de notre passé, une part, et non la moindre, revient à l'Académie de Vaucluse, dont plusieurs membres, avec un zèle qu'il serait banal de

Digitized by Google

louer, consacrent leur temps et leur érudition à l'étude de notre histoire locale. Vous me permettrez d'apporter mon tribut à une œuvre déjà si féconde. Aussi bien, quelque spécial que soit le sujet de mes études, ai-je la certitude de vous intéresser aujourd'hui ; car, si je viens encore vous parler médecine, c'est à l'occasion d'un homme qui tient sa place parmi nos illustrations, dont les œuvres subsistent, utiles et appréciées, et qui, par-dessus tout, est l'expression de cette générosité native, de cet amour et de ce dévouement envers ses semblables qui a toujours été la qualité dominante du Comtadin et de l'Avignonais.

Jean-François Faure, à qui je consacre cette notice, naquit à Avignon, le 26 janvier 1701, de parents sans fortune et d'humble condition (1). Après avoir fait ses études littéraires jusqu'en rhétorique au collège des jésuites de cette ville, il s'était mis, dès l'âge de seize ans, en apprentissage chez un maître-chirurgien. Il y resta trois ans, puis alla à Nîmes se placer sous la direction du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Après trois nouvelles années passées sous ce maître, nous le trouvons à Montpellier suivant les démonstrations anatomiques du célèbre Soulier. Mais déjà la célébrité des hôpitaux de Lyon l'attirait. Il y avait là un vaste champ d'études et d'observations ouvert à l'activité de son esprit et à son désir immense d'apprendre. Il pensait aussi que nulle part mieux que dans la fréquentation des maîtres qui, à cette époque, élevaient si haut la réputation de l'école de chirurgie lyonnaise, il ne trouverait le couronnement d'études déjà longues et de meilleures garanties de succès dans la carrière qu'il embrassait. Faure arriva à Lyon en 1725, et, en 1733, il fut, après les actes probatoires, reçu au nombre des maîtres en chirurgie de cette ville.

(1) Voici son extrait de baptême relevé dans les Archives de la ville d'Avignon, série GG, actes des paroisses ; *id.* de St-Didier, naissances, 1696-1717, « Anno quo supra (1701) et vigesima septima januarii, pridie natus, hora vespertina et juxta prescriptum sanctæ Romanæ Ecclesiæ a me baptizatus fuit Joannes-Franciscus Faure, filius naturalis et legitimus Dominici et Joannæ-Mariæ Bretonet, conjugum, etc. — Bertrand, Parochus.

Digitized by Google

Alors commença pour lui toute une vie partagée entre les devoirs d'une clientèle des plus étendues, les labeurs de l'enseignement — il tenait dans sa propre maison une école de jeunes élèves en chirurgie — et la production incessante de travaux scientifiques sur les sujets les plus variés de la chirurgie.

Parmi ceux-ci nous citerons comme un des meilleurs, son mémoire sur les tumeurs sublinguales, composé sur des observations recueillies exclusivement dans sa pratique.

Sous le titre de *Tumeurs sublinguales*, Faure a en vue un vice de conformation dont les auteurs ne s'étaient encore que peu occupés. Il consiste en une adhérence exagérée de la langue au plafond de la bouche, se présentant sous la forme soit de brides plus ou moins développées, soit même d'un véritable bourrelet charnu, quelquefois si volumineux qu'on pourrait le prendre pour une seconde langue. Il en observa le premier cas le 22 septembre 1752 chez un enfant né la veille. Pendant toute la nuit le nouveau-né avait fait des efforts impuissants pour téter et n'avait cessé de crier. Avec son grand sens chirurgical, Faure comprit que pour rendre la liberté à l'organe, il fallait fendre ce bourrelet ; couper, en un mot, le filet. La section fut faite en deux temps avec les ciseaux, et immédiatement l'enfant put saisir le mamelon. Il est vrai que, malgré la précaution prise par l'opérateur de s'éloigner des vaisseaux ranins, une hémorrhagie, qui parut au premier abord assez inquiétante, se produisit ; mais il s'en rendit maître au moyen d'une application très ingénieuse de morceaux d'amadou d'inégales grandeurs. Il plaça le plus étroit au fond de l'incision, puis successivement, par gradation, éleva ce remplissage assez haut pour pouvoir l'assujettir avec les doigts. Il le contint ainsi pendant une heure avec les doigts de la main gauche, pendant qu'il faisait un contre-appui avec la main droite placée derrière la tête de l'enfant. Cette compression arrêta complètement le sang.

Le 11 octobre suivant, il eut à faire la même opération sur un autre nourrisson. Il procéda encore par la section,

Digitized by Google

mais pour éviter plus sûrement l'hémorrhagie, « il prit le parti de couper cette espèce de double langue par portions; ce qu'il fit en quatre ou cinq séances et en dix jours de temps, pendant lesquels l'enfant fut nourri avec du lait de vache qu'on faisait couler dans son gosier. » La guérison fut radicale.

Enfin, le 2 mai 1753, un troisième enfant fut opéré par la même méthode et avec le même succès.

Des ciseaux boutonnés, à lames plates et bien tranchantes, est l'instrument qui paraît à Faure le meilleur pour pratiquer la section. Le manuel opératoire était d'ailleurs des plus simples. Le pouce et l'indicateur gauches étant introduits dans la bouche et maintenant la langue, le chirurgien faisait saillir en avant le corps qu'il fallait inciser et, par cette manœuvre, évitait les vaisseaux ranins et écartait le danger de les ouvrir.

Avec ce procédé, la plaie est ordinairement guérie en peu de temps; la salive de l'enfant et le lait dont il se nourrit tiennent lieu de topique. Il suffit, en outre, pour éviter la réunion des parties divisées, de passer deux ou trois fois le jour au fond de la plaie, un pinceau de charpie imbibé de vin sucré.

Faure ajoute que le gonflement sublingual n'exige pas toujours la section; qu'on se trouve souvent en présence d'un simple boursouflement qui s'affaisse de lui-même au bout de peu de temps, et que d'autres fois il suffit, pour amener un dégorgement complet et rendre à la langue son libre jeu, de pratiquer de simples scarifications. Il pense enfin qu'en prenant les précautions indiquées, il est facile d'éviter les vaisseaux et que d'ailleurs, dans le cas où on blesserait l'artère, la compression au moyen de l'amadou suffirait à arrêter l'hémorrhagie.

A cette méthode, à cette instrumentation, à ces préceptes la chirurgie contemporaine n'a rien changé, ni rien ajouté.

Nous opérons encore le filet comme le faisait Faure. C'est en faire assez l'éloge.

Ces observations de tumeurs sublinguales furent publiées

Digitized by Google

dans le tome V des Mémoires de l'académie de chirurgie et valurent à notre compatriote le titre de correspondant de l'académie.

La même année d'ailleurs (1752), il venait d'obtenir, en concurrence avec Bordeu le prix proposé par la même société sur le *caractère des tumeurs scrofuleuses, leurs espèces, leurs signes et leurs cures* (1).

Autant Faure s'est montré chirurgien habile et praticien consommé dans le précédent mémoire, autant il nous apparaît médecin sagace et théoricien judicieux dans celui-ci. Médecin, il le fut d'ailleurs non pas seulement par ses études et ses connaissances en cet art, mais encore légalement par le diplôme de docteur en médecine qu'il prit le 23 août 1739 à l'Université de Valence (2).

Le mémoire de Faure sur les tumeurs scrofuleuses, autrement dites les écrouelles, est une étude véritablement magistrale.

Mais avant de l'analyser, il convient, pour l'intelligence des faits, de bien fixer les idées sur ce qu'au XVIII[e] siècle on entendait par *scrofules*, *tumeurs scrofuleuses*, *écrouelles*, termes qui étaient alors synonymes.

Déjà, à cette époque, la doctrine traditionelle avait subi une révolution considérable dans la signification du terme. Il ne s'agissait plus d'une affection spéciale, rigoureusement circonscrite et localisée dans les glandes du cou ; ce qu'Hippocrate avait appelé le *pessimus colli morbus*. Mais depuis la découverte des vaisseaux lymphatiques par Aselli, on considérait les scrofules comme une maladie générale due à une

(1) C'est pour la seconde fois qu'en 1751, l'académie de chirurgie avait proposé ce sujet. Il y eut six concurents : Bordeu, Charmetton, Faure, Goursaud, Magault et un anonyme Leurs mémoires sont reproduits *in-extenso* dans le tome III, pages 2 et suivantes des prix de l'académie royale de chirurgie ; Edition de Paris 1819. — Le mémoire de Charmetton fut en outre imprimé à Avignon en 1752.

(2) On trouve une copie de son diplôme de docteur en médecine dans le registre D, 153, folio 336, des archives de l'Université d'Avignon.

Digitized by Google

perversion fonctionnelle de la lymphe, atteignant le plus souvent sans doute les ganglions du cou, mais pouvant affecter toutes les glandes lymphatiques, quel qu'en soit le siège. C'était en un mot la maladie de tout un système organique et non plus une maladie spéciale à une région.

Telle est désormais la théorie-mère ; les auteurs pourront la modifier dans les détails, la combiner avec des hypothèses étiologiques secondaires, en vue de donner plus de précision à la cause ; mais le trouble de la fonction lymphatique sera toujours en dernière analyse, la cause première et efficiente de la maladie, quelque variable que puisse être le point de départ de l'altération.

Faure se prononce, lui aussi, pour ce rôle prédominant de la lymphe ; mais nous verrons quels facteurs il fait intervenir à son tour pour préciser la question.

Après un historique très complet des auteurs qui depuis Hippocrate ont écrit sur cette matière, il examine les caractères et les signes diagnostics des tumeurs scrofuleuses.

Pour l'homme de l'art le scrofuleux est reconnaissable déjà à l'aspect tout spécial qui le caractérise, à sa lèvre supérieure proéminente, à ses yeux qui sont le siège d'opthalmies à répétition ; etc.

D'autre part, les tumeurs scrofuleuses sont peu douloureuses. Un abcès de cette nature donne issue, lorsqu'on le vide, à une matière grumeleuse fort dissemblable du pus ordinaire. Quant à la cause de l'indolence, Faure l'explique par ce fait que le *suc* qui forme le fond des écroulles n'a de sa nature aucun mauvais caractère et ne contient aucun principe capable de causer lacération ou picotement aux nerfs.

Il croit peu à l'existence de maladies héréditaires, encore moins admet-il que les scrofules le soient.

Il en donne pour raisons que les scrufules n'apparaissent d'ordinaire que vers la quatrième ou cinquiène année ; qu'elles n'attaquent pas tous les enfants d'une même famille ; que le nourrisson ne les communique point à la nourrice ni la nourrice au nourrisson, qu'elles ne paraissent enfin que lorsque l'enfant se nourrit d'aliments solides.

Digitized by Google

Sans doute on peut faire des réserves sur la valeur de pareils arguments, mais cette opinion n'en est pas moins d'accord avec les idées actuelles ; nous ne croyons pas à l'hérédité de la scrofule.

Faure n'admet pas non plus le pouvoir contagieux de la maladie, et il n'hésite pas à repousser sur ce point l'opinion générale, bien que cette opinion fut fort ancienne, puisqu'au rapport de Laurentius, les médecins de Paris, chargés par le parlement (1578) de prononcer sur le pouvoir contagieux des écrouelles, avaient décidé qu'elles sont communicables par le seul contact, et que le pain même peut être infecté par l'haleine de personnes attaquées de cette maladie et séjournant dans la même chambre.

Fait curieux et qui montre bien l'éclectisme de la société de chirurgie, Bordeu, qui au même concours obtint le second prix, est, à l'encontre de notre compatriote, partisan résolu de la contagiosité de la scrofule. Quant à nous, là dessus encore nous donnons raison à Faure contre ses concurrents.

Au point de vue étiologique, il n'accepte non plus aucune relation entre la scrofule et la syphilis; mais il croit à la transformation possible des écrouelles en squirrhe et n'est pas loin de tenir pour certain que ce ne sont là que deux formes différentes d'un même principe, changeant de caractère suivant l'âge du sujet : écrouelles dans le jeune âge, squirrhe chez les gens âgés. On sait que Celse a décrit des scrofules cancéreuses, et c'est évidemment sur les données de la tradition que Faure se base pour admettre cette transformation. De nos jours, les néoplasmes désignés dans la pathologie chirurgicale sous le nom de *lymphosarcomes* ne correspondent-ils pas, eux aussi, à ces sortes de scrofules cancéreuses ?

Plus loin, notre compatriote émet une assertion qui, cette fois est bien en contradiction avec les idées scientifiques de notre époque. Il pense que les scrofuleux guérissent aisément des opérations de chirurgie; ce qui tiendrait, selon lui, à l'abondancedu suc nourricier qui est en eux et qui facilite grandement la réparation ; c'est du reste par cette dernière remar-

Digitized by Google

que que nous entrons de pleins pieds dans les théories de l'auteur sur la production des écrouelles. Pour lui, en effet, si elles dépendent, d'une part, de la laxité et de la faiblesse des parties solides, elles tiennent plus encore à la surabondance des liqueurs épaissies, et c'est parce que chez les enfants les fluides de toute espèce sont en plus grande quantité et la force élastique des fibres des vaisseaux glandulaires moindre, que les scrofules les attaquent presque exclusivement.

Les fluides n'étant pas repoussés hors des lieux où ils ne devraient pas séjourner, leur accumulation y devient d'autant plus grande que la résistance des solides y est moindre et l'apport de ces fluides plus considérable. La circulation locale devient ainsi paresseuse et l'obstruction se produit. Que si on demande à quoi est due cette surabondance des liqueurs épaissies, Faure répond que, par suite de la voracité naturelle des enfants, le chyle imparfaitement élaboré produit un sang visqueux et par suite un suc nourricier épais et mal conditionné, lequel séjourne dans le tissu de la glande, y produisant d'abord obstruction, puis engorgement et comme conséquence forcée, tumeur volumineuse.

Mais il fait encore intervenir dans la production des écrouelles un facteur auquel nous serions loin de nous attendre. Il ne s'agit en effet, de rien moins que du mélange de la liqueur séminale au sang, lequel aurait lieu vers l'âge de sept ou huit ans, et il dit : « Il est certain qu'à mesure que l'enfant avance en âge et que les glandes qui servent à la filtration de cette liqueur grossissent et se fortifient, il s'en sépare une plus grande quantité, et cette liqueur, ne s'évacuant point encore par les voies qui lui seront ouvertes dans la suite, est obligée de refluer dans la masse; peut-être y cause-t-elle quelque altération. »

Certes, voilà une théorie originale que Warthon avait émise le premier, sous prétexte que cette maladie guérirait spontanément au moment de la puberté; mais la science moderne ne l'accepte point, et de ce que les écrouelles disparaissent souvent à l'âge de la puberté ou de ce que, suivant l'opinion —

Digitized by Google

opinion problématique d'ailleurs — de Quincy, l'acte vénérien diminue la quantité de l'humeur scrofuleuse, elle n'admet point pour cela la vérité de l'axiome *post hoc, ergo propter hoc*. Et puis, d'ailleurs, comment expliquer que les écrouelles sont au moins aussi fréquentes chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons ? Faudrait-il attribuer au sang menstruel les mêmes effets ?

Quoi qu'il en soit, il ressort de l'exposé même de la théorie de Faure sur le mode de production des écrouelles que notre compatriote est en médecine solidiste ou, comme l'on disait alors, mécanicien. Il le proclame d'ailleurs lui-même sans ambages : « Point n'est besoin, dit-il, de donner pour cause des écrouelles les sels, les acides, les âcres, les humeurs mélancoliques, la pituite dégénérée etc. La viscosité de la lymphe nourricière et le mélange de la liqueur séminale constituent une cause plus vraisemblable et d'autant plus opiniâtre qu'elle est plus naturelle. » Il se sépare ainsi très nettement de la plupart des médecins qui adoptaient encore les théories humorales fondées sur la chimiatrie, et qui partant considéraient la scrofule comme produite par une dégénérescence de la lymphe, dégénérescence acide pour les uns, alcaline selon les autres.

Logique avec lui-même, c'est encore en mécanicien que Faure formule les indications du traitement médical. Je dis du traitement médical, car c'est le seul qu'il adopte, le seul qu'il dise convenir à cette affection. Vous conviendrez comme moi que pareille affirmation est bien extraordinaire dans la bouche d'un chirurgien, alors surtout que la plupart des praticiens de tous les temps avaient affirmé que les tumeurs scrofuleuses n'étaient guérissables que par l'intervention chirurgicale : *Tantum præsidia sunt in manu* ; ou proclamaient avec Sanctorius que l'extirpation était absolument nécessaire : « *Strumæ numquam sanabuntur, nisi evellantur.* » Les raisons que Faure donne de sa manière de voir sont loin d'être à l'abri de la critique. Ces raisons de non-intervention sont au nombre de quatre : 1° Il arrive souvent que la résolution

Digitized by Google

se fait malgré les apparences d'ouverture prochaine ; 2° si la tumeur est au visage ou au cou ou sur quelque autre partie apparente, on attribue toujours la difformité de la cicatrice à l'impéritie ou à la précipitation du chirurgien ; 3° eu égard au traitement on ne gagne rien, étant obligé d'en user à peu près comme si la tumeur n'était point ouverte ; 4° enfin, l'on est exposé à ouvrir avant l'entière maturation des matières.

L'intervention chirurgicale ainsi écartée, et reprenant l'idée que les écrouelles sont produites par la viscosité du chyle, du sang, du suc nourricier et par les changements survenus dans la disposition des parties affectées, Faure en induit que le remède le plus efficace sera celui qui, pris à l'intérieur, détruira ces viscosités dans leur source même et pénètrera jusqu'au foyer du principe morbifique. Ce remède, ce spécifique, il croit l'avoir trouvé, d'après les résultats de sa pratique, dans la composition suivante, dont il y a lieu, dit-il, de proportionner la dose à l'âge et à l'état du malade.

« Prenez du savon d'alicante depuis quinze grains jusqu'à un drachme ; de la poudre d'éponge brulée et calcinée, depuis dix grains jusqu'à un demi drachme ; de la poudre des deux scrofulaires depuis six grains jusqu'à un scrupule ; de la limaille d'acier depuis six grains jusqu'à un scrupule. Liez le tout avec suffisante quantité de sirop des cinq racines. Au cas où ce remède manquerait d'activité, on y ajouterait de la poudre de vipère. Il y aura lieu aussi de prendre en boisson de l'eau saupoudrée de chaux, dans laquelle on aura fait infuser préalablement une pincée de sommités de romarin.

Malheureusement les spécifiques sont rares en thérapeutique, et celui de notre chirurgien n'a pas survécu aux efforts qu'il fit pour lui donner la vogue. Qui songerait maintenant à traiter les manifestations scrofuleuses par l'éponge brûlée, le savon d'alicante ou la poudre de vipère ? Ici donc il convient de juger Faure, non d'après l'état actuel de la science, mais en tenant compte de ce qu'elle était à son époque. Si on se place dans telle condition, on ne pourra que le louer de ses efforts et reconnaître qu'il était sur bien des points en avance

Digitized by Google

sur ses contemporains. Lui du moins, quels que fussent ses principes religieux, ne croyait pas à la guérison des écrouelles par la simple imposition des mains, fussent-elles royales, et au milieu de la vogue générale, faisait les plus sages réserves sur l'efficacité du mercure dans le traitement de cette affection.

Mais là où Faure est complètement d'accord avec nos idées, c'est lorsque, abandonnant le domaine de la spéculation théorique et n'invoquant plus que les données pratiques de l'observation, il formule les préceptes de la prophylaxie de la scrofule. Ayant observé que cette affection sévit surtout dans les lieux bas et humides ou plusieurs gens vivent en commun, sont nourris de mets grossiers, mangent beaucoup de pain, sont vêtus malproprement, respirent un air malsain, il proclame que le meilleur moyen de prévenir les scrofules, consiste à tenir les jeunes gens qui vivent en commun, vêtus proprement, à les faire laver et changer de linge fréquemment, à allumer l'hiver des poêles dans les lieux qu'ils habitent, afin d'éviter l'action du froid humide, à les nourrir le mieux possible et à leur faire suivre un régime exact dans leur alimentation. L'air des locaux où ils vivent sera, ajoute-t-il, souvent renouvelé. Ils feront chaque jour un exercice modéré, et on les occupera au travail pour éviter la paresse et l'oisiveté. Trousseau n'a pas mieux dit. Après de si sages préceptes, nous passerons à Faure le bol de savon d'alicante ou autre, l'eau de chaux en boisson et la poudre de romarin, d'anis, de safran ou de fenouil qu'il recommande d'incorporer dans le pain des enfants prédisposés à la scrofule.

Tel quel, le mémoire de Faure fait date dans l'histoire de la scrofule. Sans doute bien des recherches avaient été faites avant lui, mais aucune œuvre importante, aucun livre n'avaient encore été consacrés exclusivement à la question. Ce témoignage n'est pas seulement le nôtre, Brissaud, dans son article « Scrofule, » du *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (tome XXXII, Paris 1881), rend justice à l'œuvre de notre compatriote. Parmi les mémoires présentés

Digitized by Google

en 1749 pour le prix de l'académie de chirurgie, « trois, dit-il, resteront comme des monuments de valeur, ceux de Faure, de Charmetton et de Bordeu. Il est certain que dans ces travaux, comme dans tous ceux qui les avaient précédés, les écrouelles proprement dites tiennent la place la plus considérable, mais on y reconnaît aussi de grands efforts en vue de préciser les conditions étiologiques de la scrofule. Malheureusement les notions erronées ou défectueuses qui avaient cours à cette époque sur la nature des miasmes ou des virus entraînèrent ces jeunes gens, concurrents du prix académique, au-delà des limites scientifiques ; la plupart conclurent en faveur de la contagiosité des scrofules. Mais peu importe, il resta et il reste encore des mémoires de Bordeu, de Charmetton et de Faure, beaucoup de données précieuses sur le mode d'apparition et la marche de la maladie. »

A Faure revient la part principale de ces éloges. C'est son mémoire que l'Académie couronna, et il sut, d'autre part, éviter les erreurs pour lesquelles des réserves sont faites dans l'appréciation que nous venons de rappeler.

Jusqu'ici, cependant, si Faure honore Avignon par sa naissance, c'est du moins Lyon où il pratique, qui recueille le bénéfice de ses travaux et de sa renommée.

Faure était resté célibataire. C'étaient les pauvres et les malades qui lui tenaient lieu de famille, et c'est pour eux qu'il prodiguait toute sa science et son entier dévouement. Mais une sœur aînée lui restait à Avignon, et un jour, las sans doute de ce vide intime du cœur qui, à nulle autre époque, ne vous étreint plus douloureusement qu'à la maturité de la vie, il se surprit, en contemplant le grand fleuve qui coulait à ses pieds, à suivre d'un œil d'envie ses flots rapides qui s'en allaient au loin baigner les vieux remparts de sa ville natale et le sol qui gardait encore tant de souvenirs de son enfance. Alors son parti fut pris et, cédant aux sollicitations de cette sœur, il quitta Lyon, où depuis plus de quarante ans il exerçait avec tant de succès, et il revint habiter définitivement Avignon, qu'il avait quitté à l'âge de vingt ans. C'est en 1769

Digitized by Google

que ce retour s'effectua. Inutile d'ajouter que ce fut avec une extrême joie qu'il y fut accueilli. Et comme chacun connaissait son humanité et sa bienfaisance, il fut nommé successivement recteur de l'Aumône, dont il fut le bienfaiteur, recteur de l'œuvre des insensés et enfin protecteur de l'œuvre des Filles de la garde, à laquelle il devait à sa mort laisser par testament un capital de 6.000 livres.

Mais ces soins donnés à la charité publique ne l'empêchaient point de travailler encore activement de son art.

Faure, nous l'avons vu, avait pris ses lettres de doctorat en médecine à Valence ; or, en vertu des règlements de notre ancienne université, aucun médecin gradué dans une université étrangère ne pouvait pratiquer à Avignon, ni dans le Comtat sans s'être fait préalablement immatriculer à la faculté de médecine d'Avignon. Faure se soumit à la loi commune, et le 13 juillet 1776, il fit enregistrer ses lettres de doctorat.

D'autre part, la corporation des maîtres-chirurgiens avignonais le reçut avec empressement dans son sein.

Cette seconde période de la vie professionnelle de notre chirurgien ne fut pas moins féconde que la première ; et pour avoir changé de théâtre, son existence toute de labeurs et de dévouement n'eut pas de moindres succès.

Des nombreuses productions scientifiques qu'il y mit aussi au jour, il en est une sur laquelle nous voulons insister plus particulièrement, car elle fut, pour ainsi dire, le couronnement de son œuvre scientifique. Le retentissement en fut, d'ailleurs, d'autant plus considérable que cette fois ce fut une véritable découverte qu'il donna au monde savant.

L'académie de chirurgie avait, dans deux concours successifs, donné cette question à traiter :

« *Quels sont les inconvénients qui résultent de l'abus des onguents et des emplâtres, et de quelle réforme la pratique vulgaire est-elle susceptible à cet égard dans le traitement des ulcères ?* »

Ce sujet fut proposé pour la troisième fois en 1774, avec

Digitized by Google

promesse d'un prix triple. Faure, quoique septuagénaire, n'hésita pas à concourir et envoya un mémoire qui, au rapport de Louis, fit une grande sensation et valut à son auteur le titre d'associé de l'académie (1).

C'était le moment où une réaction salutaire se produisait contre le traitement classique des plaies par les emplâtres et les onguents. Pressentant l'avenir, les chirurgiens français non seulement à la suite de Magatus (2), de Belloste, de Louis, de Pibrac, etc..., commençaient à préconiser les pansements rares, mais ils avaient aussi perdu la foi dans ces compositions complexes et hétérogènes auxquelles, depuis Hippocrate et Galien, les praticiens les plus en vogue de tous les temps et de tous les pays avaient attaché leurs noms, tels que les emplâtres de Guy de Chauliac, de Crolllus, de Paracelse, pour ne parler que des plus fameux. On doutait maintenant de la vertu de ces onguents dits vulnéraires, résolutifs, digestifs, suppuratifs, mondicatifs, incarminatifs, etc., faits de plantes, de gommes, de graisses d'animaux, de cire, d'huiles ; à bases de bouillon blanc, de trèfle, de polium, de lin, de térébenthine, de poix de bourgogne, etc., etc., jusque-là si vantés, quoique aussi nombreux qu'infidèles. Des chirurgiens, et non des moins expérimentés, n'employaient plus en fait de maturatifs que des cataplasmes anodins de mie de pain. D'autres, à l'exemple de Louis et de Pibrac, se servaient, pour tout pansement, de charpie sèche. Puis était venu Goulard qui, avec ses préparations d'extrait de saturne, avait mis en évidence, par l'accueil qui avait été fait à ce nouveau mode de pansement, le discrédit profond dans lequel étaient définitivement tombés les topiques des anciens. Enfin, renchérissant encore sur la simplicité de la méthode, le chi-

(1) Le mémoire de Faure est inséré *in extenso* dans le tome V des Mémoires de cette Société, page 540, édition de 1819.

(2) Magatus voulait qu'on ne pansât les plaies que tous les quatre jours : « Si turondis omissis, vulnera quarto quoque tantum die medicentur, omnia medicamenta tam simplicia quam composita quæ pro eorum curatione in libris reperiuntur, erunt efficacia » (Magatus, *De rara vulnerum medicatione*; centuria II, aphor 44.)

Digitized by Google

rurgien Lamorier avait, dès l'année 1732, lu à l'académie de Montpellier un mémoire dans lequel il rappelait de nombreuses guérisons dues à l'emploi exclusif de l'eau chaude.

Tous ces faits avaient ému le monde savant, et c'est de cette émotion que l'académie de chirurgie s'était faite l'écho en mettant au concours cette question des inconvénients qui résultent de l'abus des emplâtres dans le traitement des ulcères.

Faure avait lui-même obtenu de bons résultats de l'application de l'eau chaude et des pansements rares qui avaient, selon lui, pour effet *de ne pas déranger* l'ouvrage de la nature par une intervention intempestive; mais son génie inventif lui fit trouver mieux. A lui aussi une longue expérience avait démontré que tous les topiques employés jusqu'alors pour la guérison des ulcères et autres plaies étaient plutôt nuisibles qu'utiles; car il remarquait que tous ces ingrédients, en rancissant, formaient une atmosphère empestée capable d'infecter la plaie et d'en rendre ainsi la guérison plus difficile. Alors il rompit radicalement avec la pratique ancienne et n'eut plus recours, pour ses pansements, qu'à l'emploi de la chaleur sous ses formes diverses : application de charpie trempée dans l'eau chaude, cautérisation avec le feu potentiel, la pierre infernale, le beurre d'antimoine, etc. Les bons effets qu'il obtint surtout du feu potentiel, le conduisirent ensuite à chercher à tirer du feu naturel lui-même ou de la chaleur portée au plus haut degré un secours efficace dans le traitement des affections externes Il l'appliqua d'abord à de toutes petites plaies qu'il guérit, en en approchant simplement la flamme d'une bougie ou d'une lampe; mais observant que la lumière fatiguait la vue et que la *direction de la flamme allait de bas en haut plutôt que de côté*, il adopta le charbon et en fit la première expérience sur lui-même, en mai 1764, dans le traitement d'une plaie contuse qu'il avait au pouce de la main droite. Il lui suffit, raconte-t-il, d'en approcher un charbon incandescent pour la guérir promptement. Ainsi convaincu par son expérience personnelle, il n'hésita pas à

Digitized by Google

conseiller l'usage du charbon à tous ceux qui avaient des engelures ou de petits maux aux mains et aux doigts ; tous furent guéris en peu de temps. Les succès qu'il obtint augmentèrent sa confiance, et, en l'année 1772, il fit pour la première fois l'application de sa découverte au traitement, cette fois, d'un véritable panaris de la gaîne. Le malade était en fort triste état et ses souffrances étaient si vives qu'il ne pouvait dormir ni le jour ni la nuit. Faure lui conseilla de placer un charbon ardent sur une assiette remplie de cendres et d'y présenter fréquemment le doigt. Ce fut merveille. Le panaris s'ouvrit de lui-même, suppura pendant vingt-quatre heures et en huit jours la guérison fut complète. Un autre se guérit d'un ulcère au pied par l'approche du charbon tenu avec une pincette. Un total de 43 observations données par Faure dans son mémoire confirment enfin l'efficacité de ce traitement dans les cas les plus divers : d'anthrax, d'érysipèle, d'herpès, de morsures et de plaies de tous genres.

La méthode était désormais créée. Son auteur l'appelle *l'exercice du charbon*. Elle consistait à approcher et à éloigner alternativement ce corps incandescent de la partie malade, afin de la soumettre à la chaleur la plus forte possible sans aller toutefois jusqu'à la brûlure ; 40 degrés Réaumur est la température convenable ; elle suffit pour que l'ulcère ou la plaie se déterge et coule.

Maintenant que sa méthode a la consécration de la pratique, Faure en donne la théorie.

Or, si le feu agît d'une façon si efficace, c'est que selon lui, il réalise ces trois conditions nécessaires pour la guérison des ulcères : il en vivifie les bords, en déterge le fond et en dégage les parties adjacentes. En exposant la partie ulcérée à la chaleur du charbon, on la place dans l'atmosphère la plus saine et la plus salubre qu'il soit possible de trouver, et on éloigne ainsi la contagion et l'infection de l'air corrompu par la propre exhalaison de l'ulcère. En ceci Faure a bien réellement l'intuition du parasitisme dans les plaies cutanées. Il dit expressément qu'il y a souvent plus de *localité* qu'on

Digitized by Google

ne pense dans les affections de cette nature. Et comme pour affirmer la netteté de ses vues sur ce point, il rappelle que plusieurs médecins, suivant l'exemple donné par Hippocrate, ont conseillé d'entretenir en temps d'épidémie des feux publics pour attaquer le principe contagieux contenu dans l'air.

La chaleur en dilatant les vaisseaux engorgés, facilite encore l'écoulement des liqueurs et par les actions et réactions qu'elle produit sur les nerfs excite l'énergie vitale des parties atteintes.

Et plus loin il ajoute:

« On doit reconnaître un phénomène constant dans les êtres vivants, par lequel les fibres séparées tendent toujours à se réunir et à se recoller; ce qui arriverait à l'ulcère s'il n'y avait des corps étrangers qui y fissent obstacle ; or ces corps étrangers sont tout ce qui n'est pas partie organique et vivante de la fibre et dont il faut que la nature se débarrasse.

« C'est par l'inflammation qu'elle arrive à son but, l'inflammation que l'ignorance a pu regarder comme un nouveau mal et qui aux yeux d'un chirurgien éclairé parait être d'une nécessité absolue.

« L'inflammation est caractérisée par le gonflement, la rougeur, la chaleur et la douleur, mais la chaleur en est véritablement le seul symptôme ou principe actif et bienfaisant auquel les autres sont subordonnés. Or l'analogie entre l'inflammation et l'action du feu n'est-elle pas manifeste? Le feu échauffe la partie, il la colore, en relève le ton et en aiguise la sensibilité; elle y occasionne donc une *inflammation artificielle*, qui est douée de tous les avantages de la naturelle sans en avoir les inconvénients, parce qu'elle ne coûte rien à la nature, qui ne parvient spontanément au but que par des efforts pénibles et quelquefois dangereux, n'ayant d'autre instrument que la contraction des solides et l'augmentation de vitesse des liquides; ce qui peut la fatiguer et même l'excéder, occasionner des spasmes, des métastases, etc, comme cela arrive dans la fièvre de suppuration, à laquelle on tâche de mettre un frein par les saignées, la diète, etc....

« Ces secours deviennent superflus par la chaleur toujours

Digitized by Google

modérée que nous mettons en usage, par laquelle la nature est dispensée de tous ces efforts ; car dès l'instant après l'exercice de cette chaleur et quelquefois dans le moment même, le malade ressent un soulagement marqué ; ce qui m'a été confirmé par nombre de mes malades, qui ont ressenti une espèce de fraîcheur qui ne pouvait procèder que du dégagement des parties tuméfiées par l'écoulement facile que procure la chaleur portée au trentième ou quarantième degré Réaumur, par laquelle l'éréthisme a été vaincu et détruit. »

Nous avons tenu à citer tout au long ce passage. Mieux encore que dans son précédent mémoire, Faure nous y montre quelles étaient ses doctrines en physiologie et en thérapeutique.

Sans doute le solidisme tient toujours chez lui une grande place pour expliquer le mécanisme de l'altération morbide et de sa réparation ; mais il ne s'agit là, en réalité, que des voies et moyens. Au-dessus d'eux est une force vivante, insaisissable dans son principe, mais manifeste dans ses effets, qui n'est autre que la nature elle-même, toujours en action. C'est elle qui, après avoir donné l'impulsion première, entretient et règle le mouvement vital par le seul effet de l'irritabilité de la fibre, ainsi que l'a démontré Haller. C'est elle encore qui, bienfaisante par essence, guérit en médecine et répare en chirurgie : *natura morborum medicatrix*. Mais pour guérir, elle doit faire certains efforts, et le rôle de l'homme de l'art doit être précisément de diminuer ces efforts, de les rendre moins pénibles, et d'aider cette *bonne nature* dans l'accomplissement de sa tâche. A plus forte raison ne doit-il pas, par une intervention maladroite et inopportune ou un traitement mal approprié, paralyser l'énergie vitale, source de la vie et de la santé.

Voilà bien du vitalisme, mais c'est un vitalisme large, d'une simplicité grandiose, dégagé de toute conception mystique et de toutes formules abstraites, tel qu'il convient réellement à un esprit droit et positif; tel, enfin, qu'à cette même époque, le professait dans notre Faculté de médecine le professeur

Digitized by Google

Ignace-Vincent Voullonne. Ce vitalisme, loin d'annihiler le rôle du médecin en le condamnant à une dangereuse inertie, agrandit au contraire sa sphère d'action et fait de lui l'auxiliaire véritablement indispensable de la nature.

C'est en partant de ces vues justes que Faure entrevoyait pour sa méthode les plus grands succès dans le traitement des abcès froids; car seule elle était capable de procurer une inflammation factice apte à donner l'action aux humeurs stagnantes en réveillant le ressort des fibres et en procurant une suppuration louable.

Mais cette méthode se recommandait encore par d'autres avantages, qui, pour venir en seconde ligne, n'en étaient pas moins à apprécier, surtout dans la médecine des pauvres. On dirait même que c'est surtout pour eux que Faure l'avait créée, tant il insiste sur ce côté de sa découverte. C'est d'abord la facilité qu'il y a de l'employer dans tous les lieux; puis la répétition fréquente qu'en peut faire le malade lui-même pour accélérer sa guérison, l'économie des emplâtres et des onguents, celle des linges — la vingtième partie de ceux qui sont employés communément étant plus que suffisante, parce qu'il ne faut mettre immédiatement sur l'ulcère qu'un vélin ou papier huilé, pour éviter le collement ou le frottement, et qu'il suffit de recouvrir le tout d'une compresse, — et enfin ce qu'il y a évidemment de plus admirable et de moins dispendieux, ajoute-t-il, c'est la découverte que je viens de faire, laquelle consiste à présenter la partie ulcérée à l'ardeur du soleil, au moment où cette chaleur atteint 33° Réaumur. On voit alors couler de tous les points qui peuvent donner issue à la matière purulente la même rosée que la chaleur du charbon procure. On pourra donc, dans les pays méridionaux, se servir de l'insolation pour terminer la cure des ulcères.

Tel est en substance le mémoire de Faure; mais indépendamment du sujet qui fait le fond même de son travail, et qui en constitue l'originalité, il est encore riche de faits et de considérations de tout ordre. Plus d'un aphorisme qu'on y rencontre a la valeur d'un axiome. Tel celui-ci : Pour guérir

Digitized by Google

les ulcères rebelles, il suffit souvent de changer la solution de continuité en plaie simple. Et cet autre: Dans le traitement habituel des plaies la suppuration dure toujours plus qu'il ne convient, tandis que par l'emploi du feu cette suppuration est moindre et la cicatrisation plus rapide. Cet autre encore : Les pansements trop souvent réitérés sont nuisibles ; ce qu'il démontre par des exemples probants.

Voici, en terminant, une observation qui n'est pas sans intérêt. Comme tous les chirurgiens avignonais, Faure avait reconnu que les maux de jambes traités par les moyens ordinaires étaient très longs à guérir sous le ciel d'Avignon ; ce qu'il attribuait à la quantité considérable de salpêtre répandu dans l'air, mais l'emploi du feu peut corriger, d'après lui, cette influence. Il assure, en effet, que par sa nouvelle méthode les plaies aux jambes guérissent aussi vite que les autres.

Cependant le bruit de cures si brillantes s'était bientôt répandu. Les chirurgiens et les médecins avignonais, frappés de tels résultats, avaient à leur tour essayé la méthode. M..., chirurgien de l'aumône, l'avait employée sur une boulangère qui avait depuis deux ans sur le pouce de la main droite une tumeur enkystée de la grosseur d'un œuf de pigeon. En un mois et demie la tumeur disparut. De son côté un médecin de réputation en trois quarts d'heure d'exercice du charbon fit disparaître un panaris. Un succès plus grand encore obtenu par le même praticien fut la guérisson d'un véritable panaris de la gaîne avec exfoliation des tendons. Un autre médecin d'Avignon, M..., « homme éclairé dans l'art de guérir et doué de toutes les plus aimables qualités sociales, plein de probité et de modestie », se guérit lui-même de la même façon d'un panaris, et, plein de reconnaissance, confia à Faure son fils, attaqué du même mal. La guérison non plus ne se fit pas fait attendre.

Par le fait, l'œuvre était maintenant définitiment jugée. Comment dès lors s'étonner si le travail de Faure, recommandable à la fois par l'originalité du sujet, la justesse des théories et l'excellence des résultats pratiques ait fait grande impres-

Digitized by Google

sion sur la commission de l'Académie et lui ait paru l'ouvrage d'un homme de génie et d'un praticien instruit; ce sont les termes mêmes du rapporteur. Ce fut de plus une véritable satisfaction pour elle, quand, s'étant prononcée pour cemémoire, elle vit, à l'ouverture du pli cacheté, que le lauréat était Jean-François Faure, déjà correspondant de l'Académie, ancien professeur de chirurgie et de l'art des accouchements à Lyon, présentement retiré à Avignon et le même qui en 1752 avait remporté le prix de l'Académie sur les scrofules. A l'unanimité il fut décidé que Faure serait proposé au roi pour une place d'associé et que son mémoire serait imprimé (1), L'Académie décernait ainsi à notre compatriote la plus haute récompense dont elle pouvait disposer.

Je ne crains pas, Messieurs, que vous m'accusiez de m'être attardé plus que de raison sur la découverte de Faure. Elle méritait par son importance plus qu'une courte mention. Qui donc d'ailleurs, sur le point de quitter une personne aimée, n'est point jaloux de prolonger le moment des adieux? Les minutes que l'on dérobe ainsi à l'absence, pour être douloureuses, n'ont-elles pas cependant un charme infini? Combien plus encore si l'adieu doit être définitif et la séparation éternelle! Faure venait en effet de chanter son dernier chant du cygne. En 1779 il fut atteint d'une rétention d'urine, dont il guérit par l'usage du lait, mais qui nécessita le repos et lui interdit tout travail intellectuel suivi. Quand il fut parvenu à sa 85e année, il sentit par le déclin de ses forces qu'il touchait à la fin de sa carrière. Une transpiration supprimée, dit son premier biographe (2), ayant excité de la fièvre, l'humeur dartreuse, assoupie depuis longtemps, se manifesta sur toute l'étendue du corps par une éruption croûteuse. Il

(1) Il est en effet inséré dans le tome V, page 540 des Mémoires de cette société.

(2) Louis, « *Éloge de Jean-François Faure*, lu dans la séance publique de l'Académie de chirurgie du 3 avril 1788. Barjavel a également consacré une courte notice à ce chirurgien dans son Dictionnaire biographique et bibliographique de Vaucluse.

Digitized by Google

mourut le 13 décembre 1785, laissant l'Aumône générale pour héritière universelle.

Sa mort fut véritablement un deuil pour la cité. Chacun le pleura, et notre Faculté de médecine, en témoignage de ses regrets personnels, consigna dans ses registres, la mention de ce douloureux événement (1).

J'aurai dans la suite à faire défiler devant vous bien d'autres grandes figures de chirurgiens et de médecins avignonais. J'aurai à vous rappeler bien des noms qui se recommandent à notre mémoire, non seulement par de grands services rendus à la science et à l'humanité, mais aussi parce que quelques-uns de ces noms sont, de nos jours encore, portés avec éclat par leurs petits-fils, dignes héritiers de leur valeur professionnelle et de leur réputation. Quelque grands cependant que soient leurs mérites, ils ne nous feront point oublier ceux de Faure, et si notre reconnaissance les élève sur un piédestal, je vous le dis d'avance, il ne portera pas d'autre inscription que celle que je voudrais voir gravée en lettres d'or sur celui de Faure :

A SES CHIRURGIENS ET A SES MÉDECINS CÉLÈBRES ET BIENFAISANTS
LA PATRIE AVIGNONAISE RECONNAISSANTE.

Dr Victorin LAVAL.

(1) Die decima tertia mensis decembris, anni 1785, hora nona, obiit in Domino nobilis dominus Joannes Franciscus Faure, almæ Universitatis Valentinensis doctor medicus, in universitate nostra matriculatus, ætatis annum octogesimum quintum agebat. » (*Archives de l'Université d'Avignon*, *D.* 151 *fol* 491 *verso.*)

Digitized by Google

STANCES INÉDITES

Ces quelques vers sont des fragments d'un poème de jeunesse. L'auteur ne sait s'ils auront pour le lecteur quelque charme, mais pour lui ils conservent celui d'un souvenir.

A UNE INCONNUE

Être fait de lumière et de chair, ange et femme,
J'ai surpris dans tes yeux les beautés de ton âme;
J'ai vu bondir ton cœur sous ton sein soulevé,
J'ai, depuis ce temps-là, plus d'une fois rêvé.

L'artiste amant du beau qui forma Galathée
Aurait à son chef-d'œuvre attaché moins de prix,
Et, sa blanche statue, il l'aurait rejetée
Si tu t'étais montrée à ses regards épris.

Tu portes en toi-même un indicible charme
Qui toujours nous attire et toujours nous alarme;
Encore qu'on en souffre, on le bénit tout bas,
Et même en ton absence, on ne s'y soustrait pas.

D'où te vient ta magie, ô belle enchanteresse ?
Jamais aucune fée eut-elle ce pouvoir ?
Tu causes, à ton gré, la folie et l'ivresse ;
Pour tomber à tes pieds, il suffit de te voir.

Digitized by Google

UN INCENDIE

IDYLLE DIALOGUÉE

— Ne sortons point si tard, ma belle ténébreuse,
J'ai coutume d'aller aux chemins où tu vas.
La campagne est déserte et la nuit est brumeuse ;
Écoute. Où me fuis-tu ? L'amour n'est point là-bas.

— L'amour, ce n'est pas lui que je cherche à cette heure,
Si tu m'en entretiens, je t'écouterai peu.
Suis-moi pourtant, je vais où l'on souffre, où l'on pleure,
Vers le hameau, regarde, un mas est tout en feu.

— Allons, mais l'incendie où tu te rends si vite
N'est pas le plus ardent ni le plus dangereux :
En moi brûle un foyer qui s'augmente et s'excite,
Je me sens consumer dans un supplice heureux.

— Ami, ce feu secret me dévore moi-même,
Le froid de cette nuit ne l'apaisera pas,
La fièvre est dans mon cœur, peut-être il faut que j'aime...
Viens, hâtons-nous. Pourquoi ralentis-tu le pas ?

— Rien ne presse. Le mas dont le toit est en flammes
Nous rebâtirons demain. Mais tes vingt ans
Sauve-les du fléau qui ravage les âmes
Et qui dessécherait les fleurs de ton printemps.

— Oui, déjà s'est éteint le mal qui me dévore,
D'où vient ce charme ? C'est, en marchant près de toi,
L'air frais du soir ou bien ton souffle..... Je l'ignore,
La chaleur de la vie est épurée en moi.

PLAINTES D'UN FIANCÉ

Fragments

LA NUIT DE LA MORT

C'est l'orage, le deuil couvre la plaine entière,
Le vent souffle et gémit, l'église sonne un glas ;
Dans le soir nuageux, quel trouble et quel fracas !
J'ai des pressentiments de mon heure dernière.

Digitized by Google

Par intervalles brille un éclair menaçant,
Lugubre, sur un fond fantastiquement sombre,
Quels sont ces grincements et ces rires dans l'ombre?
J'entrevois vers la route un sinistre passant.

La tempête redouble en cascades bruyantes,
C'est comme si la mer fût remontée aux cieux,
Pour mieux nous écraser, pour nous engloutir mieux,
Précipitant d'aplomb ses vagues écumantes.

Arbres, maisons, tout tremble. — O nuit, nuit de malheurs!
La nature apeurée est prise de démence;
Les champs ne forment plus qu'une lagune immense,
Tellement aujourd'hui le ciel verse de pleurs.

Notre ange, fatigué de semblables tempêtes,
S'est envolé pour fuir ces tristes éléments;
Dieu lui donne au-dessus de tous les firmaments,
La seule fête vraie entre toutes les fêtes.

Voici que, pénétrant les nuages houleux,
Se fait une éclaircie alors d'autant plus belle;
Et mon œil voit là haut une blancheur; c'est elle
Qui monte, pur esprit, dans les infinis bleus.

MORTE

Elle est morte... à vingt ans! Et j'ai fermé sa tombe.
O Dieu, Dieu du tourment, du deuil, du désespoir,
Puisqu'elle a succombé fais qu'aussi je succombe,
Que ferais-je ici-bas? Je ne puis plus la voir!

Je m'incline devant tes arrêts insondables,
O Dieu qui m'as brisé le cœur à tout jamais;
Pourquoi m'imposes-tu des jours trop misérables?
Ne savais-tu donc pas à quel point je l'aimais?

Tu n'a pas eu pitié de sa belle jeunesse;
Sur sa bouche a pesé l'inexorable main
Avant qu'elle goûtât la première caresse.
Imprudent, j'espérais un si beau lendemain!

Digitized by Google

Le lis au premier vent s'est brisé sur sa tige,
Trop suaves pour moi tu jugeais ses parfums ;
D'ineffables amours il donnait le vertige,
Et vainement j'ai soif de ces amours défunts !

VISION SÉRAPHIQUE

Quelle est cette lueur qui traverse l'espace ?
Est-ce une étoile d'or, est-ce un ange qui passe,

Éblouissant nos yeux de sa blanche clarté ?
C'est une âme qui va vers l'immortalité.

Elle ne fut jamais une enfant de la terre,
Ses sublimes vertus recélaient un mystère.

Par son terrestre exil me furent révélés
Des signes non douteux des mondes constellés.

Sa belle âme, aveuglée au milieu des ténèbres,
S'est délivrée un soir au son des glas funèbres.

Et quand glissent dans l'air des feux phosphorescents,
Nous rêvons encor d'elle et sommes languissants.

Trop parfaite pour nous qui la trouvions étrange,
La femme en expirant a ressuscité l'ange.

Oh ! reviens quelquefois vers tes humbles amis,
Conte-nous les bonheurs aux séraphins permis.

Reparais à ma vue, alors que tout sommeille,
Redis dans un baiser ton nom à mon oreille.

Apprends-moi ton triomphe entre tous les élus
Et ferme ainsi ma bouche à des cris superflus.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux

AVRIL-MAI-JUIN 1890.

Séance du 3 Mai 1890. — Présidence de M. Rochetin.

M. le Président annonce à l'Académie que deux de ses membres honoraires, MM. Frédéric Mistral et Fabre, viennent de recevoir chacun un prix de 10,000 fr., qui leur a été décerné par l'Académie française.

Sur la proposition de son Bureau, l'Académie décide qu'elle tiendra une séance publique en 1891, à l'occasion du centenaire de la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France. Des concours seront organisés en vue de cette solennité patriotique.

M. Rochetin donne lecture d'une étude biographique de M. le docteur Laval sur Faure, chirurgien à Avignon au XVIII[e] siècle, auteur de travaux très remarquables.

M. Bayle communique un Mémoire de M. Gilles sur Glanum (époque celtique) et sur l'habitat de Romanin.

M. Limasset lit la scène I de l'acte III d'un drame en vers de notre collègue M. Chansroux, intitulé : *Le Christ au Jardin des Oliviers.*

M. Nicolas entretient l'Académie des fouilles du dolmen de Coutignargues, près d'Arles, effectuées par le Frère Savinien. Les objets recueillis sont des plus curieux ; quelques silex offrent une taille et des retouches exécutées avec un soin extrême. M. Nicolas est prié de transmettre au frère Savinien les félicitations de l'Académie.

M. Vallentin donne lecture 1° d'une note sur les armes du pape Clément VI, qui ont été rapportées d'une manière inexacte par tous les auteurs ; 2° d'un rapport sur les recherches faites par M. Chiron dans deux diverses grottes des bords de l'Ardèche. Les résultats obtenus sont importants ; l'Académie encourage vivement M. Chiron à poursuivre ses explorations.

Digitized by Google

Séance du 29 Mai. — Présidence de M. Rochetin.

M. le Président communique à l'Académie deux circulaires émanant 1° du Comité des Beaux-Arts ; 2° de la Société de Géographie de Montpellier.

M. Caziot fait un rapport sur le concours scientifique de 1889, à la suite duquel le Mémoire de M. l'abbé Boulay, sur la flore pliocène de Théziers, a été mis hors concours.

M. Torcapel lit un important travail sur les terrains géologiques du département de Vaucluse. La question est traitée magistralement par l'auteur, dont la compétence est bien connue.

M. Limasset dit plusieurs pièces de poésie, écrites avec autant de sentiment que d'élégance.

M. Bayle communique la suite du travail de M. Gilles sur Glanum, comprenant des données pleines d'intérêt sur le séjour de Marius au pied des Alpines.

M. Rochetin présente quelques observations sur l'emplacement du camp de Marius, sur l'aqueduc de Glanum et sur les autres monuments antiques de St-Remy.

M. Bayle continue son étude sur Vaucluse. Il fait justice de diverses traditions erronées sur l'histoire de ce pays et des falsifications dont les poésies de Pétrarque ont été l'objet.

Sur la présentation de divers membres de l'Académie, M. Chabrier de La Fong, ancien sous-préfet, résidant à Avignon, M. Gustave Reynaud, inspecteur des contributions directes à Avignon, et M. Auguste Fortunet, ancien magistrat à Carpentras, sont élus membres titulaires à l'unanimité des suffrages.

Séance du 2 juin. — Présidence de M. Rochetin.

M. Bayle lit un chapitre d'un ouvrage qu'il prépare sur le séjour des comtes de Provence à Avignon. Ce chapitre, rempli de particularités historiques aussi curieuses qu'inédites, a pour titre : *Le Palais Royal ; — Les Palais de la reine Jeanne ; — La maison du roi René.*

M. Caziot présente une savante étude sur le mistral, où il expose et discute les différentes théories émises pour l'explication du phénomène.

Une spirituelle nouvelle de M. le capitaine Pilate : *Feu Baradoul,* termine la séance.

Avant de se séparer, l'assemblée admet comme membre titulaire de l'Académie, à l'unanimité des voix, M. l'abbé Grimaud, directeur d'une école de sourds-muets à Avignon.

Le Secrétaire,
R. VALLENTIN.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE

APPLIQUÉE A LA TOPOGRAPHIE ET A L'HISTOIRE

DES VILLES ANTIQUES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

On sait combien dans notre temps la science numismatique, tout comme les autres sciences auxiliaires de l'histoire, a agrandi son domaine et développé son progrès. L'extrême facilité des voyages a multiplié indéfiniment soit les communications entre érudits, soit l'examen *de visu* des monuments et des collections, tandis que la photographie vulgarisait rapidement les découvertes. On peut affirmer qu'aujourd'hui il reste bien peu à dire sur les monnaies romaines. En Allemagne la profonde et lumineuse synthèse de Mommsen, en France le magnifique ouvrage analytique de Cohen semblent avoir atteint pour le moment la limite en cette matière. J'ajouterai que par cela même l'étude des monnaies romaines a un peu perdu de sa faveur dans le monde savant, privée désormais de l'attrait que présente la recherche de l'inconnu. Aujourd'hui les pionniers de la science portent de préférence leurs investigations sur le monnayage étranger aux Romains, terrain qui de toutes parts recèle des richesses inexplorées.

C'est ainsi que, dans le siècle dernier et même dans la première moitié de notre siècle, les monnaies gauloises restaient à peu près inconnues et étaient absentes des collections; elles constituaient un arcane que l'on redoutait, ou que l'on dédaignait. Les travaux de MM. de La Saussaye, Duchalais, de Saulcy, Lelewel et de notre compatriote le marquis de Lagoy sont venus les premiers apporter quelque lumière.

Digitized by Google

Mais pour élucider la numismatique gauloise il a fallu employer un système d'étude tout autre que pour la numismatique romaine. La mauvaise exécution de la plupart des types, leur rareté, l'absence très fréquente des légendes, l'irrégularité du poids et du titre ont obligé d'apporter une extrême attention à la désignation précise du lieu de chaque trouvaille. Tandis que, pour l'interprétation des monnaies romaines, cette désignation était presque de nulle importance, puisqu'en général ces monnaies avaient sans distinction circulé dans toute l'étendue de l'empire romain, elle se trouve souvent décisive, et parfois l'unique moyen pour l'attribution des monnaies gauloises. C'est pour avoir méconnu les lieux de provenance, que les numismatistes du temps passé ont commis une foule de bévues qui font sourire les numismatistes d'aujourd'hui. Les monnaies gauloises, même les plus communes, étaient fréquemment attribuées à de lointaines cités de la Grèce et même de l'Asie.

D'autre part, cette désignation attentive du lieu de chaque trouvaille me paraît de nature à apporter un élément considérable et de premier ordre pour établir soit la topographie, soit la chronologie et même l'histoire d'un peuple ou d'une cité antique ; elle permet de révéler dans une certaine mesure les grandes lignes de leur existence : quelle était jadis l'importance plus ou moins grande de leur population, de leurs richesses, de leur commerce ; où avaient-ils leur établissement ; à quelle époque étaient-ils dans leur plénitude et à leur apogée ; à quelle époque est arrivée leur décadence ou leur destruction ? En effet, les livres anciens qui nous restent se bornent le plus souvent à l'histoire générale et sont presque toujours muets sur l'histoire locale. On ne peut y suppléer aujourd'hui qu'au moyen des sciences auxiliaires de l'histoire, la numismatique, l'épigraphie, l'archéologie et même la céramique. Que si pour une ville antique les vestiges de monuments, les monnaies, les inscriptions, les objets archéologiques, les poteries font défaut jusqu'à une certaine époque, on peut affirmer hardiment que jusqu'à cette épo-

Digitized by Google

que-là cette ville n'existait pas, ou n'avait qu'une existence chétive, ou bien encore que son emplacement était autre part qu'à l'endroit supposé. Plus particulièrement la numismatique a dans son rôle de déterminer pour des cas spéciaux, mais nombreux, des dates précises au delà desquelles on ne peut monter, et en deçà desquelles on ne peut guère descendre. Si dans les substructions d'un édifice ou dans un tombeau on trouve une monnaie, celle-ci fournit la preuve à peu près certaine que la construction ou la sépulture ont eu lieu à une date postérieure, mais peu éloignée de l'époque où elle a été frappée. On doit donc étudier les monnaies antiques, non seulement au point de vue de ce qu'elles expriment par leurs figures, leurs légendes et leurs poids, ainsi qu'on l'a fait de tout temps, mais encore au point de vue de leur provenance, c'est-à-dire de l'endroit où elles ont été extraites des profondeurs du sol et dans un intérêt topographique ou géographique. Il va sans dire que plus les trouvailles sont nombreuses, et mieux elles sont concluantes. Une monnaie isolée peut ne pas prouver grand'chose ; plusieurs monnaies disséminées sont une démonstration.

C'est dans cet ordre d'idées et dans l'étroite limite imposée par mes ressources scientifiques personnelles, que je vais essayer de tracer succinctement les grandes lignes de la topographie et de la chronologie de diverses villes ou localités antiques de notre département que j'ai explorées moi-même. Je fais cette étude au moyen des monnaies que j'ai colligées pendant ces dernières années au cours de mes nombreuses excursions, et que je possède actuellement dans ma collection. Je les ai acquises parfois d'amateurs habitant dans le pays et qui se les étaient procurées sur place, mais presque toujours je les ai achetées directement des propriétaires de terrains, d'agriculteurs, de bergers. Pour chaque acquisition je me suis fait conduire, autant que possible, sur l'endroit précis où on les avait trouvées ; comme base de certitude cette manière de procéder en vaut bien une autre ; elle a un immense avantage sur l'acquisition qui serait faite des col-

Digitized by Google

lectionneurs ou des marchands. Si parfois dans cette étude il m'arrive de mentionner quelque monnaie qui appartienne à un tiers, ou dont je ne puisse personnellement certifier l'origine, j'aurai soin de l'indiquer. Ce travail, qui exigerait une grande science spéciale et mériterait d'être traité dans de larges proportions, se recommande du moins par son entière sincérité, et j'espère qu'il provoquera des recherches et des publications plus autorisées que les miennes. Sans doute il arrive un peu tard : incontestablement il serait plus complet, s'il était venu à l'époque où se formaient les collections de monnaies régionales de la bibliothèque nationale, du musée St-Germain et de divers musées de province, ainsi que les collections particulières de M. Vallentin, de M. Valère Martin, de M. Morel et autres dans notre pays. La moisson pouvait alors être abondante ; aujourd'hui il ne reste plus guère qu'à glaner.

La chasse aux médailles n'en a pas moins un extrême attrait, que je me plais à signaler. Elle apporte aux amateurs et même aux ouvriers des émotions non moins vives que les émotions cynégétiques ou que celles du tapis vert, et elle exige des conditions spéciales, une expérience pratique, la connaissance des bons gîtes et de la nature des terrains. Ainsi en général il y a peu à faire dans les terrains en terrasse livrés à la culture, car dans la suite des temps les défoncements successifs ou l'action des pluies ont fait disparaître peu à peu ce qu'ils renfermaient. Au contraire, un vieux massif de chênes verts, un clapier de pierrailles, le bas-fond et les pentes d'un ravin sont des terrains privilégiés et promettent une bonne provende après les pluies d'orage ou les grandes pluies d'automne. L'attirail de chasse est fort simple : une pioche, une pelle, un tamis ; mais les résultats effectifs sont aléatoires et rarement rémunérateurs. Assurément le métier de chasseur de médailles est un petit métier et ne donne pas grand bénéfice aux ouvriers qui s'y livrent. C'est comme jadis celui de chercheur de paillettes d'or dans les sables de la Cèze ou du Gardon. Et cependant ces hommes

Digitized by Google

étrangers à toute science le pratiquent parfois avec une véritable passion qu'il m'a fallu admirer. Il arrive aussi que des monnaies isolées sont exhumées par hasard dans les champs pendant les travaux de cultures ; celles-ci sont relativement rares, et leur trouvaille présente moins d'intérêt.

D'après le rang d'importance monétaire ou des résultats obtenus sur place par mes explorations, je traiterai successivement de Cavaillon, de Barri près Bollène, du Castellas près Cadenet, du Pègue près Valréas, de Malaucène, de Baume, de Caumont, de L'Isle, de Buoux, et, dans d'autres conditions, d'Avignon, de Vaison, d'Orange, d'Apt, de Carpentras.

I

Cavaillon

Je commence donc par Cavaillon, *Cabellio*, la ville gallo-grecque des Cavares. C'est elle qui se présente le plus favorablement pour mon travail, surtout à cause de son monnayage autonome.

Quel que soit l'état florissant dont elle jouit aujourd'hui, il est certain qu'à une certaine époque de son histoire, elle avait une prospérité au moins égale à celle d'aujourd'hui. Située sur la grande voie qui conduisait d'Espagne, de Nîmes et d'Arles en Italie par le mont Genèvre, et sur la grande voie qui conduisait de Marseille et d'Arles à Lyon, possédant un vaste et fertile territoire et un port sur la Durance, alors navigable jusqu'à Pertuis, desservie par une corporation d'utriculaires, elle se trouvait *l'emporium* naturel et le principal entrepôt ou marché de la région pour les échanges et les importations du commerce massaliote dans la Gaule. Strabon, qu'il faut toujours citer en première ligne, quand il s'agit de géographie antique (1), nous la présente comme étant de son temps une cité considérable du peuple cavare (2). Sa topographie, que révèlent clairement les trouvailles de monnaies massaliotes, gauloises et romaines, ainsi que les vestiges antiques, ne

(1) Strabon, liv. IV, chap. 1er, trad. Tardieu, p. 294, 305 et suiv.

(2) Quelques-uns et notamment les auteurs de la statistique des B.-du-Rhône, t II, p. 200 et 235, sont même allés jusqu'à lui donner le titre de capitale de la confédération cavare.

Digitized by Google

saurait laisser aucun doute. Son périmètre primitif occupait la partie sud-est de la colline de St-Jacques, appelée aussi *mont Caveau*, peut-être par dérivation du nom de Cavare ou du nom de Cabellio (1).

Je crois devoir, en commençant, rendre compte sommairement de l'exploration que, pour les besoins de mon travail, j'ai faite sous l'habile direction de notre collègue, M. Roux, notaire à Cavaillon, qui a bien voulu me servir de guide.

Et d'abord, la Durance, dans les temps antiques, paraît avoir été beaucoup plus rapprochée de Cavaillon, du *mont Caveau*, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ses eaux venaient battre, du côté du midi, les falaises calcaires de la colline. Le port occupait l'espace où se trouvent à présent l'arc de triomphe et le marché aux chevaux, et il se prolongeait vers l'endroit appelé de nos jours le *Cagnard*, parfaitement abrité contre les tempêtes de mistral. C'est là que devait se rattacher le bac mentionné par Strabon, qui unissait les deux rives, et c'est là aussi que s'entreposaient les marchandises amenées par les bateliers ou les utriculaires.

Pour monter du port à la ville le chemin n'était pas celui qui mène à l'ermitage de St-Jacques et dont la tradition fait honneur au bienheureux César de Bus. Le chemin antique était un peu plus au sud; il profitait des échancrures et des pentes d'un grand ravin et venait aboutir à l'endroit où s'élève actuellement une croix. Tout le long de ce ravin on constate l'assiette de nombreuses habitations taillées dans le roc vif. Néanmoins cette avenue ne devait être accessible qu'aux piétons et aux bêtes de somme. Nous verrons que la route carrossable était plus loin et dans une autre direction. C'est dans les profondeurs et sur les pentes de ce ravin et auprès du Cagnard que se recueillent le plus fréquemment les monnaies massaliotes et gauloises.

Le périmètre de Cabellio occupait la partie sud-est du plateau. Son plus grand diamètre était dans la direction du sud

(1) Courtet, *Diction. des communes de Vaucluse*, V° Cavaillon.

Digitized by Google

au nord et venait finir à un autre grand ravin, qui est situé à l'est en face du cours St-Véran, au voisinage de la maison dite des *Doctrinaires*. De ce côté, il existait des sentiers ou petits chemins pour descendre dans la plaine. L'enceinte était si bien protégée naturellement par des roches à pic et des pentes abruptes que sur la plus grande partie il n'était pas besoin de fortifications. Mais, comme la surface du plateau se prolongeait au delà, la ville avait été limitée du côté du nord par un rempart dont les vestiges subsistent encore, consistant en blocages et en grands monceaux de pierres. Dans l'intérieur de l'enceinte se rencontrent ces longues lignes de décombres qui sont le témoignage ordinaire de l'emplacement des villes antiques disparues. J'y ai aperçu quelques fragments de grandes briques et d'amphores ainsi que de ces pierres noires que les anciens employaient pour les moulins à bras, celles-ci originaires sans doute des montagnes volcaniques d'Agde ou du Vivarais. Comme le plateau, s'étendant encore au delà, laissait vulnérable ce rempart, on avait profité d'un accident de terrain un peu plus loin et fermé par un second rempart l'espace existant entre l'origine d'un ravin à l'est et celle d'une autre grande échancrure descendant vers l'ouest. Les courtines de ces remparts étaient flanquées de tours. C'est dans l'aire comprise entre les deux enceintes que, selon l'usage des oppidum antiques, se remisaient en temps de guerre les bestiaux, les récoltes, le mobilier des agriculteurs de la plaine. Ainsi donc, dans la première enceinte la ville proprement dite, les habitations, les temples, les édifices publics; dans la seconde, les objets encombrants et le matériel agricole, selon les besoins du moment. Il m'a été affirmé que dans celle-ci les trouvailles de monnaies étaient fort rares; ce qui s'explique parfaitement: les manieurs d'argent n'étaient pas là; ils étaient dans le quartier voisin du port. Il ne paraît pas qu'il y ait eu des sources au mont Caveau ; on y suppléait par de nombreuses citernes. J'en ai remarqué une où l'on pénétrait par un passage voûté qui subsiste encore.

Dans un fourré de chênes verts, M. Roux m'a fait remar-

Digitized by Google

quer des rangées d'énormes blocs de pierre taillés et disposés à la manière cyclopéenne de la deuxième époque. Elles paraissent avoir formé les premières assises d'une tour qui était le commencement du rempart extérieur du côté du couchant. Non loin de là, il existe une série de grottes profondes, où l'on descend par un orifice assez étroit. On m'a rapporté que dans ces grottes il avait été découvert des coins de monnaies romaines. Sans doute il y avait eu là un repaire de faux monnayeurs.

Au levant, sur la crête du rocher, s'élevait une tour ronde et crénelée dont le souvenir s'est continué dans la population. On l'appelait dans le moyen-âge la tour de la *Gache*, c'est-à-dire la tour des signaux (1), et sa forme a été conservée dans le blason de la ville. Cette tour, qui pouvait s'apercevoir de fort loin, existait encore au commencement du XVII^e^ siècle, ainsi que l'atteste un ancien plan de Cavaillon qui date de 1610. Au levant, sur un point culminant, mais dans l'enceinte de la ville, il existait, d'après la tradition, un temple consacré à Jupiter sur l'emplacement actuel de la chapelle et de l'ermitage de St-Jacques. Les alentours de l'ermitage ont été féconds en trouvailles antiques ; on cite notamment des monnaies romaines du haut empire en argent et grand bronze et divers fragments de sculptures et d'inscriptions. On voyait encore au siècle dernier une stèle votive, dont l'inscription ci-après a été reproduite dans divers documents :

IOVI
M.A.M
V.S.L.M

qu'on a interprétée par les mots *Jovi Marcus Annius Marcellus, votum solvit libens merito.* Il en existait une autre que j'ai trouvée rapportée dans un ancien manuscrit, mais dont je ne saurais garantir l'exactitude :

(1) Son origine est le mot *Gacha*, qui dans la langue romane du XIII^e^ siècle, d'après Ducange et d'après Raynouard, signifiait guérite, vigie, et qui, d'après Honorat, se retrouve avec la même signification dans le patois provençal.

Digitized by Google

A POMPEIVS. SEX. F
FRONTO. ITER. SEX
LVCELLVS. VA FR
ANVSLLE FLABEO
CLAREIVS. C. E FRONTO
TVIR F. C.

J'ai dit que la route carrossable n'était pas du côté du port. Par suite de la configuration des lieux, elle se trouvait dans la direction du nord et prenait naissance à une porte pratiquée dans le rempart extérieur et protégée par de puissants travaux défensifs. De là, presque en droite ligne et par une pente douce, elle venait traverser le quartier dit des Vergers, et arrivée dans la plaine se raccordait à une des branches de la voie Aurélienne, qui porte aujourd'hui le nom de *chemin Romieu*. Dans le roc vif on aperçoit encore la profonde empreinte des roues des chars, tout comme aux environs de certaines villes de la Grèce. Cette voie était la principale avenue de Cabellio ; c'est par elle que devaient arriver les produits agricoles de la plaine et les marchandises difficiles à transporter ; dans sa partie basse, elle était bordée de tombeaux, ainsi que l'attestent de nombreux fragments de briques à rebords.

Au temps d'Auguste, vint se fonder au pied de la montagne et auprès du port une ville neuve sur un terrain mieux approprié à l'ère de paix et de civilisation qui s'ouvrait pour les Gallo-Romains. Auparavant, ce quartier devait renfermer déjà des hôtelleries et des bâtiments d'entrepôt. Cette nouvelle ville paraît n'avoir consisté qu'en deux longues rues, dont l'une occupait l'emplacement du cours St-Véran, et l'autre celui de la rue dite de la Cavalerie. C'est là qu'on a découvert fréquemment des substructions de maisons romaines, des mosaïques (1), des amphores, des chapiteaux de colonnes et des monnaies impériales. Désormais débarrassée des

(1) On m'a signalé deux belles mosaïques existant encore dans les caves de maisons de la rue de la Cavalerie. On y avait découvert jadis une statue de la déesse Cérès.

Digitized by Google

dangers de guerre, la population riche et commerçante désertait les hauteurs incommodes de la ville gallo-grecque.

Tous ces détails paraîtront peut-être une digression ; il faut que je me hâte de rentrer dans mon sujet.

Voici la rapide énumération des monnaies que j'ai acquises à Cavaillon et que je possède actuellement : 7 oboles marseillaises argent à la roue (il m'aurait été facile de m'en procurer davantage) ; 4 drachmes marseillaises argent au lion passant ; 35 petits bronzes marseillais au taureau cornupète, 1 à l'aigle, 1 à la galère, 1 au caducée ; 3 demi-oboles de Cabellio au revers de Lépidus ; 8 petits bronzes de la colonie de Cabellio, COL-CABE ; 6 id. de la colonie de Cabellio d'Auguste COS. XI ; 2 id. gaulois de Nîmes NAMAΣAT ; 2 id. colonie de Nîmes, COL. NEM. ; 8 id. VOLC. AREC ; 4 grands bronzes de la colonie de Nîmes, avec revers au crocodile et au palmier (j'aurais pu en acquérir bien davantage) ; 2 petits bronzes d'Avenio ; 1 id. d'Antipolis ; 2 id. des Séquanais ; 1 denier d'argent allobroge ; 1 tectosage ; 1 denier argent au revers du Dioscure avec la légende AVSCRO ; 1 denier argent consulaire. A cette liste il faut ajouter aussi plus d'une vingtaine de petits bronzes, marseillais pour la plupart, mais trop frustes pour être bien définis. Il faut ajouter aussi plusieurs silex, couteaux, grattoirs, de l'époque robenhausienne, ainsi que de petites fibules. La série des monnaies impériales grand bronze ou moyen bronze est relativement peu nombreuse. Les Gallien, les Tétrique, les Posthume et autres du III^e^ siècle, ainsi que les Constantin le sont davantage. Je dois faire remarquer que ces diverses monnaies ne sont point le produit d'un petit nombre de trouvailles en bloc, mais qu'elles ont été découvertes presque toutes une à une, en différents temps, à diverses profondeurs et à divers endroits déterminés des lieux décrits ci-dessus.

C'est non seulement dans les profondeurs et les parois du grand ravin, mais aussi dans ses petits affluents et dans les accidents de terrain qui avoisinent, que se sont rencontrées

Digitized by Google

généralement les monnaies marseillaises ou gauloises. Ce *placer*, pour me servir d'un mot consacré, se continuait au bas jusqu'aux terrains du Cagnard; mais ceux-ci ayant été bien souvent défoncés, se sont trouvés de bonne heure fort appauvris. Quant aux monnaies impériales du haut empire, elles étaient disséminées auprès de l'ermitage, c'est-à-dire de l'ancien temple de Jupiter, dans la ville basse et aussi dans le territoire. Celles du bas-empire relativement nombreuses ont été exhaussées dans le ravin, dans l'enceinte et dans la ville basse (1).

Et maintenant, de cette nomenclature et de cette indication des trouvailles, il me reste à déduire les conséquences au point de vue chronologique ou historique. Nous allons en voir sortir les grandes lignes de l'histoire de Cavaillon.

Quand bien même Strabon n'aurait pas affirmé que Cabellio, la ville des Cavares, était le grand entrepôt du commerce des Marseillais, les trouvailles de la colline de St-Jacques suffiraient largement pour nous révéler toute la vérité. Elles nous apportent la preuve d'une circulation monétaire très considérable, qui elle-même est la preuve d'un commerce très actif. Si les monnaies d'or en sont absolument absentes, c'est que les Marseillais n'en ont jamais frappé, et que les Gaulois de la région, Cavares, Arécomiques, Voconces, Saliens, ont suivi cet exemple.

Je dois dire tout d'abord que, malgré l'indication du géographe Étienne de Byzance, qui la désigne comme une ville marseillaise (2), Cabellio n'a pas été fondé par les Marseillais, et que l'arrivée de ceux-ci sur la rive droite de la Durance doit être relativement peu ancienne; il était déjà depuis longtemps l'antique oppidum d'une population ligure d'abord,

(1) Dans un terrain, propriété de M. Roux, situé à 300 mètres environ en dehors de l'enceinte extérieure du coté du nord, au voisinage d'une ancienne carrière et non loin de la voie carrossable, il a été découvert un certain nombre de monnaies marseillaises de divers temps ; tout près de là il avait été déjà fait une autre découverte pareille.

(2) Étienne de Byzance, édit. Pinedo, p. 343.

Digitized by Google

cavare ensuite. Les trouvailles de silex de l'époque robenhausienne antérieure, contemporaine tout au moins, au premier âge de bronze, nous en sont la démonstration. Si les Marseillais étaient venus les premiers, et avant toute autre population, occuper la colline, on n'y trouverait pas aujourd'hui des silex en certain nombre ; car les Grecs, à leur départ de Phocée, n'usaient plus, depuis longtemps, de ces engins primitifs. D'autre part, tandis que les villes colonies, fondées par les Marseillais, portaient des noms grecs : *Agatha*, *Antipolis*, etc., etc., le nom de *Cabellio* n'est pas grec, il est celtique, malgré la désinence *ion*, *Cabellion*, que les Marseillais lui avaient donnée.

En réalité les anciennes relations commerciales des Marseillais à Cavaillon ne datent pas des temps voisins de la fondation de Marseille ; elles ne paraissent avoir commencé que beaucoup plus tard. En effet, à ma connaissance, il ne s'est rencontré à Cavaillon que deux ou trois monnaies marseillaises de style archaïque, c'est-à-dire du VI^e^ siècle avant J.-C. Les monnaies archaïques n'avaient qu'une seule empreinte ; tantôt le revers était lisse, tantôt il présentait simplement un creux rond ou carré. Il a été trouvé à Marseille et dans les environs, et il existe aujourd'hui dans les médailliers de la bibliothèque nationale (1), de la ville de Marseille et de diverses collections privées, un assez grand nombre de ces monnaies primordiales à la tête de phoque, de lion, de sanglier, et au revers creux ou bien des monnaies au type du crabe, qui furent émises plus tard. Au contraire, on a découvert à Cavaillon, très nombreuses, ces jolies petites oboles d'argent que tout le monde connaît, portant sur la face une tête de divinité, sur le revers une roue à rayons et qui sont fort élégamment frappées. La science a établi qu'elles n'avaient été émises qu'à partir du V^e^ siècle mais

(1) *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par Menet et Chabouillet, 1889, p. 9; *Catalogue du musée de St-Germain*, par S. Reinach, p. 180 ; Laugier, *Revue de l'Académie de Marseille* 1885-1886 ; Carpentier, *Notice sur les monnaies de la Bibl. de Marseille*, 1862.

Digitized by Google

qu'elles étaient antérieures toutefois aux drachmes d'argent *au lion*, ainsi qu'aux petites monnaies de bronze *au taureau cornupète* et autres types (1). Il faut donc admettre que l'introduction du trafic marseillais n'a eu lieu au plus tôt que dans le courant du V^e^ siècle avant J.-C.; mais que cette invasion s'est faite rapidement et avec une grande intensité. Concurremment avec ces oboles, les drachmes et les petites monnaies de bronze se sont répandues ensuite vers les temps alexandrins, celles-ci en très grand nombre. Elles nous conduisent jusqu'aux temps des guerres de Pompée et de César et du monnayage autonome de Cavaillon. On sait qu'on appelle monnayage autonome celui qu'une cité a émis de son chef pour ses besoins particuliers et non point avec l'intervention ou le signe du souverain.

Les historiens nous enseignent que, vers l'an 76 av. J.-C., Marseille, en récompense de son dévouement à Pompée, avait reçu du puissant dictateur des avantages politiques et territoriaux considérables, au détriment des peuples gaulois des bords du Rhône, Cavares et Saliens, Helviens et Arécomiques, qui avaient pris parti contre les Romains pendant la guerre de Sertorius (2). Ce fut un temps d'oppression pour notre Gaule méridionale au profit des Marseillais et au profit des Romains. C'est alors que Pompée fit imposer comme préteur ce trop fameux Fontéius, dont les exactions, les rapines et les cruautés furent si intolérables, qu'à l'expiration de ses fonctions elles le firent traduire en justice devant le peuple romain. Ciceron se chargea de sa défense, et il parvint à le faire renvoyer absous. Le plaidoyer *pro Fonteio*, un des monuments de la littérature latine, nous laisse voir le malheureux état des populations à cette époque (3). Désormais les Marseillais, au lieu d'avoir un simple établissement commercial,

(1) La Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, pag. 54 et suiv.; Ch. Robert, *Monnaies gauloises, description raisonnée*, p. 13; De Lagoy, *Description des monnaies inédites*, p. 5 et suiv.

(2) César, *De bello civili*, lib. 1, p. 117; Herzog, *Hist. Galliæ Narb.* p. 66.

(3) Cicero, *Orat. pro Fonteio.*

Digitized by Google

régnèrent en maîtres à Cavaillon. Non seulement ils étaient en possession de tout le commerce, mais encore ils devaient percevoir les produits agricoles du riche territoire dont les Cavares étaient réduits à la condition de colons. On peut supposer que pendant ce temps-là les nombreux agents et trafiquants ou propriétaires marseillais s'étaient installés dans l'oppidum de la colline de Cabellio; ils y étaient plus en sûreté que dans les campagnes de la plaine, et on peut attribuer à cette circonstance plus particulièrement l'énorme quantité de monnaies aux types du taureau ou du lion, que les chercheurs de médailles y ont trouvée. Cet état, si funeste pour les vaincus, si prospère pour les vainqueurs, dura environ vingt-cinq ans. Retour des choses d'ici-bas! Marseille eut bientôt à expier ces faveurs fort chèrement. En l'an 49 avant J.-C., prise d'assaut par l'armée de Jules-César, après un long siège, non seulement elle fut privée par le vainqueur de tout ce qui lui avait été concédé par Pompée, mais encore dépouillée d'une notable partie de son propre territoire, ainsi que de ses trésors, de ses armes, de ses vaisseaux (1). Du coup elle fut complètement ruinée; elle ne fit plus que languir et n'eut plus qu'un rôle effacé. On peut tenir pour certain que c'est à la suite de ces événements que son monnayage perdit toute importance et peu à peu finit par être réduit à rien (2). César n'avait cessé de la traiter en ennemie. Par contre, comme il avait reçu des Gaulois de notre région des services signalés, il prit à cœur de combler ceux-ci de ses bienfaits, et il résolut de leur conférer la plus grande somme de liberté et les plus grands avantages que pouvait comporter la domination romaine. Octave Auguste, devenu seul maître de l'empire après la bataille d'Actium, resta fidèle à la pensée et aux traditions du principat de son oncle, et il accomplit en

(1) César, *De bello civili*, lib. 21; *Dion Cassius*, XLI-25.

(2) La Saussaye, p. 78; Mommsen, *Monnaie romaine*, t. III, p. 253 et suiv. il est à remarquer que les monnaies marseillaises des derniers temps sont très mal frappées.

Digitized by Google

fait ce qui parfois, faute de temps, n'était demeuré qu'à l'état de projet (1).

C'est ainsi que sous le règne d'Auguste s'épanouit une ère de bien-être, de prospérité, de civilisation que jusque-là nos pays n'avaient jamais connue. Nos cités gauloises voisines du Rhône, rapidement enrichies par l'agriculture et le commerce, eurent toutes les apparences des libertés publiques, si elles n'en avaient pas l'entière réalité. Elles eurent, chacune, leur municipe, leur libre administration intérieure; elles eurent les prérogatives du droit latin et le titre honorifique de colonies, quelques-unes même le droit de cité romaine. Les monnaies d'Auguste frappées soit à Rome, soit à Vienne, soit à Nîmes et à Lyon, se trouvent à Cavaillon les plus communes des monnaies romaines; elles attestent la prospérité et l'heureuse influence de ce règne bienfaisant. Alors Cabellio s'embellit de monuments. Au siècle dernier, à côté du jardin de l'évêché, on remarquait encore des ruines monumentales qu'on appelait les thermes d'Auguste. Peut-être l'arc-de-triomphe qui orne aujourd'hui la place du marché, mais qui a été reconstruit et déplacé deux ou trois fois, était-il le portique de ces thermes; toutefois d'autres croient n'y voir qu'un monument de la décadence. Enfin, j'ai à dire ici que sinon sous Jules César, tout au moins sous Auguste, soit tacitement, soit d'une manière expresse, elle obtint le droit de battre monnaie, qui du reste était une des prérogatives autonomes du droit latin (2). Cet état de choses, qui avait pris son origine à la chute de Marseille, en l'an 49 avant J.-C., se prolongea tout au moins jusqu'à la mort d'Auguste, en l'an 14 de l'ère chrétienne. C'est pendant cette période de soixante-trois ans que doit prendre place le monnayage de Cabellio, ainsi du reste que la plupart des monnayages d'autres villes de la région La chute de Marseille, la ruine du commerce marseillais avaient été un coup de fortune pour la ville cavare. Non seulement elle se trouvait émancipée de ses anciens maîtres, mais

(1) Mommsen. *Monnaie romaine*, t. III, p. 336.
(2) Ch. Robert, *Numismatique du Languedoc*, p. 46 et 47.

Digitized by Google

son commerce libre, indépendant, succédait à celui des Marseillais. On comprend qu'elle se soit empressée de profiter dans une large mesure du droit de monnayage qui lui avait été conféré, et qui devenait en ce moment une nécessité pour elle et une affirmation de son commerce indépendant.

La première monnaie frappée à Cabellio est la jolie petite pièce d'argent portant dans le champ le mot LÉPI et sur le revers le mot CABE, Cabellio, et la corne d'abondance, emblème de la prospérité qui régnait alors. L'histoire nous apprend qu'après la mort de Jules-César, le triumvir Lépidus, pendant les années 43 et 42 av. J.-C., se trouvait de résidence dans la Gaule Narbonnaise, dont il avait été gouverneur, et les traditions locales de Cavaillon et d'Apt affirment qu'il résida dans ces deux villes un certain temps. En faisant graver sur leur première monnaie le nom de Lépidus, les habitants ont voulu présenter un témoignage de reconnaissance, ou simplement une flatterie au triumvir qui était alors tout-puissant (1). Remarquons que cette monnaie, à la différence de celles qui vont suivre, n'indique point le titre de colonie. Il faut en conclure que Cabellio en 42 ou 43 av. J.-C. n'était pas encore en possession de ce titre, dont les villes étaient alors si fières, et qui a dû lui être conféré expressément, non point par Jules-César, mais par Auguste après la bataille d'Actium. Remarquons aussi qu'elle n'a pas le style des monnaies marseillaises, et se présente dans des conditions d'élégance toute particulière. Évidemment elle n'a pas été exécutée par des monnayeurs gaulois, ni même par des marseillais; on peut supposer qu'elle est l'œuvre de quelque artiste romain, peut-être de l'entourage de Lépidus, alors en résidence à Cabellio. Aujourd'hui cette monnaie n'est point rare dans les collections.

La monnaie la plus commune est un petit bronze dans les conditions du monnayage marseillais; mais son exécution un

(1) Cette émission put d'ailleurs être autorisée par lui en vertu de l'*imperium* dont il était investi.

Digitized by Google

peu rude et grossière peut faire supposer qu'elle serait l'œuvre de quelque monnayeur gaulois. Elle porte sur la face la tête d'une divinité topique, sur le revers une tête de guerrier casquée et dans sa légende les mots COL-CABE, colonie de Cabellio. Elle me paraît donc postérieure à celle de Lépidus, et elle est un document de réelle importance historique, qui ne permet de fixer qu'après la bataille d'Actium l'attribution du titre de colonie à la cité de Cabellio. Ce type présente quelques variantes insignifiantes par elles-mêmes, mais qui sont la preuve d'un monnayage très actif.

Un troisième type, le plus récent, est un petit bronze dont la face présente une tête de femme tourrelée, génie de la cité ou divinité topique, et les mots COL-CABE; le revers une corne d'abondance, avec la légende IMP. CÆSAR AUG. COS. XI, César Auguste, empereur, onzième consulat. Cette monnaie, qui rappelle un peu par son module et son aspect la monnaie d'argent de Lépidus, est d'une bonne exécution, et elle a le grand mérite de donner une date précise, le XI[e] consulat d'Auguste, c'est-à-dire, l'an 23 av. J. C. D'après Mommsen (1), elle serait probablement la dernière monnaie municipale qui aurait été frappée dans la province.

A l'occasion du monnayage d'Avignon, j'aurai à indiquer le sens et l'importance qu'il faut attacher à la tête de femme couronnée de tours.

Je ne parle pas d'un petit bronze dont la tête présente une tête de Janus et le revers un lion. Je ne la possède pas. Sur l'autorité de Lasaussaye, elle avait été attribuée à Cabellio. Plus tard, le Dictionnaire archéologique des Gaules l'a attribuée à la ville d'Apt, sans plus de raison, puisqu'au lieu des initiales *CAI*, colonia Apta Julia, il existe à la bibliothèque nationale un exemplaire portant lisiblement le mot CAITIO (2).

Ici s'arrête le monnayage autonome de Cabellio. La mort d'Auguste fit perdre aux populations des bords du Rhône

(1) Mommsen, t. III, p. 257.

(2) *Dict. archéolog.* Apta Julia, p. 66. — *Catalogue des monnaies gauloises*, p. 55.

Digitized by Google

plusieurs des avantages qui leur avaient été concédés. Tibère, administrateur habile, mais dur et autoritaire, paraît avoir définitivement révoqué d'une manière générale les permissions de monnayage municipal que son prédécesseur, aux débuts de son règne, avait accordées comme conséquences du droit latin, mais que plus tard, dans un intérêt de centralisation, il avait lui-même commencé de restreindre. Les grands ateliers de Lyon et de Nîmes restèrent seuls autorisés à la fabrication de la monnaie de bronze, l'un avec le revers de l'autel d'Auguste, l'autre avec le revers du crocodile et du palmier (1).

Je n'ai pas à faire ici l'examen des autres monnaies gauloises trouvées à la montagne de St-Jacques ou mont Caveau, presque toutes étrangères à notre pays. Celles d'Avignon seront traitées dans l'article sur Avignon. Quant à celles de Némausus et des Volces Arécomiques et Tectosages, je me borne à renvoyer le lecteur au travail magistral de Charles Robert, inséré dans l'histoire de Languedoc. Je ne cite que pour mémoire le denier allobroge avec l'hippocampe, le denier au Dioscure avec la légende AUSCRO, le bronze d'Antipolis, les bronzes sequanais, ainsi que la monnaie consulaire. Mais ces trouvailles peuvent servir de document pour indiquer quelle était l'aire habituelle du commerce de Cabellio. Le nombre fort considérable des monnaies arécomiques nous révèle l'importance du mouvement commercial entre les deux rives du Rhône au temps d'Auguste; de même que l'extrême fécondité des trouvailles de toutes monnaies, qui n'est dépassée que par celle des trouvailles de *Barri*, nous démontre que bien peu de villes antiques dans la Gaule méridionale pourraient être mises en parallèle avec Cabellio pour l'importance commerciale dans les temps qui ont suivi la conquête (2).

(1) F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 193.

(2) Je dois faire la remarque toutefois qu'à ma connaissance il ne s'y est rencontré aucune monnaie provenant du nord ou de l'ouest de la Gaule, c'est-à-dire de pays plus éloignés.

Digitized by Google

Je serai bref sur les monnaies du haut empire : à l'exception de celles d'Auguste, elles sont relativement rares à Cavaillon ; sur la colline, en dehors des terrains voisins de l'autel de Jupiter, on en trouve fort peu. La principale cause de cette rareté, c'est qu'à partir du règne d'Auguste la population riche et commerçante vint s'établir dans la ville basse. On n'en trouve pas davantage dans le grand ravin descendant au port.

Il ne paraît pas que dans le cours du IIe siècle le commerce de Cabellio ait été bien actif. Sous Trajan, sous Adrien et sous les Antonins, Nîmes et Arles dans notre région, Narbonne et Fréjus, plus loin, monopolisaient sans doute le haut commerce. Il y a même cela de remarquable que plusieurs beaux grands bronzes de ces empereurs n'ont pas été découverts dans la ville, mais qu'ils ont été exhumés de divers points du territoire et proviennent sans doute d'anciennes villas. Du IIIe siècle, au contraire, on a retrouvé dans le ravin et sur les pentes, ainsi qu'au voisinage de la maison des Doctrinaires et même sur le plateau, parfois à côté des anciennes monnaies marseillaises et gauloises, les moyens et petits bronzes de Gallien, de Posthume, de Tétrique, de Probus. Le cours des événements explique parfaitement cette circonstance. Alors les temps étaient troublés. Sous le règne de Gallien l'invasion des bandes germaniques ravagea les bords du Rhône jusqu'à Arles et répandit la terreur dans toute la contrée. Il fallut aller chercher un refuge dans l'oppidum qui avait abrité les ancêtres ; il fallut remonter la montagne. Une partie des habitants y prit sa demeure définitive ; l'autre, après les périls, revint en bas, et sous les règnes glorieux de Dioclétien et de Constantin, qui avaient ramené la sécurité, Cabellio retrouva encore quelques beaux jours. Les petits bronzes de Constantin et de ses successeurs y sont assez communs ; à cause de leur module et de l'aire des trouvailles, les chercheurs de médailles les confondent avec les monnais marseillaises. On sait que le règne de la dynastie flavienne fut une ère de prospérité pour notre région.

Digitized by Google

Je ne pousserai pas plus loin mes recherches sur la numismatique à Cabellio, il faut que je m'arrête devant les irréparables désastres des grandes invasions du Ve siècle et devant les ténèbres des temps mérovingiens. Du reste je n'ai eu connaissance d'aucune monnaie franque ou wisigothe.

Pour résumer cette étude, je rappelerai que c'est sur les hauteurs du mont Caveau qu'ont été ramassés les silex ; que c'est dans le grand ravin descendant vers l'ancien port, et dans les terrains et les contre-pentes qui l'avoisinent qu'ont été découvertes en abondance et se découvrent encore les monnaies massaliotes et gauloises, témoignage du grand commerce qui existait en ces lieux à Cabellio, avant et pendant les temps romains ; que dans la ville basse et dans les terrains de la banlieue, ainsi qu'aux alentours du temple ou autel de Jupiter, on a exhumé particulièrement les monnaies du haut empire ; enfin que les monnaies du Bas-Empire se recueillent tout à la fois dans le ravin, dans la ville basse et dans la ville haute. Tout cela est logiquement conforme à la suite des événements historiques. Qu'on ne s'étonne pas que, d'après les indications ci-dessus, le périmètre de la ville basse ait eu relativement peu d'étendue. Il en était ainsi de la plus part des villes aux temps du haut empire La population servile y formait le plus grand nombre, et on sait que les esclaves étaient logés comme le sont encore les Lazarones de Naples, ou parqués comme des bestiaux dans une bergerie, ou bien relégués dans la campagne. Au contraire la ville haute, la ville gauloise avec ses dépendances était plus spacieuse. C'est que les oppidum gaulois étaient des lieux de refuge destinés à abriter contre les attaques de l'ennemi, non seulement les familles et les serviteurs, mais encore les récoltes et les troupeaux.

Je ne dois pas finir sans mentionner deux découvertes intéressantes pour l'histoire de Cabellio : l'une faite à la fin du siècle dernier sur une des pentes du Lubéron, et consistant en une plaque ou tessère d'un membre de la corporation des utriculaires ; l'autre faite tout récemment aux limites du

Digitized by Google

territoire et consistant en une stèle dédiée par le peuple cavaillonais à Diadumène, fils de l'empereur Macrin et prince de la Jeunesse. Dans les mémoires de l'Académie de Vaucluse j'ai rendu compte de cette inscription, qui est le dernier monument authentique qui nous reste de la cité de Cabellio. Elle existe actuellement dans le domaine appelé St-Estève, vers la limite du territoire du Thor.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA CHRONOLOGIE DES VICE-LÉGATS D'AVIGNON

AU XVI[e] SIÈCLE

I

Les chronologies des vice-légats d'Avignon au XVI[e] siècle, données par les divers auteurs, sont toutes inexactes. J'ai déjà prouvé qu'Alexandre Campegge n'avait pas été le premier vice-légat, comme on le croyait et qu'avant lui Philibert Ferrier avait été investi de ces importantes fonctions (1). Mon intention, aujourd'hui, n'est pas de dresser une nouvelle liste, absolument complète, mais simplement d'ajouter de nouveaux noms, de rectifier des dates et de relever un certain nombre d'erreurs, à l'aide de documents inédits, que j'ai rencontrés au cours de longues recherches sur la numismatique papale d'Avignon.

Un procès-verbal, inséré au *Registre de la Monnaie*, à la suite d'un texte daté du 3 décembre 1533 et avant un autre texte du 21 mars 1535, démontre clairement que la création de la vice-légation d'Avignon n'est pas due au légat Alexandre Farnèse. « Le susdict général preste le serement entre les mains de Monseigneur Révérendissime Légat ou *Vice-Légat* » (f° 16, v°). Sous la légation de ce cardinal, les vice-légats portaient le titre de vice-légat et de lieutenant général, « vice-legatus et locumtenens generalis ». On trouve antérieurement non seulement des vice-légats, mais encore des prélats qui jouissaient des mêmes prérogatives et des mêmes droits, tout en n'étant qualifiés que de lieutenants

(1) Roger Vallentin. *Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon* (1541).

Digitized by Google

généraux des légats ; ils étaient en vérité de véritables vice-légats. Il y eut parfois, mais très rarement, des auditeurs, portant à la fois le titre d'auditeur et de lieutenant général ; tout en étant d'un rang inférieur à celui des vice-légats, ils avaient les mêmes pouvoirs qu'eux et ils étaient en définitive des vice-légats intérimaires.

Légation de Julien de la Rovère (1476-1503).

Clément de la Rovère (1496-1502), évêque de Mende. Il fut non seulement recteur du Comtat, mais encore vice-légat. Il est fort aisé de le prouver. Le 9 mai 1497, en qualité de vice-légat, il décida que les ecclésiastiques contribueraient au nettoiement de la Sorgue (1). Des délibérations consulaires font également mention de lui. Enfin un livre rarissime, imprimé à Avignon en 1497, lui est dédié «.... dedicat Clementi de Rovere episcopo Mimatensi ac Avenionis Vice Legato....» Clément de la Rovère était neveu du pape Sixte IV, et cousin germain de Jules II, qui le créa cardinal en 1503.

Légation de Georges d'Amboise (1503-1511 (?)).

Un acte de 1506 environ semble indiquer l'existence d'un vice-légat à cette date.

Légation de Robert de Guibé (1511-1513).

Pas de renseignements sur la vice-légation.

Légation de François de Clermont (1513-1541) (2).

1° Jean Nicolaï, (1527), évêque d'Apt. Il fut lieutenant-général. Le 2 octobre 1527, il délivra, en cette qualité, des lettres de monnayer à Jean de Saint-Sixt, citoyen d'Avignon : « Johannes Nicolaï, Dei et Apostolice Sedis gracia episcopus Aptensis, Reverendissimi in Christo Patris et Domini nostri,

(1) *Manuscrit Massilian* (Bibl. Calvet), volume 22, f° 65 v°.

(2) J'ai démontré ailleurs que ce cardinal était mort le 2 mars 1541 et avait été inhumé à Sorgues, chez les Célestins de Gentilly. Quelques auteurs faisaient remonter cet événement à l'année 1540

Digitized by Google

Domini Francisci de Claromonte, miseratione divina episcopi Tusculani, Sacrosancte Romane Ecclesie Cardinalis, in civitate Avinionis et Comitatu Venayssini pro sanctissimo domino nostro Papa et sancta Sede Apostolica in spiritualibus et temporalibus vicarii generalis et in illis adjacentibus terris et locis ejusdem Sedis de latere Legati, *Locumtenens generalis*, dilecto nobis in Christo Johanni de Sancto Sixto, civi Avinionis, etc.... » (1). Il résida à Avignon jusqu'à sa mort, survenue en 1533, mais je ne crois pas qu'il fût lieutenant-général pendant tout ce laps de temps, car dès le 4 avril 1528 toutes les lettres de monnayer et les moindres documents relatifs à la Monnaie émanèrent tous du légat lui-même.

2° Jean Ferrier (1534-1536 (?), archevêque d'Arles. Le 24 décembre 1534, en qualité de lieutenant du légat, il délivra une bulle relative aux conseillers de la ville d'Avignon (2). Il signa encore quelques actes en 1536. Le document cité en tête de ces notes et qui est environ de l'année 1534 mentionne le vice-légat. Aussi est-il vraisemblable de considérer Jean Ferrier comme vice-légat.

Légation d'Alexandre Farnèse (1541-1565).

A partir de ce légat, la vice-légation fut régulièrement pourvue d'un titulaire, contrairement à l'usage observé sous les légats précédents.

Alexandre Farnèse fut nommé légat par son oncle, le pape Paul III, le 14 mars 1541.

1° Philibert Ferrier (1541), évêque d'Ivrée. Ses lettres de nomination sont datées du 20 mars 1541. Il fit son entrée à Avignon au mois d'avril; ses pouvoirs prirent fin le 10 novembre (3).

Les noms de Clément de la Rovère, de Jean Nicolaï, de Jean Ferrier et de Philibert Ferrier sont nouveaux ; ils n'ont encore figuré sur aucune liste.

(1) *Registre de la Monnaie*, f° 127.
(2) *Manuscrit Massilian* (Bibl. Calvet), volume 22.
(3) Roger Vallentin. *Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon*.

Digitized by Google

2° Alexandre Campegge (1541-1545), évêque de Bologne. Nommé le 24 décembre 1541 (1), il remplit ses fonctions jusqu'au mois de février 1545 : « Le. . . .de febvrier mil cinq cens quarante-cinq, Monseigneur Alexandre Campage se retira de ce pays et vint en son lieu pour vice-légat Monseigneur Anthoine, evesque de Tholon » (2). Les dates (1542-1544) données par les auteurs sont inexactes.

3° Antoine Trivulce (1545-1547), évêque de Toulon. Nommé le 19 janvier 1545 (3), il quitta Avignon le 13 décembre 1547 : « Le treziesme de décembre mil cinq cens quarante-sept, le susdict seigneur Anthoine, évesque de Tholon et vice-légat en ce pays se retira en Italye et Romme et vinct en son lieu Monseigneur Camille Mentuato, évesque de Satrian » (4). Les historiens font remonter à tort le commencement de sa vice-légation à 1544.

4° Camille Mentuato (1547-1553), évêque de Satriano. Nommé le 5 novembre 1547 (5), il fut remplacé en 1553 et non en 1552, comme on l'a avancé jusqu'à présent : « Mardy, jour et feste de Sainct Marc, vingt-cinquiesme d'avril du dict an (1553), Monseigneur Camille Mentuat, évesque de Satrian et vice-légat cy dessus mentionné se retira de ce pays et s'en ala en Italie, et demeura en son lieu Monseigneur Théodore Jehan de Claremont, évesque de Senés en Provence » (6). Son successeur était désigné depuis plus de trois mois, au moment où Camille Mentuato reprit le chemin de l'Italie.

Le 18 mars 1553, le légat Alexandre Farnèse avait fait son entrée solennelle à Avignon. « Le dimanche dix-huictiesme jour de mars mil V^c cinquante-troys, Illustrissime et Révérendissime Cardinal Alexandre de Fernes, légat de la présante cyté d'Avignon et Conté de Venisse, arriva audict Avignon, où il feust honnerablement receu et faict magnifficque entrée par la dicte ville, laquelle a despuys esté imprimée » (7).

5° Théodore-Jean de Clermont Tallard (1553-1554), évêque de Sénez. Nommé non en 1552, mais par lettres da-

(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) *Registre de la Monnaie*, f^os 40, 48, 59 et 82.

Digitized by Google

tées à Paris du 20 janvier 1553, « in edibus nostre residentie » (1), il ne prit pas immédiatement possession de ses fonctions. Le 12 mars suivant, le légat Alexandre Farnèse désigna comme auditeur et lieutenant-général Jacques-Maria Sala, par lettres signées « in Castro Novo Pontis Sorgiæ, Avinionensis diocesis », où il se trouvait depuis son départ de Paris et avant son entrée à Avignon. Ces lettres portent textuellement : «.... tam spiritualibus et temporalibus auditorem et locumtenentem generalem in nostri et dictorum Dominorum Satrianensis et Senescensis episcoporum presentia ac postquam revocatio predicta eidem Domino Satrianensi episcopo inthimata fuerit et alias in dicti episcopi Senescensis absentia aut eodem Domino episcopo Senescensi officium vice-legati exercere non valente seu recusante... » (2). Néanmoins, Alexandre Farnèse gouverna en personne avec la plus grande activité jusque vers le mois de juin 1554 et signa à peu près tous les actes émanant de la Légation. Le rôle du vice-légat de Clermont fut très effacé.

6° Jacques-Maria Sala (1554-1560). Ayant déjà été auditeur et lieutenant-général, lorsqu'il succéda au vice-légat de Clermont Tallard, il fut appelé à ses nouvelles fonctions le 12 avril 1554 par lettres signées à Avignon, « in palatio apostolico et camera nostre solite residentie » (3). Le légat conserva en personne encore pendant près de deux mois les rênes du gouvernement.

Le lieu de naissance du sixième légat d'Alexandre Farnèse, n'est pas connu exactement. Quoiqu'on en dise, lors de sa nomination comme vice-légat, il n'était pas encore évêque élu de Viviers. En l'appelant aux fonctions d'auditeur et de lieutenant-général, le légat lui donne simplement les titres de « Sanctissimi Domini Nostri Pape et Sedis Apostolice notario, utriusque juris doctori, familiari continuo commensali nostro, » et dans les lettres du 12 avril 1554, ceux de « prothonotario et familiari nostro » (4). Sala ne prit le titre d'élu de

(1), (2), (3), (4) *Registre de la Monnaie*, f°s 82, 83, 84, 86.

Digitized by Google

Viviers, « electus Vivariensis », que vers la fin de l'année 1554. Reynard-Lespinasse lui donne à tort les prénoms de Jean-Marie, au lieu de Jacques-Maria que l'on trouve non seulement dans les documents écrits, mais encore dans les imprimés contemporains, tels que le privilège du 1er août 1558 des *Statuts de la Comté de Venaiscin.*

Son administration ayant soulevé de vives critiques, il fut contraint de quitter Avignon le 10 juin 1560. « Le lundy dixiesme jour de juing 1560, ledict seigneur Sala s'en départist de ce pays et pour retourner d'où il estoit venu, avec très grand mescontentement et hayne du peuple d'Avignon et sans estre convoyé de la ville, comme l'on avoit faict aux aultres précédens vice-légatz » (1).

7° Alexandre Guidiccione (1560-1562), évêque de Lucques. Les auteurs locaux, à l'encontre d'Ughelli, font remonter avec raison le début de son gouvernement à 1560. Nommé le 29 mars 1560, par lettres données à Rome, « in palatio nostre solite residentie » (2), il fit son entrée à Avignon le 3 juin suivant : « Le lundy troysiesme jour de juing, second jour des festes de la Pentecouste mil cinq cens soixante, arriva en ceste ville d'Avignon, Monseigneur Alexandre Guidissioni, évesque de Luques et vice-légat au lieu de Monseigneur Jacques-Maria Sala, évesque de Viviers » (3). Sa sagesse et sa modération le rendirent très populaire.

8° Laurens de Lenzi (1562-1565), évêque de Fermo. Ses lettres de nomination sont datées de Rome du 7 février 1562 ; il n'arriva à Avignon que plus de deux mois après : « Le jeudy seiziesme jour d'apvril 1562, arriva en ceste ville d'Avignon Monseigueur Laurens de Lency, évesque de Ferme et vice-légat, au lieu de Monseigneur Alexandre Guidiccioni, évesque de Luques (4). Dans tous les documents que j'ai consultés, et ils sont très nombreux, il s'intitule toujours Laurens de Lenzi, tandis que les auteurs l'appellent simplement Laurens Lenzi.

(1), (2), (3), (4) *Registre de la Monnaie*, fos 137, 138 et 150.

Digitized by Google

Légation de Charles de Bourbon (1565-1589).

Nommé légat le 15 avril 1565, en remplacement d'Alexandre Farnèse, il fit prendre possession de la Légation par son mandataire, l'abbé Sabateri, le 24 juin suivant. « Le XXIIII[e] de juing 1565, Monseigneur Sabateri, abbé de....., comme procureur du Révérendissime et Illustrissime Cardinal de Bourbon, print possession de la Légation d'Avignon et Comté de Venisse, au nom dudict Seigneur Révérendissime Cardinal de Bourbon, auquel Dieu donne grâce de vivre longuement en prospérité et nous tenir soubz sa bonne protection et justice (1). »

1° Laurens de Lenzi (1565), *vice-légat*. Ce prélat continua à remplir ses fonctions, pendant plusieurs mois, malgré le changement du titulaire de la Légation. Des actes des 4 mai, 25 juin et 10 septembre 1565 le prouvent surabondamment (2).

2° Georges d'Armagnac (1565-1585), *co-légat*. Choisi pour colégat, par lettres signées le 23 octobre 1565, « in castello Briandi », il partit presque immédiatement pour Avignon, où il fit son entrée le 26 novembre suivant. « Le lundy 26 de novembre 1565, arriva en Avignon Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime cardinal d'Armignac, comme collègue de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime cardinal de Borbon en la Légation d'Avignon » (3). Un co-légat était d'un rang bien supérieur à celui d'un vice-légat et c'est à tort que le calendrier d'Avignon de 1761 appelle Georges d'Armagnac « vice-légat ou co-légat » (4).

Georges d'Armagnac gouverna en personne presque sans interruption durant près de 20 ans. Toutefois, le 7 avril 1579, Dominique de Grimaldi, recteur du Comtat, fut désigné comme gouverneur pendant la mission qui lui fut confiée en Provence et fut encore investi des mêmes pouvoirs en 1583. Georges d'Armagnac mourut le 21 juillet 1585.

(1), (2), (3) *Registre de la Monnaie*, p. 150, 152, 153.

(4) *Calendrier et notice de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin, pour l'année* 1761

Digitized by Google

3° Guillaume Le Blanc (1585), évêque de Toulon. Son administration ne dura que fort peu de temps. Peut-être même ne fut-il que *lieutenant-général.*

4° Dominique de Grimaldi (1585-1589), archevêque d'Avignon. Les pouvoirs confiés à Guillaume Le Blanc lui furent bientôt enlevés, car un procès-verbal du 5 novembre 1585 cite des lettres fort importantes délivrées quelques jours auparavant par « Monseigneur le Révérendissime archevesque d'Avignon, vice-légat et gouverneur général en la Légation dudit Avignon » (1). Il s'agit évidemment de Dominique de Grimaldi.

On a prétendu que Charles de Bourbon n'avait jamais pris la moindre part à la direction des affaires de sa Légation, et on a même soutenu qu'elle lui avait été retirée en 1585. Ce sont là des erreurs manifestes. Charles de Bourbon fit plusieurs voyages à Avignon avant 1585 et trancha en personne diverses questions délicates. Au mois de mars 1586, il fixa lui-même les remises du contre-garde qui devait être établi à la Monnaie d'Avignon et nomma, le 31 août suivant, à ces fonctions. Nicolas de Mauperlier, bien qu'on trouve dans cet intervalle quelques lettres signées par le vice-légat de Grimaldi (2). Le 29 août 1589, après le décès de Nicolas de Mauperlier, le vice-légat de Petrucci désigna Christophe de Beaumont pour le remplacer, et il est rappelé formellement que l'office de contregarde a été créé par le cardinal de Bourbon (3). En outre, dans le courant de l'année 1586, Charles de Bourbon nomma directement maître de la Monnaie, Jean Benoît, déjà trésorier général d'Avignon, et lui imposa entre autres conditions de payer à Lyon les termes de sa ferme entre les mains de son mandataire (4). Dominique de Grimaldi ne cessa, d'ailleurs, de s'intituler « vice-légat et gouverneur général en la Légation dudict Avignon pour Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Charles cardinal de Borbon, légat de ladicte Légation », pendant sa pre-

(1), (2), (3) Autre *Registre de la Monnaie*, passim.
(4) *Archives départementales de Vaucluse*, série B.

Digitized by Google

mière vice-légation. Les vice-légats prirent ensuite simplement le titre de « vice-légat en la Légation d'Avignon » jusqu'à l'installation du légat Octave d'Aquaviva en 1593.

La Chesnaye-Desbois cite à tort comme légat d'Avignon, de 1585 à 1588, Louis II de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, mort le 24 décembre 1588. Cette assertion est dénuée de tout fondement.

Contrairement aux autres auteurs, la chronologie, dressée par Cottier (Bib. de Carpentras), prolonge la Légation de Charles de Bourbon, jusqu'à l'époque de sa mort, 9 mai 1590. Si cette assertion paraît invraisemblable, on doit admettre au moins que la vacance commença effectivement, lorsque ce prélat fut proclamé roi par la Ligue ; il était d'ailleurs déjà prisonnier depuis un peu plus d'un an. A l'appui de cette nouvelle opinion, on peut citer un fait. Un exploit, signifié le 20 septembre 1589, à la requête du vice-légat, au maître de la Monnaie, Jean Benoît, lui ordonne en effet de ne plus payer les termes de sa ferme à Lyon, mais à Avignon, entre les mains du trésorier et sur des mandats délivrés par le vice-légat (1).

Dominique de Grimaldi était encore en fonctions au mois de mai 1589, car le 9 de ce mois il créa monnayer Antoine Franc (2).

Dans toutes les pièces que j'ai vues, le vice-légat est appelé Dominique de Grimaldi et non Dominique Grimaldi.

Vacance de la Légation (1589(?)-1593).

1° Dominique de Petrucci (1589-1592), évêque de Bisignano. Un procès-verbal du 3 août 1590, le qualifie de « vice-légat *moderne* en ladicte Légation » dans le sens de vice-légat en fonctions. Il fut nommé entre le 9 mai et le 29 août 1589, où il délivra des lettres de contregarde à la Monnaie d'Avignon en faveur de Christophe de Beaumont (3). Le

(1) *Archives départementales de Vaucluse*, série B.
(2), (3) *Registre de la Monnaie*, passim.

Digitized by Google

24 janvier 1592, il était encore titulaire de la vice-légation, puisqu'il ordonna ce jour-là d'ouvrir les boîtes de la Monnaie (1).

De même que pour son prédécesseur, les actes contemporains lui donnent la particule.

2° Dominique de Grimaldi (1592), vice-légat pour la deuxième fois, mais pendant fort peu de temps. Le 2 juillet 1592, il créa, ouvrier de la Monnaie d'Avignon, Pierre Perrier (2) et mourut, à ce qu'on croit, le 1er août suivant. Il fut vice-légat titulaire et non par intérim, comme l'avance Reynard-Lespinasse (3).

3° Jean-François Bordini (1592), évêque de Cavaillon. Le 10 octobre 1592, il nomma ouvrier de la Monnaie d'Avignon, Jean Boneau (4). La durée de son administration fut assez courte, et il remit ses pouvoirs vers la fin du mois de novembre.

La première vice-légation de cet évêque était restée inconnue de tous les auteurs.

4° Silvio Savelli (1592-1594), évêque de Rossano. Des lettres d'ouvrier à la Monnaie d'Avignon furent remises le 25 novembre 1592 à Guillaume Justin. Le manuscrit du procès-verbal de sa réception du 2 décembre indique que ces lettres émanaient de « Monseigneur..... » (5). L'indécision du secrétaire de la Monnaie provient de ce qu'il n'avait pas sous les yeux l'original des lettres de nomination, lors de la rédaction de ce document, et s'il hésita entre Jean-François Bordini et son successeur, on peut en conclure que l'installation de ce dernier doit remonter aux derniers jours du mois de novembre ou au commencement du mois de décembre. Quoi qu'il en soit, l'évêque de Cavaillon était encore en fonctions le 27 novembre, car il créa monnayer à cette date Pierre Marchant, citoyen d'Avignon.

Le 24 décembre 1593, Silvio Savelli délivra des lettres de garde à la Monnaie d'Avignon à Pierre Bassinet (6). D'autre

(1), (2), (4), (5), (6) *Registre de la Monnaie*, passim.

(3) *Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon*, p. 180.

Digitized by Google

part, Poëy d'Arant cite un douzain frappé à Avignon avec le nom de ce vice-légat et daté de 1594. Aussi est-il vraisemblable d'admettre que Silvio Savelli était encore titulaire de la vice-légation au début de l'année 1594.

Légation d'Octave Aquaviva (1593-1600 (?).

On lit dans tous les auteurs que ce légat administra lui-même la Légation de 1593 à 1596. Toutes les monnaies frappées en 1593 portent simplement le nom du vice-légat Silvio Savelli, et tous les documents relatifs à la Monnaie, même les plus importants, sont tous signés en 1593 par ce prélat. Aussi est-il probable que, si Octave Aquaviva a été choisi pour légat d'Avignon en 1593, sa nomination ne doit dater que des derniers jours de cette année. Il est en outre à peu près certain que Silvio Savelli, contrairement à l'opinion admise jusqu'à présent, gouvernait encore au commencement de 1594.

Au contraire, des actes insignifiants concernant la fabrication des monnaies mentionnent tous le légat Aquaviva dans les premiers jours du mois de mars 1594. Le 8 mars, il est toujours uniquement question de lui. Deux actes des 16 mars et 22 mars, portent au contraire: « ..... nous supplions très humblement mondit Seigneur Illustrissime et Révérendissime légat qu'il soit son bon plaisir vouloir commectre ceste affaire à Monseigneur Révérendissime son vice-légat ou à Messieurs de la Rote... » (1). Tous ces faits démontrent que l'administration directe et absolue du légat Aquaviva dura au maximum un mois et demi ou deux mois. Il continua à s'occuper avec activité de sa légation, mais il ne se réserva que les affaires importantes.

1° Antoine Gianotti (1594-1596), archevêque d'Urbin. Les deux documents des 16 mars et 22 mars 1594, relatés ci-dessus, font mention d'un vice-légat, sans citer son nom. Deux pièces datées des 26 avril 1594 et 30 juin 1595 et qui

(1) *Registre de la Monnaie*, passim.

Digitized by Google

font partie de la collection d'autographes de M. Bienvenu Roux nous l'ont heureusement conservé. Antoine Gianotti resta probablement vice-légat jusqu'en 1596.

Encore un nom nouveau à ajouter à la liste des vice-légats.

2° Jean-François Bordini (1596-1599), évêque de Cavaillon, puis archevêque d'Avignon. Comme son prédécesseur, il prit une part active au gouvernement.

3° Charles de Conti (1599-1604), évêque d'Ancône. Ce prélat, qui remplaça un vice-légat, avait d'abord le titre de pro-légat contrairement à l'opinion admise. Les nombreuses monnaies sur lesquelles son nom est inscrit en font pleinement foi. En 1600, le nom et les armes du légat Aquaviva disparaissent des légendes des monnaies et y sont remplacés par ceux de notre pro-légat. Cette constatation me fait incliner à penser que les pouvoirs du légat Aquaviva prirent fin en 1600 et non en 1601. comme on l'a écrit si souvent. Les monnaies avec le nom et les armes de Charles de Conti et le titre de pro-légat sont datées de 1600, 1601 et 1602; les douzains de 1602 n'ont pas été retrouvés en nature (1). Les documents de 1601 à 1604 l'appellent au contraire vice-légat, et il faisait suivre alors sa signature des mots : Vice-legatus (2).

Tous les actes mentionnés dans ces modestes *notes* sont *inédits*, *contemporains* des faits qu'ils relatent et *originaux*. On ne saurait trop se méfier des copies. Comme exemple, je citerai le fait suivant : j'ai démontré plus haut que Georges d'Armagnac avait été nommé le 23 octobre 1565 et avait fait son entrée à Avignon le 26 novembre suivant. Il délivra l'année suivante des bulles d'investiture d'un office de la célèbre abbaye de St-André. Ces bulles sont couchées sur un registre de Me Cabassolle, et bien que ce notaire certifie les avoir collationnées avec l'original, à la requête du commissaire, le chanoine Gonet de Podio, la date inscrite en toutes lettres

(1) Roger Vallentin. — *L'atelier monétaire d'Avignon en* 1589, p. 11.
(2) *Archives de la ville d'Avignon*, passim.

Digitized by Google

est le 22 mars 1565 (1), erreur évidente. A titre de renseignement, voici les titres que prenait Georges d'Armagnac, au commencement de son administration : « Georgius, miseratione divina, tituli Sancti Nicolai in carcere Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbiter cardinalis de Armaignaco, Tholosanus archiepiscopus, ac Illustrissimi et Reverendissimi in Christo patris, et domini, Domini Caroli, eadem miseratione divina tituli Sancti Chrysogoni ejusdem Romanæ ecclesiæ presbiteri cardinalis de Borbonio, in provincia Narbonensi pro Sanctissimo Domino nostro Papa et Sancta Sede Apostolica in spiritualibus et temporalibus vicarii generalis et ejusdem sedis a latere legati, Collega ».

Le simple rapprochement des données, résultant de mes *notes* avec les listes des vice-légats d'Avignon, déjà publiées, prouve combien ces listes sont défectueuses pour le XVI^e^ siècle ; les omissions y sont nombreuses et les erreurs multipliées. A défaut d'autre mérite, mes notes pourront être de quelque utilité aux auteurs qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique d'Avignon et permettront de dresser un jour une liste définitive des vice-légats.

II

Depuis que ce travail a été lu dans la séance tenue par l'Académie de Vaucluse le 1^er^ mars 1890, j'ai encore recueilli les noms suivants, qui ne figurent sur aucune liste :

1° Constantin Héruli, évêque de Spolète, *vice-légat* d'Avignon, de 1485 à 1490.

2° Jean-André de Grimaldi, évêque de Grasse, *vice-légat* de 1490 à 1496. Il fut remplacé par Clément de la Rovère, cité plus haut.

3° Galéas Franciotti du Roure, évêque de Savone, *vice-légat* de 1502 à 1504, neveu et successeur de Clément de la Rovère.

4° Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, *vice-légat* de 1504 à 1505.

(1) *Immission de possession de la pictancerie de St-André, pour Frère Pierre del Jou, religieux*. Minutes de M^e^ Cabassolle, notaire à Villeneuve, 1566, f° 131.

Digitized by Google

Ces quatre prélats furent à la fois recteurs du Comtat et vice-légats d'Avignon, comme Clément de la Rovère. Le Comtat fut administré de 1485 à 1505 par Rodolphe Boniface, en qualité de leur lieutenant-général (1).

5° François d'Estaing, évêque de Rodez, recteur du Comtat, fut aussi *vice-légat* d'Avignon pendant l'absence du légat Georges d'Amboise, de 1505 à 1511 (?) (2). C'était un personnage considérable et jouissant d'une grande influence auprès du Pape; il mourut en 1529 en odeur de sainteté. Belli a écrit autrefois sans critique un ouvrage sur sa vie.

6° Jean de Montaigu, évêque d'Apt, aurait été recteur du Comtat et *vice-légat* d'Avignon de 1511 à 1513, pendant la légation de Robert de Guibé, selon Barjavel.

7° Pierre de Valletariis, évêque de Carpentras, succéda en 1513 à Jean de Montaigu, dans ses fonctions de vice-légat d'Avignon. Les statuts du Comtat interdisaient le cumul de la Rectorerie et de la Vice-Légation, mais aucune plainte n'avait été adressée de ce chef jusqu'en 1513. A la fin de cette année, Léon X ayant choisi pour recteur du Comtat Pierre de Valletariis, déjà vice-légat, une ambassade lui fut envoyée pour protester contre cette nomination. Pierre de Valletaris renonça bientôt à la Rectorerie et resta vice-légat d'Avignon jusque vers le commencement de l'année 1517 (3).

8° J'ajouterai que Jean Nicolaï ou de Nicolaï, nommé évêque d'Apt en 1527 et que j'ai mentionné plus haut comme qualifié de lieutenant du légat en 1527, paraît avoir été vice-légat de 1524 à 1527.

Le nombre des lacunes de la chronologie des vice-légats d'Avignon est désormais bien diminué pour le XVI° siècle. Il est à souhaiter qu'un auteur compétent nous donne bientôt une liste complète.

Roger Vallentin.

(1) Pithon Curt. *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, t. IV, page 392.

(2) Moreri. *Édition* de MDCCLIX; t. IV p. 251. — Pithon Curt. Ibid, t. IV, p. 641.

(3) Pithon Curt. Ibid., t. IV, pages 84 et 85. — De Terris. *Les Évêques de Carpentras*, p. 219.

Digitized by Google

TUMULO-DOLMEN

DE COUTIGNARGUES A CASTELLET

PRÈS ARLES

La colline de Castellet, près Arles, si remarquable déjà par ses belles allées couvertes, fouillées à diverses reprises, réservait encore à l'attention des chercheurs une sépulture tumulo-dolmenique des plus remarquables.

Nous insistons sur ce mot, en associant à la fois les tumulus aux dolmens, puisqu'ici, — et les cas sont fort rares, — nous trouvons la réunion complète de ces deux monuments.

Une pierre dressée comme un *menhir* et d'autres renversées par le temps, gisaient sur le sol ; elles indiquaient les restes d'une sépulture mégalithique, dont les ruines ne montrent actuellement debout que le bloc que nous signalons et ceux couchés depuis des siècles.

Ces quelques pierres, dont nous n'essayerons pas de rétablir l'assemblage en reconstituant avec ces matériaux épars l'ensemble de l'édifice, surmontaient et cachaient au-dessous une galerie sépulcrale, non pas taillée dans l'épaisseur des couches de la molasse marine (Helvétien), comme toutes les autres des environs, mais élevée sur les couches néocomiennes.

Les deux murs longitudinaux sont formés avec des pierres de petit appareil, mal dressés, irréguliers et légèrement inclinés l'un vers l'autre, donnant un indice d'un commencement de voûte s'arrêtant aux premiers voussoirs ainsi ébauchés.

Mais ici la ressemblance est frappante ; cette inclinaison

Digitized by Google

des parois à l'intérieur se trouve nettement accusée à la grande grotte des fées ; nous n'avons donc ici qu'une copie assez fidèle de cette allée couverte, la plus belle connue.

Une forte pierre termine à l'Est cet ensemble des deux murs ; à l'Ouest nous n'avons rien rencontré, ce côté étant l'ouverture, l'entrée même de cette galerie.

Il y a donc ici, par le fait, une allée couverte, surmontée d'un dolmen dont il ne reste aujourd'hui que la pierre dressée, indiquant cette crypte.

Ces deux constructions sont ainsi superposées.

Rien, que je sache, ne trahissait extérieurement les autres sépultures connues, bien rapprochées sur ce point.

Cette modification a son importance ; elle démontre qu'on savait, suivant le cas, creuser et tailler dans l'épaisseur du massif des couches géologiques, ou bien élever des murailles en pierre sèches, et qu'on dressait enfin par dessus des mégalithes arrachés aux assises du miocène des environs, pour indiquer aux populations errantes la demeure des morts.

C'est ainsi que de nos jours, quelles que soient les peuplades, toujours un signe particulier est placé sur leurs tombes.

Les fouilles de cette hypogée, conduites avec soin et beaucoup de méthode, ont mis à découvert une foule d'objets funéraires des plus intéressants.

La piété religieuse utilisait une quantité de précieux souvenirs empruntés aux choses les plus vulgaires, chères peut-être au défunt où la simplicité même ne saurait exclure ses regrets et ses vives douleurs.

Rappelons en passant que lors du congrès d'Arles, en 1877, l'allée couverte de Castellet avait fourni des flèches losangiques en silex ; une perle en or et une plaquette du même métal précieux, d'autres perles en callaïs ; pierre ollaire serpentine ; jadeite, plus une flèche en pointe de javelot engagée profondément dans une vertèbre humaine où elle pénétrait de plusieurs centimètres. Or les dernières fouilles complètent ces découvertes et s'ajoutent pour la plupart à tous ces objets.

Digitized by Google

Disons aussi que le mégalithe de Cautignargues avait été signalé par M. Cazalis de Fondouce, en 1873, sur une carte accompagnant son ouvrage des *Allées couvertes de Provence* ; qu'on supposait à cette époque n'être qu'un menhir.

Les déblais de la fosse, poussés à près de $1^{m}90$ de profondeur, ont mis à découvert une chambre en forme de carré long d'environ 7 mètres de longueur sur près de 2^{m} de largeur en moyenne, dont le sol est recouvert de dalles grossières de 2^{m} de longueur, suivis de 3 autres mètres occupés par un lit de caillous roulés de couleurs variées, sauf les quartzites blancs, que nous savons avoir été utilisés exclusivement pour tapisser le sol de la grotte de Bounias à 5 ou 600 mètres plus à l'Est.

Les deux murs de côtés en pierres sèches diminuent irrégulièrement de hauteur en s'avançant vers l'entrée que nous supposons être à l'Ouest, l'Est étant fermé par une large dalle droite ne débordant que très peu au dessus du sol.

Il semblerait résulter en l'absence de porte, et les murs paraissant inachevés, du côté où nous les supposons, que cette sépulture aurait été en partie explorée ou détruite.

Les ossements humains sont disséminés sans ordre apparents ; les crânes occupent diverses hauteurs dans les déblais ; les perles, silex, amulettes, se trouvent de même partout, sans occuper de préférence une position plus particulière qu'une autre.

A l'angle Nord un silex de couleur brune est recueilli ; à l'Ouest une pièce remarquable de $0^{m}23$ de longueur, taillée en poignard est découverte; par sa forme générale, les retouches fines et délicates faites sur le tranchant, cette arme nous rappelle ces beaux types du Danemark, si caractéristiques de ce pays.

La plupart des silex proviennent d'éclats enlevés à des bois silicifiés où se voient très bien les couches d'accroissements par transparence.

Nous ne voyons pas, dans la région, des gisements pouvant fournir cette nature de silex, il serait fort intéressant d'en connaître l'origine.

Digitized by Google

Des flèches d'un fini irréprochable suivent et complètent la série de tous ces silex d'un goût artistique.

Les ornements, pendeloques, amulettes diverses, consistent en callaïs, serpentine et autres; elles donnent une idée de l'application qu'on faisait alors de tous les objets qu'on utilisait pour le culte des morts.

La pierre ollaire, l'or et le bronze sont absents.

Pour la première fois, nous rencontrons de petites vertèbres en nombre considérables, près de 250 choisies toutes égales parmi les colonnes vertébrales des animaux de la même espèce, qui les ont fournies, car bien qu'il ait été impossible de déterminer le genre, nous savons qu'elles appartiennent à un poisson.

Les apophyses ont été soigneusement enlevées, ce qui donne sur la tranche de ces perles curieuses comme une ornementation gravée en creux.

Percées, usées sur leurs arrêtes, ces parures originales devaient être recherchées.

Viennent ensuite des hélix de la région, percées de deux trous de suspension. qui n'avaient pas été encore rencontrées.

Tous ces objets pouvaient être aussi cousus contre les vêtements, comme on l'a reconnu par la place qu'occupaient sur les squelettes humains les coquillages parfois trouvés dans les sept sépultures de Menton: Baussés-Rousses (grottes-rouges); à Cro Magnon, sur la Vézère; à Laugerie Basse, sur la même rivière; aux Eyziès; Bruniquel; Gourdon à Sordes, dans les Landes, etc., toutes stations paléolithiques. Si donc à ce moment-là telle était la coutume, rien ne prouve qu'elle ne se soit maintenue au Robenhausien.

Ces hélix remplacent ici les coquilles marines retrouvées ailleurs dans les mêmes conditions. Pour les suspendre on aurait pu profiter de l'emplacement de la bouche, un seul trou aurait suffi alors; mais on a prèféré les percer deux fois sans utiliser cette ouverture.

Des opercules de Cyclostoma elegans servaient de même; leur fragilité facilitait singulièrement le percement du petit disque obturateur de cette coquille terrestre.

Digitized by Google

Quelques pendeloques en natures diverses, dont une grande taillée dans le Triton nodiferum et 3 morceaux de quartz hyalin translucide s'ajoutent à ce mobilier mortuaire.

On a retrouvé deux nouveaux exemplaires de la Parmacella Cazalisii, que j'avais décrite dans mon étude des mollusques de cette époque, publiée en 1877, espèce de coquille disparue aujourd'hui.

L'absence de certaines formes, Helix melanostoma, Helix terrestris, Helix Pisana, si communes actuellement, prouve, ainsi que je le disais, que certaines espèces ont fait leur apparition aux environs, tandis que d'autres se sont éteintes depuis l'époque de cette sépulture.

En résumé, les environs d'Arles comptent maintenant 5 grottes-sépultures, qui sont, par rang de découverte :

1° Grotte des Fées, déblayée à une époque inconnue ;

2° Celle de Bounias, vidée par le propriétaire en 1866 ;

3° Celle de la Source, débarrassée quelque temps après 1869 ;

4° Grotte de Castelet, fouillée en 1877 (1) ;

5° Coutignargues, en 1889-1890.

Les environs montrent encore une grande quantité de pierres restées en place qui ont pu déterminer des enceintes (2), mais certainement l'exploitation des carrières et surtout l'emploi plus facile des blocs isolés ont dû faire disparaître en partie les traces d'alignements nombreux se dirigeant dans tous les sens, où des lacunes multiples, des vides considérables existent aujourd'hui.

Nous désirons que le directeur des écoles d'Arles à qui nous devons ces découvertes, ayant pris le soin de ces fouil-

(1) La description de ces 4 allées couvertes est contenue dans les deux publications de M. Cazalis de Fondame de 1877-1878, intitulées *Allées couvertes de la Provence*.

(2) Nous différons un peu de l'opinion qu'avait M. Cazalis (voir p. 18 de son mémoire de 1873 sur ces allées), qui pensait que toutes ces pierres isolées étaient dues aux carriers. Un examen plus détaillé permet de voir autre chose que des limites de champs et propriétés ; c'est donc l'inverse : ces ouvriers et propriétaires les ont, au contraire, enlevées au lieu d'en laisser sur place.

Digitized by Google

les, persiste dans ses recherches et détermine sur un plan général toutes les directions formées par les pierres qui restent encore sur les lieux ; ce qui permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil leur ensemble, et certainement on trouvera alors l'indication d'autres sépultures.

Énumération et description rapide des objets recueillis dans ces fouilles :

1° 3 belles amulettes formées de plaques munies d'un trou de suspension découpées dans la spire et près la bouche d'un Triton nodiferun L^k de grande taille, coquille commune dans les eaux de la Méditerranée.

2° 2 pendeloques présumées en calcaire feuilleté, dont l'une peut être en ivoire.

3° 4 perles en callaïs ou turquoise, dont les arrêtes sont usées ; la grotte de Castellet en fournit 114.

4° Une plaque cristal de roche, très limpide, usée sur les arrêtes, percée d'un trou.

5° Deux autres morceaux prismatiques, dont un cassé brisé par la perforation complète, l'autre portant trace de polissage aux extrémités, brunies, dépolies surtout d'un côté, où il a subi un commencement de perçage indiqué par une petite cuvette, cupule conique attestant l'usure en creux.

6° 246 vertèbres percées, usées, d'une même grandeur, choisies dans les colonnes vertébrales des animaux qui les ont fournies. Bien qu'il ait été impossible de déterminer l'espèce, ces vertèbres appartiennent à un poisson.

7° 3 helix percées, déterminées ainsi :

La plus petite — Helix Dolmenoarelatensis, nobis.

Les deux plus grandes Helix Tumuloprovincialis, nobis.

8° 40 disques percés ; opercules de Cyclostoma elegans.

9° 1 perle ronde plate en ivoire ; une autre plus grosse en quartz rougeâtre.

10° Fusaiole en terre dont il ne reste que la moitié à peine.

11° Très belle perle cylindro-ovoïde, aplatie, en serpentine, ou en variolite d'un beau vert veiné.

12° 4 perles oblongues en serpentine vert foncé.

Digitized by Google

13° Une valve de Cardium edule non percée, mais apportée dans cette sépulture intentionnellement.

14° 4 éclats de silex.

15° 1 éclat, étroit, long, épais, retouché d'un côté, d'une couleur grise, bleuâtre, comme laiteuse, ayant probablement séjourné à l'air avant d'être placé dans cette tombe.

16° Fort jolie pièce mince en forme de pointe de javelot bien allongée, retaillée complètement sur le dos par de fins éclats: sur l'autre face, quelques retouches sur les extrémités pour les apointer.

17° Un grattoir allongé de 7 centimètres de longueur.

18° Très belle pointe de flèche d'un fini parfait, bien mince; le tranchant régulier, les pointes vives, retaillée sur les deux faces avec le plus grand soin.

19° Pointe de flèche en forme de feuille: mince, mais moins bien achevée que la précédente ; néanmoins par sa perfection elle est des plus remarquables.

2° Autre pointe moins bien parfaite ; comme couleur elle ressemble au n° 15, et comme taille aussi.

Enfin, pour terminer, nous avons 4 lames en silex brunâtre rubanné, dont une 1° est un long éclat mince de 18 centimètres 1/2 retaillé aux écornures ; une autre 2° de 19 cent. formé d'une lame aussi, ne peut être mieux comparée qu'à un tranchet de cordonnier, mais dont le biseau serait moins oblique, sans retouches. Le 3° à 21 c. de largeur, belle lame large de 3 à 4 centimètres assez épaisse, ébauchée pour en obtenir un poignard non achevé, le 4° c'est la plus belle pièce que nous connaissions de nos régions, ayant 22 centimètres 1/2 de longueur, d'épaisseur égale, légèrement recourbée, symétrique.

C'est le poignard avec lame finement retouchée sur les bords, et dont le manche, moins large, a 10 centimètres de longueur. Les retouches ne sont faites que sur les bords tout autour, d'un seul côté, à part la pointe, qui en a quelques-unes en dessous. Ce silex rappelle ceux du Danemark, dont il diffère par l'absence de la retaille sur toute sa surface, n'étant recouvert d'éclats que sur le pourtour entier et d'un seul côté.

Digitized by Google

Près la pointe, les traces de polissage s'observent, comme à un de ceux de Collorgues, sur le dessus seulement.

Déjà on avait observé à Castellet le même fait sur d'autres silex; ce qui généralise cette coutume.

Mais nous avons vu par les pièces nos 18 et 16 qu'on aurait pu le retailler comme ceux du Nord, à qui nous le comparons.

Les poteries rares ne sont représentées que par une petite écuelle informe, mal faite, avec une anse assez longue, simple, comme un boudin recourbé, de la grosseur du petit doigt planté sur elle et carré à son extrémité; la direction de l'anse semble faite pour être prise de préférence dans la main droite. Un bol semblable, retrouvé ailleurs dans une fouille, m'avait permis de faire la même observation.

La coupe trouvée dans les grottes Bounias était complète et de bien supérieure à celle-ci comme forme ; le vase caliciforme, trouvé dans celle de Castellet, montre bien qu'à une même époque des poteries des plus grossières et mal faites peuvent se rencontrer dans les sépultures.

DESCRIPTION DES HELIX PRÉHISTORIQUES DU TUMULO-DOLMEN DE COUTIGNARGUES

Helix Dolmenoarelatensis nobis.

Coquille petite, globuleuse, épaisse, blanchâtre, presque opaque, peu luisante, composée de 6 tours de spire, à croissance régulière; finement et irrégulièrement striés, s'accusant beaucoup plus en s'avançant vers l'ouverture, où l'accroissement offre alors la structure d'épaississement en bourrelets, dernier tour d'enroulement bien renflé, arrondi, portant vaguement trace de carène du jeune âge.

Spire conique, assez élevée, suture profonde. Bouche arrondie, oblique. Peristome un peu réfléchi, renversé, couvrant un peu la région ombilicale, à bords tranchants, épaissi intérieurement par la callosité d'adulte. Ombilic médiocre, assez profond, caché en partie par l'ouverture.

Digitized by Google

Taille, 9 mill. dans son plus grand diamètre.
8 mill. hauteur totale.
3 mill. hauteur de la spire.

Cette fort jolie et élégante espèce vient se placer dans un groupe des plus nombreux où la sagacité des classificateurs s'exerce depuis quelques années à reconnaître parmi elles, pour chaque région même très rapprochée quelquefois, des formes très différentes. Nous voudrions avoir la sûreté de ce coup-d'œil qui permet ces distinctions si subtiles et fournissent les trois caractères qui prétend-on, sont indispensables pour les séparer nettement; et si nous nous élevons contre cette facilité et cette fécondité à créer des espèces, c'est que nous avons reconnu toujours qu'elles se réunissent toutes par des passages insensibles et tellement insaisissables, qu'il est impossible d'en préciser la portée et les différences.

Avec plus de raison, ce qui est fait actuellement pour l'espace ne saurait être refusé au temps; il y a certainement moins de rapports entre nos helix et celles des époques aussi éloignées de nous pour une même région, qu'il n'existe maintenant de différences entre elles de cette région à sa voisine.

J'ai démontré, ailleurs, qu'aux environs de nos dolmens méridionaux et allées couvertes d'Arles, des espèces s'étaient éteintes, tandis que d'autres avaient fait leur apparition depuis. Or donc, pensons-nous, des modifications importantes ont dû se produire, bien que n'ayant pas provoqué l'extinction, sur celles qui se sont perpétuées malgré tout sur le même emplacement en traversant une si longue période de temps.

L'helix maritima Terver, syn. lauta Lowe, est beaucoup plus ombiliquée ; l'helix lineata Olivier est moins globuleuse et plus grande; l'helix Xalonica Servain a sa spire moins élevée ; l'helix alluvionum, Servain, a son ouverture moins grande; l'helix Cyzicensis Galant est plus développée ; l'helix mendranoi Servain se rapproche davantage, mais son galbe général est moins gracieux ; l'helix fera Bourgt s'éloigne par son ensemble, et bien que les espèces que je viens d'énumé-

Digitized by Google

rer, et j'en passe, appartiennent à divers groupes (1), notre Helix Dolmenoarelatensis pourrait être placée en tête de cette longue série, comme à leur origine.

Enfin, si nous voulons chercher ailleurs une forme s'en rapprochant beaucoup, nous avons l'Helix Bousqueti Debeaux d'Alger, qui est celle présentant le moins de différence.

Helix Tumuloprovincialis, *nobis* (2)

Coquille peu épaisse, luisante, blanchâtre, composée de sept tours de spire très finement striés, à croissance régulière, assez renflés, ayant une carène peu apparente sur le dernier comme diffuse et mal définie. Suture assez profonde, ouverture arrondie, un peu ovalaire, légèrement oblique; à bord tranchant, droit, mais évasé près l'ombilic, épaissi intérieurement par le bourrelet d'adulte. Ombilic très profond atteignant les premiers tours, recouvert quelque peu par le bord légèrement évasé que nous avons indiqué. Spire subconique peu élevée.

Taille, 18 millimètres de diamètre.

13 millimètres de hauteur.

5 millimètres de hauteur pour la spire seule.

Cette nouvelle helix, comme la précédente, rentre dans le groupe de l'Helix variabilis, qui doit être bientôt remanié complètement par les soins de M. Locard, et où plus de 200 formes seront alors démembrées, de façon à passer par toutes les variations insignifiantes qui les rattachent. Ce grand travail ne contiendra point de figures, nous nous expliquons très bien cette prudente réserve, la description seule paraissant suffisante à l'auteur ; peut-être même arrivera-t-on à diviser la France en carrés numérotés de 1 kilomètre de côté, et pour chaque espèce nous saurons quelles sont les cases correspondantes qui les recèlent. Notre Helix Tumuloprovincialis touchera donc sous peu à une infinité de formes ou forcé-

(1) Voir le prodrome de Locard.

(2) Une pareille dénomination pour ces deux helix est préférable en ce qu'elle permet de suite de reconnaître tout à la fois et l'époque et la région ; cet avantage m'a paru prédominer sur toute autre considération.

Digitized by Google

ment elle sera perdue ; mais en attendant, signalons pour le moment celles qui, à notre connaissance — et elles sont nombreuses — peuvent y être comparées.

Ce sont d'abord H. variabilis Drap; H. Jussiana Bourgt; H. Nemausensis Bourgt ; H. Kalona Bert. ; H. Avenionensis Bourgt ; H. Adematra Bourgt ; H. Tassyana Fagot ; plus quelques autres d'Italie, de Grèce, Candie, telles que H. Cretica Ferussac ; H. Canta Westerlund; H. monarea Bourgt; H. Astata Servain, dont le rapprochement n'établit que de légères différences ; ces dernières ont seulement l'ombilic plus ouvert.

Par leur ancienneté ces deux helix sont les types primitifs (1) des variations de cette espèce, et l'on comprend qu'elles aient quelques droits a figurer parmi elles, comme les ancêtres de ce genre; enfin les traces de trous de suspension ne permettent pas de douter un seul instant de leur contemporanéïté avec les morts du monument de Coutignargues.

H. Nicolas.

(1) Peu nombreuses encore, les origines de quelques helix sont connues. Le Leucochroa candidissima, si commune et si répandue partout dans le Midi, a, d'après M. Ph. Thomas, sur les sondages opérés par M. Rolland, à l'oasis de Mraïer a 58 m. de profondeur, son ancêtre, dans les couches miopliocènes de cette région, c'est d'abord l'Helix semperiana, qui, se modifiant avec le temps, devient Helix subsemperiana au pliocène, et se transformant toujours, donne notre Helix candidissima. Or, puisque nous ne rencontrons pas cette forme dans nos couches géologiques de même formation, son centre de dispersion serait pour elle l'Algérie.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LA REINE JEANNE

TRAGÉDIE PROVENÇALE DE FRÉDÉRIC MISTRAL

« La reine Jeanne appartient à ce groupe de figures historiques, telles « que Caïus Marius, Ossian, le roi Arthur, le comte Raimond de « Toulouse, notre bon roi René, la duchesse Anne de Bretagne, Roland, « le Cid et autres auxquelles se rattachent, dans la mémoire populaire, « les légendes héroïques, les traditions de race, les monuments mysté- « rieux. Dans la brume des siècles, pour le peuple de Provence, Jeanne « domine encore, comme une bonne fée, l'histoire du pays au temps de « son indépendance. Pour lui, tout le passé, plus ou moins vaporeux, « c'est « le temps de la reine Jeanne ». Pour lui, la *rèino Jano* est la « reine familière, idéale et mythique. »

Ainsi, dans l'introduction de sa tragédie, Frédéric Mistral nous présente lui-même son héroïne, et, voulant justifier par des témoignages authentiques sa croyance de poète, il cite successivement Moréri, Scipion Mazelli, Pétrarque, Boccace, Ammirato, Angelo di Constanzo, Giannone, sans oublier Jean de Nostredame, d'après lequel « elle fut douée de si grandes et singulières vertus qu'on l'estimoit plus divine que humeyne », et Angelo da Perrugio, qui la qualifie de *santissima* et l'appelle l'*Onore del mondo*, la *Luce dell'Italia.*

Que cette admiration, ce culte pour Jeanne de Naples soit ou non mérité, il n'importe guère à qui veut étudier au seul point de vue littéraire et dramatique la dernière œuvre de Mistral, encore que la plupart des personnages, assez nombreux, en soient empruntés à l'histoire, et la plupart des détails, aux chroniques.

Après la première lecture, cette tragédie, me semble-t-il, laisse une impression, non de terreur ni de pitié, mais plutôt d'éblouissement. La féerique vision d'une jeune souveraine

Digitized by Google

blonde, au teint rose et aux yeux noirs, promenant sa Majesté, parmi les hommages des chevaliers et des poètes, d'abord, dans les jardins et les palais de Naples, puis sur l'azur uni de la mer latine, enfin à la cour papale d'Avignon, où le peuple l'acclame et le Souverain Pontife la bénit: tel est ce poème félibréen, ce livre enthousiaste et ensoleillé, au frontispice duquel il est écrit, — selon l'évangile de nos bons aïeux provençaux : « Aimez Dieu et la Reine Jeanne. »

Dès les premiers vers, c'est le troubadour Aufan de Sisteron qui, devant le lumineux panorama du golfe napolitain, célèbre Jeanne reine de la lumière et du Gai-Savoir. Il la convie à venir en Provence :

« La mer est à vous, le soleil et la mer sont les appartenances de l'empire provençal. »

« La Prouvenço, madamo, aquelo perlo vòstro,
« Dóu mounde es l'abréujat, lou mirau et la mostro. »

Il énumère les gloires de chacune de nos villes avec une telle complaisance méridionale que le petit page Dragonet, irrespectueux et malin comme un Parisien de Daudet, ne se prive pas d'en rire. Mais l'autre n'y prend garde et conclut en une de ces larges envolées lyriques dont Mistral est coutumier :

«... Li lahut carrejon de tout caire
« Lou trafi di nacioun sus lou Prat de Bèu-Caire
« A Mount-Pelié de milo e de milo escoulan,
« Acampa de pertout, s'esquichon barbelant
« Pèr ausi la paraulo e li doutrino novo
« De l'illustre ensignaire Arnaud de Vilo-Novo
« En Arle, tant superbe es enca lou Lioun,
« Que l'emperaire sènt que ié manco un raioun,
« Se noun es counsacra, davans lou pople d'Arle,
« Eiretié de Cesar, de Coustantin, de Carle...
« Enfin, en Avignoun, i'a lou papo, grandour,
« Poudé, magnificènci, e poumpo e resplendour
« Que mestrejon la terro e fan, sènso messorgo,
« Boufa l'alèn de Diéu i ribo de la Sorgo. »

« ...Les tartanes charrient
« de toute part le trafic des na-
« tions sur le Pré de Beaucaire.
« A Montpellier, des mille et
« des mille écoliers, rassemblés
« de partout se pressent palpi-
« tants pour ouïr la parole et les
« nouvelles doctrines de l'il-
« lustre enseigneur Arnaud de
« Villeneuve. En Arles, le Lion
« est tellement superbe encore
« que l'empereur lui-même sent
« sa gloire incomplète s'il n'est
« pas consacré, devant le peu-
« ple d'Arles, héritier de César,
« de Constantin, de Charlema-
« gne... Enfin, en Avignon
« est le pape, grandeur, pou-
« voir, magnificence et res-
« plendissement qui dominent
« la terre et font, réellement,
« souffler l'haleine de Dieu sur
« les rivages de la Sorgue. »

Digitized by Google

Malheureusement, tandis que Jeanne écoute ces poétiques discours, entremêlés de propos plus légers, son mari André de Hongrie intervient, lui reprochant de tenir, au milieu de trouvères, jongleurs et cantatrices, une cour d'amour journalière. Après quelques réponses hautaines à ce jeune slave d'humeur trop farouche, elle s'éloigne suivie du groupe de ses adorateurs, et, comme contraste à leurs applaudissements, André se répand en confidences pleines d'amertume.

« *Moine*, dit-il à frère Robert, son ancien précepteur, *tu* « *ne peux pas, toi, connaître l'amour qui embrase le sang* « *lorsqu'une pareille femme, belle comme il n'en est pas,* « *veut, par caprice, qu'à ses pieds vous brûliez.*

« E quand vous cresias pièi à flot, nadant sus l'aigo,
« En vous apercevènt que, trufandiero e vaigo,
« Touti si blandimen, acò n'es qu'un simbéu,
« E qu'à l'un coume à l'autre elo fai lou bèu-bèu,
« Dins la mort, souto terro, oh ! que voudrié mai
« Quau me deliéurara d'aquéli courtejaire, [jaire !
« Fasèire de cansoun, jouglar, galo-bon-tèms,
« Que la vano Prouvènço a coungreia toustemps !

« Et puis, quand vous pen
« sez être à flot et nager, en
« vous apercevant, dans sa
« railleuse nonchalance, que
« toutes ses faveurs ne sont
« que pour la montre, et qu'à
« l'un comme à l'autre elle
« fait belle mine, oh ! dans la
« mort, sous terre. qu'il vau-
« drait mieux être couché !
« Qui me délivrera des fai-
« seurs de chansons, de ces
« pestes de cour, de ces jon-
« gleurs et libertins que la
« vaine Provence fit pulluler
« dans tous les temps ? »

Voilà le drame noué. D'un côté, le prince André, son confident frère Robert, avec les seigneurs hongrois ; de l'autre, la reine Jeanne, sa gouvernante Philippine la Catanaise, avec les seigneurs italiens et provençaux. On se dispute le pouvoir, on s'insulte, on se provoque, on en appelle au pape, et l'on rêve d'assassinat au besoin pour se soustraire à sa décision médiatrice. La Catanaise, dès le premier moment, se montre passionnée jusqu'au crime :

« Vai, vai, laisso lou tems amadura li nèspo...
« E saubras que n'en coui, d'entahina la guèspo !
« Laisso-me, d'escoundoun, tèisse moun catenat;
« Laisso que, d'à cha pau, drèisse moun tracanat;
« D'aquéu mal-encara de marit, que la gèino,
« Espèro, espèro que desbarrasse la rèino

« Va, va, laisse le temps
« mûrir les nèfles ; et d'irriter
« la guêpe, tu sauras qu'il en
« cuit ! Laisse-moi, sourde-
« ment, tisser mon intrigue ;
« laisse-moi, peu à peu, dres-
« ser mon traquenard ; de ce
« mari maussade qui la gê-
« ne, attends, attends que
« je débarrasse Jeanne, en fai-

Digitized by Google

« En fasènt emé iéu gafouia dins lou sang
« Touti si princihoun, touti si courtisan ;
« Espèro qu'uno fes la grand chavano trone
« E que moun fiéu, quau saup ? escale sus lou trone
« En espousant la véuso, e la raubant, se fau...,
« E, mounge, ensouvèn-te dóu sarramen que fau :
« Ah ! vos la guerro à mort. ah ! vos que l'ahirançó
« Se cargue de tempèsto emai de malurançó,
« Eh ! bèn, grègo ! La man dins l'infèr tout dubert,
« Déguèsse ié leissa, ve, la pèu : frai Roubert,
« De l'aubre fourestié fau que lou pèd s'abraque,
« E li recampadis, que la terro li raque !

« sant patauger dans le sang,
« avec moi, tous ses princi-
« pions et tous ses courti-
« sans ; oui, attends qu'une
« fois tonne le grand orage,
« et que mon fils, qui sait ?
« escalade le trône en épou-
« sant la veuve et l'enlevant,
« s'il faut ; et, moine, sou-
« viens-toi du serment que
« je fais : ah ! tu veux la guer-
« re à mort ! ah ! tu veux que
« la haine se charge de tem-
« pête et de calamité, eh bien,
« tope ! La main dans l'enfer
« tout béant, et dussé-je y
« laisser la peau : frère Ro-
« bert, il faut que par le pied
« l'arbre étranger se coupe,
« et les intrus, que la terre
« les vomisse ! »

Un tel cri terminant le 1^er^ acte, d'une exposition claire, brillante, plus que complète, nous sommes pleinement préparés aux querelles qui, durant le 2^me^, éclatent *crescendo* dans la salle d'honneur du Castel-Nuovo de Naples. Elles sont interrompues habilement par deux scènes d'une note aimable et délicate : l'une, où le prince de Tarente, plus tard mari de Jeanne et dès maintenant son chevalier, lui déclare un amour dont elle se défend encore ; l'autre, où le page Dragonet, dans la coulisse, charme d'une plaintive romance les ennuis de sa reine. A peine semble-t-elle apaisée, que la Catanaise agite de nouveau les flambeaux de discorde :

« Mai un brut mal astrous, ô rèino, vèn de courre...
« E se dis que vous an desbaussa de la tourre,
« E qu'à voste marrit, lou papo, travaia
« Pèr lou mounge Roubert, plenamen a baia
« La courouno !

« Mais il circule, ô reine,
« un bruit funeste... Et l'on
« dit qu'on vous a dérochée
« de la tour, et qu'à votre
« mari, le pape, travaillé par
« le moine Robert, a donné
« pleinement la couronne.

Jeanne proteste, en femme très sûre de son ascendant :

« ....Messorgo ! E quand meme, foulasso.
« Au trone quau que siegue ausèsse prene plaço,
« N'auren que de parèisse en fàci dóu païs
« Em'aquelo esplendour de gràci que ravis...

« Mensonge ! Et quand mê
« me, insensée, quelqu'un,
« n'importe qui, oserait s'as-
« seoir au trône, nous n'au-
« rons qu'à paraître en face
« du pays avec cette splen-
« deur de grâce irrésistible .

Mais peu après, énervée par un doute :

« Masco, laisso-m'esta : tirasses que segren.

« Sorcière, laisse-moi : tu
« ne traînes que chagrin.

Digitized by Google

La Catanaise en s'en allant :

« Maugrat vous, contro vous, Jano, vous sauvaren
« Dóu pesant que, la niue, sus voste piés s'agrouvo...
« Jano, la cordo tiblo, e la galino couvo !

« Malgré vous, contre vous,
« nous vous délivrerons, Jean-
« ne, du cauchemar qui s'ac-
« croupit, la nuit, sur votre
« sein... Jeanne, l'arc est
« tendu, et la pondeuse cou-
« ve ! »

Au 3e acte, dans le château d'Aversa, de sinistre mémoire, l'arc se détend : Jeanne devient veuve une première fois. Par une bulle prudente, le pape Clément VI a partagé également les prérogatives du trône entre la reine et son mari ; il a aussi renvoyé, bonne précaution, frère Robert dans son abbaye et la Catanaise en sa ville natale. Mais plutôt que de se soumettre à cet exil, l'irascible et ambitieuse gouvernante prépare l'assassinat d'André de Hongrie. Après un repas où les cantilènes des troubadours ont alterné avec les bravades des seigneurs, le prince s'est retiré, la tête alourdie par les libations ; bientôt des cris réveillent le palais : André vient d'être étranglé par le chambellan Artus, la Catanaise et ses dignes enfants. Jeanne accourt, décolletée, les cheveux épars et témoigne une douloureuse surprise :

« Andriéu ! Oh ! paure Andriéu ! Abouminable cop !
« Misérablo ! maudicho ! afrouso Cataneso,
« Que vèn d'arroucassi moun règne de planeso !
« Ai ! aï ! ai !

« André ! Oh ! pauvre An-
« dré ! abominable coup ! mi-
« sérable, maudite, affreuse
« Catanaise, qui vient, hélas !
« de hérisser de roches mon
« règne de plaisance ! »

Mais cette douleur est nécessairement bien passagère. Et c'est au moine Robert, maintenant, de terminer l'acte par une véhémente imprécation.

Voici qu'avec le veuvage de la jeune souveraine, tout a changé. La galère réale vogue sur une mer limpide, à la clarté d'un ciel joyeux, et ce n'est plus, de Naples jusqu'en Avignon, qu'une progression d'hommages, afin de mieux consacrer l'innocence de Jeanne dans le meurtre d'Aversa. Galéas de Mantoue tient pour suprême honneur d'être son chevalier comme précédemment Louis de Tarente, aujourd'hui fiancé de la reine. Ensuite vient la saluer Jacques d'Aragon, infant de Mayorque, son fiancé de demain. Et l'amiral

Digitized by Google

lui présente les villes au passage ; et les rameurs la bercent de leurs cantilènes, qui ne sont pas le moindre agrément de la pièce ; et elle-même s'égare en une exquise rêverie :

« .... La mar es uno encantarello,
« Despièi qu'ai mes lou pèd sus l'oundo risarello,
« Iéu me sènte envahi d'un soulas delicious.
« Tout fugis : lou ribas, li resson malicious
« De la terro, li lagno e li dòu de la vido
« Davans lou gourg seren me chale esbalauvido.
« La velo s'emblanquis dins l'encreur dòu cèu blu.
« Danson, li marejòu, en giscle de belu
« Dia mantin. Li remaire, à mita nus, boulegon
« Li balan de soun cors à l'antico : se plegon,
« Se drèisson tóuti ensen, e murmuron en cor
« Lou soulòmi p'agnènt que ié douno l'acord...
« Brave, mi galiot ! Sa vigourouso empencho
« Recavo, eila-darrié, lou flot que nous encencho
« En longo tirassiero, imago fugidis
« Di joio d'eiçavau que l'erso aprousfoundis.
« Entre-mitan li les di rougi pavesado,
« Di pavesado d'or, iéu penèque, bressado.
« Voudriéu dins lou clarun me founère, se poudiéu !
« Un vaigue sentimen de l'infini de Diéu
« Me pivello... La mar es bello, es amourouso,
« Es lindo dins sa glòri, es uno rèino urouso ! »

« La mer est une enchantеresse. Depuis que j'ai mis le pied sur l'onde souriante, je me sens envahir d'un bien-être délicieux. Tout fuit : la rive, les malicieux échos de la terre, les chagrins et les deuils de la vie. Dans l'éblouissement de l'abîme serein je me délecte. La voile blanche coupe le sombre azur du ciel. Le clapotis des flots danse en jets d'étincelles diamantines. Moitié nus, les rameurs balancent à l'antique le branle de leurs corps : ils se ploient, se dressent tous ensemble, et en chœur ils murmurent le *céleusme* plaintif qui leur donne l'accord... Bravo, mes galériens ! sous leur épaulée vigoureuse le flot qui nous entoure se creuse, là derrière, en long sillage, image fugitive des joies d'ici-bas que la vague engloutit. Au milieu des tentures des pavois de pourpre et d'or, je sommeille bercée. Je voudrais, dans le clair, pouvoir me fondre ! Un vague sentiment de l'infini de Dieu me fascine... La mer est belle, la mer est amoureuse, et sa gloire est limpide : c'est une reine heureuse ! »

Suavement lyrique et descriptif, cet acte est coupé par une scène tragique : l'astrologue Anselme prédit à Jeanne qu'elle mourra étouffée entre deux matelas, après avoir été quatre fois veuve, et lui répète le mot cabalistique, ALIO, dont les lettres commencent les noms d'André, Louis, Jacques, Othon. Il était difficile de résumer en une seule action dramatique, la destinée si complexe de la reine Jeanne. Par cette scène, enchâssée à propos dans son œuvre, Mistral satisfait l'histoire et l'art également. Il ne lui reste qu'à conduire son héroïne au palais d'Avignon, dans la grand'salle consistoriale où est gravée, en un monogramme, sur les clefs des voûtes, la formule de la Rome du moyen-âge : *Senatus populusque Avenionensis.*

Digitized by Google

De même que sur sa galère et que dans le port de Marseille, où les consuls l'ont saluée en joie, Jeanne reçoit du peuple tous les témoignages d'un enthousiasme qui confine à l'apothéose. Pour son bon droit, deux chevaliers hongrois sont vaincus, comme de raison, en combat singulier ; Pétrarque la sert de sa glorieuse éloquence ; mais, mieux que lui, elle défend sa cause en un long plaidoyer, large de pensée, poétique de forme et savamment encadré de deux chœurs à la manière antique. Le pape Clément prononce enfin :

« Soulas, vertu de Diéu, di celestiàli cimo
« Que davalon sus tu, rèino serenissimo !
« Lis oumbro de ti grand, agùsti servitour
« De Diéu e de sa Glèiso, as vuei à toun entour.
« Talo que li Roubert e li Carle, ti rèire,
« As douna, tu, la sousto i sucessour de Pèire. .
« E Pèire, t'assoustant contro l'iro dóu vènt,
« Vuei te dis : « Vai en pas, pèr la man dóu jouvènt
« Escricho sus toun front, lusis toun aléujanço. . .
« A begu proun de sang, trop de sang, la venjanço ! »

« Que des cimes célestes,
« reine sérénissime, consola-
« tion, vertu de Dieu, sur toi
« descendent ! Les ombres de
« tes pères, augustes servi-
« teurs de Dieu, de son Eglise,
« sont aujourd'hui autour de
« toi Ainsi que les Robert et
« les Charles, tes ancêtres,
« tu donnas, toi, un abri aux
« successeurs de Pierre .. Et
« Pierre, t'abritant contre la
« fureur du vent, aujourd'hui
« te dit : « Va en paix : écrite
« sur ton front par la main
« de la jeunesse, ton allé-
« geance brille... Elle a bu
« assez de sang, trop de sang,
« la vengeance ! »

Mais se découvrant sous l'habit de pèlerin, le moine Robert répond à l'absolution papale par une malédiction. Galéas l'immole aussitôt à la gloire de Jeanne .

De la Catanaise, il n'en a plus été question que pour nous apprendre son châtiment et celui de ses complices :

« Entre man dóu bourrèu a passa tout lou flo. »

« Par les mains du bourreau
« a passé tout le groupe. »

J'imagine qu'un ingénieur dramatique de l'école moderne eût conservé plus longtemps cette figure passionnée. Il eût, par exemple, au 3e acte, laissé subsister quelque doute apparent sur les vrais coupables, sur Jeanne elle-même, afin de ménager graduellement l'intérêt d'une hésitation poignante, la secousse d'une révélation suprême, l'éclat d'un revirement. Mais la conception de Mistral est moins compliquée ; elle n'envisage qu'une individualité souveraine et néglige les comparses, confondus à peu près dans le tableau magistralement

Digitized by Google

peint de leur époque ; elle domine les événements et garde la sérénité des hauteurs.

Ce fier procédé, soutenu par la magie d'une langue exceptionnellement colorée, ne convient qu'aux grands lyriques ; il en est sans doute des modèles dans le théâtre des anciens, où la sobriété de l'intrigue se mélange heureusement avec la diversité des chœurs ; — telle l'*Orestie*. — Je citerais volontiers aussi, en ce genre, parmi les pièces applaudies à l'Odéon, *Ulysse*, tragédie d'Homère beaucoup plus que de Ponsard, avec musique de Gounod. Sans recourir, cette fois, au compositeur qui traduisit en savantes mélodies sa *Mireille*, Mistral a puisé simplement les motifs de ses cantilènes dans les vieux airs provençaux.

Ce serait assurément un spectacle d'une rare saveur que la représentation de *La Reino Jano* sous le plein ciel du théâtre antique d'Orange, ainsi que plusieurs l'annoncent et que tous le souhaitent.

Et ceux qui ont besoin de certaines subtilités de métier pour présenter, sans trop de péril, leurs œuvres à la scène, apprendraient sans doute, en telle occasion, combien est puissante sur l'âme des foules une haute harmonie née sous une inspiration ardente, au souffle des traditions.

A. Mouzin.

Digitized by Google

LA GUERRE

AUTOUR DU PONT SAINT-ESPRIT

(Suite.)

Tandis que la bande du Petit-Mechin ravageait La Calmette et Gajan (1), le reste de la province sembla bénéficier des lourds sacrifices du traité de Brétigny et de la violente campagne conduite par Duguesclin, en Normandie, dans le Perche, le Maine, l'Anjou et le comté d'Alençon, contre les repaires de pillards. On trouva, dès lors, un peu de sécurité sur les chemins.

« Les peuples en repos et le commerce commençant à se reprendre, dit un document contemporain (2), il arrive que certains pèlerins flamands ou allemands se mettent en voyage pour le pèlerinage de St-Jacques, au nombre de vingt-sept personnes, hommes, femmes et enfants, lesquels arrivés en la ville de St-Saturnin, faisant le chemin paisiblement et sans avoir fait desplaisir à personne, certains factieux et conjurés séditieux de la ville, meurtriers et sanguinaires, se seroient soubslevés et atroupés ensemble, allant cryer par la ville que les Anglois estoient à la porte, faisant la royde avec des tambours pour esmouvoir sédition, soublever le peuple et favoriser leur dessain, criant qu'il les falloit aller tuer ; c'estoit qu'avoient heu advis que ces bonnes gens portoient avec eulx quantité d'or et d'argent, chaynes, bagues, joyaux et autres richesses dans leurs malettes ; lequel bruict venu aux oreilles des magistrats de justice auroient commandé les sergents de la ville d'aller prendre ces pèlerins et les remettre dans les caves et ampaser qu'on ne leur

(1) Ménard, t. II, p. 212.

(2) Magnin, à la date de 1363, 14 novembre, rappelle cet « instrument en trois peaux de parchemin, faict en la trésaurerie de Nismes », et en donne le texte ci-dessus.

Digitized by Google

fist tort ne desplaisir, ainsi que feust faict ; et auquel lieu lesd. officiers de justice s'estant portés (quy estoit noble Guilhaume de St-Just (1), capitaine et viguier de la ville, accisté de ses lieutenants et autres notables personnes, pour s'informer de la vérité et suject de cest sédition, ainsi qu'ils commençoient à mettre par inventaire les hardes desd. pèlerins pour les conserver et mettre en assurance de la main de ces voleurs, seroient venus audevant des caves lesd. seditieux en nombre de seize quy sont nommés : Guilhau Amat, Jean André, Jacques et Guilhau Calametz, Gilles des Fours, barbier, Barthélemy Mouret, Pons de Bercot, Guillaume Chantemesse autrement dit Broquier, Guillaume Cabrol, Guillaume Mantis, Jean des Aures, Pierre Reboul, Jean Nadal, Hugues Bolhotti, Jean des Chauchettes et Louis Pouchal, coutellier, suivis de quelques autres de la ville ; lesquels trouvant les portes fermées commençoient à cryer de cette fasson : Messire Guillau (parlant du viguier), faictes nous ouvrir les portes des caves où sont enfermés les traitres Anglais, car il fault qu'ils meurent de nos mainz, et gardés bien de les laisser aller et avec l'or et rançons que nous vollons avoir, car ils sont des espions pour surprendre la ville, et nos femmes en ont recogneu aucuns de ceux qui ont ruyné la ville. Ces cris souvent réytérés, pleins de tumulte et sédition, ne seurent estre appaisés par les officiers de justice, quelles enjonctions quilz eussent faictz à ces factieux de se rettirer et poser les armes ; au contraire, remplis du malin esprit et désirant venir à l'œuvre diabolique qu'ils avoient projecté, commencent à forcer les portes des caves, les mettent à terre, entrent dedans furieusement par force et violence, et en présence des magistrats de justice tuent et meurtrissent cruellement tous les pèlerins, hommes, femmes et enfants, chassent les officiers dehors à coups d'épée ; les prenant

(3) De la très ancienne famille de St-Just, originaire de St-Just d'Ardèche, où deux de ses membres, en 1303, furent témoins d'une transaction entre la Communauté et la maison de St-Jean d'Artignan, au sujet de la dépaissance du Bordelet. Un Guillaume de St-Just, chevalier, était, vers 1308, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, Bertrand de Lisle-Jourdain (*Cartul. de l'Œ. des E. M. P et Hôp. du St-Esprit*, p. 55, dans *Mém. de l'Ac. de Nimes* 1889, et p. 53, du tirage à part). En 1382, un autre Guillaume de St-Just combattait parmi les Tuchins. On ignore s'il s'agit du viguier de St-Saturnin-du-Port. Dans l'affirmative, il faudrait y voir un des motifs de l'acharnement des brigands contre notre ville.

Digitized by Google

par les chausses, en blessent aucuns et les heussent meurtris s'ils n'eussent esvadé par les fenestres et autres lieux cachés, là où se seroient rencontrés, Mess. Guillaume Raynaud, not^e, Dragonet Roc, Noble Dragonnet de Montdragon, Rostang Vincent, Jean Artaud et autres personnes assistant led. capitaine avec Pierre Vagnassi, régent (1) de la cour commune; lesquels voulurent remonstrer auxd. séditieux quilz faisoient grand attamptat, coureurent la mesme fortune de leur vie, dont le cappit^e et Vagnassi, régent, et Jacques Lagarde, geollier, furent grandement blessés et offansés, contraincts d'abandonner les caves à ces volleurs, lesquels tous à loysir foulherent par tous les corps mortz, s'emparèrent de leurs hardes et trésors, bagues et joyaux, entre lesquels dans une malette y avoit deux mille pièces d'or par laquelle lesd. officiers de justice avoient commencé l'inventaire ; et après avoir despoulhé et espolié lesd. pauvres murtris jectarent les corps dans le Rosne. »

L'événement s'était passé vers le milieu de l'année 1363. En novembre, on déféra au sénéchal de Beaucaire les auteurs du guet-à-pens, relevant contre eux plusieurs chefs d'accusation : homicide, larcin, rapine, fraction et violement de prison et de la sauvegarde du roi, estélionat, etc. (2). Le procès instruit, sommairement, une sentence de condamnation allait être prononcée quand les prévenus, restés jusque-là en liberté, courent se jeter aux pieds du roi en visite à la cour pontificale. Ils exposent au souverain que l'an après la restitution de leur ville par les Anglais, une troupe de gens de la même nation, des espions déguisés en pèlerins, furent reconnus aux portes de leur cité par ceux-là mêmes qui les avaient logé durant l'occupation ; que, soupçonnés de vouloir s'emparer de la ville par stratagème, on s'était assuré de leur personne au moment où ils se cachaient dans des caves. Le peuple dans sa colère les avait immédiatement mis à mort.

L'orgie sanglante des routiers datait de dix-huit mois. Le roi admit facilement l'exaspération de gens dont les pères et les frères avaient été passés au fil de l'épée, et les femmes et les filles contraintes, durant six mois, au vil métier de courtisanes. Si le

(1) Sans doute il faut lire sergent.
(2) Magnin.

Digitized by Google

souverain eut douté de la véracité du récit, on pouvait lui rappeler la prise d'Aubignac par des brigands qui simulaient des infirmités pour gagner la confiance du peuple. Autour de Paris même et dans les Flandres, ne s'étaient-ils pas présentés aux portes des villes, les jambes liées de bandelettes dégoûtantes ? Les jetant tout à coup, ils avaient couru aux murailles. Ce hardi stratagème fit tomber les forteresses les plus redoutables (1).

Des lettres de grâce, expédiées immédiatement de Villeneuve, parvinrent le jour même au sénéchal et empêchèrent le prononcé du jugement. En vain le procureur du roi s'éleva contre pareille solution, le conseil d'État n'ayant pas procédé à la vérification des faits incriminés; le syndic de Saint-Saturnin du Port, Guillaume de St-Just, prit si chaudement la défense des prévenus et de toute la population que l'entérinement des lettres de grâce se fit, sur l'heure, à une condition, toutefois : le versement d'une somme de deux cents francs d'or, entre les mains du trésorier domanial (2).

L'argent restait le grand calmant des conflits.

On a dit plus haut (3) que, pour solder la part de la ville dans le subside de 70 mille moutons d'or consenti par le Languedoc, en faveur du comte de Poitiers, le syndic s'obligea, le 3 août 1364, à payer 404 moutons d'or, à brève échéance.

A peine cette imposition levée, la municipalité dut se reconnaître débitrice envers Jean de Bliac, viguier et capitaine de la ville, d'une somme de cent florins, employés par ce magistrat à la réparation des murailles (4). Le syndic et ses conseillers, personnellement engagés, apposèrent sur l'obligation leur huit sceaux de cire rouge (5).

En juin 1365, nouvelles tracasseries financières. Des 500 florins d'or imposés sur la ville dans la répartition du subside à

(1) Luce, *Hist. de Duguesclin*, p. 340.

(2) Magnin, à la date du 14 novembre 1363.

(3) Voy. ci-dessus p. 112.

(4) Près de 30 ans de guerre, dont les populations soldaient toujours les frais, n'avaient pas éteint en elles le sentiment de la résistance. C'est partout qu'on voit réparer les fortifications, en Dauphiné et en Provence aussi bien qu'en Languedoc. Dans notre voisinage, à Bagnols, on fortifiait encore en 1368. Voy. le prix-fait d'une tour, publié par M. Deloye dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1865, p. 270.

(5) Magnin, à la date de 1364.

Digitized by Google

fournir au comte de Foix, le gouverneur de Montpellier réclamait de suite un cinquième.

A bout de ressources, nos pères voulurent éviter un nouvel emprunt. Du sergent, porteur de la contrainte, le syndic en appela au lieutenant du viguier, invoquant deux motifs d'exemption : 1° Le comte de Foix avait fait remise d'une partie de cette dette à la plupart des communes de la sénéchaussée ; 2° St-Saturnin-du-Port éprouvait plus qu'aucune autre ville les suites de la guerre, puisqu'elle avait soufert jusqu'à ruine complète (1).

Cependant ni la mort du roi-chevalier dans la tour de Londres, ni les commencements d'un règne plus réfléchi n'amélioraient l'état misérable du pays. Les compagnies poursuivirent le rançonnement des provinces, du Nord au Midi.

Comme par le passé, quand une contrée avait livré tout son or, les brigands l'abandonnaient pour une autre, laissant toujours derrière eux des partisans destinés à leur ménager le retour. Aussi, lorsque Urbain V, au prix de 40.000 florins, eut décidé Seguin de Badefol à quitter le repaire d'Anse, d'où il infestait le Lyonnais et le Mâconais, menaçant, d'autre part, la vallée du Rhône d'une nouvelle invasion, une deuxième bande de routiers, de connivence avec la première, vint s'établir dans le Vivarais (2) et poussa ses excursions jusque sous nos murs. Ses pilleries émurent à tel point le peuple que le commerce sembla interrompu sur tout le littoral du fleuve.

Le fermier des Émoluments de St-Saturnin demanda à la municipalité une réduction de sa redevance ; une clause du bail, en effet, stipulait un rabais proportionné au dommage souffert par le concessionnaire si le pays était en guerre à quatre lieues à la ronde. Le syndic déduisit cinquante florins sur les 600, prix de la ferme. La transaction, en date du 7 août 1366, rapporte qu'un brigand nommé Ribaud, par ses courses et ravages autour de la ville durant trois mois avait interrompu tout trafic et commerce dans le pays. Ces trois mois de blocus remontaient à l'année précédente, car Ribaud, trahi par l'un de ses compagnons, avait été surpris près d'Annonay, le 2 mai 1365, et sa bande entièrement défaite dans cette rencontrée. Conduit à Tournon

(1) Magnin, à la date 1364.
(2) Froissard, édit. Luce, t. VI, p. XXXV ; — *Thalamus Parvus*, p. 368.

Digitized by Google

et de là à Villeneuve-lès-Avignon, le capitaine de routiers y eut la tête tranchée (1).

Soit crainte de représailles, soit désir de courir une contrée moins épuisée, les débris des compagnies écoutèrent les propositions de Duguesclin, qui leur offrait 200.000 francs d'or de la part du roi de France, les trésors du roi de Castille à combattre et des contributions sur les terres du pape, dans le Comtat (2).

Les brigands arrivèrent à Barcelonne, le 1er janvier 1366, disposés, sans doute, à guerroyer pour Henri de Transtamarre contre Pierre le Cruel, mais plus désireux encore de s'enivrer de luxures et de rapines. La vengeance d'un forfait leur importait peu. Aussi, avant la fin de la campagne, reparurent-ils dans le Bas-Languedoc, tour à tour recherchés pour leurs services ou repoussés à cause de leurs méfaits, d'abord par le duc d'Anjou, en guerre avec la reine de Naples, ensuite par Duguesclin, qui apportait l'appui de son bras au frère du roi.

En 1369, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre. Tandis que le duc d'Anjou conduisait dans l'Agénois les milices du Languedoc, des bandes armées se réunirent aux environs du Pont-St-Esprit (3).

A son retour, et avant de regagner Paris, le gouverneur de la province s'arrêta dans notre ville. Pierre Scatisse, trésorier de France et général des aydes en Languedoc, qui l'accompagnait, séjourna du 11 au 13 avril 1371, pour donner tous ses soins à la défense de la place et terminer les plans d'une nouvelle campagne en Guyenne (4). Un an après, le danger devenait plus pressant sur les rives du Rhône. Le 10 mars, les consuls de Nîmes envoient un valet de ville aux municipalités de Bagnols, Viviers et Aubenas, les priant de les renseigner exactement sur le nombre et les intentions des gens d'armes qu'on disait dans ce pays (5). Le 3 juin reviennent divers messagers d'après lesquels l'ennemi

(1) Ménard, t. II, p. 249 ; — Dr Francus, *Essai historique sur le Vivarais durant la guerre de Cent ans*, p. 55.

(2) Les mêmes.

(3) Le *Manuscrit municipal*, méconnaissant la date des lettres patentes de Charles VI, donne pour cause à cette prise d'arme l'hostilité des Tuchins contre les gens des Gabelles. C'est plus tard que se produisit cet événement, dont on parlera plus loin.

(4) Ménard, 1re édit. t. II, pr II.

(5) Ibid. pr. CLXXIV, p. 312.

Digitized by Google

se tient autour du St-Esprit ; une bande campe au dessus d'Alais, une autre arrive du côté de St-Quentin.

A la recherche de nouveau renseignements, l'édilité nimoise dépêcha des espions vers le St-Esprit et Alais, dans la huitaine suivante. Elle envoya également vers Avignon, où se trouvait, disait-on, une grande troupe d'Anglais (1).

Le 3 septembre, les brigands environnaient Bagnols. Le 8 ou le 9, ils passèrent le Rhône (2) avec le projet de joindre Bernard de Sale ou de la Salle, qui, après avoir tenu les environs d'Anduze depuis le mois de mars, se dirigeait vers le Comtat. Une partie de sa compagnie passa en vue de Nîmes, le 15 septembre ; le restant, le 29 (3).

Les brigands terrifièrent encore la province plus de deux ans, à la faveur des embarras que causait au duc d'Anjou la guerre de Guyenne ; mais en avril 1274, les communes ayant accordé un subside de deux francs par feu, le prince envoya devant lui le connétable Duguesclin dont les troupes achevèrent la pacification du Bas-Languedoc. La plupart des fuyards passèrent le Rhône sur le pont du St-Esprit (4), sans que la ville souffrît les horreurs d'une nouvelle occupation.

La sécurité n'en tarda pas moins à revenir dans les esprits. En 1375, soit que les routiers s'agitassent aux confins de la province, soit qu'il restât dans l'intérieur du pays quelques débris des anciennes bandes, le gouverneur du Languedoc obtint des communes réunies à Villeneuve-lès-Avignon un subside de deux francs par feu. Il fut renouvelé, l'année suivante, par les communes assemblées au St-Esprit. La trêve entre la France et l'Angleterre laissa disponibles ces dernières ressources. Le duc d'Anjou, à la recherche d'une nouvelle affaire, les mit à profit pour aller en guerre contre le roi d'Aragon (5).

Tandis que le restant de la province semblait respirer, campèrent sur notre territoire des gens d'armes bretons descendus, deux ans auparavant, dans le Viennois, le Valentinois et jusque autour de Montélimar dont la campagne avait subi de leur part

(1) Ménard, p. 316.
(2) Ibid. p. 313.
(3) Ibid. p. 314.
(4) Vaissette, *Hist. de Languedoc.*
(5) Ibid.

Digitized by Google

de grands dommages (1). Cette bande marchait sous les ordres de Jean Balayme et de Sylvestre Budes.

Ce dernier, désireux de se ménager de nouvelles aventures, passe, sans plus de façon, au service du roi et du duc d'Anjou. Ayant rencontré à Montpellier, en juin 1374, Jean Malestrat, capitaine de 120 hommes d'armes (2), il revient avec lui sous prétexte que les routiers reparaissaient dans le nord de la sénéchaussée de Beaucaire. Ces deux capitaines n'avaient point dépouillé les allures des brigands. Nul souci chez eux de réprimer le vol et l'incendie. Ils fourrageaient pour leur propre compte, de l'autre côté du Rhône, dans le Comtat et les terres de l'Empire. Un jour fantaisie leur prit d'aller rançonner la ville des Adhémar. Le gros de leur compagnie se trouvait déjà à Pierrelatte, quand le seigneur de Grignan accourut à leur rencontre. On batailla peu ; 300 florins décidèrent les pillards à revenir sur leurs pas (3).

Pouvaient-ils demander davantage? Les populations épuisées par trente années de guerre, durant lesquelles la peste et la famine les avaient maintes fois visitées, livraient, à chaque nouvelle réquisition, tout l'or que comportait le crédit de leurs gouvernants. Quant au réveil de la fortune publique, nul n'y croyait, les routiers moins que personne.

Des cent mille feux que comptait la province de Languedoc, vers le milieu du XV^e^ siècle, à peine trente mille subsistaient à l'époque qui nous occupe. Ce n'est pas à dire que la population eût diminué, en trente ans, de plus des deux tiers; la réduction s'entendait du nombre des contribuables. On désignait alors par feu les maisons réparées et dont les propriétaires jouissaient d'un revenu atteignant dix livres. Pont-St-Esprit, où l'imposition de 1358, pour les murailles, semble établie d'après la liste des contribuables de 1390, tant la relation est bien observée en ce qui concerne le quartier de Rivière, ne comptait plus en 1384 que 55 feux, d'après un document local (4), 110 d'après le dénombrement de la sénéchaussée (5). Ce dernier nombre admis,

(1) De Coston, *Hist. de Montélimar*, t. I, p. 298.
(2) *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 583.
(3) *Hist. de Montélimar*, t. I, p. 305.
(4) Magnin.
(5) Germer-Durand, *Dict. topog. du Gard*, au mot *Pont-St-Esprit.*

Digitized by Google

le contingent imposable semble encore considérablement réduit de ce qu'il était précédemment, de ce qu'il sera à la fin du siècle.

La différence dans les deux recensements de 1384 prouve bien que les vides étaient moins dans le nombre d'habitants que dans les rangs des familles aisées. La fortune, si le mot est encore permis, appartenait à quelques rares privilégiés.

Dès le milieu de l'année 1380, les routiers, embusqués dans les forteresses de Montferrant et de Châteauneuf-Randon, menacèrent la vallée du Rhône de nouvelles réquisitions. Le 14 décembre, les trois États du département se concertèrent au Pont-St-Esprit pour fournir au sénéchal le moyen de défendre la contrée. L'assemblée fut laborieuse. Le consul de Nîmes compta une semaine de déplacement (1).

Le 16 septembre précédent, Charles VI avait succédé à son père. Le nouveau roi donna le gouvernement de Languedoc au duc de Berri, avec des pouvoirs très étendus.

Depuis longtemps gagnées au comte de Foix, Gaston Phœbus, leur gouverneur sous le règne précédent, les populations avaient gardé un pénible souvenir de la première administration du duc, alors qu'il était comte de Poitiers. Vingt-deux villes refusèrent d'obéir au nouveau gouverneur. C'est à main armée qu'il dut pénétrer dans la province par le nord-ouest. Cependant, tandis que Nîmes tenait contre l'oncle du roi, Pont-St-Esprit s'empressa de recevoir ses ordres (2). Aussi le prince y vint-il, avec satisfaction, pour accorder le prieur et les habitants dans l'affaire des fours, différend tout local qui garde une saveur particulière grâce à la proclamation, en langue romane, faite à tous les carrefours de la ville par ordre du noble arbitre « moussu lou refourmadour » (3).

Partout ailleurs, la besogne du duc de Berri restait embarrassante. Le comte de Foix, ne voulant pas compromettre le repos du pays dans une lutte personelle (4), avait abandonné la direc-

(1) Un écuyer municipal l'accompagnait, conduisant le roussin chargé de la malle consulaire. Ce voyage occasionna au trésor de la ville une dépense de six francs d'or et trois gros. (Ménard, 1re édit., t. III, pr. IX)

(2) Ménard.

(3) Magnin, à la date du 24 janvier 1882. On traitera plus au long cette question au livre de *la Communauté*.

(4) L'anonyme de St-Denis, cité par Vaissete, t. V, p. 184.

Digitized by Google

tion des affaires, mais les populations n'allaient point à son successeur. Celui-ci pensa que la générosité lui ramènerait les cœurs et accorda des lettres de rémission aux habitants de la sénéchaussée de Beaucaire, « parce qu'il est de coutume royale de laver les offenses par la grâce et de mitiger la rigueur du droit par le baume de la miséricorde » (1).

D'après les consuls de Nîmes (2), dont le sentiment est quelque peu suspect, la noblesse, dans les diverses assemblées des trois États, à Alais, au St-Esprit, à Montpellier, à Sommières et à Nîmes, avait constamment refusé de contribuer aux subsides. Elle n'avait voulu exposer ni les personnes des siens ni ses biens. La division s'étendit ainsi dans la contrée. On conspira contre la sécurité même de la patrie. La peste ajoutant ses ravages à ce malheur public, la sénéchaussée de Beaucaire ressembla à un vaste désert où les individus se fuyaient les uns les autres. D'infortunés serviteurs, que repoussaient leurs maîtres à bout de ressources, devaient chercher un refuge dans les monastères. On évalue le dommage souffert, en cette occasion, par le Bas-Languedoc, à un million de francs d'or.

En effet, tandis que la néfaste prise d'armes du bâtard du Cailar éprouvait plus particulièrement les populations du Rouergue, Jean d'Yspinac et Louis Colrand de Grimaud, réunis à bon nombre de capitaines des compagnies, dévastaient le plat pays de la rive droite du Rhône. Le premier établit son quartier général du côté de Montpellier, le second vers le nord de la sénéchaussée. A Barjac, à Moussac et dans d'autres lieux voisins le meurtre et l'incendie terminèrent des excursions motivées par le besoin de voler et de vexer les gens d'une opinion contraire à celle qu'on professait. La profanation des églises entrait dans le programme de cette jacquerie.

Du diocèse d'Uzès, les bandits passèrent dans celui de Nîmes. Enfermés, tout d'abord, dans le bourg de Vauvert, ils allèrent aux portes du chef-lieu de la sénéchaussée pour rançonner les habitants des faubourgs. Exaspéré, le peuple s'arma pour secouer le joug qui pesait sur lui. Mais le bâtard et Tessar du Cailar abusant de la fidélité des bourgadiers jetèrent sur ces braves gens des troupes expérimentées, au cri de : Berri ! Berri !

(1) Ménard, 1re édit., t. III, pr XIV, p. 55.
(2) Ibid. p. 59.

Digitized by Google

Le nom de l'oncle du souverain en imposa aux honnêtes citadins. Comme s'ils se fussent repentis subitement d'un acte de félonie, tous ensemble battirent en retraite. Les prévisions de l'ennemi se réalisaient ; il se rue sur les Nîmois, et massacre une centaine d'hommes (1). Dès lors, Clarensac, La Calmette, St-Bonnet, Manduel tombèrent successivement aux mains de Colrand de Grimaud et de Jean Mascaron, dont la troupe, composée de gens de Marguerites et de Bezouce, apporta le matériel nécessaire pour réduire le dernier de ces bourgs. En attendant que la mine en ouvrit les portes, on dévasta la campagne environnante.

Dans leur mémoire justificatif, les consuls de Nîmes opposent leur conduite, pleine de soumission envers le roi, à celle des officiers de justice qui refusèrent toujours de les protéger contre la soldatesque. L'accusation paraît fondée quand on voit le sénéchal de Beaucaire confier au bâtard du Cailar la visite des lieux fortifiés, et le duc de Berri, lui-même, donner au vicomte de Turenne la conduite de la guerre contre les Tuchins (2). L'un et l'autre avaient fomenté la rébellion, non seulement à Nîmes, mais encore à Montpellier, à Uzès et à Bagnols. Ici, la veille de l'entrée du duc de Berri en Languedoc, le vicomte de Turenne réunit les notables dans l'église des frères Mineurs, et en présence de Pons Johannini, son juge (le vicomte était seigneur de Bagnols), il s'écria : « Le duc vient dans la province avec des gens d'armes pour détruire la patrie et gouverner personnellement ; je me charge de réunir deux cents lances et plus, s'il le faut, et de les faire marcher contre l'armée du duc. Informez-en les consuls de Nîmes et d'autres lieux » (3). Le vicomte d'Uzès fit aussitôt répandre la nouvelle. Ce fut dès ce moment que le s[r] et le bâtard du Cailar, Fredol de Tarascon, Béringuier Foulque et d'autres seigneurs des pays sous Nîmes, formant une sorte de ligue du bien public, appelèrent les communes à se réunir contre les gens du duc de Berri.

C'était bien là une guerre civile, avec ce caractère particulier à certaines révolutions durant lesquelles connaître son devoir devient plus difficile que le remplir.

(1) Ménard, p. 62.
(2) Vaissete, *Abrégé de l'histoire de Languedoc*, t. v, p. 188.
(3) Ménard.

Digitized by Google

De cette effervescence, longuement préparée, résulta l'organisation des bandes connues sous le nom de Tochins ou Tuchins (1). Leurs capitaines : Vachon, Ferragut, Verchière, Bernard Régis, etc., étaient les élèves ou les vassaux des seigneurs dont on parle plus haut. Tous couraient ensemble, s'attaquaient aux ecclésiastiques et pillaient les églises dans les lieux non déclarés en leur faveur. A St-Gervais, ils mutilèrent plusieurs personnes par l'application de fers rouges sur les oreilles, les poings et les bras ; les mêmes actes de cruauté se reproduisirent à Chusclan, Cavillargues, St-Pons, et dans plusieurs maisons de Sabran et de Tresques.

Après avoir pris St-Laurent-des-Arbres, que ses belles constructions militaires semblaient mettre à l'abri de leur oppression, les bandits se fortifièrent à Cornillon et à Montclus, au pied d'imposantes bastilles protégées par des escarpements naturels et des bois très étendus. De nombreuses grottes dissimulaient leurs avant-postes. Peut-être faut-il voir un de leurs repaires habituels dans la baume de St-André-de-Roquepertuis, à l'entrée de laquelle nous voyons encore des vestiges de murailles.

De Lunel, où elles étaient réunies, les Communes sommèrent vainement les Tuchins de sortir de ces camps retranchés (2). Maîtresse des bords de la Cèze, la compagnie accentuait son mouvement vers le Pont-St-Esprit, soit pour mettre fin à la recette de la gabelle perçue au grenier à sel de cette ville (3), soit pour s'emparer de certains officiers royaux dont les bandits voulaient la mort.

Leurs attaques réitérées ne parvinrent pas à réduire la place, mais on les vit, plusieurs fois, rançonner la campagne, incendier les granges et emmener comme otages tous ceux qui tombaient entre leurs mains (4).

Ce voisinage devenait intolérable. Sous la conduite d'officiers et de gens du conseil du roi, un certain nombre d'habitants se

(1) Ce surnom vient, dit-on, de *touche*, qui signifie bois en vieux français. On le donna aux brigands dont il s'agit ici, parce qu'ils se tenaient préférablement dans les forêts.

(2) Ménard.

(3) Déjà, en 1366, un procès criminel avait été intenté à un habitant de St-Saturnin du Port, qui voulait s'opposer à la recette de la Gabelle.

(4) Lettres patentes de Charles VI, datées de Vincennes le 9 mars 1882.

Digitized by Google

rendit à Laroque pour la garde d'une tour fortement établie sur un rocher élevé, véritable observatoire qu'on avait enlevé au seigneur du lieu, Guillaume de St-Just, un des chefs des révoltés. A peine la milice bourgeoise fut-elle installée dans la forteresse que les Tuchins, revenus en nombre, s'en emparèrent, de vive force ou par stratagème, et passèrent la garnison au fil de l'épée.

Le roi apprit l'événement. On l'instruisit de la misère qu'enduraient les habitants de St Saturnin, toujours en éveil sur leurs murailles. Charles VI voulut bien reconnaître « que dans le passé comme dans le présent, la ville s'était mise en frais et avait subi des dommages à l'occasion des gens d'armes envoyés dans l'Empire, en Provence, en Lombardie, et autre part hors du royaume; lesquels passent tous les jours la rivière du Rosne par led. pont dud. lieu, et leur en convient faire guet et garde, nuict et jour au dict lieu, parce qu'il est une clef de nostre royaulme ». Pour ces motifs, le souverain exempta la ville, pendant cinq ans, de tout *fougaige* qui serait imposé sur le Languedoc (1).

Un tel désordre régnait dans l'administration provinciale que ces royales exemptions n'arrêtaient point les officiers du fisc. Ils se montraient d'autant plus âpres à la curée que le besoin d'argent se faisait sentir davantage. A l'occasion d'un subside de six francs d'or à prendre sur chaque feu de la province, le procureur de la ville, Jean Barnier, fait valoir la dispense accordée à ses concitoyens. Jean de Curie, commis du trésorier royal, refuse d'entendre les observations qu'on lui signifiait à l'entrée de la maison du St-Esprit (2). Bien mieux, sur l'ordre de leur supérieur, les sergents prennent au colet l'audacieux avocat de la municipalité. Jean de Curie l'accompagne lui-même jusqu'aux prisons pour s'assurer que ses ordres sont remplis, puis revient à la maison du roi. Un certain nombre d'habitants l'attendaient dans la crote ou salle basse. Pour la forme, le mandataire fiscal consentit à écouter l'exposé de leur réclamation (3). L'appel fut

(1) Ibid.

(2) La maison du St-Esprit, hôtel du St-Esprit ou maison du roi, siège de l'Œuvre des E. M. P. et Hôp. du St-Esprit, où les officiers de justice et du trésor tenaient leurs audiences, le plus souvent, durant le XIVe siècle.

(3) Cedulle appellatoire du procureur de la Communauté de St-Saturnin, en date du 2 septembre 13 4.

Digitized by Google

peut-être entendu du duc d'Anjou, gouverneur de la province; il est à croire même que Jean Barnier ne languit pas longtemps sous les verroux. On n'en constate pas moins que l'abus de la force fut toujours l'apanage de certains fonctionnaires en quête d'avancement.

Nous observerons également, en revenant aux Tuchins, que les gens du peuple, trop dociles aux instigations de meneurs empressés à se mettre à l'abri des inconvénients d'une révolte avortée, ne retirèrent pas de leurs peines les bénéfices attendus.

Le découragement facilita les ouvertures d'une conférence tenue à Avignon, dans l'église des Frères Prêcheurs. Le seigneur de la Roque y parla un langage violent, tandis que les gens du roi s'en tinrent à des paroles de concorde, taxant la révolte de mouvement irréfléchi de colère (1).

On a vu qu'en mars 1384, le duc de Berri donna des lettres de rémission aux habitants de la sénéchaussée de Beaucaire (2). C'était la promulgation de l'amnistie accordée, la veille, par le roi lui même à tout Languedocien accusé de tuschinat. Charles VI n'en resta pas là; en 1388, il déclara quittancés tous arrérages de subside dûs par les habitants des trois sénéchaussées. En octobre de l'année suivante, il vint dans la province pour observer la situation malheureuse du pays, y installa trois réformateurs généraux, et finalement enleva le gouvernement à son oncle, auteur de vexations inouïes (3).

La période de paix et de bien-être relatif dont jouit le Languedoc durant les dix dernières années du XIV^e^ siècle tint à cette réforme de l'administration provinciale et à deux guerres soutenues, au dehors, l'une par Jean III d'Armagnac, en Italie, l'autre, en Provence, Comtat et Valentinois, par Raymond Roger, vicomte de Turenne. Ceux des routiers que le premier n'avait pu entraîner à sa suite se joignirent à l'armée du second tirée des terres de sa famille, en Limousin et en Languedoc.

De son père, Guillaume de Turenne, dont il a été parlé plus haut, Raymond Roger tenait le comté d'Alais et la baronnie de Bagnols. Là, ses capitaines vinrent chercher un refuge quand les armes leur furent contraires (4).

(1) Ménard.
(2) V. plus haut, p. 242.
(3) Ménard, t. III, p. 64 et suiv.
(4) De Coston, *Hist. de Montélimar*, t. I, p. 368.

Digitized by Google

Sur la fin de cette guerre désastreuse, alors qu'il tentait une dernière fois la fortune, le grand condottiere voulut faire passer sur le pont du Saint-Esprit le renfort de 3,000 hommes amenés de l'Auvergne par Amaury de Sévérac (1). Sur l'ordre du roi, désireux d'en finir avec ces hostilités qui menaçaient de rallumer la guerre civile dans le midi de la France, le sénéchal de Beaucaire ferma les portes de la ville. L'attaque dut être d'autant plus vive que les assaillants voyaient au delà du Rhône les champs plantureux, où toute retenue cessant, leurs appétits seraient satisfaits. Ils furent repoussés avec énergie.

Turenne descendit alors vers la Provence. Chemin faisant, il rencontra le prince de Tarente, Charles du Maine. Poursuivi par lui, l'épée dans les reins, jusqu'à Tarascon, il se jeta dans une barque pour traverser le Rhône et s'y noya. Ainsi périt, en septembre 1399, vaincu mais fidèle à sa gageure contre Clément VII, Louis d'Anjou et Othon de Brunswik, celui qui avait dit :

Au Pape sans Rome,
Au Roi sans couronne,
Au Prince sans terre,
A trois ferai la guerre.

Tandis que disparaissait l'un des plus hardis capitaines du XIV^e^ siècle, son gendre et son adversaire dans les derniers combats, le maréchal le Maingre de Boucicault, assiégeait le pape Benoît XIII, dans son palais d'Avignon. Le désir d'en finir avec le schisme d'Occident motiva cette campagne, dont on fit les préparatifs au Pont-St-Esprit (2). Les opérations durèrent trois ans. Ce fut un blocus plutôt qu'un siège, auquel mit fin la réconciliation de Charles VI avec le Pontife des bords du Rhône.

La soldatesque s'apprêtait à fuir notre région appauvrie, quand la démence de Charles VI ramena les Anglais au cœur de la France. Grâce aux factions rivales d'Armagnac et de Bourgogne, le Languedoc revit les mauvais jours de la guerre civile. La ville du St-Esprit tomba aux mains du parti des princes en 1411. Le Dauphin, ou ses gens, la leur enlevèrent bientôt

(1) *Hist. de Montélimar*, p. 418.
(2) Longueval, *Hist. de l'Égl. Gallicane*, t. XV, p. 15.

Digitized by Google

après (1). L'armée des Bourguignons y vint en 1418, à la faveur des troubles fomentés par la reine Isabeau de Bavière avec l'appui des ennemis de son fils. Louis de Chalons, fils aîné du prince d'Orange, qui conduisait cette troupe, laissa une garnison dans la place et se dirigea vers Nîmes (2).

Du midi de la province accoururent les fidèles du Dauphin, Gaucourt et le comte de Foix. En deux rencontres ils battent les Anglais et les Bourguignons réunis. Si Tannegui du Châtel, viguier de Beaucaire, reprit le Pont-Saint-Esprit, pour leur compte, comme le prétend de Forton (3), ce succès fut de courte durée. En 1419, le prince d'Orange reparaissait sur les bords du Rhône et réoccupait notre ville, sans coup férir, avant de repasser en Dauphiné pour soulever cette province contre l'héritier légitime du trône (4).

Le meurtre du duc de Bourgogne à Montereau avait subitement changé les dispositions de Charles VI à l'égard du Dauphin. Les Anglais prirent librement possession de la France.

Gui la Brosse ou de Brosse (5), moine et sacristain du prieuré de St-Pierre de St-Saturnin du Port, homme habile et entreprenant, fut appelé à Troyes en Champagne, auprès du roi, qui le choisit, à l'instigation de la reine, pour remplir une mission secrète et de haute importance en Languedoc (6). L'infortuné souverain chargea le religieux bénédictin de faire entendre au comte de Foix, son lieutenant dans la Province, aux gens d'église, aux nobles et aux communes, qu'il défendait d'obéir « à celui qui se dit régent du royaume (7). » La Brosse partit. Dès son arrivée à Béziers où étaient réunis les États, le 19 septembre 1419, il se présente dans l'assemblée et l'empêche de se déclarer en faveur du comte de Ponthieu. Mais le pays reste favorable au jeune prince. L'envoyé de Charles VI, qui se donnait beau-

(1) Le *Manuscrit municipal*, à la date ci-dessus, prétend que la ville fut prise par le Dauphin lui-même. Je me demande si l'auteur n'a pas lu 1411 pour 1421.

(2) *Abrégé de l'Hist. de Languedoc*, t. v, p. 263, et Ménard, t. II, p. 130.

(3) *Hist. de Beaucaire*, p. 89.

(4) *Abrégé de l'Hist. de Languedoc*, t. v, p. 273, et Ménard, t. II, p. 135.

(5) De Brossia, d'après dom Pinière de Clavin.

(6) Généalogie de la famille de Broche, mans., et *Abrégé de l'Hist. de Languedoc*, t. v, p. 275.

(7) *Abrégé de l'Hist. de Languedoc.* Ibid.

Digitized by Google

coup de peine pour changer ce mouvement, souleva contre lui la réprobation. Arrêté à Avignon, on le jeta dans les prisons de l'évêque, d'où, pour le sauver de la justice du sénéchal de Beaucaire qui le réclamait, on le remit aux mains de son supérieur, le prieur de St-Saturnin du Port (1).

Sur ces entrefaites, le Dauphin rassemble une armée à Bourges et vient prendre le gouvernement du Languedoc. Il traverse rapidement la province. Après avoir établi un parlement à Toulouse, il visite Montpellier et se présente devant Nîmes, qu'il enlève le 6 avril 1420.

En mai, le régent met le siège devant Pont-St-Esprit avec de l'artillerie fournie par les Avignonais et les Provençaux (2). Uzès lui envoie des vivres (3). La ville fut prise d'assaut. Le vainqueur passa au fil de l'épée une partie des gens d'armes bourguignons et retint les autres prisonniers. Dans la place, il laissa le sénéchal Guillaume de Meuillon, avec 24 écuyers, un connétable arbaletrier et 35 arbaletriers de sa compagnie. Celle de Thomas Alberti, ancien viguier (4), composée pour moitié de Français et d'Italiens (5), complétait la garnison à laquelle la milice locale devait son concours.

Durant deux ans, cette troupe fit bonne garde sur le passage du Rhône, mais tour à tour, semble-t-il, au nom du Dauphin

(1) *Abrégé de l'Hist. de Languedoc*, p. 279.

(2) Ibid.

(3) Délibérations municipales d'Uzès, (8 mars 1421 (1422) : « Fuit expositum per Rostagnum Pujolas quod ipse tradidit panem pro mittendo in obcedio S Spiritus, cum dominus noster erat ibidem et quod sibi satisfiat. Fuit conclusum quod sibi et aliis satisfiat. »

(4) *Abrégé de l'Hist. de Languedoc*, p. 280, et Ménard, 1re édit., t. III, pr. LXV.

(5) Pithon-Curt, *Hist. de la noblesse du Comtat Venaissin*, au mot *Albert*, rapporte que les habitants du St-Esprit confièrent, dès lors, les clefs de leur ville à Thomas Alberti.

(6) Ibid. Dans les différentes montres présentées par Thomas Alberti aux trésoriers des guerres, en 1421 et 1422, figurent les noms de Jean de Roch, Raymond de St-Just, Antoine de Laudun, seigneur de Codolet, Pierre et Jean de Montjeu, Raymond de Monteil, Raymond de Bane, sieur d'Avejan, Guy d'Auteroche, Antoine de Montaigu, Rostaing de Castillon, Hugonin de Vesc, Pierre de Lagarde, Leval de Limoges, Navio de Cortona, Tamburino de Colle, Bergente de Palma, Matheo de Padoa, Luigi de Troavo, Pietro de Pisa, Ravio de Visco, Andreo de Visco, Solio de Posterla.

Digitized by Google

ou au profit des Bourguignons. D'après le manuscrit municipal, la ville du St-Esprit ne voulut pas obéir au Dauphin avant la mort de son père. Cette opinion de notre chroniqueur reposait sur un document aujourd'hui égaré, en date du 24 mars 1424 ; Magnin le mentionne dans son inventaire et en tire la même observation. Elle n'est pas invraisemblable et doit trouver place, ici, comme un problème dont la solution s'imposera aux futurs historiens de la grande épopée militaire du XV^e^ siècle.

La mort de Charles VI, le 20 octobre 1422, réunit autour de son fils toutes les communes du Languedoc. La plupart des autres provinces de France restaient à pacifier.

Pour s'opposer à cette pacification, les routiers reprirent leurs sanglantes excursions dans le Midi. Meuillon, toujours « chargé de la garde, sûreté et défense de la ville et pont du St-Esprit » vint de trois en trois mois, faire sa montre, c'est-à-dire passer la revue de sacompagnie et en établir la dépense (1).

Dès les premiers jours de novembre, les consuls du Puy, de Mende et d'autres villes du Velay et du Vivarais informèrent le sénéchal que des gens d'armes « robeurs et pilleurs estoyent descendus es diz pays, esquels faisoient plusieurs maulx et dommages et devoyent descendre en pais-bas », c'est-à-dire vers Alais et Nismes (2). Ces brigands, connus sous le nom d'Écorcheurs,

(1) Ménard, 1^re^ édit. t. III, p. 219. Le 28 janvier 1426, la compagnie de Messire Guillaume de Meuillon, chevalier banneret, comptait, en ville, treize écuyers : Urbain de Meuillon, Alzias de Meurières, Jehan Audigier, Guillaume Liégard, Thomas de la Noë, Henriet de la Flechière, Pierre de Portes, Glaude Audigier, Antoine Rippert, Léonard de Fontaine, Odinet le Mère, Antoine Brun et Pons de Grignan ; et vingt arbaletriers : Jehannin Lalemant, connétable-arbaletrier, Georges Porre, Pierre Larmeurier, Georges d'Amiens, Jehan Mercadier, Jacquet Rousset, Pierre Vidal, Jehan Bourgeois, Jehan de Lescale, Jehan Chenu, Guillaume Le Fromagier. Le Poitevin, Jehan de Coty, Pierre de Trapes, Pierre Rémond, Aliot Bonnaud, Jehan de St-Quentin, Guillaume Gaudel, Ivonnet Ferraut et Lambert Vésian.

La même troupe tenait garnison dans la ville, le 15 mai suivant. Ce jour-là, le sénéchal donna quittance à Jehan Seaune, « receveur général de finances et trésorier des guerres es pays de Languedoc et duché de Guyenne », de la somme de 500 livres tournois pour les gages de treize écuyers, de vingt arbalétriers et de lui-même, chevalier banneret.

Le reçu porte que cette solde est faite pour deux mois commencés le 2 avril; soit un mois et demi d'arrérage et 15 jours d'avance.

(2) Ménard, t. III, pr. LX.

Digitized by Google

tinrent la montagne deux ans, puis descendirent vers Sernac et Anduze, conduits par Jehan Valette et Rodrigo de Villandraut.

Les consuls de Nimes en informèrent aussitôt, par courrier, le syndic du St-Esprit (1).

Tandis qu'on observait leurs mouvements vers le Rhône, le gros de la troupe, commandé par Guillot Valette (2), Oudinet de la Ribière et un nommé Archimbaut, courut aux environs de Pézénas et de Montpellier. Trois ans après, seulement, le sénéchal reconnut le point de départ de ces maraudages et manda aux nobles et aux communes du Gévaudan, pays compris entre Alais, le Vigan, Mende et Joyeuse, « que, incontinent, ils se mettent suz et appareillent chacun selon son estat pour résister à la venue desd. routiers, les guerrer et destrousser (3). » Ce fut Rodrigo qui détroussa les habitants du Gévaudan en attendant un bon traité financier, dans les formes ordinaires.

Le système était coûteux, on l'a vu à plusieurs reprises, mais point trop antipatriotique ni même imprévoyant. Les routiers, qui rançonnaient librement un pays en temps de trêve, à la reprise des hostilités avec l'Anglais guerroyaient vigoureusement contre lui, si on mettait le prix à leur service. Une longue expérience l'avait démontré aux populations. Voilà sans doute le secret de leur générosité vis-à-vis des bandits.

Cependant tout a une fin. Harcelés, de tous côtés, par les capitaines de celui que, par dérision, on appelait naguère le roi de Bourges, mais à qui désormais notre vaillante Jeanne-d'Arc avait rendu énergie et succès, l'ennemi séculaire se retire vers les côtés de la Normandie. Il fuit dans la Guyenne où doit se livrer le dernier combat.

Nous ne suivrons pas nos milices sur ces champs de bataille lointains. Vingt ans avant la journée de Castillon, la vallée du Rhône était entrée en pleine possession de sa nationalité. N'importe! les hommes d'armes trouveront nouveaux prétextes à bataille sur les rives du grand fleuve. Si quelques-uns seulement battent en brèche nos murailles, les autres se croient le droit

1) Ibid. pr. LXIV.
(2) Jehan Valette était mort peu de temps auparavant.
(3) Ibid. pr. LXXIV.

Digitized by Google

d'exiger le couvert et la table chez nous pour prix des exploits qu'ils chercheront ailleurs (1).

L. Bruguier-Roure.

(*A continuer.*)

(1) Ainsi fit l'armée du cardinal de Foix, en 1433. Envoyée par Eugène IV pour rétablir l'autorité pontificale à Avignon, elle séjourna dans notre ville et logea au prieuré de St-Pierre. Le gros des troupes s'y trouvait, le 9 mai, quand Jean Scale écrivit de Mornas aux consuls d'Avignon, signalant l'arrivée, autour de Bollène, d'une avant-garde composée de 2,000 hommes (*Archives municipales d'Avignon*).

Digitized by Google

ORANGE

« Les monuments légués par un peuple
à la postérité disent ce qu'il fut. »
A. C.

I

Le Temps qui détruit tout va poursuivant son cours ;
Et les faibles mortels, venant à son secours,
Devancent son œuvre cruelle !
Orange ! dans tes murs plusieurs fois reconstruits,
Par ce puissant vainqueur à nos regards détruits,
Ta gloire brille encor plus belle !

II

Pierres, — muets témoins, — qu'avez-vous vu ? Parlez !
Blocs de granit épars ! et vous, murs mutilés,
Où croissent le lierre et la mousse !
Colonnes ! chapiteaux ! dieux à jamais vaincus !
Nous vous en supplions, parlez ! ne tardez plus,
Dans une suprême secousse.

III

Des siècles ont passé, que de peuples aussi !
Solitaire et rêveur je me disais ainsi
Sur la plus haute galerie
Du théâtre romain ; — sous notre ciel d'azur,
Qui ne lasse jamais, quoiqu'il soit toujours pur,
Surgissait une féerie.

Le sommet du Ventoux, vers l'infini des cieux,
Drapé de pourpre et d'or s'élançait, orgueilleux
De ses hauteurs vertigineuses ;
Villages et hameaux ; bourgs, villes et clochers,
Châteaux flanqués de tours, chaumières et rochers
Prenaient des teintes lumineuses.

Digitized by Google

De partout la Nature était splendide à voir ;
La terre souriait aux adieux que le soir
Lui redisait du haut des nues ;
Le vieil arc triomphal, sous les feux du soleil,
Dressait avec orgueil son portique vermeil
Devant les vertes avenues.

IV

Parlez, pierres, parlez ! pourquoi vous taisez vous ?
Qu'avez-vous vu jadis ? parlez ! instruisez-nous
Bien mieux que ne le fait l'histoire.
Le sang versé s'écoule en s'écriant : — Maudits
Soient tous ces conquérants qui vivent, — les bandits, —
Pour ce qu'on appelle la Gloire !

La Gloire ! — ah ! nous savons, hélas ! ce qu'elle vaut :
Puissiez-vous ignorer, fils d'un monde nouveau,
Tout ce qu'elle coûte de larmes !
Resserrant entre vous les liens de l'amour,
Peuples régénérés, brisez donc tour à tour
Et vos entraves et vos armes !

Si, pour laisser de vous quelque grand souvenir
Aux générations des siècles à venir,
Dans les entrailles de la terre
Vous nous cherchez un jour, faites, peuples humains,
Qu'à leurs yeux étonnés, l'ouvrage de vos mains
Parle de paix et non de guerre !

V

Elles dirent. — Soudain, un silence de mort
Autour d'elles régna, bien plus lugubre encor
Que celui d'une ville morte ;
Me rapportant alors à ces âges lointains,
Des peuples écrasés sous le joug des Romains
Je vis l'innombrable cohorte.

Et je disais : — Passez, passez triomphateurs,
Sous cet arc magnifique, entourés de licteurs
Et de vos légions guerrières !
Ah ! que n'entendez-vous les appels déchirants
Des vaincus enchaînés, et des cœurs expirants
Les blasphèmes et les prières !

Digitized by Google

Et tandis que la foule applaudit des deux mains,
Les plus vaillants d'entre eux de s'écrier : — Romains,
Qui, sur le sol sacré des Gaules
Portez le fer, le feu, nous disons à nos dieux :
Tranchez notre existence ! — Ah ! la mort vaut bien mieux
Qu'un pareil joug sur nos épaules !

En pâture livrés aux fauves du désert,
Combien succomberont dans le cirque couvert
D'un peuple avide de carnage !...
Avec quel héroïsme ils diront à César
Ces mots qu'à Waterloo répétèrent plus tard
Les héritiers de leur courage !

VI

Mais qu'importe à César que le sang coule ? — Rien !
Les femmes font des fils pour le servir. — Combien
Vont maudissant leur hyménée !
Sous le pas des chevaux et des lourds bataillons
Le sol tremble ! — on frémit ; — et, couvert de haillons,
Brennus maudit la destinée.

Impuissant aujourd'hui, confiant en demain,
Il vit avec l'espoir de prouver au Romain
Quelle est l'âme d'un peuple libre !
Au fond de ses forêts, ce glorieux vaincu
Ne peut se résigner qu'on dise : — Il a vécu !
L'orgueil lui parle, et son cœur vibre !

VII

Rome franchit encor les Alpes ! — le Teuton,
Vaincu dans un combat digne de Marathon,
D'Austerlitz et des Thermopyles,
Un jour repassera le Rhin aux vertes eaux ;
Et les fils des Gaulois dans le miroir des flots
Verront se contempler leurs villes !

Ils ont reçu le sang d'une divinité ;
L'amour de la Patrie et de la Liberté
Fut toujours l'objet de leur culte ;
Bons, généreux et fiers, ces superbes guerriers
Bondissent, frémissants comme de beaux coursiers,
Aux coups d'éperon de l'insulte !

Digitized by Google

Tout cède à leur fureur ! — Césars, tremblez ! — Un jour,
Sur le champ du dieu Mars entraînés par l'amour
Qu'ils ont de leur indépendance,
Après avoir brisé d'insupportables fers,
Ils iront de nouveau, tous de gloire couverts :
De la Gaule ils ont fait la France !

O France ! à ton nom seul qui ne sent aujourd'hui,
Plus puissante qu'hier encor, vibrer en lui
La fibre du patriotisme ?...
Sœur de la Grèce antique, ô France, en ce beau jour,
Tes fils, plus que jamais épris de ton amour,
Sont remplis d'un saint héroïsme ! —

VIII

Les temps sont arrivés : — la justice d'en haut
A vengé la victime, et d'un peuple bourreau
Que reste-t-il ? — Qu'on me réponde ?
Il en reste ? quoi ! — Rien ! — Des monuments épars !....
Le temps a démoli l'empire des Césars !
Rome n'est plus reine du monde !

L'Évangile a jeté sa semence partout ;
L'homme devenu libre a compris tout à coup
Pourquoi sa noble race est née !
Et, rougissant parfois de ce qu'il fut hier,
Il va, tel qu'un géant, le front haut, mâle et fier
De sa royale destinée !

IX

Cornes de l'abondance, à grands flots dans ces lieux
Où le peuple avait mis César au rang des dieux,
Répandez vos trésors sans nombre !
Et toi, fière à bon droit de ta prospérité,
Orange, glorieuse et stoïque cité,
Grandis toujours sur tes décombres ! —

Que tes murs rajeunis s'élargissent encor
Dans ce site enchanteur où l'astre aux rayons d'or
Fait mûrir la grappe vermeille ;
Où l'olivier fécond, aux rameaux toujours verts,
Se charge de ces fruits, qui, quoique bien amers,
Font une huile à l'ambre pareille.

Digitized by Google

Avec un soin jaloux sur tes vieux monuments
Veille en disant ainsi : — De quels enseignements
L'impartiale histoire est pleine !
Que l'amour règne enfin où la haine a vécu !
Et que l'esprit du mal soit à jamais vaincu
Par la froide raison humaine !

Beaucaire, 1890.

ANT. CHANSROUX.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. ABEL JEANDET

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Dans notre dernière séance, M. le Président a donné communication d'une lettre faisant part de la mort de M. Abel Jeandet, de Verdun-sur-Doubs, tué en mission diplomatique et militaire dans le Fouta-Toro (Sénégal), le 2 septembre 1890, à l'âge de 38 ans.

En 1882, l'Académie de Vaucluse avait ouvert un concours littéraire à l'occasion du concours régional qui eut lieu à Avignon du 1er au 15 mai. Le sujet était l'*Éloge de Philippe de Girard.* Le programme arrêté par la Commission instituée à cet effet portait : « Il sera décerné par l'Académie de Vaucluse aux auteurs des meilleures compositions : une médaille en vermeil, une médaille en argent, une médaille en bronze, ainsi que des mentions honorables ».

Quinze compositions en prose furent adressées de divers points de la France, et, parmi ces compositions, celle de M. Jeandet, membre de la Société des arts, sciences et belles lettres de Mâcon, obtint une médaille en vermeil.

M. Duhamel, qui avait été chargé de rendre compte des œuvres en prose, disait, dans son rapport : « Si de terribles épreuves ont appris à notre cher et grand pays les gloires des conquérants, qui ne sont jamais pures de sang humain et qui deviennent souvent plus fécondes en larmes qu'en grandeurs, notre chère et sainte patrie, mère généreuse et fière, demande la guérison de ses blessures et l'oubli de ses malheurs à ceux de ses fils que le

Digitized by Google

sentiment du devoir, l'instinct de l'honneur, le mépris de l'intérêt personnel, le courage du sacrifice, le culte de la science et l'accroissement de la prospérité publique sous toutes ses phases comptent parmi leurs célébrités ou parmi leurs martyrs.

« Ces sentiments animent tous ceux qui se sont disputé vos récompenses, et vous avez le droit d'être fiers d'avoir provoqué tant d'œuvres écrites avec un enthousiasme et un patriotisme qu'il est consolant de citer à ceux qui accusent nos jours de défaillances morales et qui nous menacent d'on ne sait quelle décadence prochaine. Toutefois, si les concurrents sont égaux en patriotisme, il en est, parmi eux, de plus accoutumés à l'art de bien dire, plus versés dans la connaissance de notre histoire, plus experts à trouver les finesses et les élégances qui sont le génie propre de notre langue et qui en constituent le charme et la grandeur. C'est à ceux-là que vous avez décerné vos récompenses, vous souvenant du mot du vieux poète qu'« *à belle cause, il faut un beau langage* ».

Puis, parlant du mémoire de M. Jeandet, « qui avait vu dans l'hommage rendu à Philippe de Girard, le triomphe de l'esprit scientifique sur l'esprit guerrier », l'éminent rapporteur en citait ce passage : « Les nations instruites et policées suivent, sans hésitation comme sans faiblesse, la route du progrès et, l'œil fixé sur l'avenir, ne se reportent aux heures difficiles du passé que pour y puiser les enseignements et les exemples qui fécondent leurs généreux efforts. Conseillées et guidées par la raison, la morale, la justice et la philosophie, elles gardent avec un soin jaloux toute la chaleur et la richesse de leur sang, tout l'enthousiasme et toute la virilité de leur cœur pour la défense de la patrie. Elles ornent la gloire d'une couronne où le laurier de César le cède à celui de Virgile. Enfin, elles placent surtout au livre d'or de leur histoire, en face de leurs illustrations militaires les plus grandes, les noms plus humbles, mais plus purs, des citoyens qui, loin d'exalter leur génie au souffle dévorant et embrasé des batailles ou des luttes oratoires, le mettent au service de la science et de l'humanité. »

Un peu plus loin, cet autre passage du mémoire, où l'auteur

Digitized by Google

exprime la pensée que c'est un devoir social d'apprendre à un peuple libre à connaître et à glorifier cette véritable grandeur :

« De même qu'au matin d'un combat, afin de regarder fièrement la mort qui les guette, les régiments murmurent, comme un solennel mot d'ordre, les noms de ces aînés qui, après mille exploits accomplis, disparaissent en un jour de bataille, de même il convient que la société civile, pour élever l'âme et le cœur de ses fils, prenne parfois une de ces vies fécondes, et, déchirant le voile qui la couvrait, la mette en pleine lumière en face de la foule attentive et lui crie : « Peuple, regarde, imite et souviens-toi !. »

La partie du compte-rendu concernant le mémoire de M. Jeandet se terminait par l'appréciation suivante :

« Le dévouement et le patriotisme de Philippe de Girard trouvent en M. Jeandet un admirateur fervent. Après avoir raconté les malheurs de l'inventeur, il s'écrie : « Alors, cet homme, jusque-là si fort, se courba sous le vent de l'adversité. Il faillit abandonner la lutte, délaisser cette part d'héritage qu'il avait engagée pour la gloire de la France, fuir pour toujours le sol natal, en lui jetant, comme le vainqueur de Carthage, une suprême malédiction dans un dernier sanglot. Mais son amour de la patrie, de la famille, du foyer domestique, avec le souvenir de ses joies, de ses douleurs elles-mêmes, releva son courage abattu. Au lieu d'une malédiction, ses lèvres ne laissèrent échapper qu'un cri d'espérance : *Moriar in patria.* »

Le jour où, disant adieu à la France, à sa famille, à son foyer, Abel Jeandet s'embarqua pour le Sénégal, il a dû s'écrier, lui aussi, comme son héros Philippe de Girard : *Moriar in patria.* Mais les trois mots qui pourraient être inscrits en tête de cette notice sont : « *Moriar pro patria.* »

Si Abel Jeandet n'eut pas le bonheur de mourir dans sa patrie, il eut le glorieux honneur et cette rare fortune de mourir pour elle.

Auteur d'écrits distingués, parmi lesquels je citerai *Le 18e de ligne* (1), œuvre d'une délicatesse exquise et d'un charme infini,

(1) Paru en 1883, dans une revue de Mâcon, *Le Causeur Bourguignon.*

Digitized by Google

où il avait mis tout son cœur et toute la finesse de son esprit, Jeandet aurait pu marquer sa place dans la pléiade de nos jeunes écrivains de la bonne école et de la saine littérature.

Telle n'était pas sa destinée.

Le Sénégal l'avait attiré, et il était parti au commencement de novembre 1886. A peine arrivé à Saint-Louis, où le Gouverneur lui fit un cordial accueil, il était attaché à la Direction des affaires politiques. « Je suis déjà un vrai Sénégalais, écrivait-il avec sa bonne humeur habituelle, dès le 10 décembre 1886, et je commence à m'accoutumer aux figures des moricaux au milieu desquels nous sommes en quelque sorte noyés ». Et songeant à la patrie absente, il ajoutait : « Si quelque tristesse vient envahir mon esprit, je regarde nos couleurs qui flottent fièrement sous les coups du vent d'est, et c'est encore la France que je vois et où je crois vivre. »

Le 22 juin suivant, il était nommé Directeur des affaires politiques de la colonie. Mais il avait l'ambition de servir plus efficacement son pays dans des fonctions moins sédentaires. Aussi, fut-il chargé de missions nombreuses et d'une nature particulière, qui exigeaient tour à tour l'intrépidité du soldat, l'habileté du diplomate. La condition essentielle pour mener à bien ces entreprises, au milieu de populations primitives et encore à demi-sauvages, c'est d'être brave, généreux et bon.

Jeandet montra bientôt qu'il était brave.

Un des chefs les plus intrépides et les plus rusés de la Sénégambie, Aly Boury, roi d'Ioloff, s'était mis en état de guerre contre nous et menaçait notre frontière. Investi des pouvoirs nécessaires, Jeandet lève aussitôt des contingents dans le N'Diambour, les organise, en prend le commandement, se porte résolûment à la rencontre de l'assaillant et l'oblige à battre en retraite. Dans cette affaire, il avait reçu deux blessures ; à ses côtés, son ordonnance était frappée mortellement.

Un journal de Bordeaux, *Le Messager maritime*, raconte cet autre fait, dans son numéro du 20 avril 1890 : « Au moment où tous les regards sont tournés du côté du Dahomey, nous

Digitized by Google

sommes heureux d'annoncer un succès remporté au Sénégal sur le roi de Baol, qui s'était mis en hostilité contre nous, ravageant et enlevant les troupeaux des habitants du N'Diambour et du Cayor, dont il est le plus proche voisin. Le commandant Jeandet, chargé de l'administration de ces deux provinces, après avoir levé un contingent de six mille guerriers indigènes pour en garder les frontières, alla de sa personne enlever le roi et tout son entourage (150 hommes et 55 cavaliers) au milieu de ses États. Le commandant Jeandet accomplit cet acte de bravoure et d'audace, sans tirer un coup de fusil; il avait avec lui une trentaine de cavaliers tout au plus. »

S'il était généreux et bon ? La réponse est dans les témoignages d'affection qui, de toutes parts, lui sont prodigués.

Le roi du N'Diambour l'appelle son frère et donne à un de ses fils le nom de Jeandet.

Le roi du Fouta-Toro lui écrit : « Le but de cette lettre est de te faire savoir que moi et les autres notables du Toro, sans exception, nous te saluons et te remercions de ta bonté, de ton intelligence, de ce que tu as su mettre la concorde entre les hommes et de ce que tu as su faire prospérer notre pays. »

Dinah Salifou, roi des Nalous Rio Nunez, lui écrit : « Louange à Dieu l'unique. La lettre a pour but de t'informer que je suis arrivé dans mon pays. Mes administrés, mes enfants et toutes mes femmes se portent bien. Gloire à Dieu pour cela. Mes gens qui sont restés avec toi au moment de mon départ sont très contents de toi, car ils n'ont eu ni faim, ni soif, ni fatigue jusqu'au jour où tu les as fait embarquer sur le Dakar avec grand honneur. Gloire à Dieu pour cela. Merci de ce que tu as fait pendant ma présence et mon absence. Je te prie de ne pas m'oublier. Moi je ne t'oublierai jamais. Le bonjour de ma part au Gouverneur et à tous tes sujets. »

Ibrahima N'Diaye, roi du N'Diambour, lui écrit : « Louange à Dieu unique. Il ne doit exister aucun règne que le sien. En dehors de son règne, tout est vain. Le salut et le respect complet de la part d'un ami à son ami, d'un aimable à son aimable, c'est-à-dire de la part du Bour N'Diambour Ibrahima N'Diaye, Ardo

Digitized by Google

Amadou Mockar, Le Cadi du Bour Diambour, Ibrahima Diaye qui se nomme Desamba, la femme d'Ibrahima Diaye qui a donné ton nom à son fils, et tous les notables du Diambour à celui que Dieu a élevé au-dessus de tous les blancs. Celui-là c'est le commandant Jeandet, qui est à Podor. Nous désirons tous te voir revenir auprès de nous à cause de ta bonté. »

Aly Boury, roi du Djoloff, lui offre d'envoyer son armée avec son premier ministre Omar Niane.

Et combien d'autres témoignages sous cette même forme naïve et d'une enfantine solennité !

Abel Jeandet était de ceux qui pensent que le respect qu'on inspire est de qualité supérieure à celui qu'on impose. Il estimait que la bravoure et la vigueur n'excluent pas la bonté, que la concorde vaut mieux que la discorde, et que la paix est un meilleur instrument de civilisation que la guerre. Il avait toujours compris que les sympathies conquises au fonctionnaire vont au Gouvernement qu'il représente, et que se faire aimer c'est faire aimer la France.

Quelle explosion de regrets, lorsque l'assassinat du commandant Jeandet fut connu !

Dans une lettre datée de St-Louis, 6 septembre 1890, M. Clément Thomas, gouverneur du Sénégal, écrivait : « La foudroyante nouvelle de la mort tragique d'Abel Jeandet a jeté la consternation dans tout le Sénégal. La raison se révolte à la pensée que tant de loyauté, de bravoure, de noblesse de cœur aient pu être anéantis par l'acte stupide d'une brute sauvage. Eh quoi ! c'est à lui, Abel Jeandet, qu'un tel sort était réservé ! à lui qui avait risqué vingt fois sa vie dans tant de missions périlleuses si brillamment accomplies ! à lui qui, naguère, dans le Bool et le Djoloff, faisait l'admiration des officiers par sa bravoure allant jusqu'à la témérité ! Il devait mourir, frappé traîtreusement par la balle d'un vulgaire assassin, peut-être d'un fou ! »

Tous nos journaux de France ont raconté cet assassinat. Tous ont dit l'émotion et la colère des populations indigènes. Il y a peu de jours encore, *le Salut public*, de Lyon, recevait de son

Digitized by Google

correspondant de Saint-Louis une communication se terminant ainsi : « Le Bour (roi) de Diambour et Samba-War, chef supérieur du Cayar, dont Jeandet était administrateur et commandant, sont inconsolables ; si on les laissait faire, ils iraient brûler et saccager le pays où le crime a été commis.

Voici en quels termes le *Journal officiel du Sénégal* annonçait le tragique événement :

« Le 2 septembre, à 9 heures du matin, M. Jeandet (Abel), administrateur colonial, commandant le cercle de Podor, a été assassiné au grand Aéré par un Toucouleur nommé Baydi-Katié. Une pluie battante avait obligé tous les gens qui entouraient M. Jeandet à se disperser pour se mettre à l'abri. Baydi-Katié s'approcha de la case où, près de la porte, M. Jeandet s'était allongé en fumant sa cigarette, et lui déchargea son fusil à bout portant, dans l'aisselle gauche. Trois balles vinrent sortir de l'autre côté de la poitrine. La mort a été instantanée.

« M. Jeandet, administrateur d'une grande valeur, était aimé et estimé de ses chefs, qui savaient tout ce qu'on pouvait attendre de lui, de ses collègues, qui savaient trouver en lui un camarade dévoué et sûr, de la population européenne, qui rendait justice à ses qualités d'homme privé et de fonctionnaire, et enfin de tous les indigènes, qui sentaient en lui un chef qui, tout en sachant les commander, les aimait.

« Doué d'une grande bravoure, d'une intelligence vive et souple, d'une instruction brillante et étendue, sachant manier l'indigène, M. Jeandet, successivement administrateur des cercles de Louga, Podor, Tivaouane, et directeur des affaires politiques, avait été souvent chargé de missions délicates ou périlleuses, dont il s'était tiré à son honneur. Aussi, récemment, le gouverneur demandait-il pour lui la croix de la légion-d'honneur qui, certes, n'aurait jamais reposé sur un cœur plus noble.

« Puissent les regrets universels causés dans la colonie par la mort de Jeandet adoucir un peu pour ses parents, si justement fiers de leur fils, et qui l'entouraient d'une si vive et si tendre affection, l'amertume de la cruelle perte qui vient inopinément les frapper ! »

Digitized by Google

D'après une dépêche de Saint-Louis, du 16 septembre, l'enquête ordonnée par le gouverneuur du Sénégal a fait découvrir que l'assassinat avait pour cause, non pas une vengeance personnelle, mais un complot politique.

Je crois interpréter fidèlement la pensée de l'Académie de Vaucluse, qui a bien voulu provoquer cette notice, en disant qu'elle donne ainsi à la mémoire de celui qui fut un de ses lauréats, il y a huit ans, un témoignage de profond regret. Après avoir honoré le jeune écrivain en 1882, elle tient à honorer le fonctionnaire mort pour son pays en 1890.

Les lettres ont perdu en Abel Jeandet un ami précieux, et la France un fils dévoué. Mais, s'il manque désormais aux lettres et à la France, du moins il aura eu cette belle et noble fin qu'il avait comme entrevue à travers les élans de son patriotisme, lui qui avait donné pour épigraphe à l'un de ses écrits ces deux vers du vieux poète de la jeunesse :

« *Ah ! si jamais vous vengez la patrie,*
» *Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas.* »

F. MORDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

GLANUM
SAINT-REMY DE PROVENCE

§ II. — ÉPOQUE ROMAINE

L'ITALIE étant menacée par une invasion des peuples du Nord, parmi lesquels les Teutons et les Ambrons, qui avaient déjà détruit plusieurs armées romaines, le consul Caïus Marius fut envoyé dans les Gaules pour les combattre, vers l'an 123 avant Jésus-Christ.

Il partit de Rome avec trois légions (30.000 hommes), traversa les Alpes, et, ne voulant pas renouveler la faute de Scipion qui, arrivé par mer, avait perdu sept jours à attendre Annibal aux environs de Fos, il se logea près du Rhône, sur l'unique chemin que pussent suivre les barbares pour entrer en Italie par les Alpes maritimes.

Il choisit, pour asseoir son camp, le plateau des antiquités de Saint-Remy, qui réunit toutes les conditions de tactique militaire ; il y resta trois ans pour attendre les barbares, qui ravageaient l'Espagne. Ce long séjour fut l'occasion de la fondation de la ville de Glanum, dont la situation dans un torrent, à l'entrée de la gorge, au nord de la montagne, loin de l'eau, mais sous la protection du camp et par conséquent à l'abri des ennemis, ne saurait s'expliquer sans cet événement, car son aire n'était ni celtique, ni grecque, ni romaine.

On connaît l'origine des villes antiques :

1° A leur nom ;

2° A leur aire ;

3° Aux débris de toute sorte, monuments, inscriptions et poteries, qu'on exhume de leurs ruines.

Digitized by Google

Le nom de Glanum a différentes formes. Il est Clano dans la table de Peutinger, dans le I^er^ et le III^e^ vase Apollinaire, et Glanum dans le II^e^ et le IV^e^, dans le titulus d'Æbutius Agathon, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans tous les autres écrivains ; Γλανόν dans les tables géographiques de Ptolémée, et enfin Γλανικών au génitif pluriel, pour dire monnaie des habitants de Glanum, sur la médaille du marquis de Lagoy. Nous préférons Clano comme étant la forme la plus archaïque ; son radical Clan (1) n'ayant pas d'analogue dans la langue grecque, ni dans la langue latine, révèle une origine celtique, et doit appartenir par conséquent à l'idiome indigène. Les noms de Clan, Clano, Glanicon et Glanum, donnés en même temps à la même ville, indiquent un composé dans lequel sont entrés en fusion le radical celtique et les terminaux grec et romain.

Clan serait donc le premier nom de Saint-Remy, et signifierait, comme il signifie encore de nos jours, une peuplade, une agglomération de population ; nous continuerons cependant à lui donner le nom de Glanum, parce qu'il est le dernier venu, et le plus généralement admis.

Cette ville changea de nom et prit celui de Freta, lorsqu'elle changea d'assiette ; elle prit celui de Saint-Remy vers le XI^e^ siècle, lorsque les noms de saints succédèrent aux anciennes dénominations, ainsi que nous le verrons bientôt.

L'AIRE. — Chaque peuple choisissant toujours des situations identiques pour établir sa demeure, lieux fortifiés ou terrains fertiles, suivant qu'il était guerrier ou agriculteur, il est facile de reconnaître à son aire l'origine d'une ville.

Les Celtes se logeaient sur les cônes les plus escarpés des montagnes ; les Grecs plaçaient aussi leurs colonies comme ils avaient bâti la ville de Massa, Marseille, sur des monticules se rapprochant des habitats celtiques ; tandis que les Romains, essentiellement agriculteurs, assurés de la paix que

(1) On trouve dans l'Ouest un bourg du nom de Clan, d'où l'on a exhumé un balnéaire romain.

Digitized by Google

leur garantissait la puissance de Rome, s'établissaient dans la plaine.

L'aire de Glanum n'étant dans aucune de ces trois situations, puisqu'elle était placée au fond d'une vallée étroite, entourée de rochers escarpés, il est naturel de déduire de cette absence de caractère que cette ville n'a pas d'origine propre, qu'elle a été fondée par différents peuples comme par le hasard d'une halte forcée, puisqu'elle n'a plus été rebâtie à la même place après sa destruction.

Les débris de toute sorte, monuments, inscriptions, poteries, indiquent l'origine des populations qui les fabriquaient, et sont par conséquent le meilleur témoignage de leur attribution. Les poteries qu'on trouve à Glanum appartiennent aux Celtes, aux Grecs, aux Romains et aux Arabes. Les poteries celtiques sont noires, à pâte tendre et friable, mélangées de grains de mica et travaillées à la main, dont on voit le maquillage; les poteries grecques sont fines et délicates, de couleur jaune à pâte tendre, elles sont légères et vont sur l'eau comme dit un auteur ancien ; les poteries romaines, dites rouges de Samos, sont épaisses, d'une pâte solide et dure, couvertes d'un lissé rouge brun ; elles sont plus solides, plus massives, mais lourdes et pâteuses comme toutes les œuvres d'art de ce peuple.

Ces trois types de poteries, absolument dissemblables, mêlées et confondues à Glanum, ont formé, sous la main des ouvriers indigènes, des hybridations dont il est facile de suivre les transformations; nous donnons à ces dernières le nom de gallo-grecques ou gallo-romaines ; elles prouvent la cohabitation simultanée de ces peuples et l'influence réciproque qu'ils ont exercée les uns sur les autres. Enfin les poteries arabes, qu'on ne trouve qu'à la surface du sol, sont à pâte jaune, tendre et friable, mais couvertes d'un vernis à base d'étain qui ne se laisse pas traverser par les liquides; le vernis est recouvert de dessins en lignes coloriées de différentes couleurs, posées de plat, de creux ou de relief. Cette fabrication n'a pas d'analogue dans les époques précédentes,

Digitized by Google

elle est l'origine de nos poteries modernes. Comme nous ne trouvons pas de débris de constructions modernes à la surface du sol, ni de poteries plus récentes, nous devons en conclure que les Arabes sont le dernier peuple qui se soit reposé sur les ruines de cette ville.

L'on peut donc affirmer que la ville de Glanum n'existait pas avant l'arrivée de Marius, puisqu'elle ne remplissait aucune des conditions établissant son antériorité; sans quoi Plutarque l'eût certainement nommée, pour désigner l'emplacement du camp.

Le camp. — L'emplacement de Glanum ne se justifiant donc pas autrement, il faut que celui-ci ait été déterminé par une cause accidentelle, un événement considérable, que nous avons dit être la campagne de Marius dans la Gaule, et le choix que fit le consul romain du plateau de Glanum pour y asseoir son camp. A peine l'armée romaine y fut-elle installée, que les populations celtiques de Romany et des autres habitats voisins affluèrent autour d'elle pour lui offrir leurs services, et s'établirent au-dessus du camp, au pied du mont Gaussier. Et comme elles ne formaient pas une famille, mais une simple agrégation d'individus, un clan, elles donnèrent ce nom générique soit à l'agrégation elle-même, soit au lieu qu'elles choisirent pour s'établir. Cette déduction ressort naturellement de l'origine celtique de la population primitive et de l'absence absolue d'habitat dans les environs de Glanum avant cette époque. Cette opinion est, dans son ensemble, celle de Millin; il y avait là, dit-il, « une ville des Salyes, « qu'on nommait probablement Glan, que les Romains ont « appelé Glanum ».

Le Grecs de Marseille, venant trafiquer avec l'armée romaine et n'ayant, pas plus que leurs prédécesseurs, le choix de l'emplacement de leur ville, l'établirent le plus près du camp au fond de la vallée, dont les Saliens occupaient les escarpements, et lui donnèrent la terminaison grecque de leur langue.

Les Romains, contrairement à leur habitude de se loger

Digitized by Google

dans la plaine, subirent à leur tour la loi de la nécessité, en mettant le camp de Marius entre eux et la route que devaient suivre les barbares; et, adoptant l'orthographe grecque, ils donnèrent à ce nom la terminaison latine de Glanum ou Clano.

Ces deux peuples, forcés par l'exiguïté de la vallée, y entassèrent, mêlées et confondues, leurs étroites demeures, dont il n'est plus possible de reconnaître aujourd'hui même l'emplacement, tant le pic et la mine ont entamé le rocher sur lequel elles reposaient; les seules constructions encore visibles sont celles du fond de la vallée, de chaque côté du torrent dont nous parlerons bientôt.

Nombre de géographes des temps modernes, et plus récemment les savants allemands, ont ajouté à Glanum le nom de Livii, localité inconnue, sur laquelle on a fait plusieurs suppositions, quoique M. le marquis Roger de Lagoy eût prouvé depuis longtemps « qu'il ne fallait y voir « qu'une mauvaise lecture de l'ordre alphabétique, les deux « noms n'ayant entre eux aucune connexité, d'autant que « celui de Glanum étant celtique, on ne peut lui adjoindre « celui de Livii, qui est romain ».

D'autres écrivains font de Glanum une colonie grecque et font dériver son nom de Γλαν vallée; Stat. (II, p. 1135), d'autres de Γλανος, glaude, blode, blouse (ibid p. 236), le *cucullus* gallo-romain. Mais quelle qu'en soit l'origine, on peut affirmer que Glanum n'est ni celtique, ni grecque, ni romaine, qu'elle n'a jamais été colonie, qu'elle a été fondée avec les éléments de ces trois populations. L'élément grec prédomina à son origine; mais, quoiqu'arrivé le dernier, l'élément romain ne tarda pas à prendre le dessus; le caractère de ce peuple, son goût prononcé pour l'agriculture, les idées larges et pratiques d'une grande nation devant mieux plaire aux Saliens que l'humeur mercantile et cauteleuse des Grecs, que les vues étroites et égoïstes de leurs républiques.

L'inscription tumulaire d'Æbutius Agathon, que nous donnons plus loin, ne peut laisser des doutes sur l'emplace-

Digitized by Google

ment, ni sur le nom de cette ville; cependant quelques écrivains la placent autre part. Henri Estienne *(Dictionnaire)* veut que ce soit « une ville des Saliens dans la Gaule, aujourd'hui Gap ». Achard (*Dict.*) la met aux Baux; M. Deloche, dans un récent mémoire lu à l'Académie, conteste l'identification de St-Remy avec *Glanum* et *Freta*. Mais ces erreurs n'ont plus cours aujourd'hui, et tous les géographes sont d'accord avec les *itinéraires* et le IVe vase Apollinaire pour la placer au sud de St-Remy, au nord des Alpines, où nous allons retrouver ses ruines.

La gorge au fond de laquelle la ville était bâtie s'ouvrait sur le revers nord des Alpines, à 600 mètres au sud du pont des antiquités; elle recevait ainsi les bouffées du mistral, qui dans ces conditions est d'une violence extrême ; tandis que les habitations ou plutôt les cahutes entassées dans le torrent étaient sujettes aux eaux torrentielles de la vallée, et ne recevaient que peu ou point de soleil, suivant la saison.

Cette situation manquant absolument d'eau, les habitants de Glanum s'en procuraient dans la vallée voisine de Saint-Clergue, qui de nos jours encore alimente le magnifique établissement de St-Paul, au moyen d'un aqueduc construit dans le moyen-âge. Et comme ces eaux étaient insuffisantes ou sujettes à tarir, ils creusèrent avec le concours des indigènes les puits dont nous avons parlé, qu'on retrouve jusqu'au fond des carrières.

M. le marquis de Lagoy avait cru voir un aqueduc destiné à amener les eaux du vallon de Gros à Glanum, dans un commencement d'entaille double faite de chaque côté du rocher, à l'entrée de la gorge des Chaudrons, pour recevoir un barrage en maçonnerie, destiné à emmagasiner et à surélever les eaux, et dans le tracé d'un canal aussi ébauché dans le roc sur toute la longueur de cette gorge.

M. de Gasparin, dans son *Cours complet d'agriculture*, parle de ce barrage et du canal comme ayant réellement existé, et d'autres écrivains, convaincus par l'autorité de ces grands noms, sont allés jusqu'à citer le barrage de St-Remy

Digitized by Google

comme un type à imiter pour se procurer des eaux d'arrosage. Il en est même qui ont proposé sérieusement ce moyen pour fournir des eaux à la ville de Marseille. Nous avons prouvé, dans *Marius* et *Jules César*, que ce barrage, inférieur au niveau de la ville de Glanum, avait été fait pour alimenter la partie supérieure du camp de Marius, mais qu'étant à peine ébauché lorsque l'armée romaine quitta ce camp, il fut abandonné dans l'état où nous le voyons.

M. Nicolas, membre de l'Académie de Vaucluse, a récemment émis une opinion nouvelle sur le tracé de cet aqueduc, d'après laquelle le barrage aurait été fait en madriers et non en pierres d'appareil ; tandis que l'aqueduc, la tranchée dans le rocher d'environ 300 mètres de long, aurait été remplacés par un tuyautage en bois, pour conduire les eaux à Glanum, que l'auteur suppose avoir existé sur le plateau des antiquités. Ces hypothèses défient toute contradiction; elles sont implicitement combattues dans nos précédentes publications.

Le niveau de Glanum est en effet supérieur à celui de l'aqueduc, et si celui-ci eût été fait pour la ville, on ne comprendrait pas qu'il fût resté inachevé, puisque la ville a existé jusque vers l'an 480. Dans les conditions exceptionnelles où il se trouvait, le bourg de Glanum ne pouvait prendre un grand développement; la longueur totale de la portion du terrain couverte de constructions était au plus de 250 mètres de long sur 40 mètres de large, et elle était partagée dans sa largeur par le torrent qui passait au milieu. Et quoique les maisons s'étageassent les unes au dessus des autres sur le penchant ouest de la montagne, la population totale ne devait pas être, au moment de son plus grand accroissement, supérieure à 1,200 habitants.

Outre l'agglomération de Glanum, il y avait encore à droite et à gauche, avant d'entrer dans la gorge, et dans ce que nous allons voir être le camp de Marius, des villas appartenant à la bourgeoisie et postérieures évidemment à la levée du camp; mais, pas plus dans leurs débris que sur le restant du plateau, on n'a trouvé des ruines importantes ni

Digitized by Google

des pierres d'appareil, des monnaies ni des objets de valeur, comme dans la ville. Là, pendant des années entières, tous les jeudis et tous les dimanches, nous allions, conduits par notre professeur, M. Bissière, gratter le sable, soulever les pierres, et chaque après-midi de travail amenait la découverte de débris antiques, monnaies en cuivre, bijoux, etc., etc., à en remplir un chapeau. Nous connaissons donc d'une manière certaine l'emplacement de la ville. Aucune supposition contraire ne prévaudra contre les témoignages que nous allons donner.

Les maisons dont on voyait naguère soit les ruines, soit l'emplacement creusé dans le roc, avaient une dimension moyenne de 2,50 à 3 m. carrés, ce qui indique que ces bicoques se rapprochaient plus des bories celtiques que de nos plus rustiques habitations rurales. Elles ressemblaient sans doute aux maisons grecques de Marseille, dont les murs, d'après Vitruve, architecte du siècle d'Auguste, étaient en torchis, la toiture en planches ou en chaume, ouverte vers le centre pour laisser passer la fumée, car on faisait le feu au milieu de l'appartement. Et ce qui prouve que cette description s'appliquait aux demeures des plus riches marchands de la cité grecque, c'est, ajoute notre auteur, qu'on voyait autour du brasier ainsi placé forces viandes et broches.

Les maisons romaines n'ont pas plus que les maisons grecques l'importance qu'on serait tenté de leur attribuer ; la pierre d'appareil, exclusivement réservée pour les temples et les monuments publics, n'entre pour rien dans leur construction ; le béton ou les mosaïques qui en recouvrent l'aire, en donnent les dimensions. Elles ne se composent généralement que d'un rez-de-chaussée et rarement d'un premier étage ; les murs sont en mauvaise maçonnerie de moellons, recouverts, pour les gens aisés, d'une couche de mortier décorée d'une couleur rouge ou pistache et entourée d'une bande à fond tranché. Aussi, à part la mosaïque, qui était la partie luxueuse de la construction, les débris des villas ne se composent-ils que de quelques tombereaux de moellons et par exception d'un montant de porte en délit.

Digitized by Google

Le bourg de Glanum étant insuffisant pour loger tous les habitants, une partie de la population s'établit dans une seconde vallée à l'ouest, qui précède la gorge des Chaudrons; elle est pareillement jonchée de débris de poteries, et l'on nous assure que M. de Lagoy y a fait ses plus heureuses trouvailles, quoiqu'elle n'ait jamais été fouillée assez profondément pour donner toutes ses richesses. On y trouve beaucoup de poteries grecques, peu de romaines, et l'on y voyait même quelques pierres sculptées dont il était difficile de déterminer la forme et l'emploi. L'un des fouisseurs pour M. de Lagoy, nous a affirmé que ce vallon est le seul qui ait fourni des monnaies d'argent; nous en déduisons que c'est là probablement qu'a été trouvée l'unique médaille de Glanum dont nous allons parler, qui du cabinet de ce savant numismate est passée dans celui du duc de Luynes, et de là dans les collections de la Mazarine. Nous n'avons jamais recueilli dans nos recherches ni vu recueillir dans le vallon de Glanum que des monnaies de bronze.

A partir du jour où les Grecs et les Romains furent établis à Glanum, cette petite bourgade devint un *emporium*, un marché important, où d'abord les soldats de Marius et plus tard les populations voisines vinrent s'approvisionner et faire leurs échanges.

L'influence grecque fut considérable à Glanum ; elle se manifeste par des quantités de débris de poteries de cette nation, mélangés à ceux moins nombreux des poteries celtiques et romaines et par les inscriptions dont nous parlerons bientôt. Mais la preuve la plus antique et la plus remarquable de l'influence marseillaise, c'est la médaille trouvée en 1824 par M. le marquis Roger de Lagoy et publiée à Aix, en 1834.

Cette médaille en argent porte tête de Diane, des épis dans les cheveux et des pendants d'oreille ; au revers, Γλανικών, taureau bondissant à gauche; dans le champ Π. N., lettres qui sont probablement les initiales du nom du monétaire.

A quelle époque cette médaille a-t-elle été frappée? Si l'on en croit la majeure partie des écrivains qui ont parlé soit de

Digitized by Google

cette médaille, soit de la ville de Glanum, cette cité aurait été une colonie grecque, établie par les Marseillais dès les premières années de leur établissement sur nos côtes. D'autres au contraire, pensent « qu'elle fut colonie romaine avec droit « latin au temps de Jules-César, ou peu après sa mort, 44 et 42 ans avant J.-C., » (de la Saussaye, *Numis.* p. 142, et Herzog, *Prov. Narbonn*, p. 86 ; V. Desjardins).

Mais ces opinions, basées sur cette unique pièce, ne constituent pas une preuve suffisante. Les Grecs de Marseille n'ont établi aucune colonie dans l'intérieur des terres pendant toute la période de leur puissance, c'est-à-dire jusqu'à Jules-César ; c'est sur le bord de la mer qu'ils se plaçaient avant cette époque, et c'est de ces premières colonies seules, que parlent les historiens et les géographes de l'antiquité. Ainsi la présence des Grecs et leur influence incontestable, ni même le nom de *Gretia* que porte la carte de Peutinger dans cette partie de la Gaule, ne prouvent pas que Glanum ait été constitué en colonie. Les colonies grecques étaient, comme la mère-patrie, situées sur des lieux élevés, défendues par des remparts, et nous prouverons que Glanum était une ville ouverte. Si elle avait été colonie romaine, elle aurait un troisième arc ou trophée à Auguste, comme Vienne. Il n'y aurait donc que l'unique médaille au nom de cet *emporium* qui pût lui faire donner ce titre. Or, d'une part, toutes les colonies de Marseille n'ont pas frappé des monnaies, et d'autre part, on ne saurait prétendre que toutes les autres villes celtiques, saliennes ou cavares, qui, avec des variantes, en ont frappé au type grec, comme celles des *Samnagenses*, des *Cœnicenses*, de *Mastramela*, etc., soient aussi des colonies grecques.

Si donc Glanum n'est une colonie grecque ni à cause de son éloignement d'un cours d'eau, ni par son assise, ni comme ville ouverte, il faut reconnaître qu'elle n'est pas antérieure à la campagne de Marius, que sa médaille est postérieure à cette époque, qu'elle a été frappée, comme toutes les autres médailles grecques dont nous avons parlé, pen lant

Digitized by Google

la période qui s'écoula entre cette campagne et la prise de Marseille par Jules-César. Ce fut dans ce court espace d'un demi-siècle que l'influence marseillaise fut portée à son plus haut degré dans cette partie de la Gaule, par suite de la paix qui suivit la conquête romaine, par l'influence que donna aux Marseillais la protection du vainqueur, par les Fosses-Mariennes dont Marius avait gratifié la *ville alliée*, et enfin, parce qu'après la prise de Marseille, les villes de la province n'eurent plus le droit de battre monnaie à leur type. Cette opinion est, du reste, celle d'un grand nombre d'écrivains, qui « reconnaissent que le monnayage particulier des colonies massaliotes précéda de bien peu la chute de la métropole. » (Bouche, 1, p. 91, et autres)

Les temples. — L'on n'a jamais soupçonné l'existence de temples à Glanum, ni dans aucune partie de son territoire ; il n'était pas supposable cependant qu'une ville aussi importante en fût dépourvue ; plus heureux que nos devanciers, nous avons comblé cette lacune.

Les temples sont le plus souvent le long des voies ; c'est exceptionnellement qu'on les rencontre autre part. Nous en trouvons quatre dans la ville ou tout auprès d'elle.

1° L'entrée du vallon de Notre-Dame de la Valle ou de St-Étienne, au haut duquel habitait l'élément celtique, montre encore les fondations de trois édifices juxtaposés, dont les maçonneries, celles surtout de la dernière, qui n'a été détruite que récemment, étaient romanes et avaient remplacé des temples ; cette attribution, qui est celle de M. Thoulouzan dans l'*Hermès Marseillais*, est fort probable, puisque ces trois édifices étaient au dessus de la ville, sur la voie de Nîmes à Cavaillon, à l'entrée de la gorge, où nous avons vu il y a peu de temps encore, au pied de ces édifices, une très belle corniche en marbre, et des quantités de poteries antiques.

Ces trois fondations ne représentaient cependant pas trois temples, mais plus probablement un temple et deux chapelles, celle de Ste-Marie ou de Notre-Dame de la Valle, et celle de St-Étienne.

Digitized by Google

2° En descendant à 100 ou 150 mètres plus bas, dans le torrent, on voit à gauche les premières assises d'un monument considérable en pierres de grand appareil régulier parfaitement assemblées, le tout recouvert par le remblai de la route. On aperçoit encore, dans la muraille à pierre sèche qui endigue le torrent et qui lui fait face, un important morceau de sculpture sur pierre profondément fouillé. Nul doute que ce ne soit le débris d'un temple de grande richesse. Ce monument, construit au niveau du plafond du torrent, paraît appartenir à la même époque que les monuments triomphaux dont nous allons parler ; il indique d'une manière certaine le niveau de la seule rue de la ville au milieu de laquelle coulait le torrent. C'est sans doute à ce temple, qu'il serait si facile de fouiller, qu'appartenait le pied d'une statue colossale en marbre de Paros (sans doute celle d'Auguste), trouvée dans les environs, dont nous avons entendu parler si souvent par M. Bissière.

3° A 60 ou 80 mètres plus bas, on voit, toujours à gauche du torrent, un second mur en pierres de grand appareil, à l'extrémité duquel sont deux tronçons de colonnes en granit ou en marbre de 0,80 c. à un mètre de diamètre. Ces pierres d'appareil, comme ces tronçons de colonne, appartiennent certainement à un second temple placé au même niveau et sur la même ligne. Indépendamment de ces débris, on trouve dans le fond et sur les deux rives du torrent, des corniches, des pilastres, des frises et d'autres pierres d'appareil, qui ne peuvent laisser aucun doute sur leur origine. On voit encore d'autres plus nombreux et plus riches débris dans l'avenue intérieure de l'établissement de St-Paul, ayant appartenu à des monuments de premier ordre. Que de richesses enfouies sous ces ruines, qu'un coup de pioche exhumerait !

Les maisons des riches marchands suivaient l'alignement des temples, tandis que celles des petites gens s'étageaient sur le flanc de la montagne, et c'est ce qui explique pourquoi les débris de toute sorte ne se trouvent que dans le lit du torrent, qui est en contre-bas de toutes les constructions, tan-

Digitized by Google

dis que les autres parties de la ville sont d'une pauvreté extrême.

L'on voit encore, à l'issue de la gorge, la fouille d'où la famille Gros a tiré assez de pierres, dont elle a fait des moellons, pour bâtir le mas de ce nom qui est à 200 mètres au dessous. Ces fouilles n'ont rien produit de remarquable, mais il est à regretter qu'elles n'aient pas été continuées, et que le propriétaire du sol se soit arrêté quand il a eu extrait la quantité de matériaux nécessaires à sa construction.

Il existe au nord de la ferme dont nous venons de parler une muraille de 80 mètres de long, orientée est-ouest, arrasant le terrain supérieur, et terminée en rotonde, le tout bâti en petits moellons smillés de belle maçonnerie romaine. Les archéologues prétendent que c'était un temple à Cérès, mais les fouilles qu'on a pratiquées démontrent que ce mur n'a pas de parement intérieur ; qu'il n'y a pas de second mur parallèle pour former une enceinte ; que la rotonde est massive et qu'étant à l'ouest elle serait orientée à contre sens, est-ouest, au lieu d'être ouest-est, ce qui est contraire aux usages religieux de l'antiquité, d'après lesquels l'homme qui prie doit toujours avoir la face tournée vers l'Orient.

Dans notre *Campagne de Marius dans la Gaule,* nous avons pris cette rotonde pour une tribune aux harangues comme il en existait toujours dans les camps, d'après Plutarque. Mais un examen plus attentif nous a fait voir que les eaux qui découlaient du vallon de St-Clergue étaient reçues, à partir du mur d'enceinte du camp de Marius, dans des rigoles en pierres de taille qui arrivaient dans l'intérieur du camp précisément, au dessous du mur dont nous venons de parler ; ce mur était donc destiné uniquement à soutenir les terres, pour que les bassins qui étaient au dessous n'en fussent pas encombrés à chaque pluie ; et la rotonde qui le termine était un mur en retour raccordant les deux parties inférieure et supérieure du sol.

4° Le vallon de Saint-Clergue, qui est à l'Est de Glanum et où naît la source qui alimente l'aqueduc dont nous venons de

Digitized by Google

parler, possède les ruines d'une chapelle romane en remplacement d'un temple. Le vallon est en forme d'entonnoir, retréci à son origine par une entaille étroite comme une porte ; sa partie supérieure, qui a un très grand développement, emmagasine les eaux pluviales qui s'écoulent par cette issue naturelle. Cette enceinte, boisée alors mieux encore qu'aujourd'hui, est terminée par des rochers aux formes accidentées à l'aspect grandiose et mystérieux, ce qui explique l'existence d'un temple, dédié soit aux Naïades, soit aux divinités faciles des forêts.

Voici le relevé de tous les édifices religieux (*Templum*, *Ædes* et *Sacellum*) que nous trouvons sur le territoire de Glanum, en y comprenant ceux que nous venons de décrire :

A l'entrée du vallon de Notre-Dame de La Valle . .	1
Dans Glanum.	2
A Saint-Clergue.	1
Saint-Paul.	1
San-Piargue	1
Saint-Trophime	1
Sacellum mas des Hugues.	1
— de Saint-Bonnet.	1
Saint-Nicolas.	1
La Paroisse	1
Saint-Pierre	1
Saint-Roch.	1
	14

Nous les décrirons plus complètement à mesure que nous les trouverons sur notre passage.

Les remparts. — L'Emporium de Glanum était-il entouré de remparts ? Nous ne le pensons pas ; ce qu'on prend pour le rempart de la ville était le mur d'enceinte du camp de Marius, qui part du sud-est, en face du mas de Gros, à deux cents mètres environ au-dessous de Glanum. Il descend le long du torrent des Antiquités, qu'il longe à droite, en arrasant le sol, sauf deux tours carrées à hauteur d'appui, et va finir en s'arrondissant en tourelle à la jonction de ce

Digitized by Google

torrent avec celui des Rougadous. Nous les avons vus entiers dans notre jeunesse, et l'on ne s'en rendrait pas compte si la partie qui est au-dessus du mas de Gros n'était encore intacte. Un mur d'enceinte entourerait la ville non seulement sur les faces nord et est, mais encore des deux autres côtés ; il serait en pierres de grand appareil et aurait des fondations plus profondes, une plus grande épaisseur ; son élévation serait plus considérable, et il n'aurait pu être si bien démoli qu'en quelques endroits il ne dépassât la hauteur du sol. A un autre point de vue, une surface pareille, trente ou quarante hectares, si la ville fût descendue jusque-là, aurait contenu une population de dix à quinze mille habitants au moins ; or, nous l'avons déjà dit, à part les restes de quelques villas dont nous voyons çà et là les pavés en mosaïques, on ne trouve dans toute cette enceinte que des débris de terre brûlée, comme sur un sol ayant longtemps servi à un campement.

Dans ces conditions, ce mur ne défendrait même pas la ville, qui est en dehors de son enceinte, et, ce qui est pire, celle-ci serait dominée par des rochers qui la surplombent, et sur lesquels il n'y a jamais eu des travaux de défense. Glanum était donc à son origine une ville ouverte, comme toutes celles de la Province, et elle est restée telle jusqu'à sa destruction. Le dessin que nous avons donné de ce rempart, dans *Marius* et *Jules-César*, est d'une parfaite exactitude.

Les écrivains qui donnent à Glanum une haute antiquité celtique ou grecque, ou qui regardent le mur dont nous venons de parler comme le rempart de la ville, veulent que les deux monuments antiques aient été construits là à cause de l'importance de celle-ci ; nous prétendons, au contraire, que Glanum ne doit son existence qu'au voisinage du camp de Marius, et que les deux monuments ne sont sur ce plateau qu'en souvenir du long séjour qu'y fit l'armée romaine et de sa première victoire.

Arrêtons-nous donc sur cette mémorable époque, et retraçons-en les principaux épisodes, pour expliquer et

Digitized by Google

justifier ce que nous avons dit et ce qu'il nous reste à dire de Glanum.

Marius, venu dans les Gaules par la voie de terre pour arrêter dans leur marche les Cimbres et les Teutons, qui menaçaient l'Italie, ne voulut pas renouveler la faute de Publius Cornelius Scipion. Plus prudent que son prédécesseur et sachant que ses ennemis arrivaient du même côté qu'était venu Annibal, et devaient traverser le Rhône au même endroit que lui, à Tarascon, le général romain plaça son camp sur la seule route que devaient suivre les barbares, et dans un lieu que pouvaient facilement alimenter les Fosses-Mariennes. Le camp de Glanum était ainsi sur un passage forcé, qu'il était impossible à l'armée ennemie d'éviter, et, en s'y établissant, Marius était assuré que les barbares ne pouvaient lui échapper.

Le camp de Marius. — Le camp de Marius était établi au-dessous de Glanum sur le plateau des Antiquités : KATA, dit Plutarque, près du Rhône, à 16 kilomètres de ce fleuve, car pour un historien écrivant de Chéronée ou de Rome, c'était le seul nom qu'on pût prendre pour repère, à défaut de celui des villes qui n'existaient pas, ou de lieux celtiques sans importance, qui portaient des noms incompréhensibles ou intraduisibles dans ces deux langues.

Il était encore plus proche du port des Fosses-Mariennes, et sur la route d'Espagne en Italie, que devait forcément suivre l'armée des Teutons Ambrons, pour se rendre en ce dernier pays par la voie des bords de la Méditerranée. Il était entouré de trois côtés par le torrent des Antiquités et par celui des Rougadous qui, en se réunissant, forment le sommet d'un triangle, dont les derniers mamelons de la chaîne des Alpines forment la base. Et pour que ses soldats pussent « s'accoutumer à voir de près les ennemis, les armes dont « ils étaient pourvus et leur manière de combattre, » Marius, d'après les récits de Plutarque, fit entourer son camp d'un fossé de circonvallation, et défendre le talus intérieur de la tranchée d'une muraille, pour en rendre l'escalade difficile,

Digitized by Google

laquelle, pour remplir sa destination de laisser les ennemis à découvert, ne devait pas dépasser la hauteur du sol.

Ces précautions étaient indispensables pour rassurer les soldats, car depuis la destruction des nombreuses armées par ces terribles ennemis, les Romains avaient peur des barbares, de leurs armes, de leurs cris de guerre, des cornes d'animaux qu'ils portaient sur leur tête et du bruit assourdissant de leurs tambours; mais ces craintes allaient bientôt se dissiper. Les barbares n'avaient plus affaire aux vieilles armées romaines attardées dans leurs antiques manœuvres ; ce n'était plus les soldats d'Afrique, ayant, sous Marius, amené la reddition de Jugurtha ; c'étaient de jeunes cohortes, formées par Rutilius et dressées pour la première fois par des maîtres d'escrime appelés *Campi doctores*, dont l'habileté dans le maniement des armes assurait une grande supériorité à leurs élèves sur leurs ennemis.

Mais comme le côté du camp faisant face à l'ennemi était trop étroit pour que toute l'armée pût voir distinctement ses mouvements, « Marius faisait placer successivement chaque « corps sur cette ligne. » Enfin, après trois ans d'attente, les barbares arrivent; ils essaient d'attirer les Romains hors du camp en leur offrant la bataille ; Marius retient ses soldats. Les barbares l'attaquent; ils sont repoussés avec pertes, et ils se décident à marcher sur Rome, en demandant ironiquement aux soldats romains « leurs commissions pour leurs femmes ». L'armée des barbares, ajoute Plutarque, à qui nous empruntons les détails de ce récit, mit sept journées à défiler devant le camp romain, tant était grand le nombre des guerriers, des femmes, des enfants, des chars et des bestiaux qui formait cette grande émigration.

A quelque point de vue qu'on examine ce récit, on reconnaît qu'il s'applique de la manière la plus absolue au sol que nous avons décrit: proximité des Fosses-Mariennes, dont le port était à Ernaginum, Saint-Gabriel ; voie d'Espagne en Italie venant de Tarascon et passant au pied même du camp, comme nous allons le voir ; grande plaine au-des-

Digitized by Google

sous de celui-ci pour le campement de l'armée des barbares, assiette, surface et mur arrasé de l'enceinte, répondant au récit de Plutarque ; champ de bataille, consacré par un trophée, et enfin la ville de Glanum construite à l'occasion et pour les besoins du camp et à son abri Tout concourt donc à prouver que c'est bien à Glanum qu'était le camp de Marius, et que c'est dans cet ordre d'idées que nous devons trouver l'explication des deux monuments situés au pied de la ville.

Ces deux monuments, séparés l'un de l'autre par une largeur de douze mètres, ont été élevés par Jules-César : le trophée, qu'on nomme improprement un tombeau, à la gloire de Marius son oncle ; et l'arc, à sa gloire personnelle, en souvenir de sa victoire sur les Gaulois à Alise. Ils ont été construits à la même époque, après le siège de Marseille, quand César aspirait au pouvoir souverain.

Les antiques. — La ville de Saint-Remy s'enorgueillit avec raison des deux monuments qu'elle possède : le trophée de Marius et l'arc de triomphe de Jules-César. L'arc est grec, d'une incomparable beauté, et n'a pas son égal ni dans la Province ni à Rome ; le trophée est romain, et, si l'on n'y trouve pas la même finesse de ciseau, ses belles proportions et sa coupole élégante lui donnent un grand air qui frappe le visiteur.

Trophée de Marius. — Les trophées sont les premiers monuments triomphaux élevés par les Romains à la gloire de leurs armes. Leur forme est pyramidale, il n'y en a point à Rome, l'on n'en trouve que dans la Province. Les trophées, par ordre de date, sont ceux de Vienne, de Cavaillon, de Pourrières, de Saint-Remy, de la Turbie, d'Aix et de Nîmes, ainsi que nous l'avons exposé dans notre *Précis historique des Monuments triomphaux*.

Le trophée de Marius à Saint-Remy, qu'on prend généralement pour un tombeau, présente cette particularité : contrairement à tous les usages, il est orienté au sud-est, et n'est pas sur le même plan que l'arc-de-triomphe de

Digitized by Google

Jules-César, dont il est pourtant si rapproché et qui est orienté aux quatre points cardinaux. Si nous découvrons la raison de cette anomalie, elle nous aidera à retrouver l'origine et l'attribution de ce monument, car un motif grave, capital, a seul pu déterminer l'architecte et l'ordonnateur à faire grimacer ainsi deux monuments remarquables, se faisant face, construits le même jour, à la même heure, par des artistes différents sans doute, les uns grecs, les autres romains, mais commandés par le même homme, un lettré, un homme de goût par excellence, par Jules-César lui-même. Ce motif, c'est que l'attaque du camp de Marius par les Teutons Ambrons a eu lieu du côté qui fait face aux statues, si bien que Marius, du haut de sa coupole, semble encore commander son armée. C'est, en effet, dans cette direction, du côté de Saint-Paul, point le plus élevé, qu'a eu lieu l'effort des assaillants ; c'est de ce côté que les Teutons Ambrons ont attaqué le camp ; que les soldats romains ont eu leur premier succès contre les barbares. Cette orientation insolite a donc sa raison d'être Elle se justifie mieux que celle donnée par les architectes ou par les académiciens français à la statue de Napoléon I[er] placée sur la colonne de Boulogne, où c'est la statue qui n'est pas à l'équerre du chapiteau, disposition ridicule, qui produit un effet choquant. Les bas-reliefs qui ornent ce monument vont confirmer nos prémisses : nous voyons, au nord-est, un combat de cavalerie, et nous remarquons, parmi les combattants, plusieurs cavaliers dont le casque est surmonté de cornes de béliers, de chamois, etc. ; au nord-ouest, un combat d'infanterie, dans lequel le casque d'une partie des guerriers est pareillement orné de cornes.

Il est à noter que dans ce tableau les soldats romains sont armés du même modèle de lance que leurs ennemis, que M. Quicherat *(Mém. des Antiq. de France,* t. XXIX) croit être le *pilum*, dont la hampe, retenue vers le milieu par une cheville, se désarticulait et traînait sur le sol, lorsque le fer était enfoncé dans le bouclier de l'adversaire. Le sujet du

Digitized by Google

nord-ouest est tiré probablement des fables de la Grèce. Ce bas-relief se compose de trois tableaux : le premier, au sud, paraît être la chasse du sanglier de Calydon; le second, la mort de Méléagre ; le troisième, un sujet inexpliqué, peut-être le cheval de Piritoüs se nourrissant de chair humaine et dévorant un homme. Enfin le bas-relief sud représente, d'après la tradition locale, le triomphe. On voit, en effet, au premier plan, un Fleuve, tenant d'une main l'urne traditionnelle, et, de l'autre, un roseau pour indiquer le Rhône, l'Ar, l'Adige, ou les Fosses-Mariennes, fleuves auprès desquels les barbares furent vaincus. Au-devant du Fleuve sont les deux consuls : Quintus Lutatius Catulus et Caïus Marius, les mêmes que les deux statues de la coupole, mais ici avec la toge longue des sacrifices ; devant eux est un enfant portant dans ses mains l'*acerra*, la boîte carrée à queue d'aronde, contenant soit l'encens, soit la farine de froment brûlé et le sel, pour purifier les victimes.

Le personnage qui vient après, le corps couvert de la *læna*, vêtement attaché par une broche près de la gorge, la tête nue, les mains croisées sur la poitrine, symbolisant la prière, et qu'avec tous les autres nous avions pris pour une femme, c'est un homme : c'est le prêtre qui va offrir le sacrifice à la Victoire. Ne cherchez pas sur sa tête le bonnet nommé *ape*, surmonté d'une touffe de laine, ni dans sa main le bâton d'olivier, signes caractéristiques des Flamines, ce corps de prêtres n'ayant été créé que plus tard, sous Auguste.

Une Victoire ailée vient après, portant un trophée comme ceux qu'on voit dans les médailles, c'est-à-dire une hampe surmontée d'une statuette ailée de la Victoire; derrière la Victoire est encore un guerrier, le casque surmonté de cornes; un combat de cavalerie et d'infanterie remplit le restant du tableau, à l'exception de l'angle sud-est, dans lequel un athlète accroupi porte enfilés dans la hampe d'une lance, les ancyles, les boucliers sacrés que depuis Numa Pompilius on portait devant les triomphateurs Il importe de remarquer que la forme ronde et écourtée de ces boucliers accuse

Digitized by Google

une époque primitive, qui ne ressemble en rien à la forme longue et effilée des boucliers d'Auguste, ou de la colonne de Trajan.

Que l'on mette de côté, si l'on veut, tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de favorable à notre opinion, pour ne s'en tenir qu'aux bas-reliefs : est-il supposable d'admettre que les guerriers aux casques chargés de cornes n'ont été mis dans trois de ces cadres que par le pur caprice de l'artiste, lorsque les casques des guerriers romains sont surmontés d'aigrettes? Evidemment non ! Si donc ces guerriers cornus jouent un rôle historiqne, comme il n'y a dans l'antiquité que les Teutons Ambrons qui ont cette coiffure, et qui sont passés à Glanum, il faut reconnaître que ce sont ces peuplades vaincues par Marius que l'artiste a voulu représenter dans ces tableaux

On objecte, il est vrai, que ces bas-reliefs ne représentent pas des sujets historiques se rapportant au monument, que ce sont des sujets tirés des fables homériques comme on en voit sur les tombeaux; et l'on fait du combat de cavalerie le combat des Centaures et des Lapithes; de celui d'infanterie le combat des Grecs et des Troyens se disputant le corps de Patrocle, et de celui du triomphe le combat des Amazones sur les bords du Thermodon. Mais cette interprétation n'explique ni le séjour dans ce camp de l'armée de Marius, ni les guerriers aux casques cornus, ni la présence des deux consuls, ni celle de l'enfant portant l'*acerra*, ni celle du prêtre, ni celle de la Victoire, et encore moins celle des ancyles. Cette interprétation doit donc être rejetée parce qu'elle est contraire à l'histoire, contraire au bon sens, et qu'il faudrait, pour l'admettre, supposer que ce monument est tombé des nues, qu'aucun fait mémorable n'a été l'occasion de sa construction et qu'un artiste de hasard y a sculpté des sujets de fantaisie, ce qui est inadmissible pour un monument de cette importance.

Tous les écrivains ont jusqu'à ce jour fait de ce monument un tombeau, et ils s'appuient sur l'inscription tumulaire sui-

Digitized by Google

vante placée dans l'entablement de la corniche, qui est ainsi conçu :

SEX. L.M. IVLIEI. C.F. PARENTIBVS SVEIS

Cette inscription, si simple dans ses termes et si facilement lisible, a pourtant donné lieu à de nombreuses et divergentes interprétations ; ce qui est déjà, nous l'avons plusieurs fois remarqué, une présomption de fausseté ou d'incorrection des inscriptions comme des textes.

L'on est aujourd'hui d'accord sur son interprétation, qu'il faut traduire, d'après les épigraphistes les plus autorisés (Richld. Egger et Léon Renier, *Index scholarum*, Bonn, Carl Gregorius, 40), par : Sextus, Lucius et Marcus, tous trois fils de Julius Caïus, ont élevé ce monument à leurs parents. L'énoncé de cette inscription prouve qu'elle est fausse, apocryphe, n'a rien de commun avec le monument et appartient à une basse époque, le III^e^ ou le IV^e^ siècle. Si elle était vraie, si elle était contemporaine du monument, elle serait précédée de l'invocation D. M. *Diis Manibus*, aux dieux infernaux, qu'on trouve sur les tombeaux longtemps encore après Auguste.

Le nom de Jules, qui précède le prénom de Caïus, viendrait au contraire après lui, car sous la République, il ne se serait pas trouvé un lapicide assez ignorant pour commettre une pareille bévue, et ce nom serait suivi d'un surnom, comme c'était alors l'usage. Aussi Ælbutius Agathon, dont on attribue le titulus au III^e^ ou au IV^e^ siècle, est-il contemporain de celui de la famille des Jules dont nous venons de parler, et n'en a-t-il pareillement que deux. Caïus Marius est le seul personnage de l'antiquité dont le nom fasse exception à cette règle. Les archéologues, par une inconcevable contradiction, laissent sans réponse tous ces arguments ; mais, tout en admettant avec nous que le monument, « par son beau style et ses larges assises, appartient à une grande époque, au premier siècle », ils croient à l'authenticité de l'inscription, à cause de ses désinences en *ei* de *Juliei* et de *sueis*

Digitized by Google

pour *suis*, lesquelles, prétendent-ils, cessent d'être employées « entre l'époque qui sépare Jules-César d'Auguste. »

Mais cet argument est sans valeur, si d'autre part l'inscription est fausse ; et, dans tous les cas, il n'est pas exact de dire que ces désinences cessent d'être employées à cette époque, puisque nous avons pour preuves du contraire l'inscription de St-Chamas, monument constantinien (306 à 331), celle de Leblant (*Ins. Chrét.*), celle de Gênes rapportée par l'abbé Barthélemy, qui est de l'an 648. Les savants interprètes de cette inscription se sont donc trompés sur sa date en ne tenant pas compte des exceptions qu'a subies, d'après M. de Longperrier, dans les provinces éloignées, la règle qu'ils ont proclamée.

L'inscription est de plus fausse, parce qu'au lieu d'occuper la place d'honneur, l'un des quatre pendentifs, celui du combat de cavalerie, qui est sous la face des statues, elle est placée dans un étroit entablement, où elle a l'air de se cacher pour dissimuler son origine. Elle est fausse, parce qu'une formule funéraire ne saurait se trouver sur un monument qui a tous les caractères d'un monument triomphal. Cette usurpation n'a rien de surprenant, elle est très fréquente à cette époque, surtout parmi les premiers chrétiens, qui, trouvant des monuments de toute forme à leur disposition, ne se sont pas fait faute d'y graver leurs noms et celui de leurs parents, comme l'ont fait les enfants de Jules. De là, le nom de tombeau donné à ce trophée, malgré la tradition populaire qui a toujours vu Caïus Marius dans les deux statues de la coupole, et le triomphe dans le bas-relief sud. Elle est fausse, car dans la loi des douze tables le mot *parens* signifie le père et la mère ; or les deux statues de la coupole sont deux hommes, deux personnages consulaires, et non un homme et une femme, ce qui donne un démenti évident à l'inscription. Ces objections paraissaient sans réplique ; cependant dans la session du congrès archéologique tenu à Arles en 1876. M. Palustre a trouvé une réponse que nous livrons sans commentaire à la sagacité des érudits : l'inscription, d'après lui, serait authen-

Digitized by Google

tique, mais les têtes des statues, au lieu de représenter deux figures d'hommes comme on les voit aujourd'hui, auraient été primitivement celle d'un homme et celle d'une femme. Si le rédacteur de cette note avait émis cette opinion au pied du monument, elle aurait été accueillie par des éclats de rire, et les malins n'auraient pas manqué d'ajouter que ce serait comme dans l'*Ours et le Pacha*. Beaucoup estiment que le rédacteur de la note eût mieux fait de persister dans le silence observé comme une consigne à St-Remy, où les bouches ne s'ouvrirent que pour faire honneur à la magnifique réception que nous fit M. Mistral-Bernard, le grand industriel du Midi. Nous pourrions demander à ce savant appréciateur quelle est la femme ; est-ce la statue de gauche ou celle de droite ? Elles sont pareilles, mais notre question serait trop embarrassante ; contentons-nous de faire observer que pour les épigraphistes une inscription, vraie ou fausse, suffit pour caractériser un monument, comme une tête sur un corps quelconque suffit pour lui attribuer un sexe. Nous avions cru jusqu'à présent qu'il fallait considérer la taille, les formes, le costume et ne pas confondre surtout la toge courte, *restricta*, du consul en campagne, avec la *stola* traînante de la dame romaine.

Ainsi l'on reconnaît qu'il y a quelque chose de faux dans le monument; est-ce l'inscription, est-ce la tête et le costume de l'une des deux statues ? Il suffit de poser la question pour la résoudre. Cette inscription est donc fausse, elle est du IV^e^ siècle. Serait-elle chrétienne comme celle de Gorgon ? Il n'y aurait rien d'impossible, puisqu'on n'y trouve pas l'invocation aux dieux Mânes, D. M., et alors ce serait un comble! Messieurs les archéologues, avant d'être aussi affirmatifs, auraient dû savoir que l'histoire de la Provence est faite d'inscriptions, de légendes et de chartes fausses ou apocryphes; ils auraient dû être surtout plus modestes en se souvenant de cette mystification commencée sous Millin pour ne finir qu'à M. Desjardins, qui faisait regarder comme antique une inscription gravée par M. Expilly, le neveu de l'auteur du *Dic-*

Digitized by Google

tionnaire des Gaules, ainsi conçue : Passant qui passez, à Jésus (*sic*) dites un *Ave*.

Quand on a cru, pendant mille ans et plus, à l'authenticité de l'inscription du trophée de Marius, on a pu se laisser tromper par celle de M. Expilly pendant un siècle.

Mais admettons que ce monument soit un tombeau, que l'inscription soit vraie, que le conjoint ait retrouvé sa femme, est-il croyable qu'il y eût, avant Auguste, un simple particulier, un *villanus* assez riche, assez puissant pour que ses trois fils aient pu lui élever un monument si important qu'il n'y a pas son pareil à Rome? Nous disons un simple *villanus*, car s'il avait eu des titres, s'il avait occupé des fonctions publiques, l'inscription ne manquerait pas de nous le dire, de donner le *cursus honorum* du défunt, comme le donne complaisamment le *titulus* d'Ælbutius Agathon qui va suivre.

Les trois enfants de Jules ont suivi la pratique habituelle en s'emparant du trophée de Marius, ils ont fait comme Campanus pour l'arc-de-triomphe d'Aix en Savoie ; celui-ci trouvant un monument à sa convenance, y ensevelit son père, sa mère et sa nombreuse famille, et il se l'appropria, en y mettant des inscriptions, qui ont trompé jusqu'à ce jour tous les savants.

C'est pour toutes ces raisons que l'inscription du trophée n'occupe pas la place d'honneur sur le monument, et pourquoi elle n'est ni précédée ni suivie des initiales D. M., qui n'étaient plus en usage à cette époque.

Si ce monument était un tombeau, ce n'est pas dans une cavité carrée de 0,80 c. de large, placée au centre de l'édifice que les cadavres auraient été inhumés debout ; ils seraient étendus de leur long, suivant le rite romain, dans la base de l'édifice. Cette cavité elle-même aurait été taillée, polie; tandis que ses parois sont brutes, chaque pierre ayant ses angles et les arêtes de pose, comme toute partie intérieure d'un mur. Enfin cette cavité, si elle avait été destinée à un tombeau, n'aurait pas été couverte d'une simple dalle qu'on peut ouvrir avec la main; elle eût été scellée avec des crampons de cuivre ou de fer.

Digitized by Google

Le trophée de Saint-Remy n'est pas le seul monument de ce genre qui ait été converti en tombeau ; tous ses analogues, Vienne, Pourrières, Aix, Nîmes, ont subi cette transformation ; nous ne devons donc pas nous attacher à une légende inconsciente, basée sur une erreur qui ne saurait changer le caractère primitif du monument.

L'entablement qui est au-dessous de la coupole est décoré, sur trois de ses faces, d'une délicieuse frise, dans laquelle se jouent des hypocampes ; tandis que le quatrième, celui qui est sous les pieds de Marius, représente non des sirènes, comme le disent les archéologues, mais le monstre Scylla brisant la lame de son large aviron, tel qu'on le voit sur les médailles et sur les bas-reliefs antiques. Scylla, sous les pieds de Marius, c'est le proscripteur sous les pieds du proscrit, le parti populaire vainqueur des patriciens ; c'est Jules César écrivant lui-même cette page d'histoire, la seule et véritable inscription qu'on lise sur ce monument

Nous avons dit que les statues de la coupole étaient celles de deux personnages consulaires ; elles sont identiques de matière, de faire et de patine ; l'œil le moins exercé ne saurait s'y tromper ; tandis qu'il est facile de reconnaître que les têtes ont été restituées. Bouche nous apprend que de son temps on voyait au dedans de la coupole deux statues debout, drapées à la romaine. Achard, dans son *Dictionnaire*, dit de son côté : « Dans son voyage en Provence, Monsieur, frère « du Roi, alla voir ce mausolée et il se plaignit qu'on avait « laissé enlever les têtes ; il n'en fallut pas davantage pour « que la communauté donnât tout de suite ordre de les rem- « placer. Mais ce qui ne doit pas être oublié, c'est que les « administrateurs, en faisant remplacer les têtes, firent re- « dresser les statues, et qu'au lieu de les remettre dans la « place qui leur avait été destinée dans le principe, ils les « firent placer dans un autre sens et bien loin de la place « qu'elles devaient occuper. » Ceci nous paraît une supposition gratuite, le plateau de la coupole ne permettant pas de les placer dans un autre sens, ni loin de la place qu'elles

Digitized by Google

devaient occuper ; mais Achard, ne comprenant pas leur fausse orientation, a cru pouvoir l'expliquer par un déplacement.

L'abbé Expilly, qui avait volontairement omis le nom de Saint-Remy, sa ville natale, dans son *Dictionnaire des Gaules*, va plus loin encore : il dit, dans un article manuscrit, ajouté à l'exemplaire que possède cette ville, « on voyait « encore, il y a vingt ans, ces statues dans la lanterne ; « nous les y avons vues nous-même, mais elles ont été « transportées ailleurs. »

Nous croyons cet article faussement attribué à Expilly ; l'écriture en est toute moderne ; il relate seulement la dernière erreur, accréditée par Achard. Il est certain que les deux statues ne sont jamais sorties de la lanterne et ont toujours été à la place qu'elles occupent ; mais du temps d'Expilly, elles furent accoudées contre les colonnes par un coup de tonnerre, comme nous les voyons dans les gravures de cette époque.

M. Durand-Maillane, dans son manuscrit intitulé : *Les deux Antiques de Saint-Remy*, ne fait pas mention de ce déplacement, auquel nous ne croyons pas plus qu'à l'accusation que le même Achard porte contre Peiresc, qui, d'après lui, aurait fait couper les têtes des deux statues pour les placer dans son cabinet. D'après Durand-Maillane, cet acte de vandalisme aurait été commis pa l'intendant de la Province, Lebret, « pour placer ces deux têtes dans ses collections ; cet en- « lèvement pouvant, ajoute-t-il, être imputé à l'amour exces- « sif de son auteur pour l'antiquité et tout ce qui la rappelle. »

Tel est ce monument ; à son orientation, à son établissement dans le camp de Marius et sur la voie que devaient forcément suivre les Teutons Ambrons pour aller d'Espagne en Italie par les Alpes maritimes, aux casques des guerriers surmontés de cornes, etc., etc., il est évident que c'est un trophée et non un tombeau, et qu'il faut tenir compte de la tradition populaire qui l'attribue à Caïus Marius. Il ne faut pas oublier, du reste, les relations qui existent entre le trophée

Digitized by Google

de Saint-Remy et la stèle des Baux, représentant Marius. Nous devons en conclure que c'est en l'honneur de sa victoire que ce monument a été érigé, et ne pas en chercher l'explication dans un ordre de faits étrangers à ce grand événement.

Mais qui donc a fait construire ce trophée? Ce ne peut être Marius, qui n'avait pas encore vaincu et qui, dans tous les cas, n'aurait pas fait à Glanum un monument plus riche que celui de Pourrières. Et si ce n'est pas lui, ce ne peut être que Jules-César, son neveu, qui, voulant, à la mort de Julie, sa tante, femme de Marius, reconstituer le parti populaire, à la tête duquel se trouvait le consul, rétablit au Capitole ses statues et ses trophées, et lui éleva, sans doute aussi, à Glanum, un monument triomphal, sur le lieu où il avait vaincu et où Jules-César voulait élever lui-même son arc-de-triomphe pour la prise d'Alise.

Voilà pourquoi ce monument est dans le camp de Glanum, pourquoi il est d'un plus grand goût architectural que celui de Pourrières, pourquoi la coupole contient les statues des deux consuls, Caïus Marius, qui a seul vaincu à Glanum, et Quintus Lutatius Catulus, son collègue au consulat, avec lequel il vainquit l'année suivante, sur les bords de l'Adige, la seconde partie de l'armée des Barbares, qui avait pris une autre route, et pourquoi, enfin, ces deux monuments, le trophée et l'arc-de triomphe, sont construits, à la même époque, sur le même emplacement et à une aussi petite distance l'un de l'autre. Jules-César, seul, pouvait affronter un pareil voisinage!

On a cru longtemps que ce trophée était un monument de basse époque, et M. Mérinée, dans son *Voyage dans le Midi de la France*, dit « que le tombeau lui a paru mesquin et « d'un goût détestable; il est impossible, ajoute-t-il, de ne « pas croire, en le voyant, qu'il appartient à une époque de « décadence. » Quelques-uns vont même jusqu'à l'attribuer au IVe siècle.

Mais une opinion nouvelle prévaut aujourd'hui; la *Statistique* lui reconnaît un style noble et sévère, « qui respire

Digitized by Google

la haute antiquité. » Les membres du congrès archéologique n'ont rien trouvé à dire de ce monument, ni à St-Remy ni dans leur rapport ! Il faut avoir l'esprit bien court, et le cœur bien desséché pour rester froid et impassible devant une semblable merveille.

MM. les savants d'Allemagne ont mandé en 1888 un architecte, leur compatriote, prendre les profils du trophée de Marius, que, d'après l'inscription adoptée comme vraie dans le *Corpus*, ils prennent pour un tombeau. Ce travail, fait grossièrement et sans goût, est bien au dessous de celui que nous devons à M. Revoil, l'habile architecte diocésain.

M. Suès, dans un article de la *Revue numismatique* de la Gironde, du 1er janvier 89, p. 135, rendant compte de ce travail, fait la description du monument de Glanum, qu'il nomme un tombeau, en le comparant à ceux de l'Asie-Mineure, de l'Afrique, de l'Italie, à celui qui est entre Tripoli et Garama (A. de Laborde, vol. 1, p 82). Il aurait pu ajouter à celui d'Igel près de Trèves, sur la route du Luxembourg (*Magasin pittoresque*, 1836, p. 97, et Viesty, p. 88), et enfin la *Turris pyramidalis antiqua* de l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers (*Monasterium Gallicum*, vol. 1, pl. 21).

En faisant ces comparaisons boiteuses, l'auteur n'a pas remarqué que ces divers monuments ont tous, par leur forme, leurs inscriptions, ou par les simulacres qu'ils représentent, un caractère sépulcral que n'a pas celui de Glanum, qui porte au contraire sur toutes ses parties l'empreinte des combats et des victoires.

Messieurs les Allemands, dans un gros livre, le *Corpus*, au titre des inscriptions de la Gaule Narbonnaise, et à l'occasion de celle précitée de *Glanum*, et de nos *Voies romaines*, donnent un échantillon de leur savoir et de la justesse de leur critique. Pour eux, sans tenir compte de nos explications contenues déjà dans nos précédentes publications, que celle-ci ne fait que reproduire, l'inscription du trophée de Glanum est authentique, et contemporaine du monument, parce qu'elle existe, et que nos travaux ne sont

Digitized by Google

pas sérieux ; mais ils ne se donnent pas la peine de réfuter nos arguments, qu'ils doivent connaître, car nous avons trop publié pour être inconnu de gens qui savent tout.

Quant à nos *Voies romaines*, les rectifications de M. Jullian, inspiré par M. le chanoine Albanès, les ont si peu entamées, que ces savants n'ont pas riposté à notre réponse, quelque violente qu'elle fût, intitulée : *Deuxième supplément aux Voies romaines, et réponse aux critiques de M. Jullian; Voie de Marseille à Aix.* (Avignon, Seguin, 1886).

Aussi faisons-nous des critiques du *Corpus* le cas qu'elles méritent, et si toutes les parties de cette grosse compilation sont aussi fautives que celle de la Gaule Narbonnaise, nous sommes assez vengé du dédain de son auteur, par la défiance que doit inspirer son œuvre.

Si donc l'inscription n'a aucun rapport avec le monument, c'est qu'elle est fausse, apocryphe, qu'il n'en faut pas tenir compte, et s'en rapporter aux pages historiques écrites en lettres d'or sur ses murs.

Au point de vue technique, ce trophée tient sa place entre celui de Marius à Pourrières et celui d'Auguste à la Turbie, et il y a entre eux les mêmes relations architecturales qu'entre l'arc-de-triomphe de Jules-César, dont nous allons parler, et celui d'Auguste à Orange. Il est en pierres de grand appareil, et ne peut avoir été construit que par Jules-César, son oncle, après la destruction des trophées de Marius par Sylla.

L'ARC-DE-TRIOMPHE. — L'*arc-de-triomphe* de St-Remy est le plus admirable des monuments construits par les Romains, pour perpétuer le souvenir de leurs victoires. A ne considérer, comme le fait Mérimée, que ses dimensions, on le mettrait au-dessous de ceux d'Orange, de Carpentras et de tous ceux que Rome possède encore ; mais, si l'on veut se rappeler, ainsi que l'enseigne Violet-Leduc (*Entretiens d'architecture*) « que les monuments du style corinthien sont tous de petite « dimension » et que d'autre part l'attique est une superfétation écrasante et ridicule qui n'apparaît que sous Auguste, on admettra que ce monument est le premier arc inventé

Digitized by Google

par les Grecs, comme le dit Pline, et qu'il possède au plus haut degré les caractères du genre. On doit donc regretter que l'édilité de St-Remy ait fait abaisser son seuil de 30 centimètres en contre-bas du socle, ce qui grandit outre mesure sa hauteur, lui enlève son caractère primitif d'arc équilatéral, et peut faire supposer à tort qu'il était couronné d'un attique. Espérons qu'un maire intelligent réparera l'erreur de l'un de ses prédécesseurs.

L'arc-de-triomphe de St-Remy appartient à Jules-César et ne saurait être attribué à aucun autre ; avant lui, il n'y a que des trophées, l'arc n'existe pas encore. Celui que les Grecs viennent d'inventer est d'une perfection de lignes idéale, d'une sobriété d'ornements et d'une finesse d'exécution digne des ouvriers de Périclès. Après lui, sous Auguste, la décadence se manifeste par l'exagération des formes et des décorations ; et l'on voit, comme à l'arc d'Orange, trois portiques, un attique immense et une surcharge de statues, d'armures, de symboles et d'ornements de toute sorte.

Tels sont les caractères distinctifs de ces deux monuments; il suffit de les signaler pour marquer l'apogée et la décadence de l'art, et pour montrer aux plus incrédules que c'est le plus simple et le plus parfait qui a servi de modèle aux autres.

Il n'existe dans la Province, à St-Remy, à St-Chamas et à Arles, que trois types de cette forme de monuments, que Rome n'a jamais connus; le second, quoique de basse époque, de Constantin, est encore si haut classé que les élèves de l'école polytechnique y sont souvent envoyés en mission pour l'étudier ; enfin le troisième a depuis longtemps disparu, mais les dessins qui nous en restent suffisent pour nous le faire connaître.

Dans ses voyages d'Italie en Espagne pendant le siège de Marseille, Jules-César passa plusieurs fois à Glanum ; l'histoire n'en dit rien, mais la tradition a conservé le souvenir de son entrée à Orgon par la porte de l'Hortet. C'est dans un de ces voyages sans doute que, traversant Glanum et le camp de Marius, il voulut y élever un monument à la gloire du consul, et construire dans le même lieu un arc-de-

Digitized by Google

triomphe qui rappelât sa victoire d'Alise et la captivité de Vercingétorix ; car, voulant s'étayer de la popularité de son oncle, il avait plus que personne intérêt à rappeler ses victoires. L'on demandera sans doute pourquoi ce monument n'est pas à Rome plutôt qu'à Glanum ; la réponse est facile : c'est que César ne voulait pas effaroucher, n'osait pas affronter les patriciens ses ennemis, qui redoutaient déjà la dictature, et qu'il pouvait se permettre dans la Province, qu'il avait subjuguée, ce qu'il n'avait pas le droit de faire à Rome.

Mais comment supposer, dit Mérimée, « que dans la « Gaule on eût élevé un monument qui représentât les gens « du pays ou de proches voisins vaincus et enchaînés ? Les « polissons gaulois auraient, par patriotisme, mutilé ces « statues. » A cette objection, qui n'est que spécieuse, et que M. Palustre a eu la malheureuse pensée de reproduire à Orange, M. Bastet répond : « Parce que les Cavares et « les Saliens, amis constants de Rome, n'avaient paru ni « dans les insurrections gauloises, ni dans les guerres de « César et de Pompée ; tandis que ce monument eût couru « grand risque d'être détruit à la première insurrection, « s'il eût été construit soit à Alise, soit au milieu des « peuplades voisines. C'est aussi l'opinion de Couture, la « Province étant déjà romaine à cette époque, tandis que « l'Auvergne, à peine vaincue, était toujours prête à se « soulever. » ACHARD *(Dict.)*

Il est donc rationnel d'admettre, puisque c'était dans la logique de sa conduite, que César ait construit son monument triomphal à Glanum, auprès de celui de son oncle et non autre part.

L'arc de Glanum est en molasse de grand appareil, pierre de taille de Saint-Remy ; il est orienté aux quatre points cardinaux ; les personnages qui décorent les quatre faces sont de grandeur naturelle et en relief des 3/4, comme ceux de l'arc-de-triomphe de l'Étoile, à Paris.

Le bas-relief nord représente d'un côté Jules-César, petit de taille, mettant la main sur Vercingétorix, le héros gaulois,

Digitized by Google

aussi grand de taille que de bravoure, et, en fait, son prisonnier. Les mains du géant des Arvernes sont attachées derrière le dos, son regard hautain laisse tomber de sa bouche grande ouverte l'anathème sur son ennemi ; son casque, formé d'une simple calotte de peau de mouton, sans visière, comme on en voit sur les médailles et sur l'arc d'Orange, est suspendu à une branche d'arbre, à un trophée qui sépare les deux guerriers.

La tête manque à la statue de Jules-César, mais celle de Vercingétorix est entière; les deux ennemis sont magistralement posés et fièrement exécutés. Nous n'avons rien vu de plus beau sur aucun monument. Dès le premier tableau, on reconnaît ce que vont confirmer les tableaux suivants, qu'il y a ici un vainqueur et un vaincu, ce qu'on ne voit pas sur l'arc d'Orange, ni sur celui de Carpentras, où il n'y a que des captifs, les chefs des peuplades subjuguées.

Le tableau nord-ouest représente Rome assise sur des faisceaux d'armes, des épées gauloises et un *carnix* ou trompette gauloise, à tête de serpent. A côté de Rome est Vercingétorix, les mains liées derrière le dos, qu'il tourne du côté des spectateurs.

Le tableau du sud-est est aussi merveilleux que celui du nord-est. Vercingétorix est enchaîné à un tronc d'arbre, à un trophée, à côté du personnage allégorique de la Gaule. Le guerrier a conservé toute la majesté d'un vaincu que les dieux ont abandonné. Mais quelle grandeur dans la douleur de cette femme éplorée! Sa tête est entière, et l'on voit, sous la patine qui couvre sa figure, et sous les vêtements, dont la transparence dessine les formes, la douleur morale qui a tari ses pleurs et la beauté physique d'une grande et plantureuse nature. Il faut la voir surtout au déclin du jour, quand les rayons du soleil couchant éclairent cette grande et noble figure.

Le quatrième tableau sud-ouest représente un guerrier, la poitrine couverte d'une cuirasse, les mains attachées derrière le dos; c'est encore Vercingétorix, et, à côté, une femme éplorée, mais non enchaînée, comme la Gaule, qui nous

Digitized by Google

paraît être l'emblème de la Grande-Bretagne, vaincue, mais non conquise, comme la première.

L'arc est surmonté d'une voûte, sur l'archivolte de laquelle court une guirlande de fruits et de fleurs admirablement fouillés ; tandis que les faces du voussoir qui entourent l'archivolte sont ornées de Victoires d'un grand goût, mais à demi détruites. La naissance de la voûte est décorée d'un petit entablement dans lequel on voit le *lituus* ou bâton angural, les couteaux des sacrifices et les autres attributs du *Maximus Pontifex,* dignité que remplissait Jules-César, et enfin des flûtes, des crotales et autres instruments de musique pour accompagner soit les chants, soit la marche du cortège. Le plafond de la voûte est orné de caissons d'un admirable dessin, et d'une exécution parfaite ; ils laissent loin derrière eux ceux de Cavaillon et ceux d'Orange. M. Mérimée a le mauvais goût de les trouver détestables : « Leur type, dit-il, est trivial et sans grâce ». Le barbare !

Enfin sur les deux côtés qui formaient la largeur extérieure de ce monument, on voit un encadrement qui devait contenir des bas-reliefs en marbre ou plutôt en bronze, et c'est la valeur de cette matière qui a été probablement la cause de leur enlèvement. Les arcs-de-triomphe de Saint-Remy, d'Orange et de Carpentras ont cette particularité relevée par Caristie, qu'ils ont une très grande largeur ou épaisseur, et que leurs colonnes sont engagées.

L'arc-de-triomphe de Saint-Remy n'a pas moins attiré l'attention des antiquaires que le trophée ; Pownal l'attribue à Q. Fabius Æmilianus Allobrogicus. Poldo Albenas, Peiresc, Mondajors, Guil. Spon, M. Bissière, Fortia d'Urban et bien d'autres encore le croient de C. Domitius Ahenobarbus, comme ceux d'Orange, de Carpentras et de Cavaillon. Peilhe, Spon, Suarès et Durand-Maillane l'attribuent à Marius. D'après Ménard, l'abbé de Barthélemy, Papon, le *Mercure de France* de 1750, il aurait été élevé en l'honneur des victoires de Nero Claudius Drusus, l'an 742 de Rome.

D'après Auguste Pelet, l'arc de Titus à Rome, celui que le

Digitized by Google

sénat fit ériger à Ancône en l'honneur de Trajan, de Plautine et de Martia, sa sœur, seraient de la même époque que celui de Saint-Remy. La *Statistique* de ce département dit aussi qu'il paraît être du règne de Trajan, d'après les costumes des prisonniers, dont les vêtements sont ornés de franges comme ceux des Daces.

Millin le croit postérieur à l'époque d'Auguste. Maffei (*Galliæ antiquitates*) avoue, d'après le style d'architecture, qu'il est du temps d'Hadrien. Mérimée et Perrot le croient du XI[e] siècle.

Les opinions que nous venons de faire connaître ne sont basées sur aucune observation. On n'a tenu compte ni du milieu dans lequel ce monument est construit, ni des faits historiques qui s'y sont passés, ni du mode de construction en blocage de grand appareil, signe des hautes époques, ni enfin des armes des peuples vaincus. Enfin, M. Palustre lui donne une attribution indéterminée, et, comme date de sa construction, il le place entre Jules-César et Auguste, ou soit entre deux chaises, comme on dit vulgairement; mais toutes ces opinions sont de pure fantaisie et ne sont basées ni sur l'histoire, ni sur l'ensemble et les détails du monument.

Nous l'attribuons à Jules-César, parce que, par une gloire égale et par sa parenté avec Marius, il a pu seul se mettre en parallèle avec lui dans son camp témoin de sa première victoire; parce qu'avant Jules-César il n'y a pas d'arc, mais seulement des trophées, et qu'à partir d'Auguste, date de la décadence, les arcs, n'étant plus équilatéraux, sont tous surchargés de l'attique.

Les armes, les Carnix sont ceux du peuple gaulois vaincu par Jules-César. Enfin le vainqueur est petit, c'est César; le vaincu est grand, c'est Vercingétorix, et il est tel qu'on le voit sur les monnaies.

Si l'on examine les monuments de St-Remy indépendamment de leur valeur réelle, on serait tenté de croire que la beauté et la majestueuse grandeur du paysage au milieu duquel ils sont placés, ont seuls déterminé leur construction.

Digitized by Google

Ils sont, en effet, au pied des Alpines, ayant devant eux les deux plaines de Mollégès et d'Avignon, et comme horizon les montagnes du Lubéron, de Vaucluse, le mont Ventoux et les grandes Alpes, tandis qu'au sud, et comme encadrement à cet immense tableau, s'élèvent à droite les pitons des Alpines, moutonnant les uns au dessus des autres; à gauche, le mont Gaussier aux majestueux contours, la Caume, sommet escarpé sur lequel planent toute l'année, avant de s'abattre dans le désert de la Crau, où ils vont chercher leur pâture, les vautours seuls habitants de l'immensité.

D'autres, au contraire, ont cru que ces monuments avaient été construits à Glanum, à cause de son importance ; erreur facile à combattre, puisque cette petite ville n'a jamais été colonie romaine, ni capitale de tribu, ni par conséquent siège d'un évêché dans les temps modernes.

Si nous avons mieux vu et mieux lu que nos devanciers, si l'inscription du trophée est fausse, si les monuments sont antérieurs à Auguste....., passants découvrez-vous et saluez bien bas Marius, Jules-César, mais surtout Vercingétorix, le grand vaincu de la Gaule. Et vous, enfants de Glanum, de Freta et de Saint-Remy, glorifiez-vous de posséder des monuments qui rappellent les souvenirs des deux plus grands faits militaires de la province, que Rome et Paris vous envient, et devant lesquels vous passiez indifférents, parce que vous n'en connaissiez pas la valeur ni l'origine.

Et vous artistes, poètes, sculpteurs, n'allez pas chercher des inspirations ou des modèles à Rome ni à Athènes, et puisque dans ses musées et dans ses grandes expositions Paris ne vous fait pas connaître ces chefs-d'œuvre, venez les visiter sous le ciel clément et hospitalier qui les a vus naître, et a su les conserver religieusement.

J. GILLES.

Le bureau de l'Académie de Vaucluse rappelle que cette Société n'est point solidaire de toutes les opinions exprimées dans les travaux qu'elle publie, et que le signataire en est seul responsable.

Digitized by Google

DU MISTRAL

(SON ANCIENNETÉ)

EXPLICATION DU PHÉNOMÈNE

Tout voyageur dans la Provence, tout habitant de la vallée du Rhône a dû, dans son existence, se préoccuper du phénomène qu'on désigne sous le nom de « Mistral », et chercher à résoudre le problème soit par ses moyens propres, soit en consultant les Mémoires qui ont été faits à ce sujet.

Son nom veut dire le maître (Magistraou, Maëstrale, maître-vent). En effet, dit Reclus, il règne dans le ciel comme sur la terre, il déchire brusquement les airs, il tord et casse quelquefois les arbres, il agite éperdûment les branches, il éparpille les eaux, il disperse les spirales de la poussière, il entre par les portes closes, il fait frissonner sous le manteau.

Quand on le rencontre à l'improviste, au détour d'un vallon, à la sortie d'une demeure, à l'angle de deux rues, il faut raidir tous ses muscles contre lui. Des oliviers, du bois, des herbes, des vignes, des cailloux, des murs de pierres sèches, des plaines, comme de la garrigue ou du mont, de toute la nature, il tire une voix qui gémit.

Quand il souffle, c'est parfois pour des semaines, pendant le jour clair et la nuit pâle et blanche, car, poussant violemment les vapeurs vers la mer, il n'amène avec lui ni tempête ni pluie fine sur le sol d'entre Mézenc et la Méditerranée. Descendant des Alpes ou des monts Cévenols avec acharne-

Digitized by Google

ment, par rafales continues ou par bouffées passagères, il se démène dans la Provence, dans le Comtat, en Languedoc et en Roussillon. Au Nord, il commence à peu près avec l'olivier, un peu au-dessous de Montélimar; à l'Ouest, il se déclare à partir du col de Naurouze, de Castelnaudary et surtout à Carcassonne, qui est aussi l'une des bornes de l'olivier; au Sud, il se fait sentir jusqu'au fond des Pyrénées et des Albères, ou bien va se perdre dans la Méditerranée.

Mais ici ce n'est pas tout à fait le même vent. Venu de la même borne de l'horizon, il ne porte pas non plus le même nom, car, à Narbonne et autres lieux du bas Languedoc et du Roussillon on le nomme Cers ou Cierce. C'est aussi un bien méchant et violent compère que ce cers terrible, à la Nouvelle, et sur les plages de sable, derrière lesquelles miroitent les étangs palustres, en face des ardentes Corbières. A l'Est, à Toulon, le mistral ne souffle que çà et là, par des cassures et cols de la montagne; mais la ville en est garantie par un rideau de hautes roches.

Ce vent n'est pas, ainsi que le pensent beaucoup d'auteurs, considéré comme un véritable fléau par les agriculteurs, qui voient en lui un desséchcur énergique, refoulant et noyant dans la mer les ennemis microscopiques de la vigne (1); et s'il courbe et déprime quelques arbustes, s'il déchire les plantes herbacées, du moins empêche-t-il tout dépôt de rosée aux conséquences si funestes. Il est, sinon apprécié, du moins supporté avec beaucoup de résignation par les avignonais, qui le considèrent comme un balayeur sans pareil, chassant au Sud les germes morbides qui, sans lui, se développeraient sans nul doute avec une grande puissance dans les eaux, qui par suite des crues assez fréquentes du Rhône, ne peuvent s'écouler dans le terrain argileux qui constitue la plaine autour d'Avignon. On sait combien la fièvre typhoïde a fait de victimes à Tarascon par suite de l'immersion prolongée des vignes phylloxérées! Redoutable comme il est, il n'en est

(1) Aucune maladie cryptogamique ne serait à craindre si le mistral soufflait constamment de mai à septembre.

Digitized by Google

pas moins le bienvenu, car il purifie l'air des villes du Midi trop souvent fort mal tenues ; le vieux dicton : *Avenio ventosa, cum vento fastidiosa, sine vento venenosa*, qu'on peut traduire : Avignon venteuse, avec vent ennuyeuse, sans vent pernicieuse, est bien longtemps resté vrai à cause de la malpropreté des rues, où naissaient les scrofules et le typhus, les pestes qui, à diverses époques, ont fait tant de ravages en Provence. Ces maladies ont pu être importées d'Orient, mais le pays lui-même entretenait ce fléau et lui donnait sa puissance. (Reclus).

Les anciens connaissaient aussi le mistral, qui, descendant des vallées du Rhône et de la Durance, se développe avec une effrayante vitesse dans les plaines de la Crau. Il était déjà connu des Grecs, qui le désignaient sous le nom de *Skiron*; la Crau, dit *Strabon* (1), est ravagée par le vent appelé en grec, *(Mélamboreas* (noir Borée), bise noire), vent impétueux, terrible, qui déplace et roule des pierres, précipite les hommes du haut de leurs chars, broie leurs membres et les dépouille de leurs vêtements et de leurs armes. Le tragique grec Eschyle, dans ses guerres médiques, met également dans la bouche de Prométhée, prédisant à Hercule les événements futurs de sa vie, un avertissement où il signale au héros un vent du nord dont les tourbillons pourraient l'enlever, s'il n'était sur ses gardes.

Le vent *circius*, dit Sénèque (2), ravage la Gaule et ébranle les édifices ; cependant les habitants lui rendent grâce, car ils estiment lui devoir la salubrité de leur pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que le divin Auguste, pendant son séjour en Gaule, lui éleva et lui voua un temple comme hommage à double fin pour le remercier de ces bienfaits et conjurer sa colère.

Pline (3) reproduit le nom de *circius* et nous apprend

(1) Géographie, livre (IV), 40 ans avant Jésus-Christ.
(2) Questions naturelles, vib. V, chap. XVII.
(3) Histoire naturelle, Liv. II, chap. XLVI.

Digitized by Google

qu'il n'est pas de vent plus impétueux, poussant les navires en ligne droite jusqu'au port d'Ostie, à travers la mer ligurienne. Il ajoute qu'il ne remonte pas au delà de Vienne. C'est encore aujourd'hui le domaine du mistral qui souvent ne se fait sentir que jusqu'à 4 kilomètres en avant de Montélimar et ne remonte pas toujours jusqu'à Valence. Dans la province Narbonnaise, dit-il ailleurs, en Ligurie et dans une partie de l'Étrurie, semer contre le *circius* est considéré comme de l'imprévoyance. Sont réputés sages ceux qui le reçoivent obliquement. Ce vent tempère les chaleurs dans ces pays, mais sa violence est généralement telle qu'il enlève les toits des habitations.

Aulu-Gelle (2), le célèbre grammairien latin, dans les *Nuits attiques*, s'exprime ainsi : Aussi nos Gaulois appelaient *circius* le plus impétueux des vents qui souffle de leur pays, à cause, je pense, de la violence du tourbillon.

Enfin, la chronique raconte que l'empereur romain Constantin avait eu l'intention de faire d'Arles le siège de l'empire romain ; mais épouvanté par le mistral qui soufflait malencontreusement lors de sa visite, il transporta le siège de son empire à Byzance, qui prit de lui le nom de Constantinople.

Diodore de Sicile (2) relate que dans la vallée du Rhône le vent du nord souffle avee tant d'impétuosité et si fort qu'il soulève des pierres de la grosseur du poing. Il est si violent qu'il arrache aux soldats leurs armes et leurs habits et renverse les cavaliers de leurs chevaux.

Malgré l'intérêt que comportent les récits de tous ces historiens, on ne peut guère leur attacher d'importance. Aulugelle n'est qu'un brillant conteur, Sénèque un philosophe, Diodore ne connaissait notre pays que par ouï-dire, et il écrivait avant qu'il ne fût soumis et pacifié ; de plus, il en parle en vrai sicilien, amoureux du soleil et de l'azur, qui a horreur du froid et exagère les rigueurs d'un ciel souvent voilé : aussi la Gaule est-elle pour lui une contrée désolée par l'hiver et la gelée. Strabon, il est vrai, dit à peu près la même

Digitized by Google

chose des vents qui désolent ce pays, mais du moins circonscrit-il leur impétuosité à la Narbonnaise. Je n'aurais pas plus de confiance dans Lucain (1) qui appelle *circius* le vent qui trouble les rivages et défend la station sûre de *Monœcum* (Monaco), car, de nos jours, cette charmante station méditerranéenne n'est troublée que par le vent d'Est.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que cette dénomination de *circius* répond exactement, par le sens de tourbillon ou de mouvement circulaire qu'elle comporte, à la théorie du phénomène telle qu'elle sera présentée plus loin. Les Gaulois de la vallée du Rhône voyaient en lui leur dieu le plus effrayant, ils lui dressaient des autels et lui offraient des sacrifices ; les Cimbres, qu'attiraient les riches campagnes du littoral, s'enfuirent devant le terrible ennemi, comme devant une armée. Les provençaux le considéraient avec la Durance et le Parlement comme une de leurs trois grandes calamités (2). Le Parlement n'existe plus ; la Durance, dérivée en canaux, rafraîchit Marseille et les environs, fertilise la Crau et arrose les parties élevées des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; reste le mistral, que les agriculteurs ne maudissent pas tant qu'on veut bien le dire. Il est à remarquer qu'il donne lieu à des phénomènes de climat tout à fait exceptionnels, et il est à croire que ces caprices de l'atmosphère et la constitution essentiellement orageuse du milieu contribue, avec la violence du mistral, à donner aux habitants de la Provence et du Languedoc, si distincts des Gavaches des Cévennes et des Franciaux du Dauphiné, leurs passions soudaines, leurs emportements subits et leurs brusques retours de mollesse et de langueur.

Sa violence n'a pas diminué depuis Strabon : Martins, dans sa description physique du Mont-Ventoux, relate qu'on

(1) Pharsale, liv. 1er, vers 40.

(2) Lou mistrau emé la Durènço
Gaston la mita de Prouvènço.
Le mistral et la Durance gâtent la moitié de la Provence.
(*Dictionnaire* de Frédéric Mistral).

Digitized by Google

a dû renoncer à remettre des vitres à la façade septentrionale du château de Grignan, situé non loin de Montélimar et habité si longtemps par la fille de Madame de Sévigné ; elles étaient toujours cassées par les cailloux enlevés sur les terrasses voisines. L'abbé Portalis fut emporté par un coup de mistral du sommet de la montagne de Ste-Victoire, près d'Aix, et se tua dans sa chute. De Saussure, étant monté sur le toit d'une maison très élevée pour mieux voir les arènes d'Arles, encombrées alors de maisons, fut saisi à l'improviste par un coup de mistral, qui l'aurait précipité dans la rue s'il ne s'était pas trouvé sur la pente du toit une cheminée qui l'arrêta. Martins lui-même, dans une ascension au Mont-Ventoux, dut se cramponner à un rocher pour ne pas éprouver le même sort et gagna en rampant une crête, qui le mit à l'abri des rafales intermittentes furieuses, accompagnées, dit-il, d'un bruit semblable aux détonations de l'artillerie et paraissant ébranler la montagne jusque dans ses fondements.

On a cherché à évaluer sa vitesse, mais il est bien difficile de l'apprécier exactement. Beaucoup de savants refusent à croire que le vent atteigne jamais une rapidité de 46 mètres à la seconde (166 kilom. à l'heure). A cette pression, assurent ces auteurs, les maisons et les arbres sont renversés et la pression par mètre carré est évaluée à 285 kilog.; c'est du moins la pression accusée par Fresnel, dans son mémoire sur la construction des phares. On a estimé depuis cette époque que cette pression dans les tornados pouvait atteindre 400 kilog. Dans les Antilles, la force du vent atteint une violence dont nous n'avons aucune idée. Un effet remarquable de cette puissance vient d'être relaté par le *Centralblat der Bauverwalting* (journal des constructeurs), qui rapporte que le pont du chemin de fer établi sur le Volga, pour le passage de la ligne de Kshew-Wyana, fut, par le vent, déplacé de $0^{m},13$ transversalement sur ses appuis. On est étonné de cette pression inouïe quand on apprend que ce pont à 106^{m} de portée et pèse 690 tonnes.

Les pontonniers, sur les bord du Rhône, ont constaté des

Digitized by Google

vitesses de 26 à 27 mètres à la seconde, mais celle-ci est beaucoup plus considérable au sommet du Mont-Ventoux ; on sait, en effet, que la vitesse augmente avec la hauteur, car les mouvements de l'air sont gênés et retardés par le frottement contre toutes les aspérités du sol. L'observatoire établi sur la tour Eiffel a déjà fait connaître que la vitesse du vent observée à son sommet était grande de plus d'un tiers de celle observée à vingt mètres au-dessus du sol.

La plus grande rapidité de sa vitesse marquée par l'anémomètre de Liverpool a été de 50 mètres à la seconde. M. Blanc, l'observateur du Mont-Ventoux, m'a assuré avoir constaté des vitesses supérieures à 50 mètres ; cela doit d'abord paraître impossible, mais, lorsque l'on apprend que le versant nord de la montagne offre l'aspect d'une immense muraille verticale, on conçoit que le mistral, qui ne rencontre aucun obstacle sur son passage, doit rebondir à sa surface et acquérir une force irrésistible au sommet du mont.

Cette force est terrible et, d'après M. Stublein, semble résulter de ce que, soit par sa nature, soit par suite de la température froide des Cévennes ou des Alpes que le vent traverse, le courant est bien plus dense avant d'atteindre la Provence que l'air d'origine équatoriale océanienne ou méditerranéenne qu'il déplace ; en outre, si l'on considère l'importance de la vapeur d'eau que produit le Rhône, qui ne cesse de baigner la vallée, l'air dont il s'agit doit nécessairement s'y trouver à un plus grand minimum de densité et par conséquent de résistance que partout ailleurs ; les mêmes faits se produisent d'ailleurs, dans toutes les régions où les mêmes circonstances existent. Il faut tenir compte aussi des conditions particulières que présente le bassin méditerranéen : borné à l'est par les Alpes très élevées à pentes rapides qui tournent vers l'Italie leur versant le plus abrupt ; à l'ouest, par une autre chaîne très élevée, les Pyrénées, qui court de l'ouest à l'est, touchant la mer par sa partie occidentale et reliée aux Cévennes et au plateau central de

Digitized by Google

la France par les montagnes noires, tandis qu'elle s'avance à l'est dans la mer en formant un golfe profond célèbre par les coups de vent qu'elle y essuie. Il y a donc entre les Alpes et les Pyrenées un couloir en forme évasée qui se rétrécit vers l'est et quand l'air s'y engouffre, on ne doit pas être étonné de le voir acquérir une grande vitesse à sa sortie.

Le mistral n'est pas moins redoutable dans le golfe de l'Adriatique. Il descend du Monte-Ré et des montagnes plus au sud et, sous le nom de Bora, vient à l'encontre du sirocco. Comme le vent provençal, il renverse parfois les piétons. Les habitants de Trieste sont parfois obligés de tendre des cordages dans les rues de la ville, pour permettre aux habitants de s'y cramponner afin de ne pas être renversés par lui. Reclus raconte qu'il a même fait dérailler et coucher sur le flanc, en 1873, tout un wagon de chemin de fer.

Sur mer, il n'est pas moins redoutable et les navires doivent être manœuvrés avec la plus grande précaution pour éviter des désastres.

Sa direction est en général du N.-E. au S.-O., mais elle varie suivant les parages et dépend du lit que les vallées offrent à la masse plongeante de l'air entraîné.

Les secousses aériennes, la couleur violette, souvent presque rouge de l'eau, revèlent le Bora aux habitants des rivages dalmates, dont le côté oriental est rendu inhabitable par le souffle puissant de ce vent. — (Reclus).

Il faut faire un pas de géant pour retrouver trace des historiens qui se sont intéressés à cette question, et c'est dans les œuvres de M. Guérin, docteur à Avignon, au commencement de ce siècle (1803-1813), observateur attentif des phénomènes de l'atmosphère, que j'ai trouvé les documents suivants qui complètent l'historique de ce météore. Pour cet auteur le vent que les Latins appelaient *circius* est notre véritable bise ou le N.-N.-O. Il avait remarqué que le vent du nord est moins fort, moins froid et moins sec que le vent du N.-N.-O. ou mistral, et que sa durée est ordinairement à 3, 5, 7, 14 jours, se prolongeant quelquefois jusqu'au

Digitized by Google

21e jour (1). Enfin, il avait établi le régime des vents ainsi qu'il suit :

L'E.-N.-E. souffle très rarement ; le nord-est accompagne souvent le lever du soleil en été (2), l'est se fait rarement sentir ; mais il n'en est pas de même de l'est-sud-est, qui est quelquefois très violent. Il est cependant moins humide que le sud et le sud-est.

Le sud-est, le sud-sud-est et le sud accompagnent souvent la pluie ; ces vents sont chauds et humides. L'ouest-sud-ouest et le sud-ouest sont confondus avec une espèce de vent qu'on appelle *traverse*. Le sud-sud-ouest et le sud-est diffèrent peu d'un vent qui souffle sur la fin du printemps, en été, après que le soleil a passé sur le méridien. On le nomme, à Avignon, *Raou*.

Le vent d'ouest, dit-il, rafraîchit les soirées de la *canicule*, vivifie et féconde, pour mieux dire, la nature tout entière. Il se fait sentir dans le printemps, et dans cette saison, comme le dit Horace, « *Frigora mitescunt zephyris* ». L'ouest-nord-ouest se rapproche de ce dernier et se confond avec lui.

Ces renseignements sont précieux pour l'étude si les météo-

(1) Se coumenço de jour,
Duro tres jour ;
Se coumenço de nue,
Duro un pan cue.

(S'il commence pendant le jour, il dure trois jours ; s'il commence pendant la nuit, il dure le temps de faire cuire un pain.)

Quand se lève lou dilun,
Duro tres jour o un ;
Quand se lèvo lou dijou,
Duro tres jour o noù.

(Quand il se lève le lundi, il dure trois jours ou un ; quand il se lève le jeudi, il dure trois jours ou neuf.)

(2) Lou mistrau fai l'acoulado
Au soulèu de la valado.

(Le mistral faiblit ordinairement au coucher du soleil et incline toujours un peu vers la haute mer.)

(Extrait des proverbes du *Dictionnaire* de Frédéric Mistral.)

Digitized by Google

rologistes accordent beaucoup de confiance à ce naturaliste.

L'historique du phénomène ne doit pas s'arrêter là et si, observateur attentif, on consulte les rives du fleuve dans la vallée et sur les hauteurs, on est conduit à faire remonter encore plus loin, c'est-à-dire à la formation de la vallée du Rhône, à l'époque *miocène*, l'existence de ce vent impétueux qui a laissé trace de son énergie et de sa violence. Il est sans doute bien difficile de préciser l'époque à laquelle il a fait sa première apparition dans la vallée, mais on peut toutefois assurer qu'elle n'est pas antérieure à l'époque aquitanienne inférieure (miocène inférieur), parce que ce n'est qu'à partir de là que les Alpes autrichiennes, suisses, savoisiennes et dauphinoises ont formé muraille. En admettant que le mistral ait débuté à cette époque, il n'aura sans doute, tout d'abord, pas été si froid ni si violent que de nos jours ; puis il aura vraisemblablement cessé pendant chaque époque où la mer remontait la vallée du Rhône (2).

En revanche, il est à présumer qu'il régnait en maître au printemps, pendant les deux époques glaciaires (1). La preuve de cette ancienneté a été donnée par M. Cazalis de Fondouce, à la suite de l'examen de très nombreux galets de quartzites trouvés dans la vallée du Rhône et présentant des faces planes limitées par des angles souvent très vifs. Le travail de M. Cazalis de Fondouce a paru en 1881 dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres* de Montpellier.

On n'ignore pas que le sable lancé par l'air comprimé avec une force suffisante contre une matière dure et résistante peut l'user comme le ferait le frottement d'un corps solide, et que le sable mis en mouvement a des propriétés que ne saurait égaler ni pierre meulière, ni autre machine à moudre quelconque. En 1878, sir Hooker, président de la Société

(1) Helvétien II a et T. Tortonien I, Astien I et II. Voir le tableau des terrains de sédiment du professeur Mayer-Eymar (Zurich).

(2) 1re époque (Cromeron) Pleistocène ou époque à elephas meridionalis ; 2e époque (Acheulon), Postpliocène-Diluvium.

Digitized by Google

d'horticulture en Angleterre, fit à ses collègues une très intéressante communication sur l'action mécanique très peu connue exercée par les vents de sable, et fit remarquer que, dans l'Amérique du Nord les courants aériens, au sommet des montagnes élevées, charrient presque constamment un sable très ténu qui, venant frapper les troncs d'arbres, des genevriers très durs à croissance très lente, très âgés et à tiges très dense, en déterminent peu à peu l'usure superficielle. Le plus remarquable échantillon qu'il présenta à cette occasion. fut la surface d'un tronc mort qui, couché sur le sol, avait été poli et strié comme le sont en Suisse certains rochers sous l'action des glaciers. Lapparent, dans son traité de géologie, consacre un chapitre à l'action du vent sur les roches. Il fait remarquer qu'aucune n'échappe à son action et que dans les déserts de la Californie le granit lui-même et le quartz prennent une surface polie. Les roches moins dures sont rayées et striées de mille manières. Dans le Sahara, M. Rolland a recueilli des cailloux calcaires à la surface desquels le sable, poussé par le vent, avait tracé des incisions formant une véritable dentelle dont le dessin laissait reconnaître la direction des vents dominants. Partant de ces données, M. Cazalis de Fondouce attribue aux frottements du sable entraîné par le vent l'érosion des quartzites trouvés par lui dans les environs d'Avignon et à Saint-Laurent des Arbres. On comprend qu'un agent d'érosion qui, de nos jours, joue un rôle si important, ne peut pas être étranger à certaines érosions des temps géologiques, et c'est son action sur les quartzites en question, trouvés dans les couches profondes du diluvium pliocène, et aussi parce que les montagnes de la vallée du Rhône avaient alors leur configuration actuelle, que je fais remonter l'origine du mistral à ces temps reculés.

Malgré la critique exercée par M. Fontannes et insérée dans le Bulletin de la Société géologique de France (1), malgré la théorie contraire de M. Caye de Carpentras, présen-

(1) 3e série, 14e année, 1886, p. 2816.

Digitized by Google

tée par M. Stanislas meunier, dans le journal le *Naturaliste* (1). M. de Fondouce affirme son dire avec d'autant plus d'assurance qu'il a pu, depuis l'impression de son mémoire, vérifier de nouveau le fait en Espagne, dans la vallée du Tage, notamment près de la station de Castellejo, entre Tolède et Madrid.

Les localités où se présentent ces quartzites sont d'ailleurs très rares, et partout où on les rencontre, se présentent les mêmes circonstances qu'à Saint-Laurent des Arbres, à Sorgues et à Villeneuve d'Avignon, c'est-à-dire vallées avec vents violents et présence de sables dans le voisinage. J'ai moi-même observé le grand nombre de ces quartzites à facettes sur les plateaux de Domazan (Gard), dans le voisinage de grandes quantité de sables (dunes pliocènes), tandis que je n'en ai trouvé aucun dans les nombreux galets roulés de la même époque sur le sommet du Castelar, aux portes de Théziers, dont la région est toute argileuse.

On a fait différentes hypothèses sur la cause du mistral. M. Marié Davy, dans plusieurs notes publiées au Bulletin de l'Observatoire en juin 1864, assura que la cause de ce vent n'est pas locale et que les mouvements qui lui donnent naissance se transportent vers l'est comme les bourrasques. Kaemtz, dans une communication faite à l'Institut en juillet 1865, montra, par un tableau des pressions barométriques sur la France, l'Espagne et l'Italie, avant, pendant et après le mistral, que c'est une véritable tempête venant de loin, et qu'il n'est pas dû à un refroidissement subit du vent passant sur les montagnes.

Il est remarquable qu'à mesure que les études météorologiques font des progrès, on apprend à ne plus chercher les causes de la plupart des phénomènes dans les localités où ils sont observés, mais à les rattacher tous à des causes générales prépondérantes auxquelles sont subordonnées les circonstances locales. Les mouvements généraux de l'atmos-

(1) Juillet 1889.

Digitized by Google

phère peuvent seuls permettre de trouver la juste interprétation des faits de détail.

En météorologie, le vent est un des éléments les plus importants à considérer ; il ne se propage jamais en ligne droite, parce qu'il se heurte dans sa course aux saillies du globe et avec d'autres masses d'air, soit au repos, soit animées de mouvements opposés. Les courants atmosphériques sont dès lors rejetés à droite et à gauche en tourbillonnant et en s'avançant par une série de remous semblables à ceux que forment les eaux d'un fleuve à la rencontre de deux courants. Lorsque ces remous ont une importance locale, on les désigne sous le nom de *trombes ;* lorsque leurs effets se font sentir sur une grande étendue de pays, on se sert de la désignation plus générale et plus scientifique de *cyclones*. C'est un mouvement tourbillonnaire de l'air dans lequel les brises évoluent dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'émisphère austral et en sens inverse dans l'hémisphère boréal (1). Tout l'espace central, où existe un calme relatif, est une espèce d'entonnoir où l'air est très raréfié, c'est ainsi que dans les cours d'eau, les remous sont toujours déprimés au milieu, à cause de la force centrifuge entraînant circulairement les eaux. Cette diminution de la colonne aérienne, indiquée par la baisse du baromètre, est toujours un avant-coureur de l'ouragan qui commence à se former dans l'atmosphère.

Il existe aussi un autre système, qu'on appelle *anti-cyclones*. La pression croît alors depuis la circonférence jusqu'au centre et le mouvement de l'air a lieu dans le sens direct des aiguilles d'une montre.

Ces préliminaires sont peut-être un peu longs, mais il est

(1) La théorie des cyclones dans ces dernières années a passionné le monde savant et l'a partagé en deux opinions contraires : la théorie de l'aspiration et des mouvements ascendants; la théorie des mouvements descendants, dus à M. Faye. L'une et l'autre ont leurs adeptes fervents. C'est aux États-Unis que les météores ont une puissance et un développement qu'ils n'atteignent pas en Europe ; c'est donc de l'autre côté de l'Atlantique qu'on les étudie avec plus de fruit.

Digitized by Google

indispensable de les rappeler avant d'aborder les théories présentes pour l'explication du mistral.

Il ne se passe pas de jour sans qu'un mouvement tournant et souvent même plusieurs ne voyagent sur l'immense région des mers; généralement ils traversent l'Europe simultanément à diverses latitudes. Les trajectoires des bourrasques s'abaissent-elles un peu vers le sud ou remontent-elles vers le nord, les régions exposées précédemment aux mauvais temps rentrent dans le calme, et les autres prennent leur place. Ce fait simple, mais d'une importance capitale à cause de ses conséquences, a permis d'assigner une cause générale aux variations brusques de nos climats. Ces mouvements tournants ont montré à M. Marié Davy, qu'une circulation double existe à la surface de la terre, une première verticale dans la zone chaude consistant dans l'appel vers l'équateur de l'air des régions voisines, et dans son déversement vers les pôles par les régions supérieures de l'atmosphère. Au-delà d'une certaine latitude, ces courants supérieurs rencontrent la surface de la terre ; ils circulent alors horizontalement à l'état de courants équatoriaux dans certaines régions et, inclinant de plus en plus vers l'est, à cause de la rotation de la terre, forment en d'autres pays des courants de retour ou polaires.

D'après M. Piddington, une rencontre de deux courants en sens inverse, engendre des tourbillons ou remous plus ou moins rapides suivant la vitesse et l'intensité des courants.

Malgré l'ancienneté de la météorologie, celle-ci n'est constituée à l'état de science que depuis un demi-siècle environ, et, grâce aux observatoires qui surgissent sur tous les points du globe, on peut, dès maintenant, indiquer avec sûreté les courants généraux de l'atmosphère; le vent n'est plus cet élément insaisissable, symbole de l'inconstance, et je ne doute pas, avec M. Sonrel, qu'on puisse plus tard soumettre les mouvements si variés de l'air à des formules mathématiques dégagées de toute hypothèse et fondées uniquement sur les lois générales, résultat de l'observation.

Digitized by Google

Nous pouvons aborder maintenant l'étude du mistral et rappeler qu'on l'expliquait d'abord par la configuration des côtes méditerranéennes de la France. Je donne ici, *in extenso*, une des premières théories exposées par M. Martins, dans sa description physique du Mont Ventoux (1866) : « L'embouchure du Rhône forme un grand delta sablonneux, dont la base a une longueur de 65 kilomètres ; à l'est, ce delta touche à la Crau, vaste plaine couverte de gros cailloux descendus jadis par la vallée de la Durance. A l'ouest, s'étend une succession de plages sablonneuses, de marais salants et de montagnes basses et dénudées. Ces plages s'échauffent prodigieusement sous les rayons du soleil méridional, l'air qui les recouvre se dilate et s'élève ; il se forme donc un vide, mais l'air froid qui remplit les hautes vallées des Alpes, ou recouvre les plateaux des Cévennes et de la montagne noire se précipite pour remplir ce vide : cet air qui se précipite, c'est *le mistral*. Lorsque les Alpes et les Cévennes sont couvertes de neige, la plage s'échauffe, et le mistral souffle avec une violence incroyable, surtout pendant le jour ; la nuit, le rivage se refroidit par rayonnement, la différence de température entre l'air chaud de la plaine et l'air froid de la montagne tend à s'égaliser, et le vent s'arrête pour recommencer le lendemain. Le foyer d'appel de ce courant d'air étant sur la côte, on conçoit qu'il ne se prolonge pas sur mer à de grandes distances ; on conçoit également pourquoi l'hiver et le printemps sont les époques de l'année où il acquiert la plus grande force et dure plus longtemps, car c'est pendant ces deux saisons que le contraste entre la température de l'air des montagnes et celle du rivage est le plus marqué.

On a aussi prétendu que le déboisement des Cévennes et les extrêmes de froid et de chaud qui en sont la conséquence seraient les causes de ce vent terrible (1). Ces théories sont tout à fait insuffisantes, car elles n'expliquent pas la propagation du vent violent de nord-ouest très loin dans la Mé-

(1) Dussard. Rible Marsh. *Man and nature.*

Digitized by Google

diterranée, la production du phénomène pendant les saisons froides et chaudes (car le mistral se fait quelquefois sentir pendant ces deux saisons); ni sa persistance de nuit comme de jour. Sans doute le déboisement a dû contribuer pour une certaine part à augmenter la violence du vent, mais j'ai démontré que le mistral n'est pas, comme le déboisement, d'origine moderne.

Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que le vaste espace qui recouvre la Crau est celui où la raréfaction produite par l'appel cyclonique acquiert le plus d'importance, et qu'il est naturel que ce soit vers cette plaine que le vent se précipite ordinairement avec le plus de violence. Il n'y a donc pas lieu de considérer cette influence comme nulle seulement, parmi toutes les causes qui influent sur les phénomènes naturels, les unes sont plus générales, règlent l'ensemble des faits et les font concourir vers un but unique au milieu d'un très grand nombre d'irrégularités; d'autres causes, moins générales, doivent être invoquées sous la dépendance des premières, pour montrer les liaisons des faits moins généraux, et l'on arrive, de proche en proche, à tenir compte de tous les agents naturels, en laissant à chacun d'eux son importance propre.

La nouvelle explication que je vais vous soumettre a été donnée par M. Sonrel, dans la thèse qu'il présenta en 1867, à la Faculté des sciences à Paris, pour obtenir son doctorat. *Toutes les fois que le mistral souffle, assure-t-il, il y a un excès de pression atmosphérique à l'ouest du golfe du Lion, et, quelle que soit l'origine de cette pression, elle accompagne en tout temps le mistral.*

En toute saison celui-ci se produit dans les mêmes conditions; il exige donc, pour sa production, les mêmes circonstances réunies; que ce soit pendant une période de beau ou de mauvais temps pour le sud-ouest de l'Europe, il faut toujours un excès à la pression de l'air à l'ouest des Cévennes.

C'est un *vent de poussée.* On l'a vu commencer à l'ouest et finir à l'est. Dans certains cas, le mistral est un vent de tempête ordinaire, quand la tempête passe au nord du golfe

Digitized by Google

du Lion. Dans tous les cas, l'excès de pression signalé plus haut existe, mais, dans le cas d'une bourrasque, ce n'est qu'une circonstance concomitante et non une cause. On peut donc conclure que, si le mistral doit ses qualités remarquables à des circonstances locales, sa première cause est liée à l'existence des courants généraux et des bourrasques et qu'on peut l'annoncer comme un coup de vent ordinaire (1).

Les coups de vent du sud-est, qui arrivent aux équinoxes, les coups de vent d'est de ces mêmes saisons s'expliquent de la même manière par le passage des bourrasques.

Le nord-ouest ou mistral souffle par bourrasques en été.

Il donne naissance à des remous remarquables, et, à cause des conditions favorables que présentent les Alpes, s'élevant presque comme un mur, se dirigeant d'abord du sud au nord, puis du sud-ouest vers le nord-est, de l'ouest vers l'est, et redescendant vers le sud-est, elles enferment dans un cirque de hautes montagnes, le golfe de Gênes la vallée du Pô et l'Adriatique. Si le mistral souffle avec un peu de force et de persistance, on ne tarde pas à voir le vent augmenter de vitesse d'entre Est et Nord sur le golfe de Gênes; d'Est sur la vallée du Pô et l'Adriatique septentrionale, sud-est sur le reste de l'Adriatique et d'ouest vers le sud de l'Italie et la Sicile, pendant que le N.-O. souffle sur la Sardaigne et les îles Baléares. Le baromètre baisse alors sur l'Italie septentrionale et l'on observe au sud des Alpes un minimum barométrique local qui se transporte bientôt dans le sens des courants généraux. Un fait curieux, c'est que le mistral est modéré après une grande pluie et fort lorsqu'il succède à une petite pluie (2). Les nuages appelés balles de coton ou *cumuli*

(1) Vèn dóu marin, quand boufe lou mistrau.

(Cela provient devers la mer, quand le mistral souffle). — Proverbe extrait du *Dictionnaire* de F. Mistral.

(2) Lou mistrau
Porto soun barrau.

(Le mistral amène quelquefois la pluie). — Proverbe extrait du *Dictionnaire* de F. Mistral.)

Digitized by Google

l'accompagnent toujours et servent à annoncer son arrivée ; en effet, on comprend que, si un fluide se déverse par dessus un obstacle dans une masse de même fluide moins comprimée, il commencera à communiquer son mouvement aux couches les plus voisines et seulement ensuite aux couches inférieures qui ne sont pas soumises directement à son action. Or, les courants d'ouest rencontrent dans l'isthme pyrénéen ces obstacles sous forme de montagnes. Les Cévennes et le plateau central leur barrent en partie l'entrée de la vallée du Rhône ; les derniers contreforts des Alpes et les monts de l'Estérel protègent enfin les côtes de Provence contre l'action immédiate de ces courants (1).

En général, il n'est pas de meilleurs indices, baromètres compris, que l'apparition dans le ciel de ces nuages fins, déliés, formés de petites aiguilles de glace flottant à des hauteurs de 10,000 à 12,000 mètres, qu'on appelle cirrhus, pour annoncer les approches des tourbillons, les orages, et, d'une façon générale, les mauvais temps (2).

L'abondance des pluies et la violence du vent à venir peuvent se mesurer à l'épaisseur apparente de la couche de cirrhus. Ceux-ci peuvent, en effet, être la cause des tourbillons provoqués sans doute par l'aspiration de l'air humide dans la portion centrale du tourbillon, lequel va se refroidir au contact des hautes régions et se déverser ensuite sur la périphérie ; ou bien ils sont peut-être la source de force vive et d'électricité où s'alimentent les météores.

M. Sonrel a remarqué que le mois d'août est le plus fécond en coups de vent de nos régions. Les tableaux des directions du vent, indiquent plutôt les mois d'hiver et de printemps; il est vrai que cet auteur accuse pour ces saisons des vents de violence et de durée plus considérables. Ils sont, d'après lui, produits par des mouvements d'air peu étendus, mais se rattachant à de fortes tempêtes, dont le centre passe au nord des Alpes et qui occupent une très grande étendue, couvrant quel-

(1) Sonrel.

(2) Tournier, lieutenant de vaisseau. (*Revue maritime et coloniale*, 1890).

Digitized by Google

quefois presque toute l'Europe. La tempête passe-t-elle seulement sur les îles Britanniques, la France et l'Allemagne, son arrivée donne naissance à une compression de l'air contre les Alpes qui l'arrêtent dans son mouvement, et une partie se précipite dans la Méditerranée par le déversoir qui lui est fourni. Le nord-nord-ouest tourne à nord-ouest et à O.-N.-O. La bourrasque passant, le vent retourne à N -O. et à N. Si l'Espagne et le Portugal sont compris dans le cercle d'action des météores, le vent tourne de nord à ouest et sud-ouest; il est très fort et devient terrible, quand il retourne au nord-ouest, mais alors une tempête violente passe sur l'ouest et le sud de l'Europe.

Lorsque des bourrasques ont leur centre sur la Méditerranée, et qu'elles traversent de l'ouest à l'est, ou qu'elles y séjournent quelques jours, les vents tournent vers l'est sur les côtes de Provence. Tous les vents d'est sont faibles, le ciel reste clair, les nuages et la pluie suivent de près leur augmentation de force ; ils varient entre sud-est et nord-est pendant les gros temps. Leur durée, égalant celle du passage des bourrasques au sud des Alpes, peut être fort longue : l'un d'eux a duré près d'un mois, suivant l'amiral Bérard (1).

Il arrive souvent que, s'il a plu ou s'il a neigé sur les montagnes voisines, les côtes de Provence ne ressentent pas l'effet des vents du large ; ces derniers s'arrêtent à quelque distance du rivage, tandis qu'il souffle à terre, petites brises variant de nord-est au nord-ouest. Le ciel est alors clair au zénith, et l'horizon est chargé d'une masse de nuages fixes. Cet effet est dû aux courants froids descendant de la montagne, et la bande de nuages fixes est à la séparation des courants de montagne et des courants venus du large. Tous les étrangers le maudissent ce terrible et salutaire vent, et pourtant tous les météorologistes de la vallée du Rhône le revendiquent comme passant dans leurs murs. M. Bilwiller, de Genève, le météorologiste suisse officiel, assure que le mis-

(1) *Descriptions nautiques des côtes de l'Algérie*, par M. Bérard, capitaine de vaisseau, 1887.

Digitized by Google

tral est le résultat ou, pour mieux dire, le complexe de la réunion, dans la vallée du Rhône, des courants du nord-est, du nord et du nord-ouest ; soit du grand courant boréal ou septentrional en opposition au courant méridional.

En Suisse, le mistral est encore pour lui le nort-est et provient des contrées encore sous la neige en mars et avril (Suède et Norwège, nord de l'Allemagne, nord et centre de la Russie). Appelé la *bise* en France et *bora* ou *borea* en Italie, il se refroidit encore en se frottant aux neiges et aux glaces de l'angle formé par les Alpes bernoises et savoisiennes, puis tombe progressivement, en augmentant sa violence, à cause de la différence de température de plus en plus grande qui existe toujours en hiver et à sa fin, entre l'Europe septentrionale et centrale et la vallée du Rhône.

Il a fait la remarque qu'il est moins violent et, par conséquent, moins froid à Lausanne et à Genève que dans la vallée du Rhône à partir de Valence.

J'expose cette théorie sans autre commentaire, je cherche à comprendre; mon rôle n'est pas de critiquer, toutefois, en Suisse, la lutte pour la prépondérance entre le courant polaire et le courant équatorial, les enchevêtrements des montagnes et des vallées placées en travers de la marche régulière des vents, doivent, en faisant dévier de mille manières les courants atmosphériques, empêcher de trouver des lois simples et assurées de la marche des vents. Le Valais ne connait d'autres vents que ceux de l'ouest et de l'est.

Les vallées du Rhin, de Coire, de Constance, celle du Tessin du St-Gothard au lac majeur, ne sont parcourues que par les flots aériens du *Nord et du Sud* ; et le vent qui apporte les changements les plus rapides dans l'équilibre général de l'atmosphère, le célèbre *Fohu*, le *favorinus* des Latins, varie suivant les vallées et les saisons.

Telles étaient les théories émises par MM. Sonrel, Reclus et Bilwiller, lorsque la création de l'observatoire du mont Ventoux permit de préciser complètement les lois du phénomène.

Digitized by Google

Cet observatoire est d'ailleurs admirablement situé pour l'observation des régions élevées de l'atmosphère. Aussi complètement dégagé que le Puy-de-Dôme, il s'élève à une hauteur de 1908 mètres au dessus des plaines du Rhône. Placé sur la route des grands vents du nord et du sud qui descendent des Alpes et qui s'élèvent de la Méditerranée, son organisation a permis de suivre pas à pas la marche et l'influence des cyclones qui affectent les régions européennes, et M. Bouvier, inspecteur des ponts et chaussées, vice-président en 1878 de la commission météorologique de Vaucluse, grâce à des observations bien suivies, a complètement précisé les lois du phénomène, si bien prévues et posées par M. Sonrel. Ces résultats ont été consignés sur des cartes qui représentent, pour chacun des semestres de l'année, la marche successive des cyclones et l'influence exercée chaque jour par eux sur la direction du vent à Avignon. Les courbes tracées sur ces cartes font connaître le chemin suivi par le centre de chaque cyclone, dans une zone qui peut être considérée comme embrassant tout l'espace où la présence de ces météores exerce une action sur nos régions. Les dates des jours de l'arrivée et de la disparition des cyclones sont indiquées aux extrémités de leurs trajectoires, et des points y marquent les positions successives quotidiennement occupées par leur centre. Chacun de ces points est accompagné d'une indication qui fait connaître *au même instant* la direction du vent observée à la station d'Avignon et qui est complétée par les annotations P ou M, lorsqu'il y a eu en même temps de la pluie ou du mistral.

En général, les cyclones viennent de l'Atlantique, abordent l'Europe entre le nord de la France et l'Irlande et se perdent vers le nord-est dans le voisinage du pôle boréal ou bien se détournant de cette direction générale, ils sont, dès leur arrivée dans notre zone, rejetés vers le sud-est et dirigés vers l'est après avoir traversé le continent et la Méditerranée; d'autres un petit nombre, viennent par l'Espagne ou l'Afrique ou forment dans la Méditerranée même, traversent cette mer,

Digitized by Google

et prennent soit la direction du sud-est, soit celle du nord-est.

J'ai déjà rappelé qu'autour de chaque centre de dépression, il se produit un mouvement giratoire de l'air dirigé, lorsqu'on se tourne vers lui, de droite à gauche, c'est-à-dire en sens inverse de la marche des aiguilles d'une montre, et que ce mouvement s'étendant au loin, sur toute la surface influencée par le cyclone, y détermine la direction du vent. Si, par conséquent, rien ne venait contrarier ce mouvement, il suffirait de connaître la position de ce centre pour en déduire, par un simple arc de cercle, la direction correspondante des vents à la station considérée. Il en serait ainsi si l'on avait affaire à une station bien isolée et suffisamment élevée pour échapper à toute influence locale ; mais tel n'est pas le cas de celle d'Avignon, et les dérogations à cette règle générale, trouvent leur explication dans la configuration spéciale des lieux qui la concernent. On voit sur la carte ci-jointe qu'en traçant le méridien sud d'Avignon B C et une ligne A B, qui, passant à droite de Valentia au sud de l'Irlande, fait avec ce méridien, un angle de 130° 30', on sépare sur la gauche de ces 2 lignes la zone des centres de dépression qui ont déterminé à cette station, et généralement dans toute la Provence, les vents d'ouest, de sud-ouest, de sud et de sud-est, c'est-à-dire les vents, le dernier surtout, susceptibles de provoquer la pluie ; car les vents chauds marins, imprégnés de vapeur à la traversée de la Méditerranée, passent au dessus des campagnes de la côte sans y précipiter leurs vapeurs et l'on voit les gros nuages chargés de pluie se diriger vers la montagne, où généralement ils se déchirent et s'écoulent en averses. La pluie deviendra donc une probabilité (1).

La zone beaucoup plus étendue, laissée sur la droite, ap-

(1) L'action est plus ou moins grande suivant que le centre de dépression est plus ou moins déprimé et qu'il est plus ou moins voisin du lieu d'observation. On voit que leur influence sur le temps est prépondérante, puisqu'elle détermine la direction et l'intensité des vents et qu'il suffit de connaître d'avance leur position et leur intensité pour en conclure le temps qu'il fera sur les points assez rapprochés pour subir son influence.

Digitized by Google

partient au contraire aux positions des centres de dépression qui déterminent dans la région considérée les vents du nord-ouest, du nord et du nord-est, c'est-à-dire des vents qui sont ordinairement accompagnés d'un temps sec. On en peut déduire la probabilité du beau temps, car, l'air arrivant alors dans une région plus chaude, son état hygrométrique diminue, après s'être débarrassé d'une partie de ses vapeurs sur les cimes du plateau central ou des Alpes; c'est ce que confirme encore l'inspection des cartes de 1876, où rarement la pluie est accusée dans toute la zone propre aux vents du nord ou du nord-ouest, et où d'ailleurs les quelques exceptions qu'on y rencontre paraissent devoir être attribuées à la présence simultanée de plusieurs centres de dépression.

En traçant dans cette seconde zone une ligne B D passant par Trieste, on laisse au dessous de celle-ci la zone spéciale aux position des centres de dépression qui provoquent le vent violent de nord-nord-ouest particulier à la Provence et connu sous le nom de *mistral*. Par conséquent, on voit dans quelles circonstances se produit le mistral, et on peut dès lors en déduire les causes qui le déterminent.

On reconnaît qu'il a généralement lieu toutes les fois qu'un centre de dépression, qu'il soit descendu à travers le continent, qu'il soit arrivé par l'Espagne ou par l'Afrique, ou qu'il soit formé sur place, se trouve au sud et à l'est du méridien d'Avignon, ou plus exactement toutes les fois que le mouvement giratoire de l'air qui l'accompagne ne peut se transmettre à la Provence qu'en rencontrant les Alpes. Ce mouvement giratoire ayant pour effet d'attirer, pour l'emporter dans un tourbillon, l'air qui se trouve sur le versant occidental des Alpes; cette chaîne formant obstacle à ce que cet air soit immédiatement remplacé, il se produit dans les plaines qu'elle domine, principalement entre le mont Ventoux et la Méditerranée, un vide ou plus exactement une raréfaction d'air. En même temps, le cyclone suit le côté oriental, entraîne l'air dans son mouvement circulaire et franchit les Alpes, se refroidit et se condense en arrivant sur son sommet,

Digitized by Google

rencontrant ensuite devant lui l'air raréfié, il se précipite sur les pentes du versant occidental, et de là vers les plaines de Provence, avec d'autant plus d'impétuosité que la différence de densité est plus grande (1). Il suit alors la direction de la chaîne, c'est-à-dire du nord-ouest au sud-est, et son mouvement, dans cette partie du trajet, de *circulaire devient rectiligne :* Arrivé dans la Méditerranée, il est de nouveau emporté dans le tourbillon, pour revenir encore après avoir décrit son circuit. Le mouvement devient permanent et dure tant que le centre de dépression reste dans la région indiquée. C'est là le *mistral*, dont la persistance pendant plusieurs jours serait difficile à expliquer si elle n'était due à un mouvement circulaire de ce genre. Il est plus ou moins violent suivant la position du centre de dépression et selon son degré d'accentuation, mais il se produit invariablement toutes les fois qu'un pareil centre existe dans la région considérée.

Il arrive assez fréquemment qu'à la suite de troubles dans l'atmosphère, probablement sous l'influence de l'obstacle créé par les chaînes des Alpes, un centre de dépression se forme sur le golfe de Gênes. Aussitôt on voit le mistral s'établir en Provence ; la régularité du phénomène est même telle que, si la loi des cyclones en fournit une explication rationnelle, son observation constante, en pareil cas, peut, à son tour, être considérée comme une démonstration de cette loi.

Il arrive d'autres fois, ainsi que l'avait remarqué M. Sonrel, que le centre de dépression, apparaissant par l'ouest de la Méditerranée, commence par déterminer dans le midi de la France des vents du sud, bien vite transformés pour notre région en vents du sud-est, à la suite de leur rencontre avec

(1) En effet, M. Faye a remarqué que, lorsque les mouvements tournants pénètrent dans la région des Alpes, l'obstacle de montagnes hautes de 4,000 mètres, devient très sensible, et produit sur leur marche un genre de perturbation fort singulier : à l'abord de ces massifs montagneux, ces mouvements giratoires se segmentent, et, après un trouble passager, se reforment en suivant des trajectoires légèrement modifiés.

Digitized by Google

le versant occidental des Alpes. Des pluies se produisent généralement alors sur la Provence, et surtout dans le centre de la France; mais, dès que le cyclone a suffisamment progressé pour que son mouvement giratoire rencontre le versant oriental des Alpes, c'est-à-dire dès qu'il a dépassé un peu le méridien d'Avignon, on voit alors un changement brusque se produire, et le mistral succède presque instantanément aux vents chauds du sud et à la pluie.

Ces changements sont connus et confirment l'explication donnée plus haut.

On doit dire aussi qu'il se produit encore en Provence des vents violents du nord-ouest ayant, sauf une température moins glaciale, la plus grande analogie avec le mistral sans être accompagné de la présence simultanée d'un centre de dépression dans la région sud ou sud-est de l'Europe. Toutes les fois que les vents violents dont il s'agit se sont produits, c'est qu'il y a eu au nord-ouest de la France, un *anti-cyclone* en même temps que, parallèlement et dans le fond de la Méditerranée, il existait des pressions basses. Il se produit alors un mouvement général à travers la France, dirigé du nord-ouest au sud-ouest, qui, resserré ensuite dans un goulot étroit, à son arrivée dans la Méditerranée, par la chaîne des Pyrénées et des Alpes, et conduit par sa direction même à former une accumulation d'air sur le versant occidental des Alpes, doit provoquer, à travers les plaines de la Provence jusqu'à la mer, un écoulement d'autant plus rapide qu'il trouvait plus facilement à s'épanouir sur la vaste surface plane de la Méditerranée.

On trouve l'explication des phénomènes dus à l'action combinée de deux ou plusieurs cyclones se trouvant en même temps dans la zone européenne, et faisant les uns et les autres sentir leur influence à la station d'Avignon, dans les exemples bien saillants qui se sont présentés pendant les années 1880 et 1881. En consultant les cartes météorologiques de ces deux années, on constate que le temps observé à Avignon à ce moment-là, est bien celui accusé par cette loi par-

Digitized by Google

ticulière. Reclus a parfaitement défini le conflit qui a souvent lieu alors entre les courants nord et midi ; ainsi, dès que la température s'abaisse ou que le mistral commence à souffler dans les hautes régions de l'atmosphère, aussitôt le conflit se relève entre deux couches d'électricité contraires. Dans les hautes régions de l'air les blancs cumulus électro-positifs que pousse le mistral se dirigent au sud-est vers la mer, tandis qu'au dessous courent en sens inverse les nuages marins chargés d'électricité négative. De la lutte de ces deux nappes aériennes naissent des pluies soudaines et des orages, qui restent souvent confinés dans les hautes régions de l'espace.

Les crues de 1882 et 1886, et sans doute toutes celles antérieures à cette époque, ont été dues à l'action isolée et très accentuée de deux cyclones successifs dans les golfes de Gascogne et de Lion.

Ces exemples démontrent quelles relations intimes existent entre les perturbations atmosphériques dues à la propagation de plusieurs cyclones et la crue des cours d'eau, et combien il serait utile de faire une série d'études semblables, de les déterminer pour, chaque région soumise aux mêmes influences. On pourrait alors, par la connaissance des mouvements de l'atmosphère et par l'examen attentif des changements qu'ils subissent, prévoir à l'avance les pluies et les inondations qu'ils sont susceptibles d'engendrer. Malheureusement il est difficile d'être renseigné à l'avance sur l'apparition des cyclones susceptibles d'affecter la région de nos cours d'eau : la concentration par le bureau météorologique des observations qui leur servent à établir chaque jour la carte de l'atmosphère et la transmission par ses soins des éléments qui la constituent exigent trop de temps pour qu'on puisse faire sur les lieux et au moment opportun les déductions utiles.

On peut donc maintenant affirmer que le mistral ou vent violent du nord-ouest doit être attribué à deux causes, savoir, dans le cas le plus général : « 1° *L'arrivée ou la*

Digitized by Google

« *formation dans la région est ou sud-est de la Provence*
« *d'un centre de dépression nettement accentué, auquel cas*
« *le mistral est le plus souvent précédé des vents du sud,*
« *ordinairement accompagné de pluie, et il naît brusquement*
« *en provoquant un rapide abaissement de la température.*

« *2° Dans quelques cas exceptionnels, l'existence dans*
« *l'ouest et le nord-ouest d'un anti-cyclone coïncidant avec*
« *de basses pressions atmosphériques dans la Méditerranée.* »

La théorie de M. Bouvier a été exposée en 1888 à la Sorbonne par M. Pamard, notre savant docteur et bienveillant collègue, lors de la réunion des sociétés savantes; elle n'avait pas été confirmée par les observations qui ont eu lieu depuis, et néanmoins elle avait été admise par la plupart des météorologistes.

C'est le résultat d'observations patientes et nombreuses faites par la météorologie locale qui rend de sérieux services en formulant des prévisions quotidiennes de plus en plus sûres et en établissant certaines lois importantes de la climatologie de la région.

Certains faits contradictoires dans les régions mêmes qui nous occupent seront ainsi expliqués dans un avenir plus ou moins rapproché; car, en consultant la carte des vents du département, on est tout étonné de constater que dans la vallée du Coulon et de la Durance, à Apt et Pertuis, le vent de l'ouest ou de l'est souffle toujours avec force quand le mistral sévit en Provence. La commission météorologique de Vaucluse n'explique pas encore ce fait, dont la cause doit sans doute être cherchée dans la configuration des vallées. Il y a lieu aussi de se préoccuper si le problème inverse peut être résolu, c'est-à-dire si chaque fois que le mistral souffle, il existe un cyclone ou un anti-cyclone producteur.

Digitized by Google

TABLEAU de la moyenne des vents violents observés à Avignon pendant une durée de dix ans (1877-1888).

DÉSIGNATION DES MOIS	MOYENNE des vents violents pendant DIX ANS	OBSERVATIONS
Janvier	63	
Février	57	
Mars	63	
Avril	59	
Mai	67	
Juin	55	
Juillet	35	
Août	37	
Septembre	29	
Octobre	47	
Novembre	40	
Décembre	85	
Moyenne	67	

Le mistral souffle donc en moyenne 67 fois par an, le minimum en septembre, le maximum en décembre avec des vitesses de 5 à 7 mètres par seconde (moyenne d'une observation qui dure plusieurs heures, les maximums absolus sont plus élevés) et avec des hauteurs barométriques variant de 761 au minimum à 770 au maximum.

CAZIOT.

Digitized by Google

Zône des vents d'O de S.O de S et de S.
VALENTIA
Lith. Delmas, Avignon

Digitized by Google

LE JEU DU BATON A DEUX BOUTS

A MAZAN A LA FIN DU XV^e SIÈCLE

C'est un vrai régal pour notre compagnie toutes les fois qu'un de nos collègues nous annonce qu'il vient de faire une découverte dans le domaine de l'anthropologie ou de l'archéologie ou de la numismatique. La faveur avec laquelle l'Académie de Vaucluse accueille ces savantes communications, j'ai l'espoir qu'elle voudra bien me l'accorder pour une trouvaille assez curieuse que j'ai faite récemment dans un vieux registre de l'étude de M^e Morard, notaire à Mazan. C'est un acte relatif au *Jeu du bâton à deux bouts*, c'est-à-dire ferré à chacune de ses extrémités. Je n'avais jamais jusqu'à présent entendu parler de ce jeu dans nos contrées méridionales, ni rencontré un document qui en fît mention. Divers jeux dits *d'exercice*, qui avaient pour but de développer les forces physiques, étaient en honneur parmi nos aïeux du moyen-âge ; les plus usités étaient le *jeu de paume*, la *quintaine*, les *courses de bague*, les *jeux de l'arc et de l'arbalète*. L'histoire de ces derniers à Avignon est des plus intéressantes. Les arbalétriers faisaient remonter leur institution à la guerre des Albigeois. Les souverains pontifes, qui eurent souvent à se louer de leurs services, leur accordèrent divers privilèges confirmés par des bulles pendant plus de 400 ans. Ils se recrutaient dans la noblesse et dans la bourgeoisie et formaient une milice civique, libre de tout engagement militaire, mais toujours prête à prendre les armes pour défendre les remparts de notre ville ou pour servir de garde d'honneur aux rois, princes et autres grands

Digitized by Google

personnages qui la visitaient. Le conseil de la communauté leur accordait chaque année un subside assez important pour acheter les prix qu'ils distribuaient aux vainqueurs du tir de l'arbalète, et une bulle de Sixte IV, du 8 des kalendes de juin 1475, leur concéda le produit de l'herbe qui croissait dans les fossés des remparts. Ils assistaient en corps à la procession du *Corpus Christi*, et la ville leur faisait un cadeau de vin à cette occasion.

Des compagnies d'arbalétriers, dès le commencement du XV^e^ siècle, existaient aussi à Carpentras, à Gadagne, à Pertuis, à Cucuron, et y donnaient des jeux publics subventionnés par les municipalités.

Les arbalétriers marchaient l'arbalète sur l'épaule droite et un carquois rempli de flèches pendant au côté gauche. Une partie de cette milice, trouvant cette arme trop pesante, la remplaça par un arc et forma une compagnie distincte, qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Le chroniqueur Morénas dit que cette séparation eut lieu au XIV^e^ siècle; elle était consommée au XV^e^, puisqu'en 1476 le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, commit la garde du palais à 60 hommes pris moitié dans l'une et moitié dans l'autre des deux compagnies. Vers le même temps, le conseil de ville délibéra d'allouer 12 florins, selon l'usage, aux arbalétriers et pareille somme aux archers *pour faire leur jeu.*

Dès lors, une vive rivalité éclata entre ces deux corporations, et elle ne cessa qu'avec leur existence. Les arbalétriers se targuaient de l'ancienneté de leur origine; les archers se glorifiaient du grand nombre de gentilshommes qui s'étaient fait inscrire sur leurs contrôles; et, pour consacrer leurs prétentions, autant que pour n'être pas confondus avec les sbires de la justice qui portaient aussi le nom d'*archers*, ils se donnèrent la dénomination de *chevaliers du jeu de l'arc.* Les jours de cérémonie ils revêtaient un splendide costume oriental : robe écarlate fourrée d'hermine, veste bleue chamarrée d'or, turban vert et blanc, sur lequel s'élevait fièrement une aigrette multicolore. A leur côté pendait un car-

Digitized by Google

quois garni de flèches, un sabre recourbé et un poignard. Pour compléter cette mascarade asiatique, ils s'affublaient de grandes moustaches postiches. Les jours de parade ils étaient précédés d'une troupe de lazzaroni habillés en sauvages. Leur jeu consistait à tirer sur un oiseau de bois, posé, sur deux pattes de bois, au sommet d'un mât ou d'un monticule de terre, et qu'on appelait *le Papegai*. Celui qui abattait le corps entier de l'oiseau, en le frappant avec la flèche, était nommé *roi du jeu*. Quand un chevalier de l'arc l'abattait trois années de suite, on le proclamait *empereur* à vie, et le premier rang dans la compagnie lui était acquis en tout et partout.

Les *Compagnons* du jeu du bâton à deux bouts n'étaient pas organisés d'une manière aussi aristocratique, et je ne crois pas qu'ils aient jamais formé un corps de miliciens comme les arbalétriers, qui affirmèrent jusqu'à la fin leurs prétentions belliqueuses en prenant les qualifications *d'arquebusiers* et de *mousquetaires*. Ils avaient des visées plus modestes, et, comme les honnêtes filles, ils ne faisaient pas parler d'eux, à en juger par le silence que nos vieux chroniqueurs ont gardé à leur sujet. Je n'en suis que plus heureux d'avoir exhumé le document que je vais vous lire, puisqu'il me permet d'ajouter une pierre, bien petite à la vérité, mais toute neuve, à l'édifice de notre histoire provinciale. Le jeu du bâton était dans nos pays un exercice récréatif de force et d'adresse, comme il l'est encore de nos jours dans certaines parties de la Bretagne. On sait avec quelle dextérité les Bretons manient cette arme rustique ; quand ils la font tournoyer dans un moulinet terrible, il est impossible de les toucher avec une épée ou avec un sabre ; une pierre même, lancée violemment, ne peut les atteindre. Il n'y a pas bien longtemps que, dans le Finistère, le poète populaire, héritier des Bardes, qui allait demander une fille en mariage, vantait en ces termes la vaillance du candidat :

« Il a chassé les malfaiteurs qui menaçaient d'attaquer « son village, et son bâton a su briser leurs armes de fer et « d'acier. ».

Digitized by Google

Les mœurs de la Bretagne, au moyen-âge, régnaient aussi dans les Iles Britanniques; peut-être le jeu du bâton fût-il importé dans le Comté-Venaissin par les émigrés d'outre-Manche, si nombreux de tout temps dans cette province. Précisément, d'après Nostradamus, une des familles qui possédaient la seigneurie de Mazan, les *Astoaud*, « se tenait, » comme il dit, « venue d'Écosse. » Mais cet historien n'est pas plus digne de foi que son père l'astrologue. Je n'insisterai pas aujourd'hui sur cette question ; je vais analyser, pour en faciliter l'intelligence, l'acte que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans les minutes de Me Jean Forge. Il se compose de trois pièces :

1° Un procès-verbal de création d'un prévôt du jeu du bâton par des maîtres compétents ;

2° Le prologue en vers des statuts dudit jeu ;

3° Le texte de ces statuts en dix-neuf articles.

Le prévôt créé est un sieur Claude Tardif, originaire de Pont-de-Beauvoisin, en Dauphiné. Ce titre lui est conféré, avec les pouvoirs qui s'y rattachent, par deux maîtres du jeu du bâton à deux bouts, Jean du Prat, du lieu de Beaumes, et Bertrand Borion, de Mazan. Tous les deux justifient de leurs compétence par l'exhibition de leurs lettres de maîtrise.

Les ordonnances, que précède un prologue versifié, ne nous apprennent point en quoi consistait le jeu du bâton, quels exercices il comportait ; elles n'ont pour but que de réglementer la police de ce jeu. Malgré quelques obscurités de langage que j'expliquerai de mon mieux, elles nous font entrevoir les phases successives de l'éducation d'un « compagnon » du bâton et son entrée à l'école. Il devait prêter, sur deux bâtons mis en croix, un serment dont la formule ne nous a pas été conservée, mais par lequel l'écolier s'engageait sans doute à observer les prescriptions des statuts. On abusait un peu du serment au temps jadis : un article des préconisations de la cour de Noves, en 1208, obligeait les habitants à jurer *qu'ils se conduiraient bien pendant l'année.*

Digitized by Google

Le serment prêté, le maître faisait son *record*, c'est-à-dire donnait la première leçon, et l'écolier devait lui payer immédiatement la moitié du salaire convenu. L'autre moitié était exigible à la fin du mois. Les statuts insistent beaucoup sur l'obligation d'acquitter exactement les droits dus au maître ; ils autorisent celui-ci à saisir les bâtons et autres engins de l'élève en retard de paiement, et ils disent naïvement : *Qui veult fere le maistre joyeulx, de ses gages soit bon payeur.* C'est un témoignage de plus à ajouter à tous ceux que j'ai déja recueillis sur l'âpre amour du gain qui caractérisait nos ancêtres dans les âges soi-disant poétiques. Ce trait de mœurs n'appartient pas seulement aux provençaux ; dans le règlement de l'Académie d'escrime de Dijon, portant la date de 1592, et qui offre de grandes analogies avec celui que je publie, on lit l'article suivant épicé d'un grain de sel bourguignon :

Chascun doit estre bon payeur,
S'il veut estre bon joueur.
— Maistre, recordes moy.
— Compagnons, paies moy.
— Maistre, je vous paires lundi.
— Je vous recorderes mardi (1).

Aux honoraires fixes du maître s'ajoutait le profit éventuel des gratifications, des cadeaux et des amendes.

Après un mois de leçons, l'élève avait appris à parer les bottes que le maître lui portait et qui étaient le premier degré de l'enseignement dudit jeu ; il pouvait alors prendre l'offensive. C'est ce que les statuts appelaient : « passer en ses deffanses ». L'usage et le règlement voulaient qu'en ce moment il payât à dîner au maître et aux compagnons et fît présent d'une paire de gants audit maître. Il pouvait à la rigueur supprimer le festin des compagnons, mais le maître ne perdait jamais son droit, et il lui était dû en outre une paire de gants.

Le jour où, son éducation étant complète, l'apprenti était

(1) Publié par Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

reçu compagnon, il devait donner au maître un bâton ferré.

Il était tenu de venir régulièrement à l'école, et s'il interrompait ses leçons pendant six semaines, le maître avait le droit d'exiger une indemnité.

Une discipline sévère était imposée aux écoliers pendant les leçons; il ne leur était pas permis de manquer au respect que les hommes doivent à la Divinité, aux saints, aux femmes, à la morale, et qu'ils se doivent entre eux.

Enfin, et je termine ici cette introduction peut-être un peu longue, une sorte de culte extérieur était rendu à ce que le règlement nomme « *les arnoix* ». On donnait jadis ce nom aux armes de guerre, offensives et défensives, et, dans le cas actuel, je crois qu'il désigne une panoplie formée de bâtons à deux bouts, d'épées à bouclier, c'est-à-dire mouchetées, de cuirasses et de masques destinés à protéger les débutants. « Qui entre en l'escolle sans saluer le maistre et les arnoix, au maistre dix deniers payera », dit le premier article des statuts. C'était un hommage analogue à celui que le soldat rend au drapeau.

Instrumentum creationis Prepositure ludi baculi date per magistros ydoneos pro Glaudio Tarditi.

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verrons et oyerons sçavoir faysons nous Jan du Prat du lieu de Baumes, du diocèse de Aurange, maistre du jeu du baston à deux botz et de l'espée, ainsi que je affirme chouse vraye, et Bertrand Borion du lieu de Masan, du diocèse de Carpentras maistre dudit jeu du baston à deux botz, comme de ma maistrize démonstre lectre patant escripte et subsignée de la mayn de honorable home maistre Jan de Tartro quan il vivoit notère public demeurant audit lieu de Amasan (1), laquelle se contient en la forme que sensuit :

Glaude Morel et Jan Rostang habitant de la cité de Carpentras, mestre de l'espée à bouclier et du baston à deux bout, salut. Sçavoir faysons à tous mestres, prévotz, esco-

(1) C'est la forme primitive du nom de Mazan, *Castrum de Amasano.*

Digitized by Google

liers et à tous autres gentilz companhons qui aves ouy le bon renom et fame de plusieurs maistres, prévost et autres companhons que nous ha esté faicte de la personne de Bertrand Borion laboreur habitant du présant lieu de Masan, du diocèse de Carpentras, receu et pris premièremant dudit Bertrand le juremant acoustumé, Nous dessusdits Glaude Morel et Jan Rostaing avons ledit Bertrand Borion en ce présant lieu de Masan passé et receu en et pour maistre du baston à deux bout pour et comme sufficiant de l'estre. Pourtant nous Glaude Morel et Jan Rostaing mestres que dessus certifions et faissons assavoir à tous seignhours, bailif, juges, viguiers, capitènes, chastelains, baillez, subviguiers et à tous autres justiciers et officiers, prévost et gardes de bonnes villes, portz, passages, juridictions et à tous autres frayres et companhons du sacremant dudit baston, tant à mestres come à prévost que ledit Bertrand est sufficiant à ce faire; pour ce nous vous à chascun de vous supplions et requérons que ledit Bertrand, mestre du baston come dessus, soit supporté et soubstenu en droit et en raison sans luy doner ne fère doner nul ne aucungs enpéchemant, mais vous plaise luy prester et donner conseil et aide et aussi confort ainsi come vouldriés estre fait pour vous, et en tesmoing et certifficance de ce nous que dessus Glaude Morel et Jan Rostaing avons fait fere ces présantes pour le notère dessoubz escript et signé de son seigne manuel. Ce fut fait en ce présant lieu de Masan en l'ostel de Janon Rossin, appoticayre de ladite cité de Carpentras, en présence des discrés et nobles homes Pierre de Badet, Estienne Audiffren et George Fornier, dudit lieu de Masan, et de plusiers autres presans, l'an de grâce mille quatre cent septante neuf et le cinquiesme jour de décembre, estant seigneur du comté de Venisse Notre Saint Père le Pape Sixte quart en son an et pontificat septième, per dictos magistros concessis, Johannes de Tartro notarius.

Nous dessusdit Jan du Prat et Bertrand Borion, veu et regardé, considéré et ymaginé la bonne renomée et fame

Digitized by Google

que ha le honeste filz Glaude Tardi, du lieu de Beauvezin an Dauffiné, et aussi par nous veu la science et scavoir que ledit Glaude scet et entand dudit jeu du baston à deux boutz, lequel davant nous présant et de par nous en place publicque et autre part examiné et deuhemant apprové publicquemant, dizons et affermons que ledit Glaude Tardy peut régir, gouverner et administrer ledit jeu en toute place et en tout pays aut et bas, ainsi que ledit jeu veult et requiert et droit ordonne, et faysons, créons et dépputons ledit Glaude prévost dudit jeu, à le régir en toutes pars, gouverner et enseignher à tous escoliers et autres companhons qui dudit jeu vouldront entendre et sçavoir, avecque salère compétant et rasonable, lesquieulx premyèremant instruys et enseignhés puissent salhir en place publicque ou fère salhir avecque maistres dudit jeu sans nul empeschemant, laquelle création légitimemant par nous en la présence de honorable home Laurens Rostant, procureur fiscal des nobles et puissans coseigneurs dudit lieu de Masan, confirmée par élévation du corps dudit Glaude, par nous haultemant élevé, signifiant victoyre, disant par troys foys : *Prévost, Prévost, Prévost* (1), toy nomons et deurenevant ainsi volons que prévost dudit jeu soyes nomé par tous pays en terre et sur mer.

Pourtant nous devandit Jan du Prat et Bertrand Borion, mestres dessus nommés certiffions et faisons assavoir à tous seigneurs, baillifs, juges, viguiers, capitaynes, chastellains, bailles, subviguiers et à tous autres justiciers et officiers, prévostz et gardes de bonnes villes, portz, passages, juridictions, et à tous autres frayres et companhons du sacremant dudit jeu du baston à deux botz, tant à mestres comme à prévost, que ledit Glaude Tardit est sufficiant ad ce fayre et à régir dorénavant comme prévost ledit jeu.

Pour ce nous vous à chascun de vous supplions et requérons que ledit Glaude, prévost du baston dessus par nous créé soit supporté, entretenu et soubstenu en droit et en

(1) On dirait un souvenir du *Champ-de-Mars*, où les guerriers francs élisaient leurs chefs en les hissant sur un pavois.

Digitized by Google

raison sans luy donner ne fère donner nul ne aucung empèchemant, mes vous plaise luy prester et donner conseil et ayde et aussi confort, ainsi comme vouldriés estre fait pour vous. Et en tesmoynt et certifficance de ce, nous que dessus maistres devanditz avons fait fère ces présantes lectres pour le notère de soubż escript signé de son signe manuel. Fait audit lieu de Masan à la rue publicque, près de la mayson de Bertin Bosse, en présance de Mathieu Calve le Jeune, Jan Frier, autremant (dit) Balayon, et maistre Jacques Ysnar Sabatier, dudit lieu de Masan, l'an de grace mille cinq cent et ung. et le XVI du moys de host, régnant seigneur du conté de Venisse, Nostre Saint Père le Pape Alexandre, pape sixième l'an neuf.

Sic per dictos magistros concessum.

JOH. FORGE, not.

LE PROLOGUE DES ORDONNANCES DUDIT JEU.

Au nom de Dieu premyeremant
Et Saint Michel pareilhemant
Antandés tous par bon vouloir
Que peult la science valoir
Des armes que veult aprandre
Premyeremant qui veult comprandre
La pratique et aussi les termes
Du fait et science des armes
Du baston à deux boutz ferré,
A son point bien clavelé (1),
L'on trouve qu'est chouse réale,
Science très espéciale
Le baston ferré signifie
Justice et la notiffie,
Pour ce le portons par honeur
Davant le Roy et l'Empereur.
Si est doncque Réal baston
En plusieurs places et saison.
De boys fut faicte la croys
Où pandit le vray Roy des Roys
Dont par la puissance admirable
Nous a délivré du diable.

(1) Garni de clous.

Digitized by Google

Sachés que le baston conquis
En guerre plusieurs ennemys
Visibles et invisibles.
A tous doybt estre ostensible
Que le puissant Roi Charlemayne
Ha eu victoyre fort haultayne
Par ledit baston en guerre,
Car tous ses ennemys en errre (1)
Jecta de hors de son pays,
Dont estoyent fort esbays.
Si est donc baston bien Réal
Entre arnoys (2) espécial.
Baston ferré est fort joyeux
A celluy qui n'est amoreulx (3),
Portatif, honeste et notable,
Et pour soy deffandre valable.
Premyeremant ayès remanbrance
Des clous aussi signifiance,
Dont nostre Seigneur parcé fut
En la croys quant mort il receut,
La vertut doncques soit à touz
De la sainte croys et des clous.
Nostre Dame pareilhemant
Soit pour ayde et comancemant
A ceulx lesquieulx voldront sçavoir
Cette science et concepvoir.

Assurément la poésie n'a rien à voir dans ces vers et la prosodie y est souvent offensée ; on y rencontre bon nombre de provençalismes qui ne nous choqueraient pas dans la bouche de Mireille, mais qui détonnent comme une fausse note, même dans le français que l'on parlait à Masan en 1501.

L'intérêt de cette pièce est tout entier non point dans ce qu'elle dit, mais dans ce qu'elle fait entendre ; c'est une sorte de rébus historique. L'auteur, dont les sentiments religieux s'affirment hautement, par une de ces associations d'idées familières au mysticisme naïf du moyen-âge et que la Renaissance n'abolit point à son aurore, place le jeu du bâton sous le patronage de la Croix et des saints Clous. Comme

(1) En déroute.
(2) Armures et armes.
(3) A celui qui *en est* amoureux, qui aime le jeu du bâton ferré.

Digitized by Google

la croix, veut-il nous dire, le bâton est fait de bois, et cette communauté d'origine communique à cette arme une vertu spéciale ; témoin Charlemagne qui soumit définitivement les Saxons plus par la force de la croix que par celle de l'épée. Au seul aspect de sa *main de justice*, — c'était aussi un bâton, — les remparts du château d'Ehresbourg s'écroulaient et l'idole d'Herminsul tombait en poussière. C'est du moins ce que racontaient jadis les légendes tirées des *Gestes Carolingiennes*, des romans d'*Agolant* et de *Jehan de Lanson*.

S'ensuyvent les ordenances dudit jeu du baston ferré faictes par excellant maistres de soubz nommés, et qui les dictes ordenances lira et son chapeau ne lèvera, au maistre X deniers payera.

Premyèremant qui entre en l'escolle sans saluer le maistre et les arnoix au maistre X deniers payera.

Item encontinant que l'escolier viendra au maistre pour apprandre ledit jeu doit pour le sèremant sur la croix de deux bastons deux gros.

Item qui passera entre deux bastons du arnoys doit au maistre X deniers.

Item quant il aura fait le séremant et le maistre le recorde, il doit la moytié de l'argent, et l'autre moytié à la fin de son moys.

Item que si ledit escolier ne se veult fère passer en ses deffances au terme dessusdit pour doubte de payer le dyner aux companhons, que pourtant le maistre ne doye perdre son droit mes le doye avoir.

Item que chescun escolier pour acostumance doye continuyer pour aprendre, et si deleysse environ six sepmeynes doye payer ledit maistre et à cella soit compellé.

Item tout escolier qui passe en ses déffances doit au maistre une père de gans de deux gros.

Item à son parrin une père de gans simples.

Item aussi tost que l'escolier est reçu par le maistre doit un baston ferré audit maistre si grace ne luy veult fère.

Digitized by Google

Item si l'escolier ne paye le maistre au terme dessusdit ou ne s'acorde avecques luy, ledit maistre en ce cas et par le droit de l'escolle le peult gager en son escolle et luy détenir ses gages jusques actant qu'il soit payé dudit escolier.

Item si l'escolier jure Dieu ou Nostre-Dame dedins l'escolle doit au maistre demy gros.

Item qui parlera vilaynemant des fames ou des filhes et d'autres chouses dishonestes doit au maistre X deniers.

Item qui touche les arnoys sans licence du maistre X deniers au maistre payera.

Item tous jeueurs qui laissent choir le baston en joyant doyvent au maistre X deniers

Item quand le maistre met l'escolier dans jeu dans son comancemant doit au maistre deux gros saulve la grace dudit maistre.

Item que tout escolier qui parle quan le maistre recorde sans licence doit audit maistre X deniers.

Item qui pecte ou qui rote en l'escolle ou en tenant les arnoys ung demy gros sans point de grace audit maistre payera.

Item tout escolier qui passe en ses deffances donra un pris à la ordonance du maistre, et qui le contrère fera par faulx paieur tenu sera, du moyns donra audit maistre et companhons ung bon dyner avec perdris et pyjons.

Item qui du baston veult bien sçavoir ou joer il fault avoir corage de feme (1), piés de levrier, yeux de faulcon, cueur de lion, et qui veult fère le maistre joyeulx de ses gages soit bon payeur.

Nous Jan du Pré et Bertrand Borion, maistre du jeu du baston de soubz nommés, vous avons volu déclarer les ordenances et status du jeu du baston lesquelles les maistres anciens ont faictes et ordonées par le don de l'ampereur et

(1) On n'accusera pas nos ancêtres d'avoir manqué de galanterie ! Disons tout de suite qu'ils avaient de bonnes raisons pour se mettre ainsi en contradiction avec le préjugé populaire, à la fin d'un siècle tout rempli par la renommée de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

du noble roy de France et tous les seigneurs du conseil, lesquelles ont volu confermer et aux maistres octroyer et doner pouvoir et sçavoir qu'ilz puissent tenir escolles là out les trouveront à leur proffit pour aprandre aux companhons le jeu susdit.

Si prierons au Roy du ciel que il nous doint tellemant gouverner que ce soit honeur et proffit es maistres et sauvemant de toutes gens, et à la fin paradis qui est pardurable aurons.

Ces présantes ordenances avec le contenu de ycelles ont estées copiées et de par nous comme maistres à Glaude Tardi, prévost dudit jeu, de par nous concédées et données l'an mille et cinq cent et ung et le XVI du moys de host.

G. Bayle.

Digitized by Google

LES GROTTES DU FIGUIER & DE CHABOT

SUR LES BORDS DE L'ARDÈCHE

Dès l'année 1878, M. Chiron, instituteur à Saint-Just et membre titulaire de l'Académie de Vaucluse, avait remarqué un certain nombre de grottes, situées sur les bords de l'Ardèche, dont les dimensions et l'excellente exposition permettaient de supposer qu'elles avaient été habitées aux temps préhistoriques. A la suite de fouilles heureuses, pratiquées par lui dans les grottes du Figuier et de Chabot, notre collègue a adressé à notre Société un rapport détaillé, et a bien voulu engager ceux qui s'intéressent à l'étude de la préhistoire à venir visiter ces deux grottes. MM. Rochetin, Nicolas, Bruguier-Roure, Flandrin, Delort et Vallentin ont répondu à son appel ; ils ont pu constater l'intérêt réel des résultats obtenus par M. Chiron, sur lesquels il est utile d'appeler l'attention de l'Académie.

I

Située à deux kilomètres environ du village de Saint-Martin-d'Ardèche (Ardèche), et à deux cents mètres du hameau de Sauze, la grotte du Figuier se trouve au premier coude de l'Ardèche, à trente mètres au-dessus de ses eaux moyennes et sur la rive gauche de cette rivière, parfaitement navigable dans la partie inférieure de son cours pour les bateaux de petite dimension. L'entrée, exposée au midi, n'a pas moins de huit mètres de hauteur. Elle est précédée d'une belle terrasse, abritée par un rocher surplombant de quatre à cinq mètres. On arrive immédiatement dans une vaste salle de quinze mètres de largeur sur vingt-cinq mètres de longueur et huit à dix mètres de hauteur, où les rayons du soleil

Digitized by Google

pénètrent durant la plus grande partie de la journée. Dans le fond, à droite et à gauche, il existe deux petites excavations sans issue. Sur divers points de la salle principale, M. Chiron a recueilli, dans les couches inférieures, un certain nombre de silex se rapportant à l'Époque du Moustier par leurs formes et par leur taille, mêlés d'ailleurs à une grande quantité d'ossements et de fragments de mâchoires, facilement reconnaissables, de l'*ursus spelæus*.

A une profondeur variant entre vingt-cinq et quarante centimètres, notre collègue a rencontré, disséminés dans un conglomérat assez épais, les principaux types Magdaléniens, lames minces et élancées, grattoirs, pointes vives, avec des os, des débris de crânes et de mâchoires de *cervus elaphus*, de *cervus tarandus*, de *bos priscus*, d'*equus caballus*. Quelques poinçons en os, un petit nombre d'aiguilles de même nature, un bâton de commandement, pièce d'un intérêt capital, mais malheureusement incomplète, ont été encore exhumés.

A quinze centimètres de la surface, M. Chiron a constaté l'existence d'un foyer avec un amas considérable de cendres et a trouvé divers tessons de poterie grossière, avec dessins primitifs, une coupe entière de six centimètres de hauteur, de quinze centimètres de diamètre et d'un centimètre d'épaisseur, des nucléi, des percuteurs en silex et en quartz, des fragments d'instruments en silex, une incisive d'ours percée, des grains de quartz, des coquilles percées, etc., qui se rattachent à l'Époque Robenhausienne. L'incisive d'ours pourrait bien être d'origine magdalénienne, tandis que les grains de quartz et les coquilles percées semblent avoir été rencontrés dans le dépôt robenhausien. On ne saurait trop se méfier des remaniements. Les fouilles doivent toujours être dirigées avec prudence, avec attention et avec beaucoup de soin, afin d'éviter des confusions regrettables et qui font si souvent attribuer des objets à des époques auxquelles ils n'appartiennent pas.

La grotte du Figuier, photographiée par M Chantre, est des plus intéressantes, et les pièces principales, toutes en silex jaunâtre et local, ont figuré à l'Exposition universelle de Paris

Digitized by Google

en 1889 (1). C'est là un des rares points de la vallée du Rhône, situés en dehors de l'aire d'extension des glaciers, où l'on ait constaté la présence d'éléments de la faune quaternaire. Elle doit être rapprochée de la grotte de la Masque, dans la vallée de l'Ouvèze, de la Baumo dei Peyrards à Apt et de la grotte de Soyons (Ardèche). Les silex moustériens récoltés ont une grande analogie avec ceux de la même époque, que M. Henri Chrestian et moi avons recueillis dans le canton de Sault (2)

L'époque solutréenne est la plus courte des quatre époques quaternaires ; elle a laissé des traces moins importantes que les trois autres. Les départements de l'Ardèche et de Vaucluse n'ont offert des vestiges de son industrie que sur trois points : la grotte de Chaumadou à Vallon (3), le plateau de Sault (4) et celui de Gargas (5). Bien que la grotte du Figuier ait servi de lieu d'habitation à diverses époques, il n'est pas étonnant qu'elle n'ait livré aucune pièce solutréenne.

A la surface du sol, M. Chiron a exhumé une lampe gallo-romaine, fait déjà signalé ailleurs. Tant il est vrai que les grottes ont servi d'asile ou de domicile à l'homme dans tous les temps.

II

La grotte de Chabot se trouve sur le territoire de la commune d'Aiguèze (Gard), à 1,500 mètres en amont de ce village, sensiblement vis-à-vis elle du Figuier, mais sur la rive gauche de l'Ardèche, à vingt mètres environ au-dessus de ses eaux moyennes. De la terrasse qui précède son entrée, on jouit d'un magnifique coup-d'œil. Elle sert aujourd'hui de bergerie, et c'est pour ce motif que son entrée a été en partie murée. Sa plus grande largeur est de huit mètres sur vingt-cinq mètres de longueur et sur cinq mètres de hauteur. Les fouilles y sont peu aisées à cause de sa destination actuelle ; par suite de l'humidité

(1) Collection Chiron.
(2) Collection H. Chrestian. Collection R. Vallentin.
(3) Collection Ollier de Marichard.
(4) Collection R. Vallentin.
(5) Musée Saint-Germain. Collection R. Vallentin.

Digitized by Google

constante qui y règne, elle est beaucoup moins propice à l'habitation que la grotte du Figuier.

Les objets trouvés jusqu'à ce jour paraissent devoir être rattachés pour la totalité aux temps MAGDALÉNIENS et gisaient à un mètre de profondeur. Ils sont recouverts d'une belle patine blanche. L'absence de tout tesson de poterie et l'abondance des ossements de *cervus tarandus*, de *capra ibex*, *d'equus caballus*, etc., confirment cette classification. Pour se prononcer d'une manière définitive, des fouilles complètes seraient indispensables ; elles laisseraient peut-être constater l'existence d'un gisement monstérien dans les couches inférieures. Un fragment de corne de *rhinoceros tichorhinus* a été en effet rencontré très profondément, et l'on sait que cet animal, le plus caractéristique des temps moustériens, s'est éteint à la fin de cette époque.

Sur les parois de la grotte, on distingue assez nettement une série de lignes gravées grossièrement et sans esprit de suite ; l'assemblage en est bizarre. Tous les membres présents de l'Académie ont estimé qu'on ne pouvait les dater des temps préhistoriques et qu'elles étaient vraisemblablement d'une époque relativement récente. La pierre s'entame difficilement.

Ainsi, malgré toutes les recherches faites durant ces derniers temps et les découvertes relativement nombreuses d'instruments chelléens, la plupart isolés, un seul gisement a fourni dans notre région des ossements se rapportant à la faune chelléenne, celui de Curson entre Romans et Tain (Drôme). M. Chantre y a recueilli dans une sablière de la vallée de la Vanne, sur la route de Tain à St-Donat, des ossements *d'elephas antiquus* avec des galets de quartz, taillés d'une façon rudimentaire.

Depuis quinze ans, M. Chiron consacre ses rares loisirs à recueillir patiemment les vestiges laissés par nos aïeux et à reconstituer leur genre de vie. C'est ainsi qu'il a successivement exploré, outre les grottes du Figuier et de Chabot, les grottes Castanier, de la Cloche, du Lierre, du Renard, de St-Marcel, du Grand-Louret, la grotte Obscure, etc... les abris sous roche de L'Avessignier, du Malpas, etc., et un certain nombre de dolmens. On ne saurait trop l'engager à continuer ses fructueuses

Digitized by Google

recherches dans la partie inférieure de la vallée de l'Ardèche, dont le lit était beaucoup moins profondément creusé que de nos jours, lorsque les peuplades préhistoriques fréquentaient ses rives. Les beaux résultats qu'il a obtenus doivent être pour lui un précieux encouragement. La splendide collection qu'il a pu former et les félicitations qu'il a reçues en haut lieu attestent l'importance de ses découvertes.

ROGER VALLENTIN.

Digitized by Google

A QUI PERD GAGNE

Proverbe en un acte.

Un petit salon élégamment meublé. Au fond, vers la droite, un piano. Sur le devant, à gauche, une cheminée. Auprès, une table sur laquelle sont des albums, une lampe allumée, une bonbonnière en forme de chalet. — Louise, assise dans un fauteuil au coin de la cheminée, face au public, tient à la main un livre.

HENRIETTE (annonçant).

Monsieur Edmond Renaud.

(Edmond entre, Henriette sort).

LOUISE (fermant son livre qu'elle pose sur la table, et tendant la main à Edmond).

Comment, c'est vous, aujourd'hui ?

EDMOND.

Et pourquoi non, Madame ?

LOUISE.

Je vous sais gré d'avoir sacrifié la soirée de madame d'Estore pour venir faire compagnie à une pauvre recluse. (Lui désignant un fauteuil de l'autre côté de la table). Tenez, votre fauteuil ordinaire vous attend.

EDMOND (allant poser son chapeau sur le piano).

Maigre sacrifice, Madame, et je l'eusse souhaité plus grand.

LOUISE.

Maigre, je vous l'accorde ; mais pourquoi le souhaiter plus grand ? Madame d'Estore, Dieu merci ! est arrivée à la limite de sa croissance.

EDMOND (se rapprochant).

Je vois que vous n'allez pas plus mal qu'à l'ordinaire, et ne voulez pas de sitôt renoncer à votre péché favori.

Digitized by Google

LOUISE.

Y a-t-il péché vraiment, à charger madame d'Estore?

EDMOND.

Je le crois.

LOUISE.

Il y a plaisir, en tous cas.

EDMOND.

Il y a toujours plaisir à charger quelqu'un.

LOUISE.

Plaisir et mérite, quand il s'agit d'elle.

EDMOND.

Oh! mérite...?

LOUISE.

Assurément, car on se heurte à un bataillon carré de défenseurs.

EDMOND.

C'est que madame d'Estore charme tous ceux qui l'approchent, et compte autant d'amis que de visiteurs.

LOUISE.

Oh! que vous voilà bien tout entier! Vous prenez feu, vous vous agitez...!

EDMOND.

Je m'agite...?

LOUISE.

Certainement, vous vous agitez. Depuis la mort de mon mari, personne ne s'est jamais donné tant de mouvement dans mon salon..., à l'exception de mon frotteur. Voyons, asseyez-vous bien vite, et dites-moi ce qu'a de particulier cette merveille (Edmond s'assied). Eh bien?

EDMOND.

Que voulez-vous que je vous dise?

LOUISE.

Allons, je vais vous aider. Elle a de beaux yeux...

Digitized by Google

EDMOND.

Si vous le savez....

LOUISE.

Expressifs...

EDMOND (vivement).

N'est-ce pas ? mélancoliques, avec une nuance de gaîté.

LOUISE.

Et noirs avec un reflet de bleu, naturellement.

EDMOND.

Mais non, mais non.

LOUISE.

Non ? — Alors, bleus avec un reflet de noir. — Enfin, n'importe. — On dit son mari jaloux comme la Sublime-Porte.

EDMOND.

Oh ! jaloux du monde entier.

LOUISE.

Cela se comprend.

EDMOND.

Pourquoi ? — Je ne sais en vérité qui oserait risquer une galanterie sous le regard de ces yeux-là.

LOUISE.

Il craint peut-être qu'on ne profite, pour parler, du moment où elle les baisse.

EDMOND.

Au fait, qu'avez-vous donc contre madame d'Estore ?

LOUISE.

Moi, contre elle ?

EDMOND.

Sans doute. Vous lui faites ce soir une rude guerre, malgré le bataillon carré.

LOUISE.

Il est heureux, vraiment, que vous daigniez vous en apercevoir. Remarquez que, du moment où vous avez posé votre

Digitized by Google

chapeau sur mon piano, vous n'avez pas parlé d'autre chose que de madame d'Estore, pour vous dédommager sans doute de la privation que vous vous imposiez en venant ici.

EDMOND.

Allons ! sauf sur le point du dédommagement, vous avez peut-être raison, et je vous demande bien humblement pardon. M'en voulez-vous beaucoup ?

LOUISE (sonnant.)

Si peu, que je vais vous offrir une tasse de thé. Vous l'avez du reste bien gagnée.

(Pendant qu'Henriette sert le thé, Edmond regarde fixement Louise, qui finit par s'en apercevoir, au moment où Henriette sort.)

LOUISE.

Dieu ! quelle figure originale vous faites en ce moment !

EDMOND.

Moi ?...

LOUISE.

Eh oui! vous. Qui voulez-vous que ce soit ? — Me direz-vous pourquoi vous me considérez ainsi ? — Ou plutôt non ! vous me répondriez par quelque folie. (Elle se tourne vers la glace, et arrange ses cheveux.)

EDMOND.

Je ne vous le dirai donc point ?

LOUISE.

Non, c'est entendu. Versez-moi plutôt une tasse de thé.

EDMOND (rêveur.)

Volontiers (il verse du thé.)

LOUISE (sans se détourner.)

Est-ce que c'est vrai, cette aventure romanesque que l'on vous prêta l'hiver dernier avec une étrangère ?

EDMOND (cessant ne verser.)

Qui donc m'a prêté cette aventure ?

LOUISE.

Je crois que c'est madame Navard.

Digitized by Google

EDMOND.

Il faut que madame Navard soit bien riche en aventures, pour en prêter aux autres.

LOUISE.

C'est qu'elle espérait sans doute qu'on lui rendrait la pareille. — Enfin, était-ce vrai, ce violent amour ?

EDMOND (se remettant à verser.)

Vous le désirez pur ?

LOUISE.

Pur ? Mais certainement. — Ah ! le thé ? Bien. — Non, une goutte de lait (un silence.) Elle était fort belle, paraît-il ?

EDMOND.

Sans doute. Peu de sucre ?

LOUISE.

Beaucoup, beaucoup. Il paraît que vous avez été abominablement fou.

EDMOND.

C'est peut-être la suprême sagesse.

LOUISE.

Voilà un « peut-être » bien rassurant pour votre état mental.

(Edmond s'approche de Louise et lui tend sa tasse de thé.)

LOUISE (se détournant, prenant la tasse et la déposant sur la cheminée.

Merci. Vous n'avez décidément pas envie d'en parler beaucoup (Elle s'assied.)

EDMOND (s'asseyant aussi et remuant son thé.)

N'avez-vous pas lu quelque part, madame, que parler d'un amour à une femme, c'est presque lui parler d'amour ?

LOUISE.

Justement. Je voulais voir comment vous êtes quand vous parlez d'amour. Eh bien, je vois : vous n'êtes pas extraordinairement aimable.

EDMOND.

Ne pensez-vous pas que, si tout homme peut, à un moment donné, nous servir de confident, il est des femmes auxquelles il nous est interdit toujours de nous confier ?

Digitized by Google

LOUISE.

Eh mais.... il me semble que je pourrais fort bien vous tenir lieu de confesseur. Tout bons amis que nous sommes, nous n'avons, que je sache, rien à redouter du choc de nos passions.

EDMOND (se levant gravement.)

N'en jurez pas, madame, car.....

LOUISE (riant.)

Car.....

EDMOND (changeant de ton.)

Car je me sens de force à vous démontrer mathématiquement que je suis pris pour vous de l'amour le plus véhément.

LOUISE.

Ah ! grand Dieu ! A ce compte, je vous ferais croire, et sans mathématiques, que j'éprouve pour vous une passion violente. Seulement.....

EDMOND.

Seulement...

LOUISE.

Seulement... Asseyez-vous donc. (Edmond s'assied). Il ne me faudrait pas un quart-d'heure pour cela (elle regarde la pendule), et je parie trois dragées.

EDMOND.

Il m'en faudrait peut-être moins, Madame, et je sais bien des choses sérieuses qui ont commencé de façon plus badine.

LOUISE.

Plus badine ! Y songez-vous ?... Vous êtes aujourd'hui d'une gravité désespérante.

EDMOND.

Heureusement, vous avez de la gaieté pour deux.

LOUISE.

Il le faut bien. Mais ce n'est pas là ce que je voulais dire. Je pensais que certaine dame trouverait cette façon de traiter...

EDMOND.

Encore !... Ah ! décidément, vous me gardez rancune.

Digitized by Google

LOUISE.

De la rancune ! Il n'y a décidément que vous pour avoir des idées aussi improbables et les émettre avec une telle candeur. Dites-moi, de grâce, pourquoi je vous en voudrais d'être épris de madame d'Estore.

EDMOND (se levant).

Mais je proteste.

LOUISE.

Ce serait un crime véritable...

EDMOND.

Mais...

LOUISE.

Un détestable sentiment...

EDMOND.

Pour Dieu ! ne vous mettez pas en dépense de sensibilité railleuse. Je n'aime point madame d'Estore.

LOUISE.

Point ?

EDMOND.

Point.

LOUISE.

Point du tout ?

EDMOND.

Point du tout.

LOUISE.

Mais du tout, du tout ?

EDMOND.

Du tout, du tout.

LOUISE.

Ah ?... Eh bien ! alors... asseyez-vous.

EDMOND (s'asseyant).

J'ai pour elle une haute admiration.

LOUISE

Comme pour l'obélisque. « Haute » me paraît le mot juste.

EDMOND.

Vous feriez décidément perdre la bataille à un ange : je me rends à discrétion.

LOUISE.

Très bien.

Digitized by Google

EDMOND.

Et je ne souffle plus mot.

LOUISE.

Voilà une conversation qui menace de languir.

EDMOND.

C'est vous qui l'aurez voulu.

LOUISE.

Soit. Mais, avant de vous renfermer dans votre silence, dites moi, non pas ce qu'on pense, mais ce que vous pensez de la vertu de madame d'Estore.

EDMOND.

Ce que j'en pense?... Mais, c'est que je n'y ai jamais pensé.

LOUISE.

Eh bien! pensez-y.

EDMOND (réfléchissant).

La vertu de madame d'Estore? Écoutez : elle est, à mes yeux, au-dessus de toute critique.

LOUISE.

Tâchez de vous élever jusque-là.

EDMOND.

A la façon plaisante dont vous en parlez, il est aisé de voir que vous ne la connaissez guère. Vous ne l'avez donc jamais regardée?

LOUISE.

Vous savez bien qu'une femme ne regarde jamais d'une autre femme que la robe.

EDMOND.

C'est que tous ses regards, tous ses mouvements décèlent le calme de la conscience. Elle ne doit rien désirer, car son bonheur lui vient d'elle-même ; rien craindre, car, entre son mari et son enfant, elle est inattaquable. (Louise fait un mouvement promptement réprimé). Elle ne mordra jamais à la pomme d'Ève, car il ne lui viendra point à l'esprit qu'un arbre pousse sur lequel mûrit le fruit défendu. De telles femmes ont été créées pour le désespoir de leurs rivales, qui ne les verront jamais faiblir...

Digitized by Google

LOUISE (vivement).

Et des bons jeunes gens, qui n'oseront jamais leur offrir de les y aider. Tenez, la fin de votre discours en gâte le commencement. Personne n'ignore le fruit défendu, car tout enfant y a mordu à si belles dents qu'il en garde toute sa vie la saveur exquise. Et puis, je vous croyais plus raisonnable ; mais, en vérité, vous prenez feu en un instant... c'est incroyable, comme vous prenez feu !

EDMOND.

Mais c'est que...

LOUISE.

N'importe. Asseyez-vous donc. C'est très gentil, ce que vous venez de débiter là, c'est extrait des Pères, n'est-ce pas ? (Edmond ne répond pas et s'assied d'un air fâché). Mais vous êtes donc, vous aussi, de ceux qui, on ne sait pourquoi, habillent la vertu d'une robe grise et d'un bonnet à la poitevine ?

EDMOND.

A mon tour, maintenant.

LOUISE.

Oui, à votre tour. Parce qu'une personne n'a pas l'uniforme disgracieux de votre vertu, elle est damnable, et infaillible parce qu'elle le porte ?

EDMOND.

Mais non, mais non. Vous feignez de ne pas me comprendre, et vous avez tort, en vérité, car je n'y mets nulle malice, moi.

LOUISE.

Ceci est sans doute à mon adresse ?

EDMOND.

Si vous y tenez. Tout le monde a pensé avant moi ce que je dis, encore qu'il n'y paraisse guère à regarder autour de soi. Je répèterai donc, puisque vous le désirez, que l'homme s'expose à se noyer, qui va sur l'eau..

LOUISE.

Soit.

EDMOND.

... A se casser la tête qui danse sur la corde...

Digitized by Google

LOUISE.

Bien.

EDMOND.

... A se brûler qui touche au feu...

LOUISE.

Sans doute.

EDMOND.

... Et que grandement s'expose à tomber en tentation la femme qui davantage se plaît aux marivaudages de l'esprit et aux galants entretiens qu'à l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère.

LOUISE.

A la bonne heure ! Si ce n'est pas une vérité, cela y ressemble du moins beaucoup. Mais pourquoi n'ajoutez-vous pas que la femme qui coupe son mari en tout petits morceaux, s'expose à manquer gravement à ses devoirs d'épouse ?

EDMOND.

C'est qu'elle peut fort bien être moins coupable qu'une femme légère.

LOUISE.

Vous avez décidément le goût du paradoxe poussé jusqu'au dérèglement.

EDMOND.

Moi ? pas le moins du monde ; seulement...

LOUISE.

Seulement, vous feriez un singulier juré.

EDMOND.

Peut-être ; mais l'évènement nous prouvant une fois sur dix que la raison humaine bat la campagne, j'ai, en émettant un paradoxe, neuf chances contre une d'être dans le vrai. Et puis...

LOUISE.

Pal mal. Et puis...?

EDMOND.

Et puis, voyez-vous, ce qui ressemble le plus à une vérité, c'est une erreur.

Digitized by Google

LOUISE.

Allons ! c'est aujourd'hui votre jour.

EDMOND.

Mon jour ?

LOUISE.

Eh oui ! votre jour de dire de ces choses qui ressemblent tellement à des vérités. Vous vous entraînez, j'imagine, pour gagner votre pari.

EDMOND.

Mon pari ?

LOUISE.

Sans doute, celui que nous venons de faire. Oh ! le vilain ! il l'avait oublié déjà.

EDMOND (se levant gravement).

Oublié ! — Voilà trois mois que j'y pense.

LOUISE (riant).

Trois mois ! C'est longtemps attendre trois dragées. — Allons ! grand enfant que vous êtes ! passez-moi donc cette petite chose que vous avez là sous la main (elle désigne la bonbonnière qu'Edmond lui passe). Et puis, quelle malheureuse habitude vous avez d'être toujours debout !

EDMOND (s'asseyant).

Ce petit chalet me rappelle un souvenir charmant.

LOUISE.

Êtes-vous heureux, donc, d'avoir des souvenirs charmants ! (fouillant dans la boîte). A la vanille, ou au café ?

EDMOND.

Comme il vous plaira.

LOUISE (lui tendant la bonbonnière).

Tenez ! (Edmond prend un bonbon qu'il pose sur la table). Pardon, vous disiez..? Allons ! racontez-moi votre souvenir praliné.

EDMOND.

Dieu m'en préserve !

Digitized by Google

LOUISE.

Comment ?.

EDMOND.

Certes. Vous êtes si railleuse que les pensées des autres sont pour vous semblables à ces petites figures en caoutchouc qui ont l'air lamentable : il suffit de les serrer pour les rendre bouffonnes.

LOUISE.

Quelle singulière propriété vous me prêtez là ! Vous êtes ce soir aimable comme un collégien.

EDMOND.

Permettez...

LOUISE.

Je permets tout, à condition pourtant que vous me racontiez votre histoire en caoutchouc.

EDMOND.

Vous le voulez ?

LOUISE.

Il y paraît assez. Allons ! prenez encore une dragée, cela vous donnera du cœur.

EDMOND.

Vous vous rappelez peut-être que je fus l'an dernier aux Pyrénées.

LOUISE.

Pendant l'été, alors ?

EDMOND.

Oui. Pourquoi ?

LOUISE.

Parce que, pendant l'hiver, vous savez bien que vous avez trouvé à Paris « peut-être la suprême sagesse. » (Edmond fait un geste de mécontentement.) Allons ! vous étiez aux Pyrénées.

EDMOND.

Oui. Ma fenêtre donnait sur le jardin d'une maison modeste.

LOUISE.

Et le jardin était charmant.

EDMOND.

Certainement.

Digitized by Google

LOUISE.

Les jardins sont toujours charmants dans les souvenirs des voyageurs.

EDMOND.

Voilà une histoire que j'aurai bien de la peine à achever. Chaque soir, un jeune homme et une jeune femme venaient s'asseoir sur le banc, tandis qu'une petite fille jouait sous leurs yeux dans les allées.

LOUISE.

Excepté les jours de pluie, bien entendu.

EDMOND.

Décidément, j'aime autant raconter autre chose.

LOUISE.

Non, non : je tiens à la suite Un mot seulement, ou plutôt un pari. Une dragée, que la femme était belle. Les femmes sont toujours belles dans les histoires qui rentrent dans ce genre de littérature.

EDMOND.

Vous avez perdu : elle était seulement gentille ; mais le jeune homme semblait tellement amoureux que cela revenait absolument au même.

LOUISE.

Vous n'émettez pas un mot qui ne soit une théorie. A quoi voyez-vous donc qu'il fût si fort amoureux ?

EDMOND.

A quoi ?

LOUISE.

Oui.

EDMOND.

Il passait son temps à caresser entre ses doigts les boucles de cheveux qui tombaient sur l'épaule de.....

LOUISE.

Parfait. Mais, est-ce encore une théorie, et peut-on, à votre avis, être amoureux sans passer son temps à caresser entre ses doigts les boucles de cheveux qui... et cœtera ?

EDMOND (gravement).

Oui, madame.

Digitized by Google

LOUISE.

Ce n'est pas une théorie ?

EDMOND.

Non.

LOUISE.

Très bien, alors ; c'est une raison comme une autre. Vous disiez ....?

EDMOND.

Je n'en sais plus rien, en vérité. Mon histoire, à supposer qu'elle ait valu jamais quelque chose, ne va plus rien valoir du tout. Vous interrompez à chaque iustant, et il faudrait justement que vous fussiez, pour la goûter, dans une disposition d'esprit...

LOUISE.

Allez toujours. Je la goûte, je la goûte par petites bouchées, je la grignote. Vous en étiez à : « Sous leurs yeux dans l'allée. » Voyons ! les deux jeunes gens sont assis sur le banc, et vous, à votre fenêtre. Vous fumez un cigare. Il leur descend des hannetons dans le dos, et les fourmis escaladent la robe de madame, tandis que mademoiselle se barbouille la figure avec du sable. Vous voyez bien que je suis le fil de votre récit.

EDMOND.

Ah ! railleuse incorrigible ! — Vous n'avez donc senti jamais le besoin de ces mystérieux épanchements qui consolent de tant de tristesse et soulagent de tant d'accablements ?

LOUISE (demi sérieuse).

Mais si, mais si. (Reprenant son ton railleur.) Toutes les femmes ont fait ce rêve, toutes les femmes ont senti ce besoin, monsieur, apprenez-le : c'est écrit dans les livres, — Allons, continuez votre histoire.

EDMOND.

Un soir, la petite fille avait creusé et rempli d'eau un trou grand comme une tasse à café, et placé sur le tas de sable qu'elle en avait retiré un petit chalet pris dans ses jouets.

LOUISE.

Ah ! voilà le chalet qui apparaît.

Digitized by Google

EDMOND.

Elle se mit alors à rire, et, montrant son ouvrage : « Ça, dit-elle, c'est la terre, et ça, c'est la mer. »

LOUISE.

Pas si sotte, la petite.

EDMOND.

Pas si sotte ? Dites qu'elle avait, sans le chercher, trouvé le secret du bonheur.

LOUISE.

Pour tous ceux qui le cherchent sans le trouver, n'est-ce pas ?

EDMOND.

Le monde entier, terres et mers, n'était-il pas pour eux limité à ce coin de jardin où ils étaient heureux, où ils aimaient ?

LOUISE (impatientée).

Eh ! oui. — Continuez.

EDMOND.

Mais c'est fini, madame. Je ne vous avais pas promis un long roman.

LOUISE.

Et vous aviez bien fait, car les plus courts sont encore les meilleurs. — N'importe, votre dénouement philosophique me plaît. — Est-ce que vous avez beaucoup de ces souvenirs de voyage ?

EDMOND.

Beaucoup, madame. J'ai suivi la bonne méthode, c'est de penser à tout ce qu'on laisse à propos de tout ce qu'on rencontre.

LOUISE.

Voyez-vous cela ? Le singulier voyageur ! — Eh bien ! il faut en faire un paquet, et le porter à quelque éditeur.

EDMOND (vivement, debout).

Accepteriez-vous la dédicace du livre, madame ?

LOUISE (tranquillement).

Pourquoi non ? — (Regardant Edmond.) Mais quel air...! — (Riant.) Est-ce que vous auriez eu, par hasard, la prétention de dire une impertinence ?

Digitized by Google

EDMOND.

Une impertinence! — Ah! tenez, vous me rendriez fou à la fin! — Et, aussi bien, voilà trois mois que sans cesse un mot est sur mes lèvres, un mot que je retiens et qui m'étouffe. (Louise s'est levée et tournée à moitié vers la cheminée.) Oh! vous m'écouterez bien jusqu'au bout. Depuis trois mois, il me semble à chaque instant que vous allez vous laisser émouvoir par un mot, par une pensée. Et quand, ainsi que je l'ai fait niaisement tout à l'heure, je crois surprendre enfin une marque d'émotion qui m'enhardit, quelque boutade imprévue vient glacer les paroles brûlantes qui allaient m'échapper enfin. — Est-ce que vous ne voulez rien voir, ou vous plaît-il au contraire de vous donner en spectacle la lutte que vous me forcez à soutenir contre moi-même? — Mais répondez donc, mon Dieu! Dites-moi donc de me taire! Dites-moi quelque chose! — Non. Vous attendez que j'aie fini pour sonner et me faire reconduire. — C'est aimable, mais inutile. — Si un aveu, que m'a arraché un mouvement d'impatience peut-être excusable, vous offense assez pour vous faire oublier tant de douces causeries, tant de soirées intimes, tant de pensées échangées ou mises en commun, et une... affection qui peut-être avait quelque valeur, vous pouvez me dire de sortir de ce salon, mais non pas ordonner à mon cœur d'en oublier le chemin. (Il va vers le piano.)

LOUISE (à part).

De la passion, enfin..!

EDMOND (prenant son chapeau).

Adieu, Madame.

LOUISE (à part).

Ah ça, mais j'espère bien qu'il ne fera pas la sottise de partir. Il me faudrait le rappeler.

EDMOND (près de la porte).

Adieu.

(A ce moment, la pendule sonne. Edmond, pris d'une inspiration subite, revient vivement.)

EDMOND.

Eh bien! Madame, vous avez perdu.

Digitized by Google

LOUISE.

Perdu..?

EDMOND.

Sans doute, N'avez-vous pas cru que je vous aimais au point de vous en offenser ?

LOUISE (se retournant, très émue).

Ainsi, c'était une comédie ?

EDMOND (la regardant tristement).

Une comédie sans dénouement, madame.

LOUISE.

Ah ! mon ami, le rôle était bien joué. Mais la vilaine pièce ! (Elle se laisse tomber accablée sur le fauteuil.)

EDMOND (s'élançant vers elle).

Au nom du ciel ! madame ! Louise ! Dites-moi que, à votre tour, vous ne jouez pas un rôle !

LOUISE (souriant).

Ce serait une jolie vengeance; mais elle est au-dessus de mon caractère.

EDMOND.

Ah ! pardonnez-moi. J'ai assez souffert pour avoir droit à l'indulgence.

LOUISE (lui tendant la main).

Savez-vous, mon ami, comment s'appelle le jeu auquel nous venons de nous amuser tous deux ?... Eh bien ! nous avons joué à « qui perd gagne. » (Edmond lui baise la main.)

Capitaine PILATE.
(P. NOEL.)

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux

JUILLET-OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1890.

Séance du samedi 5 juillet. — Présidence de M. Rochetin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président signale à l'attention de l'Académie deux brochures de MM. Gaidoz et Destandeau, qui en ont fait hommage à notre société, l'une sur l'hagiographie de S. Hubert, l'autre sur l'histoire de la ville des Baux.

M. l'abbé Grimaud communique un important mémoire sur les anomalies de l'espèce humaine. Cette question, d'un haut intérêt social, est traitée avec la compétence spéciale du zélé Directeur de la maison des Sourds-Muets d'Avignon.

M. le docteur Villars présente quelques observations sur diverses théories actuellement en faveur, et qui se rattachent à la consaguinité.

M. Sagnier entretient l'Académie de ses recherches sur la numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes du département de Vaucluse. Notre ancien président montre tout le profit que l'historien peut retirer de l'étude des découvertes de monnaies gauloises ou romaines pour la détermination de l'emplacement exact des anciennes villes ou bourgs.

M. Rochetin donne lecture d'un très intéressant travail sur l'ancien village de Caumont-sur-Durance, et sur l'aqueduc romain de Vaucluse à Arles.

M. Mouzin rend compte en excellents termes de la nouvelle œuvre de Frédéric Mistral, la *Reino Jano*, tragédie provençale, qui ajoute un nouveau fleuron à la couronne déjà si riche de l'auteur de *Mirèio*.

M. Chansroux lit une poésie sur Orange et ses monuments, écrite avec la grande facilité qui caractérise les créations de sa muse féconde.

Digitized by Google

Séance du samedi 4 octobre. — Présidence de M. Rochetin.

L'Académie entend et approuve le procès-verbal de la dernière réunion.

M. le Président est heureux d'annoncer la nomination de M. le capitaine Caziot au titre de chevalier de la Légion d'honneur, et offre à notre second vice-président les félicitations de l'Académie pour une distinction si bien méritée.

Il a le regret de faire connaître la mort de M. Abel Jeandet, de Verdun, lauréat de l'Académie de Vaucluse, assassiné au Sénégal, où il remplissait une mission du Gouvernement. A cette occasion, M. Mordon, trésorier-payeur général de Vaucluse, qui a beaucoup connu M. Jeandet, retrace, en termes émus et éloquents, les principaux incidents de la carrière de ce vaillant serviteur de la France, que ses hautes qualités appelaient à un brillant avenir.

Au nom de l'Académie, M. le Président remercie M. Mordon et le prie de vouloir bien transmettre à la famille de M. Jeandet l'expression de ses douloureuses sympathies.

M. Limasset est chargé de rendre compte d'un ouvrage dont M. Aubert a fait hommage à l'Académie.

M. le Président annonce l'envoi que lui a fait M. Bourgoint-Lagrange d'un volumineux mémoire sur la réforme de l'orthographe, question qui préoccupe aujourd'hui les meilleurs esprits. Cette communication donne lieu à un échange d'observations judicieuses entre divers membres de notre société.

M. Rochetin lit ensuite une étude pleine d'érudition sur un autel votif de Priape, trouvé dans les environs d'Apt.

M. le capitaine Pilate dit un proverbe dialogué : *A qui perd gagne*, écrit avec autant de verve que d'esprit.

M. Fauchier, notaire à Orange, présenté par MM. Rochetin, Caziot et Nicolas, est nommé membre titulaire de l'Académie, à l'unanimité des suffrages.

Séance du samedi 8 novembre. — Présidence de M. Rochetin.

Lecture du procès-verbal, qui est approuvé.

M. le Président communique une lettre de M. Fauchier, notaire à Orange, qui remercie l'Académie d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres ; il est heureux de présenter M. Fauchier, qui assiste à la séance, à ses nouveaux collègues.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire sur *l'unification des heures*. En l'absence de M. l'abbé Durand, auteur de ce travail, M. Rochetin veut bien se charger de le lire. L'Académie l'accueille avec une grande faveur, à cause de sa valeur scientifique et de sa forme élégante, et elle en adopte les conclusions. Ce travail sera publié dans nos Mémoires.

Des devoirs professionnels ayant retenu M. Nicolas, il prie l'Académie de l'excuser et de renvoyer à une autre séance la lecture qu'il devait faire aujourd'hui.

Digitized by Google

Déférant au vœu de l'Académie, M. Mordon a écrit une notice nécrologique sur M. Jeandet ; l'assemblée l'écoute avec un silence religieux et l'applaudit vivement. Ce travail, remarquable par le charme du style, autant que par les généreux sentiments qu'il fait vibrer, paraîtra dans le prochain fascicule de nos Mémoires.

La séance est close par la communication que fait M. Bayle d'un curieux document, entièrement inédit, sur le *Jeu du bâton à deux bouts*.

Séance du samedi 6 *décembre*. — Présidence de M. Rochetin.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce à l'Académie qu'une médaille d'argent vient d'être décernée par la Faculté de Médecine de Paris à M. le docteur Chobaud, un de nos plus jeunes et plus érudits collègues, pour son mémoire sur la section du tarse.

M. le docteur Chobaud lit une étude sur les mœurs de l'*Emenadia flabellata*. Il a reconstitué dans ce travail le cycle des métamorphoses de ce curieux insecte, grâce à de minutieuses recherches, habilement dirigées.

M. Rochetin communique un chapitre de l'ouvrage manuscrit de M. Bourgoint-Lagrange sur la réforme orthographique : *Le Néologisme*, où l'auteur s'élève avec raison contre l'abus de mots nouveaux créés sans nécessité, et les acceptions nouvelles que ne justifie aucun motif sérieux.

MM. Rochetin lit une note de M. le docteur Réguis sur le moule du ruminant découvert à Villeneuve-lez-Avignon, quartier de Montaud, dans une couche de *terrain crétacé*, où les fossiles de ruminants sont si rares, et des observations de notre savant collègue sur les champignons de Montdevergues (*terrain urgonien*). D'excellents croquis accompagnent ces observations.

Notre érudit président lit ensuite le mémoire pour lequel il est inscrit à l'ordre du jour et qui a pour titre : *Avignon dans l'antiquité*. Il y précise l'étymologie du nom de cette ville et y démontre que les Gaulois habitaient le rocher qui la domine et y trouvaient, la nuit et en temps de guerre, un refuge sûr. Il détermine, par une ligne des substructions et des restes de constructions encore apparents, l'étendue exacte de l'ancienne enceinte.

Le Secrétaire,

R. VALLENTIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME IX

A QUI PERD GAGNE, proverbe en un acte. (Le capitaine Pilate)..... 349
BAUX DANS L'ANTIQUITÉ (LES). (L. Rochetin)..... 8
DU MISTRAL. — Son ancienneté (Le capitaine Caziot)..... 303
ÉTUDE SUR *La reine Jeanne*, DE FRÉDÉRIC MISTRAL. (A. Mouzin).. 225
FACTURE INSTRUMENTALE AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLES (La). (E. de Bricqueville)..... 9
FAUNE MALACOLOGIQUE FRANÇAISE (LA). (H. Nicolas)..... 139
GLANUM. — St-Remy de Provence (J. Gilles)..... 89,267
GROTTES DU FIGUIER ET DE CHABOT SUR LES BORDS DE L'ARDÈCHE (LES). (R. Vallentin)..... 344
GUERRE AUTOUR DU PONT-SAINT-ESPRIT (LA). (L. Bruguier-Roure)..... 96, 233
INSTALLATION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE..... 1, 3
JEAN-FRANÇOIS FAURE, chirurgien avignonais. (D^r V. Laval)..... 151
JEU DU BATON A MAZAN (LE). (G. Bayle)..... 331
MONUMENTS ET HISTOIRE DE VAUCLUSE (G. Bayle)..... 123
NÉCROLOGIE. — Discours prononcé par M. L. Rochetin aux obsèques de M. de Pontmartin..... 83
NOTES SUR LA CHRONOLOGIE DES VICE-LÉGATS D'AVIGNON AU XVI^e SIÈCLE. (R. Vallentin)..... 200
NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. ABEL JEANDET. (F. Mordon)..... 258
NUMISMATIQUE APPLIQUÉE A LA TOPOGRAPHIE ET A L'HISTOIRE DES VILLES ANTIQUES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE. (A. Sagnier).. 179
ORANGE. — Poésie. (Ant Chansroux)..... 253
PHILIBERT FERRIER, VICE-LÉGAT D'AVIGNON (1541). (R. Vallentin).. 70
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE..... 87, 177, 366
RAPPORT SUR LE CONCOURS SCIENTIFIQUE DE 1889. (Caziot)..... 7
STANCES INÉDITES..... 173
TUMULO-DOLMEN DE COUTIGNARGUES A CASTELLET, PRÈS ARLES. (H. Nicolas)..... 214
VICTOR DE PRILLY, officier de dragons, poète, évêque. (A. Limasset). 43

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6737

Digitized by Google

Digitized by Google